This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

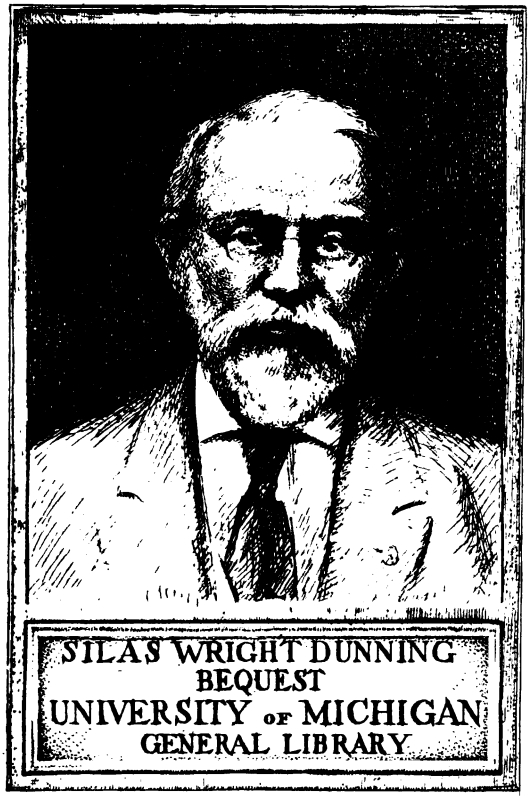

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AC
611
.C86
A2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU COTENTIN

(ARCHÉOLOGIE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS)

TOME DIXIÈME

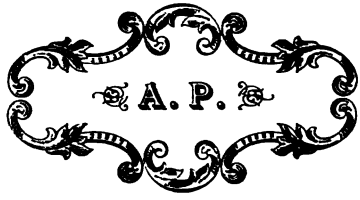

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ALFRED PERRIN, RUE DES FOSSÉS.

1894

Dunning
Nijhoff
5-6-27
13603

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN

Bureau de la Société

Président	Mgr GERMAIN, Évêque de Coutances et Avranches.
Vice-Président	M. PIGEON, chanoine titulaire, Coutances.
Secrétaire	M. LETERRIER, avocat, Coutances.
Secrétaire-Adjoint	M. Léon LEMUET, Coutances.
Trésorier	M. ENAULT, propriétaire, Coutances.
Bibliothécaire-Archiviste.	M. L'EQUILBEC, receveur principal des Contributions indirectes, Coutances.

Membres adjoints au Bureau

M. LAIR, maire de Coutances, proviseur honoraire	Coutances.
M. DOMBREVAL, ancien conseiller général.	id.
M. MENARD, chanoine titulaire	id.

Membres de la Commission du Musée

M. TANQUERAY, artiste	Orval.
M. Léon LEMUET, artiste	Coutances.
M. L'EQUILBEC, receveur principal	id.

Membres titulaires

MM.

ANGOT, propriétaire, ancien notaire	Coutances.
ADDE, curé	Linverville.
AUBRY, aumônier du Lycée	Coutances.
BENOIT, receveur particulier des finances	id.

MM.

Binet, curé-doyen	Cerisy-la-Salle.
Blondel, propriétaire	Coutances.
Bouillon, chapelain des Augustines	id.
Briant, curé de Biniville	Biniville.
Chevalier, avocat, conseiller général	Coutances.
Dallain, chanoine	id.
De la Rue, notaire	id.
De Longueville, chanoine honoraire	id.
Le comte de Mobecq, propriétaire	Mobecq.
Couraye du Parc, propriétaire	Avranches.
Duprey, Pierre, propriétaire	Cambernon.
Dubois, propriétaire, ancien conseiller de la Préfecture	Coutances.
Durel, vicaire-général	id.
Fleury, pro-secrétaire de l'Evêché	id.
Fouchard, vicaire à	Domjean.
Gritton, avocat	Coutances.
Hélaine, curé	Belval.
Jambin, propriétaire	Agon.
James, vicaire à Sainte-Mère-Eglise	Sainte-Mère-Eglise.
Joubin, chanoine titulaire	Coutances.
Joubin, curé	Savigny.
Laisney, chanoine honoraire, secrétaire particulier de Monseigneur	Coutances.
Lebourgeois, curé de	Villebaudon.
Lebedel, curé de Saint-Saturnin	Avranches.
Lechevalier, propriétaire à Coutances	id.
Lecardonnel, curé	Mesnil-Rault.
Legoux, vicaire-général	Coutances.
Lemasson, curé-doyen	Montmartin.
Lemonnier, supérieur du Collège et Petit Séminaire	Saint-Lo
Lerendu, propriétaire	Périers.
Leroy, curé-doyen de	St-Hilaire-du-Harcouët
Letot, curé de	Pont-Hébert.
Levon, horloger	Coutances.
Marie, aumônier du Bon-Sauveur	Saint-Lo.

MM.

Mauduit, chanoine titulaire, secrétaire-général de l'Evêché.....	Coutances.
Montaigne, curé.....	Régnéville.
Michel de Monthuchon, propriétaire.....	Monthuchon.
Mustel, chanoine honoraire, directeur de la *Revue Catholique*.....	Avranches.
Néel, aumônier de marine en retraite, au	Vast.
Poret, maire.....	Denneville.
Poulain, chapelain du Sacré-Cœur.....	Coutances.
Prévallée, propriétaire	id.
Rosselin, curé-doyen.....	Brecey.
Robine, vicaire à la Trinité.....	Cherbourg.
Sanson, chanoine honoraire, pro-secrétaire	id.
Tollemer, archiprêtre, curé-doyen de Saint-Pierre.....	id.
Tollemer, curé de Saint-Nicolas	id.
Tardif, aux Archives nationales	Paris.
Turgot, chanoine, curé-doyen de Notre-Dame de.....	Granville.
Varin de la Brunelière, à.....	Notre-Dame-de-Cenilly.
Vasseur, curé à.....	Domjean.
Vautier, supérieur des Missionnaires de Notre-Dame-sur-Vire	Troisgots.
Viel, curé de.....	Colomby.

Membres correspondants

MM.

Adrian, capitaine, chef du Génie	Saint-Malo.
Blaisot, élève de l'Ecole des Chartres....	Blainville.
Bouet, artiste.....	Caen.
Briens, sénateur de la Manche.....	Cérences.
Canivet, artiste.....	Chambois (Orne).
Caligny (de).....	Paris.
Clouet, professeur au Lycée.....	Saint-Brieuc.
Daniel, capitaine de frégate.....	Brest.

MM.

DELISLE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale.....	Paris.
DESMOTTES, professeur agrégé au Lycée..	Bordeaux.
DOLBET, archiviste du département de la Manche.....	Saint-Lo.
DROUET, archiviste.....	Saint-Pierre-Eglise.
DUMESNIL, inspecteur-général.....	Paris.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.....	Caen.
DURIER, Charles, chef de bureau au Ministère de la Justice.....	Paris.
DURIER, Emile, avocat à la Cour d'appel..	id.
FAURE-BEAULIEU, ancien conseiller de la Cour d'appel.....	Neuilly-sur-Seine.
FEUARDENT, numismate.....	Paris.
FIERVILLE, censeur au Lycée Charlemagne	id.
GUILLOUARD, professeur de la Faculté de Droit.....	Caen.
LAVOIX, procureur de la République.....	Montluçon.
LERIVEREND, agent-voyer.....	Pontorson.
LEROY, juge d'instruction.....	Pont-l'Evêque.
LETELLIER, propriétaire.....	Caen.
LEVÉ, vice-président du Tribunal.....	Avesnes (Nord).
LOISEL, président du Tribunal	Mayenne.
MEUNIER, Stanislas, directeur du Muséum d'histoire naturelle (section de zoologie).....	id.
ONFROY, antiquaire.....	Lisieux.
PIGEON, Victor, ancien Receveur à Mortain	Genêts.
PRILLEUX	Paris.
REFFUVEILLE, contrôleur des douanes....	Le Havre.
SAUVAGE, ancien juge de paix.....	Paris.
TOSTIN, ingénieur des chemins de fer	id.
TRAVERS, Emile, ancien conseiller de préfecture.....	Caen.
VIBERT, avocat à la Cour d'appel.....	Paris.

SAINT SEVER

Translation du corps de saint Sever dans la cathédrale de Rouen

Par un auteur anonyme du commencement du XII^e siècle (1).

Je suis heureux de transmettre à la postérité ce que j'ai appris des ancêtres, touchant le vénérable corps du bienheureux Sever qui, de sa première sépulture, fut transporté à Rouen et honorablement placé dans un reliquaire d'argent.

Après la mort du saint confesseur Sever, la religion chrétienne perdit de jour en jour de son ancienne ferveur ; l'amour de Dieu fut remplacé par la haine et le mépris des choses célestes. L'énormité de ces fautes exigeait dès lors que les habitants du pays fussent cruellement châtiés, car ils avaient spontanément abandonné le service du Seigneur pour se livrer au mal. C'est pourquoi la justice de Dieu, voulant punir cette terre souillée de tant de crimes, fit venir des contrées les plus septentrionales une nation qui ne connaissait ni miséricorde, ni pitié : ce furent les Danois. Ce peuple, avec une flotte et des hommes bien armés, traversa les mers et vint surprendre les habitants de nos contrées qui vivaient dans la luxure et la molesse. Ceux que les Danois purent saisir furent jetés les uns dans les flammes ou les fleuves, les autres trouvèrent la mort au fond des précipices. La population, saisie de terreur, prit ce qu'elle put emporter et quitta le pays qu'elle ne devait plus revoir. C'est ainsi que cette contrée, jadis agréable et bien peuplée, n'eut plus d'autres habitants que les oiseaux du ciel et les bêtes sauvages. La crainte de l'ennemi fut si grande que ceux qui cherchèrent leur salut dans la fuite brûlèrent eux-mêmes leurs églises, leurs demeures et tout ce qu'ils ne purent prendre, afin que ces richesses ne tombassent point au pouvoir des barbares. Ils ne se préoccupaient guère que d'une chose : sauver les corps des saints dont le patronage pouvait leur être utile. C'est ainsi que cette terre, privée de la présence de ces bienheureux, ne pût jouir désormais de leur protection, non moins utile pour les âmes que pour les corps. Toutefois, l'irruption des ennemis fut si soudaine qu'ils ne purent toujours exécuter leur dessein. Impuissants à résister, ils

(1) L'auteur fut probablement un chanoine de la métropole de Rouen.

ne pensèrent plus qu'à éviter la mort et se montrèrent indifférents à ce qu'ils devaient abandonner pour toujours.

Les Danois encore idolâtres, ennemis de Dieu et de ses adorateurs, ignorant en outre la religion chrétienne, dont ils n'avaient guère entendu parler, n'eurent aucun respect pour les églises, aucune crainte et aucune piété pour les saintes reliques qu'ils profanaient. Aussi plusieurs lieux saints furent abandonnés et devinrent de vastes solitudes où on ne vit, pendant longtemps, ni culte divin, ni dévotion. Parmi ces lieux se trouvent l'église et le tombeau de l'illustre confesseur du Christ, saint Sever. L'église fut livrée aux flammes par les barbares et le monastère renversé de fond en comble. Le saint protecteur ne vit plus alors de pèlerins sur son tombeau, parce qu'il n'y avait personne pour venir prier.

Le pays, dénué d'habitants, fut pendant bien des années sous le joug de ces ennemis cruels et sans foi ; mais ayant enfin connu la vérité, ils soumirent volontairement leurs cœurs farouches au Dieu tout puissant et entourèrent de respect cette religion qu'ils avaient si longtemps persécutée.

Comme les Danois étaient venus des contrées boréales, on les appela Normands, parce que le mot « *man* » signifie homme et « *north* » est le nom du vent qui vient du Nord. Ainsi le nom de Normand signifie des hommes venus du Nord ou descendus des contrées septentrionales. Ces barbares ayant reçu la foi, après avoir vécu sans connaître aucun frein, ne furent ni vite, ni facilement initiés au culte du vrai Dieu ; mais la grâce divine, les miracles et de nombreuses prédications les ayant adoucis, ils abandonnèrent peu à peu leur férocité naturelle, vénérèrent ce qu'ils avaient méprisé et relevèrent les églises renversées par eux. Dieu, de son côté, corrobora la foi de ces néophytes en opérant des miracles par ses saints et en glorifiant leurs tombeaux par des actes éclatants.

A cette époque deux clercs de Rouen vinrent en pèlerinage au Mont Saint-Michel, et, en passant et repassant près de l'église du Bienheureux Sever, ils résolurent, sous prétexte de dévotion, d'y prier pendant la nuit. Cette église, en grande partie en bois et couverte en paille, était néanmoins fréquentée par les peuples, à cause des nombreux miracles qui s'y opéraient par les mérites de son saint patron.

Les infidèles, après avoir renversé l'église, l'avaient relevée de

leur mieux en devenant chrétiens ; et, bien qu'elle fût au milieu des taillis d'une forêt et près des repaires des bêtes fauves, elle était cependant regardée comme une église insigne, à cause des miracles qui s'y opéraient. Or, les pèlerins de Rouen, après avoir passé plusieurs nuits à Saint-Sever, reconnurent, en faisant le tour de l'église, qu'elle n'était gardée que par l'habitation d'un prêtre. Ils conçurent alors le dessein d'enlever le corps saint et choisirent le temps et l'heure où ils pourraient réaliser leur projet. Mais l'habile prêtre du lieu, devinant leur pensée et redoutant leurs ruses pour lui et pour son église, fit faire un siège garni de longues pointes, afin que, si le sommeil voulait s'emparer de lui en gardant son trésor, il fût réveillé par les clous aigus, et eût ainsi, malgré lui, toujours les yeux ouverts sur le tombeau du saint. A la vue d'un gardien si zélé, les pèlerins furent trompés dans leurs espérances et s'en revinrent à Rouen. Ils racontèrent alors à l'Archevêque et au clergé les miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Sever et dont ils avaient été les témoins. L'Archevêque, après avoir pris conseil, envoya les pèlerins vers le duc Richard Ier, fils de Guillaume (Longue-Epée) (1), pour le prier humblement de vouloir bien enrichir l'église-mère du duché par la présence du corps de saint Sever. Ces pèlerins ajoutèrent que le Bienheureux opérait beaucoup de miracles, mais qu'il était au milieu d'une vaste solitude, entouré d'une forêt, et qu'il n'avait point de serviteurs dignes de sa renommée.

En entendant ces paroles, le duc Richard ne sut que répondre. Il aurait voulu acquiescer à la demande, et d'un autre côté il craignait de se trouver en opposition avec la volonté du saint ; tout en redoutant ce malheur, il souhaitait néanmoins que la demande fut accordée. Il résolut donc de s'en rapporter à ses conseillers, afin qu'on exécutât ce qu'ils croiraient le plus convenable de faire. Le conseil conclut qu'on se rendrait au lieu où reposaient les reliques et que personne ne pourrait empêcher l'enlèvement du corps, si le saint lui-même n'y mettait opposition.

Les députés, bien joyeux, regagnent leurs demeures et racontent ensuite l'ordre qui leur a été donné. On choisit alors deux prêtres pieux, et avec eux plusieurs autres personnes qui viennent avec

(1) Richard Ier régna de 942 à 996.

bonheur et grand apparat exécuter les ordres du prince. Les indigènes ayant connu l'arrivée des envoyés et se trouvant incapables de leur résister, versèrent d'abondantes larmes. Ils se plaignirent qu'on leur enlevât celui en qui ils avaient mis leur confiance et qui les protégeait.

Ils demandèrent en outre qu'on leur laissât au moins une portion de son corps, afin qu'eux et leurs descendants pussent encore, après Dieu, adresser au saint leurs vœux et leurs prières. Mais les messagers les renvoyèrent avec ironie ; ceux qui voulurent insister reçurent des coups de verges, avec des injures, et furent mis hors de l'église. Débarrassés des habitants du lieu, les délégués se mirent à prier avec larmes ; ils approchèrent ensuite avec crainte et respect du sépulcre du saint. Il était placé devant l'autel, enfoncé en terre, mais laissant apparaître une saillie à la surface. Saint Sever, déposé dans ce cercueil de pierre, avait été, dans la crainte des payens, confié à la terre, terre vile et commune, mais précieuse par ce qu'elle renfermait. Aux côtés du sarcophage se trouvaient les sépultures de deux saints : à droite, celle du bienheureux Gilles, disciple de saint Sever et son coopérateur dans l'œuvre de Dieu ; à gauche, celle d'un autre saint dont le nom est inconnu, mais dont le mérite a été prouvé par des miracles. Au milieu de ces deux tombeaux apparaissait celui du saint fondateur, qui se distinguait des autres par des signes non équivoques. Les uns l'abordent en chantant des psaumes, d'autres fouillent la terre qui est ensuite rejetée dehors. Le cercueil étant dénudé, ils soulèvent le couvercle avec des bêches et des leviers.

Dès que le côté droit fut un peu dérangé, il en sortit une si forte et si suave odeur, que tous ceux qui étaient présents furent embaumés et les infirmes guéris ; cette odeur remplit non seulement l'église, mais se répandit au dehors et eut encore la vertu de rendre la santé aux malades. Lorsque le couvercle fut complètement ôté, les assistants virent le corps d'un homme étendu dans son sépulcre et semblant livré au sommeil. Il était enveloppé de bandelettes très pures et embaumé de précieux aromates ; sa couleur blanche à la surface, bien qu'une partie des chairs fut déjà altérée, indiquait qu'après la résurrection il apparaîtrait dans toute son intégrité.

Après avoir préparé une châsse bien ornée de soieries, les délégués, les larmes aux yeux, s'approchent du saint corps, qu'ils

lèvent avec leurs mains. Il était encore rigide comme s'il venait d'être inhumé. Mais le reliquaire, fait pour y placer des ossements, se trouva trop petit pour y déposer un corps entier. Après délibération, ils prirent un couteau et en firent deux parties. Après les avoir enveloppées dans des linceuls nouveaux et meilleurs, ils les déposèrent dans le reliquaire portatif. Aussitôt, avec de grandes démonstrations de joie, ils le placent sur leurs épaules.

En sortant de l'église, des villageois furieux se présentèrent pour empêcher la levée du corps, mais à la vue d'une multitude armée, ils prirent la fuite et renoncèrent à leur dessein. Les porteurs, d'un pas pressé, marchèrent toute la journée, en suivant la voie publique, et arrivèrent, au coucher du soleil, dans un village, à un mille d'Evrecy. Ils s'arrêtèrent devant une hôtellerie et déposèrent, dans l'église, le reliquaire qu'ils entourèrent de flambeaux et de gardiens fidèles. Après avoir pris une bonne réfection, ils veillèrent le tombeau une partie de la nuit et se livrèrent ensuite au sommeil. Le matin ils vinrent, au chant des hymnes, vers le saint corps ; ils voulurent le lever, mais leurs efforts furent impuissants. Ayant appelé plusieurs habitants à leur secours, ils essayèrent de nouveau avec plus d'attention, mais ils ne purent remuer ce que l'Esprit saint avait lui-même fixé. Très inquiets et ne sachant quel parti prendre, ils tinrent conseil et résolurent d'apaiser le saint par des promesses qu'ils devaient fidèlement exécuter. Ils s'engagèrent d'abord de le rapporter où ils l'avaient pris, mais le cercueil ne put être déplacé ; ils promirent des offrandes et plusieurs donations, même impossibilité ; ils promirent de le laisser dans l'église où il se trouvait, le reliquaire restait toujours invariablement fixé ; ils promirent enfin d'élever une église sous son invocation, dans l'endroit où on l'avait déposé. Aussitôt la châsse put être si facilement déplacée qu'elle semblait ne plus avoir de pesanteur. Le même prodige se renouvela sur toute la route, jusqu'à Rouen. Aucune force, aucune raison n'était assez puissante pour mouvoir le reliquaire déposé pendant la nuit, tant qu'on ne s'était point engagé, par serment, à élever, dans chacun des lieux d'arrêt, une église au nom du saint.

Nous ne pourrions citer les miracles que le Seigneur fit aux yeux de tous pendant le cours de cette translation. Une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe accouraient des champs et des vil-

lages, les uns pour obtenir la santé, d'autres par dévotion, et quiconque demandait avec foi la protection du saint obtenait aussitôt l'objet de ses désirs. Ceux même qui ne pouvaient marcher, mais qui étaient portés sur les bras de leurs amis, voyaient leurs maux disparaître en touchant dévotement le saint reliquaire.

On arriva enfin à un village situé à trois milles de la cité de Rouen. Après avoir déposé le reliquaire, les députés allèrent annoncer l'heureuse arrivée à l'Archevêque. Celui-ci, tout joyeux, convoque le clergé et le peuple, et après leur avoir annoncé la bonne nouvelle, ils se dirigent tous ensemble, aux chants des hymnes et des louanges, précédés de la croix et de l'encens, vers le lieu désigné. L'Archevêque fait une prière, puis avance la main pour lever le reliquaire, mais il voit son impuissance à le remuer. Il prie ses clercs de saisir la châsse, mais leurs efforts sont sans succès. Etonnés, ils ne savent plus que faire, car ils ignoraient encore ce qui était advenu pendant le voyage. Ayant connu la volonté du saint, ils promirent immédiatement de lui élever une église portant son nom. Le reliquaire est alors facilement levé, et son poids est à peine sensible. En arrivant près de la ville, le peuple, venu au-devant d'eux, se mit à louer Dieu qui leur envoyait un patron qui les réconforterait par sa présence et les exaucerait par ses prières. Au milieu des cris d'allégresse élevés vers le ciel, les porteurs, joyeux, déposent la châsse dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie. Entouré de soie, le saint repose maintenant dans un beau reliquaire recouvert d'or et d'argent, et il accorde ses secours à tous ceux qui viennent l'invoquer. Ainsi ce pieux serviteur qui, sur la terre, n'apparut, par amour pour Dieu, que comme un être vil et abject, qui n'avait qu'une cabane couverte de chaume, qui n'était vêtu que d'un simple sac et qui voulut vivre ignoré, est maintenant au ciel en la présence de Dieu. Ici-bas, il occupe la première place dans l'église métropolitaine, pour montrer aux fidèles que celui qui s'abaisse sera exalté éternellement.

Pour que le pays où il avait spécialement servi le Seigneur ne restât pas privé de son souvenir, Dieu voulut que quelques parcelles de son corps y fussent reportées, comme nous allons le raconter.

Au temps de Guillaume, jadis abbé du monastère de Caen et ensuite archevêque de Rouen, des moines de l'abbaye de Saint-

Sever, au Val-de-Vire, vinrent à Rouen. Ce voyage de dévotion avait pour but de visiter la châsse de leur saint patron et de se recommander à lui, comme s'ils eussent été en sa présence. Le pontife ayant connu leur affection pour le saint, les reçut honorablement, leur témoigna beaucoup de bonté et les laissa espérer qu'il leur accorderait davantage s'ils le demandaient. Enhardis par ces égards, il vint aux moines le désir de demander à l'Archevêque quelques reliques du saint corps. Ils craignaient bien que leurs vœux ne fussent facilement exaucés ; mais, être refusés n'était pas un danger, tandis qu'ils voyaient un grand avantage à faire une demande. Ils vinrent donc avec confiance trouver l'Archevêque et lui exposèrent l'objet de leurs désirs. Celui-ci, la tête inclinée, réfléchit longtemps à ce qu'il devait répondre, puis s'exprima ainsi : « J'ai lu, dans plusieurs manuscrits, que non seulement » toucher, mais simplement inspecter les reliques avait été fort » nuisible à plusieurs. » C'est la raison qui l'empêchait d'obtempérer à leur demande (1). »

Les religieux répondirent que le saint ne pouvait oublier la première demeure qu'il avait fondée, qu'il avait consacrée comme sienne, dans laquelle il avait voulu reposer et qu'il avait illustrée par de nombreux miracles ; ils ajoutaient qu'on ne pouvait croire qu'il n'aimât pas toujours, après sa mort, un lieu qu'il avait affectionné pendant sa vie. Ils demandèrent donc à l'Archevêque de visiter le saint corps et d'en prendre, avec sa permission, quelques parcelles. Si leur demande ne pouvait se réaliser, ils n'en seraient pas moins reconnaissants envers le pontife.

Excité par l'esprit de foi de ces religieux, l'Archevêque promet d'exaucer leurs vœux, si son engagement ne peut déplaire au saint. Le matin du jour suivant, il appelle quelques-uns de ses clercs, avec les moines de saint Sever, et après les prières solennelles de la sainte messe, il fait descendre la châsse renfermant les reliques ; puis, non sans crainte, il s'en approche, l'ouvre en versant des larmes, et met à découvert le saint corps enveloppé dans la soie. Les chairs étaient réduites en poussière, mais la peau s'était con-

(1) Le livre des miracles du Mont Saint-Michel raconte qu'un chanoine de saint Aubert voulant « voir à découvert les saintes reliques apportées du Mont-Gargan, fut puni de mort. » Voir Dom Huynes, Tome II, page 40, et le manuscrit du Mont Saint-Michel, N° 211, deuxième miracle. (Ce manuscrit est aujourd'hui dans la bibliothèque publique de la ville d'Avranches).

servée. L'Archevêque prit donc un os qu'on appelle la « cheville du cou » avec une partie de la peau et un autre os du doigt majeur qui tient au métacarpe de la main. Après les avoir bien enveloppés il les remit aux moines pour les emporter. Les religieux reçurent ces gages avec beaucoup d'honneur et de joie, et triomphants vinrent confier à leurs frères ces dons qu'ils regardaient plus précieux que l'or et l'argent. Ceux-ci, non moins joyeux, préparèrent une châsse fort riche pour y déposer les pieux ossements avec quelques autres reliques, et le jour de cette réception fut célébré chaque année aux calendes de février.

Ce jour-là les populations circonvoisines accourent joyeuses à l'abbaye, pour implorer la protection d'un tel père. Elles se réjouissent d'assister à la fête de ce saint, persuadées que par ses prières elles seront préservées de toute adversité, et que, par ses mérites plutôt que par les leurs, elles seront admises un jour dans la société des esprits célestes.

CONCLUSION

Lorsque nous célébrons ces fêtes, ce n'est pas pour le saint, mais pour nous. Voyons donc qui nous sommes pour assister aux solennités d'un père si vénérable. Comme le dit l'Ecriture, la prière n'est que spécieuse dans la bouche du pécheur. Si donc, et on ne saurait en douter, nous avons offensé Dieu de cette manière, comment osons-nous chanter en son honneur ? Si, comme le dit le psalmiste, « la louange convient aux cœurs purs, » qu'elle sera la glorification du pécheur ? Mais pour que le coupable ne se désespère point, le même psalmiste ajoute : « La terre est remplie des miséricordes du Seigneur. » Or, par la terre il désigne les pécheurs qui se laissent éblouir par les richesses, qui, loin d'élever leur esprit vers les biens célestes, se livrent à la cupidité et ne s'occupent que des choses qui passent.

Pour ces hommes l'existence ne s'écoule, leur intelligence ne s'étudie qu'à se donner beaucoup de mal pour obtenir ce qui les rendra plus grands ici-bas ; ils travaillent pour surpasser ceux qui sont au-dessus d'eux et pour jouir des richesses acquises. Mais à ces égarés Dieu tend encore une main miséricordieuse s'ils veulent changer de vie. Le Seigneur, en effet, ne refuse pas son secours à l'homme qui le désire, et quand il le veut il le pousse et l'excite au bien pour lui accorder le prix de la récompense. Mais à ceux qui refusent ou résistent à ses inspirations, surtout quand ce refus pro-

vient de leur libre volonté, il leur ôte sa grâce et en la leur retirant il permet que leur cœur tombe dans l'endurcissement, afin qu'ils ne puissent et ne veuillent plus ce qu'ils auraient pu et voulu s'ils eussent acquiescé à sa bonté divine. Car, comme le dit l'apôtre, Dieu fait miséricorde à qui il veut et endurcit celui qu'il lui plait d'endurcir, et cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui s'agite, mais de Dieu qui fait miséricorde.

C'est pourquoi, mes frères, occupons-nous de notre salut, parce que nous ignorons, à cause de nos péchés, si nous sommes du nombre des élus. En obéissant aux commandements de Dieu, nous agirons de manière à ne pas être indignes de la grâce céleste, et, au dernier jour, nous ne serons pas condamnés aux feux éternels. Recourons à la fontaine de miséricorde qui, chaque mois, s'ouvre pour notre purification et lavons par nos larmes ce que nous avons souillé par nos fautes.

Si, aveuglés par nos maux, nous ne pouvons approcher de la lumière véritable, cherchons des protecteurs qui nous obtiendront la grâce. Importunons ceux qui, pendant leur vie, honorèrent fidèlement le Seigneur, afin que ceux qui seront un jour nos juges daignent nous patronner dans le siècle présent.

Ces bienheureux, déjà rassasiés à la fontaine de miséricorde, ne refuseront pas à leurs clients ce qu'ils voulurent avoir de commun avec eux, car ils aiment mieux être des associés que des juges rigoureux. Avec eux, demandons aussi que notre bienheureux père Sever intercède pour nous, qu'il soit notre ambassadeur auprès du Christ et que par ses prières il apaise Celui que nous avons irrité par une vie mauvaise.

Prions-le qu'il vienne au secours de son peuple dévoué, lui qui, sur cette terre, sut non seulement conserver fidèlement le troupeau de son Maître, mais encore l'augmenter ; prions-le qu'il obtienne à sa famille suppliante le vêtement de justice, lui qui, pour couvrir des membres souffrants, n'eut pas horreur de sa nudité ; prions-le qu'il supplée en nous le bien qui manque, et que dans sa bonté il en éloigne le mal, lui qui donna en aumône, à une pauvre veuve, une de ses cavales avec son poulain et qui mérita de la voir divinement remplacée dans le troupeau ; prions-le enfin qu'il éteigne en nous les vices et les feux de la concupiscence, lui qui n'éprouva point les atteintes du feu dans un four ardent. Ainsi soit-il.

SAINT MARCOUF

Notions préliminaires et critiques.

La vie de saint Marcouf a été écrite au VII^e^ ou VIII^e^ siècle, mais certainement avant la fin du IX^e^ siècle, par un auteur dont le nom nous est inconnu. Nous possédons même deux vies de ce saint, qui sont identiques quant au fond, mais différentes par la forme et par le style.

L'une possède un prologue et se termine à la mort du bienheureux. Les Bollandistes ont pensé qu'elle était la plus ancienne. Les manuscrits qui la renferment sont : 1° Un manuscrit du IX^e^ siècle, portant le N° 141. On le trouve à la Bibliothèque du Vatican (fonds de la reine Christine de Suède); 2° la Bibliothèque nationale en possède un du XIII^e^ siècle, le N° 945, et vient de l'abbaye de Saint-Victor. Elle a de plus une copie du même texte, faite au XVII^e^ siècle et provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les Bollandistes ont publié ce manuscrit en 1680.

La deuxième vie qui, aux yeux de plusieurs paléographes, paraît tout aussi ancienne que la première, a été plus souvent reproduite, peut-être parce qu'elle était plus complète et plus intéressante. On y trouve, en effet, la première élévation du corps de saint Marcouf par saint Ouen, archevêque de Rouen, au VII^e^ siècle. Elle existe :

1° Dans un manuscrit du XIII^e^ siècle de la bibliothèque d'Avranches, venu du Mont Saint-Michel et portant le N° 167. Il a pour titre : « *Vitae aliquot sanctorum.* » La vie de saint Marcouf est la 28^e^ du recueil.

2° La Bibliothèque nationale possède une copie de cette vie envoyée en 1652 à Luc d'Achery, alors à Saint-Germain-des-Prés, par Grégoire Bodin, moine du Mont Saint-Michel.

3° La Bibliothèque nationale offre un autre manuscrit du XII^e^ siècle, N° 3788. On a interpolé dans le texte un nouveau chapitre racontant le passage de saint Marcouf dans le Bessin, en revenant pour la première fois de la cour du roi Childebert I^er^.

4° La même Bibliothèque possède encore cette vie dans un manuscrit du XIII^e^ siècle, N° 5296.

Surius la mit au jour pour la première fois, en 1570, dans ses vies des Saints « De Sanctorum vitis ; » mais, comme pour tous les actes donnés par cet auteur, il en corrigea le style. Mabillon la réédita en 1668, dans ses *Acta Sanctorum*, II, 128. Il se servit du manuscrit du Mont Saint-Michel, dont il avait une copie.

Les Bollandistes la publièrent de nouveau en 1680, et M. Léopold Delisle l'a insérée dans la grande collection des Historiens de France.

Dom Bouquet en a donné de longs fragments d'après Mabillon, et le savant Duchesne, d'après Surius.

Ces deux vies dont nous allons donner le texte nous apprennent que saint Marcouf naquit à Bayeux d'une famille noble, qui l'éleva dans la piété et les belles-lettres. Héritier d'une fortune considérable après la mort de ses parents, il l'abandonna aux pauvres et vint se mettre sous la conduite de saint Possesseur, évêque de Coutances. Ordonné prêtre, il eut l'ordre d'évangéliser le diocèse en qualité de missionnaire. Plusieurs personnes désirant vivre sous sa conduite, il alla, avec son disciple Cariulfe, trouver le roi Childebert pour lui demander la terre de Nanteuil. L'ayant obtenue, il y éleva un humble oratoire, avec quelques cellules. Ce fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Marcouf. La règle y était sévère, mais pas assez encore pour le saint fondateur, qui passait le Carême dans une des îles appelées « *Limones* » et connues aujourd'hui sous le nom de Saint-Marcouf. Là, une misérable hutte était son habitation, son lit la terre nue, une pierre son oreiller, du pain de seigle en petite quantité et quelques légumes crus sa nourriture. Plus tard il fonda un nouveau monastère dans l'île de Jersey, dont le supérieur ou l'abbé fut saint Hélier. Ses disciples étant venus enrichir l'abbaye-mère par de nouveaux fiefs, saint Marcouf fit un second voyage à Paris, pour que ces dons lui fussent confirmés par le roi. De retour dans son monastère il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Saint Lo ayant appris qu'il était malade, vint le visiter et présida à ses funérailles. On l'inhuma dans son église, entre ses deux premiers disciples, saint Cariulfe et saint Domard. Plus d'un siècle après, saint Ouen, parcourant la Neustrie, vint lever le corps de saint Marcouf. Ses reliques furent placées dans un endroit fort convenable, où on vint les vénérer.

Translation des reliques de saint Marcouf et de saint Cariulfe.

Quand, au IX^e^ siècle, les barbares du Nord vinrent envahir la Neustrie, les moines de saint Marcouf prirent la fuite, emportant avec eux les reliques de leurs saints fondateurs. Ils allèrent dans différents endroits, cherchant un lieu sûr et tranquille. Ils durent partir en même temps que les clercs qui se dirigèrent vers Bayeux, avec les corps de saint Lo et de saint Romphaire. L'abbaye de Saint-Marcouf fut en effet une des premières ravagées par les chefs normands Hasting et Bier, qui, après l'avoir pillée, l'incendièrent. C'est ce que nous apprend Wace dans son poème de *Rou :*

A Saint-Marcof en la rivière
Riche abéie ert è planière
Nantes à ce jor aveit non
Tote la contrée d'environ :
Hastainz è Bier la gastèrent
Robereut la, poiz l'alumèrent. (T. I. p. 20).

Quand le monastère fut ainsi brûlé, les moines étaient déjà bien éloignés de leur pays. Mais nous ne saurions dire toutes les stations qu'ils firent en pérégrinant à travers la France. Au commencement du X^e^ siècle, en 906, quelques-uns de ces religieux arrivèrent à *Corbiniacum* (Corbeny), avec la majeure partie du corps de saint Marcouf. Corbeny étant un domaine royal où Charles-le-Simple possédait un palais, les moines allèrent trouver le prince et lui demandèrent un lieu pour y déposer leurs précieux gages. Le roi les accueillit avec bonté et leur donna l'église Saint-Pierre de Corbeny, qui devint plus tard le prieuré royal de Saint-Marcouf, au diocèse de Laon et sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Remi (1).

Mais toutes les reliques de Nanteuil ne vinrent pas dans ce prieuré. Les religieux se partagèrent les pieux ossements et s'en allèrent de différents côtés, convaincus que si un de ces trésors tombait au pouvoir des barbares, les autres pourraient être conservés. C'est ainsi que plusieurs de ces moines se dirigèrent vers Paris. Arrivé à Rosny-sur-Seine, l'annonce des Normands, remontant sans doute le fleuve, les empêchèrent d'aller plus loin. Ils s'empressèrent de cacher en

(1) Voir le diplôme de Charles-le-Simple à la suite de la Vie de saint Marcouf.

terre leur trésor, qu'ils gardaient à vue. Longtemps après leur mort, le clergé de Mantes, ayant connu l'endroit du précieux dépôt, vint l'enlever et le plaça dans l'église, où il fut toujours en grande vénération (1).

D'autres moines vinrent demander asile au comte d'Angers, le pieux Ingelger. Ce prince qui déjà avait accueilli avec bonheur les reliques de saint Lo et de saint Romphaire, reçut avec joie celles de saint Marcouf et de saint Cariulfe et les déposa dans la chapelle de son *castrum*. Plus tard elles furent transférées dans l'église de Saint-Lo d'Angers. Le comte Foulque leur donna un nouveau reliquaire, et, en 1632, on y prit un omoplate de saint Marcouf et un os du bassin, ainsi qu'un autre ossement de saint Cariulfe, dont on fit hommage au Chapitre de Coutances (2).

Mais de tous ces dépôts, le plus connu fut celui de Corbeny. Après quatre translations, le 20 mai 1229, le 2 octobre 1295, le 22 mai 1352 et le 17 janvier 1479 (3), les ossements furent placés dans une magnifique châsse en vermeil offerte par le roi Louis XI (4). Le chef du saint eut même un reliquaire particulier et non moins riche que le premier; mais des malfaiteurs l'enlevèrent de l'église Saint-Pierre, à la fin du XVI^e^ siècle. Retrouvé dans la ville de Saint-Quentin il fut rapporté dans l'église prieuriale. Peu d'années après il fut volé de nouveau, et on ne l'a pas revu depuis (5).

On invoque saint Marcouf pour les maladies de la peau et en particulier pour la guérison des scrofules. Les rois de France rendaient aussi la santé, le jour de leur sacre, aux personnes atteintes de cette infirmité. C'est ce que nous apprend un auteur du XII^e^ siècle, Guibert de Nogent, dans son livre intitulé « *De pignoribus sanctorum*, » ou « Des reliques des saints » dernier paragraphe du livre premier, ainsi résumé : « Ludovicus grossus seu sextus, scrophas curat. Quod Philippi patri criminibus obvoluto negatum est.

---

(1) *Neustria pia*, pages 73 et 74, et Faroul, chap. 16, 17 et 18.

(2) Voir la translation des reliques de saint Lo et de saint Romphaire dans le premier volume de nos Vies de Saints, Tome I^er^, pages 148 et 164.

(3) Oudard Le Bourgeois « Apologie pour le pèlerinage de nos roys à Corbeny, » p. 114 et suiv.

(4) *Ibidem*, p. 118, 121 et 122.

(5) Coliette « Mémoire pour l'histoire du Vermandois, » II, 44, et Oudard Le Bourgeois, p. 123.

Id anglicus rex potestatis minime habet. » — Louis Legros ou Louis VI, guérit les scrofules. Ce pouvoir fut retiré à son père Philippe Ier, à cause de ses méfaits. Le roi d'Angleterre n'a jamais eu cette puissance. » Il est vrai que l'auteur, qui ne cite même pas saint Marcouf, ne nous dit point pour quelle cause les rois de France avaient obtenu ce pouvoir ; mais ce qui prouve que nos monarques attribuaient à saint Marcouf la vertu de guérir des écrouelles, c'est qu'après leur sacre et après avoir guéri les malades, ils allaient remercier saint Marcouf dans son prieuré de Corbeny et y faisaient une neuvaine, soit personnellement, soit par un de leurs aumôniers. Le 29 mai 1825, le dernier roi de France, Charles X, sacré à Reims, avec l'huile de la Sainte Ampoule, toucha et guérit les scrofuleux et envoya ensuite son aumônier à Corbeny faire la neuvaine accoutumée.

Ancienne abbaye de Saint-Marcouf ou de Nanteuil.

De cet ancien monastère mérovingien, il ne reste que le souvenir. Sur son emplacement on a élevé, au XIe siècle, une église paroissiale assez curieuse. Une tour à double toit et à trois voûtes superposées forme une chapelle au midi, entre le chœur et la nef. On voit encore quelques ouvertures étroites et cintrées avec des contreforts très peu saillants. Mais la partie la plus curieuse est assurément la crypte ou chapelle souterraine, au-dessous du sanctuaire. Sa voûte à arrêtes repose sur quatre colonnes isolées et sur une dizaine d'autres engagées dans la muraille. On croit que là fut l'église primitive de l'abbaye où reposèrent les corps de saint Marcouf, saint Domard et saint Cariulfe. Un autel est placé au fond de l'abside. Jadis on aimait à se faire inhumer dans ce lieu sanctifié, et comme à Saint-Floscel, comme à Saint-Pair, on trouve dans les champs qui entourent l'église une quantité de cercueils en pierre. Près du cimetière et à quelques pas de l'église on voit encore la fontaine monumentale de Saint-Marcouf. Elle offre la forme d'une maison carrée, couverte en pierre. Sa porte est un grand cintre surbaissé soutenu par deux colonnes du XIVe siècle. Au haut de cette ouverture est une niche renfermant la statue de saint Marcouf. Cette fontaine attire encore les pèlerins, et les malades se dépouillent parfois de leurs vêtements pour se plonger dans le réservoir et y prendre un bain.

Du haut de la tour de l'église on aperçoit la mer et les îles *Limones*. Dans la plus grande, qui posséda jadis une chapelle, se trouve maintenant une phare, près de l'endroit où saint Marcouf passait son carême.

Eglises sous le patronage de saint Marcouf.

Saint Marcouf possède un grand nombre d'autels dans les différentes églises du diocèse de Coutances et Avranches. La plus belle, assurément, est celle de la cathédrale. « On venait en pèlerinage, nous dit Toustain de Billy, et les oblations étaient considérables (1). » On y voit une petite statue du saint qui rappelle beaucoup celle qu'on voit aussi dans l'église paroissiale du Mont Saint-Michel ; puis un beau vitrail représentant, en douze médaillons, l'histoire de saint Marcouf. Plusieurs paroisses ont leurs assemblées le jour Saint-Marcouf. Mais nous ne pouvons citer que deux églises sous le vocable du saint abbé de Nauteuil :

1° Celle qui a été élevée sur l'emplacement de l'ancienne abbaye, au canton de Montebourg, arrondissement de Valognes ;

2° L'église Saint-Marcouf, au diocèse de Bayeux, canton d'Isigny, arrondissement de Bayeux, et à peu de distance de la station de Lison.

Martyrologes qui citent saint Marcouf.

Quatre martyrologes, dans les suppléments d'Usuard, nous rappellent saint Marcouf :

1° Herinien. « In pago Laudunensi, Sti Marculfi confessoris. » « Dans le pays de Laon, saint Marcouf, confesseur. »

2° Greven. « De Blando et Sto Marculfo. » — « Des St Blandin et St Marcouf. »

3° Molanus. « In aliis de Sto Marculfo. » — « Dans d'autres martyrologes, St Marcouf. »

4° Centulen. « Die 1. Kalen. maii Sti Marculfi abbatis. » — « Le 1er jour de mai, St Marcouf, abbé. »

5° Le Martyrologe gallican le cite également et plus longuement.

(1) *Histoire de la cathédrale de Coutances*, publiée en 1876, page 349.

ACTES DE SAINT MARCOUF

Du temps que le glorieux et très pieux roi Childebert tenait avec vaillance et sagesse le sceptre du royaume des Francs, le bienheureux Marcouf s'illustra par de grandes œuvres et de sublimes vertus.

Il naquit à Bayeux de parents très nobles, très riches et surtout très fervents chrétiens. Dans sa tendre jeunesse, il apprit, à leurs leçons et par leurs exemples, à s'élever sans cesse vers la céleste patrie. En place de la légèreté naturelle à l'enfance, on voyait luire en lui les mœurs de la maturité ; loin d'aimer les jeux auxquels les enfants se livrent avec tant d'ardeur, il faisait consister son bonheur à apprendre les vérités que la divine religion enseigne, à les graver dans sa mémoire et à les mettre fidèlement à exécution. Doué d'une raison au-dessus de son âge, il dédaignait les amusements et les parties de plaisir et cherchait de préférence la conversation des serviteurs de Dieu. Il mettait en pratique, sans l'avoir apprise, cette recommandation de Moïse : Instruisez-vous aux enseignements de vos aïeux et aux leçons de vos pères. Ou bien encore celle-ci du Psalmiste : Eloignez vous de moi, méchants, afin que j'étudie les commandements de mon Dieu.

Lorsqu'il se livrait à ce premier apprentissage, comme aux préludes de la milice du Christ, ses maîtres, par une pieuse prévoyance, car il avait perdu son père et sa mère au sortir de l'enfance, l'initièrent à l'étude des lettres divines. Il convenait en effet que celui que la grâce divine prédisposait à l'accomplissement de ses desseins, acquit l'aptitude aux affaires divines et non aux affaires mondaines. Il convenait pareillement que le Saint-Esprit, auteur de toute science, épargnât les lenteurs et les ennuis attachés à l'acquisition de la science, à celui qu'il avait favorisé d'une si grande bonne volonté de bien faire. Aussi, Marcoulf surpassa ses compagnons d'étude et arriva promptement aux limites de l'enseignement théologique.

Dès qu'il eut atteint les années de la puberté, il montra une résolution virile, et, pareil au soldat exercé de longue date à la milice du Christ, il entra résolument et virilement dans la carrière de la divine vocation. Oubliant, comme l'apôtre, les choses passées, aspirant aux choses à venir, assidu à l'oraison, appliqué à la lecture, macérant sa chair par les veilles, la domptant par le jeûne, humble

et gracieux envers tout le monde, distribuant des aumônes abondantes, enclin à une bienveillance sans réserve, nourrissant les indigents de ses propres biens, subvenant au besoin des orphelins et des veuves, il dirigeait toutes ses voies dans l'observance des préceptes du Seigneur ; ou plutôt, il ne suivait pas ses voies, mais celles du Seigneur.

Une telle vie et de telles œuvres le rendirent agréable à Dieu et lui concilièrent le respect et l'amour des hommes. La population entière du Bessin se félicitait et s'estimait heureuse de posséder un tel concitoyen, dans l'espoir qu'il serait le ferme et constant soutien de la chose publique. Le saint jeune homme profitait de ces dispositions pour exhorter les populations à se tenir fermement attachées à la foi catholique, à mettre en Dieu seul leur espérance, à garder en toutes choses l'amour de Dieu et la charité à l'égard du prochain, et par des progrès continuels dans le bien, à s'assurer de plus en plus du bonheur du ciel.

Il avait hérité d'un grand patrimoine à la mort de ses parents ; mais, résolu à servir Dieu sans partage, il ne lui était plus possible de se livrer aux soins des choses séculières ; aussi, se conformant à la maxime évangélique qu'il avait si bien apprise et retenue : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être le disciple du Christ, » et à celle-ci de l'apôtre : « Quiconque se charge de la cause de Dieu ne doit pas s'impliquer dans les affaires du siècle, » il délaissa la maison et l'héritage paternels, et, s'échappant nu du naufrage du monde, il commença dans la pauvreté sa carrière apostolique à la suite de Jésus-Christ, qui s'était lui-même fait pauvre à cause de nous.

Il y avait alors à Coutances un évêque, du nom de Possesseur, qui était en grande réputation de sainteté ; Marcouf ne l'ignorait pas. Il se rendit près de lui, pour achever de s'instruire à ses leçons et à ses exemples. Le prélat l'accueillit avec bonté, le garda près de sa personne, et quand il eut atteint l'âge de trente ans, il l'admit à la tonsure, le revêtit de l'habit ecclésiastique et l'éleva progressivement par les différents ordres jusqu'à la prêtrise. Arrivé à ce degré, l'évêque lui confia la mission de parcourir le diocèse de Coutances pour prêcher aux populations les vérités du salut. « Montrez dans vos mœurs que vous êtes des chrétiens, leur disait le saint missionnaire, et accomplissez dans vos œuvres les engagements de

votre baptême. Ne vous écartez jamais des droites voies d'une sainte vie. Tenez peu de compte de la gloire et des avantages d'un monde qui passe et tendez tous vos efforts vers la patrie éternelle. »

Ses œuvres, conformes à ses paroles, lui formant une auréole de gloire, tous l'honoraient comme un père, en parlaient avec de grands éloges et se conformaient de leur mieux à ses saintes exhortations. Nous devons ajouter que le fervent apôtre était doué de qualités éminentes, qu'il était éloquent et disert, d'une prudence consommée, d'un conseil toujours sage, véritablement ennemi du vice et enseignant la vertu par son propre exemple. La beauté de son âme se reflétait dans son extérieur, car, s'il était petit de taille, il était beau de visage et d'une heureuse conformation.

Une nuit, pendant qu'il accordait le repos à ses membres fatigués, après avoir vacqué longuement à l'oraison et à la récitation des louanges de Dieu, un messager céleste, éclatant de lumière, mais d'un doux aspect, l'éveilla et lui dit : « La paix soit avec vous, bienheureux Marcouf, vos œuvres sont agréables au Roi tout-puissant ; les combats que vous livrez pour l'honneur de son nom lui sont particulièrement très agréables. Sachez que vous avez mérité ses bonnes grâces, surtout en ne vous occupant pas exclusivement de votre salut, mais beaucoup plus de celui de vos frères. Or, le Christ veut arracher par votre entremise un plus grand nombre d'hommes encore à la gueule des démons et se les conquérir à lui-même. Empressez-vous d'aller trouver Childebert, roi des Francs, et priez-le de vous donner le lieu nommé *Nantus*, en ce même pays de Cotentin, et tout ce qui en dépend. Vous y bâtirez un monastère, dans lequel vous réunirez des frères qui serviront Dieu dévotement sous votre direction. Comme le cœur des rois est entre les mains de Celui qui vous donne cet ordre, ne mettez pas en doute si l'objet de la demande vous sera accordé. » — Cela dit, il disparut.

Le matin venu, Marcouf demanda pour compagnons de route Cariulfe et Domard, fit apprêter l'âne dont il avait coutume de se servir et se mit en chemin selon l'ordre reçu.

Il arriva à Paris en un jour de fête. Le roi, la reine Ultrogode et une multitude de grands du royaume étaient réunis à l'église et assistaient à l'office divin. Lorsqu'il y entra, il n'eut garde de s'offrir aux yeux du monarque ; loin de là, il chercha un coin obscur et solitaire pour faire humblement sa prière, à l'écart, sans être remarqué, n'étant

pas venu pour attirer les regards, comme font les personnes fastueuses. Le Seigneur dit dans l'Evangile : « Lorsque vous voulez prier, entrez dans le lieu le plus retiré de votre maison, fermez la porte et parlez à votre Père. » Il ajoute : « N'imitez pas la jactance des hypocrites, qui prient debout dans les synagogues et sur les places publiques, afin d'être vus ; je vous assure en vérité que leur prière est déjà exaucée. » Rien n'était plus éloigné des sentiments et des habitudes du saint missionnaire.

Cependant, comme la lumière de Jésus-Christ ne peut être retenue sous le boisseau, l'orgueil vaincu des démons manifesta ce qu'une vertueuse humilité voulait cacher : car voilà qu'à son entrée dans l'église, ils s'écrièrent avec des accents lamentables par la bouche de quelques possédés, hommes et femmes, qui avaient été amenés là : « Epargnez-nous, épargnez-nous, Marcouf, serviteur du Christ ; votre présence nous fait endurer de cruels tourments. Mais si le Dieu tout-puissant nous chasse de ces demeures par votre entremise, du moins que votre sainteté nous obtienne la grâce de de n'être pas replongés dans l'enfer. »

Surpris et étonnés aussi bien que tous les courtisans, le roi ordonna de rechercher l'homme qui s'appelait de ce nom, après lequel les démoniaques poussaient de telles clameurs. On le trouva vite et on l'invita de se rendre auprès du monarque. Celui-ci le salua très gracieusement et lui dit : « Soyez le bienvenu, ô le béni de Dieu. Je ne doute pas que ce ne soit notre commun Créateur, le très doux Christ, qui vienne en votre personne visiter notre petitesse infinie. »

Le bienheureux Marcouf répondit, après lui avoir rendu son salut : » La paix soit avec vous, ô le plus illustre des hommes, et que la miséricorde de Notre-Seigneur-Jésus-Christ descende sur vous du haut des cieux. Assis sur le trône de la majesté royale et le premier en dignité, vous n'oubliez pas que vous êtes aussi d'une condition mortelle. L'orgueil ne vous élève pas, et vous ne méprisez pas ceux qui sont au-dessous de vous ; mais dans le calme de votre humilité, vous vous égalez à eux, en vous souvenant qu'ils sont vos semblables selon la nature. De la sorte, vous accomplissez la recommandation du Sage : Si les peuples vous ont constitué leur prince, ne vous en enorgueillisez pas ; soyez au milieu d'eux comme l'un d'eux. On vous voit mesurer avec épargne les châtiments de la justice et

punir les crimes sans cesser d'aimer les coupables. Par la constante pratique de ces vertus, sans m'étendre sur les autres, vous vous rendez agréable à Dieu et à ses Saints. »

Disposé à la bonté beaucoup plus qu'à l'orgueil par la tournure de ces paroles élogieuses, le roi demanda avec une grande bienveillance au saint missionnaire de quel pays il venait. Marcouf répondit : « J'ai vu le jour au pays du Bessin ; je suis né de parents d'un rang élevé, et c'est par l'ordre de Dieu que je viens des contrées de l'Occident réclamer de votre royale munifence la donation à toujours du fief nommé *Nantus,* sis au pays de Coutances, et de ses revenus, non pour moi, mais pour Jésus-Christ qui vous a donné lui-même les richesses que vous possédez et qui vous en réserve de plus grandes dans le ciel. C'est, je ne dois pas vous le laisser ignorer, l'ordre et la volonté expresse du Dieu tout-puissant que ce lieu soit dorénavant sa propriété exclusive, afin d'y élever un monastère et d'y mettre des religieux, qui y vivront d'une vie de pénitence et prieront le Christ avec ferveur pour votre salut et celui du royaume. »

Très heureux de cette demande, le monarque répondit : « Je rends grâce à mon Créateur miséricordieux, qui daigne me faire connaître sa volonté, à moi, qui suis le moindre de ses serviteurs, par l'intermédiaire d'un de ses amis tel que vous, la terre est à lui avec toutes les richesses de l'univers et tous ceux qui l'habitent ; qu'il soit fait selon sa volonté et ses ordres de tout ce qu'il m'a donné dans sa bonté. Mais nous vous adressons tous ensemble une prière, ô homme de Dieu : c'est que vous ayez la charité de venir au secours de ceux-ci, en les délivrant dès cruels démons qui les possèdent et leur font endurer de si grands tourments. » Marcouf répondit qu'il n'était pas capable de satisfaire à une telle demande, ni digne de la présenter à Dieu. Mais enfin, vaincu par les supplications unanimes, il se mit à genoux, leva les yeux et les mains vers le ciel et adressa cette prière au Sauveur :

« Seigneur Jésus-Christ, Roi des rois, tout-puissant, aux ordres duquel toute créature obéit, qui êtes la vie, le salut, la bonté, qui par une grâce gratuite avez daigné vous faire homme, afin de nous racheter de la domination des démons, qui avez donné à vos disciples et à leurs successeurs le pouvoir de fouler aux pieds les serpents, les scorpions et toute la puissance de l'ennemi, accordez le secours de votre bonté à vos serviteurs ici présents, de sorte que, délivrés

des cruels démons qui les tourmentent, vous soyez vous-même leur seul possesseur, comme vous êtes leur créateur, leur rédempteur, et qu'ainsi rendus à leur santé première, ils vous adressent les louanges et les actions de grâce qui vous sont dues. »

Cette prière était à peine achevée que les esprits immondes s'enfuirent, en laissant des traces de leur retraite, car le sang jaillit en abondance par la bouche et par le nez de ceux qu'ils quittaient. Ravis à la vue d'un aussi grand miracle, le roi et tous les assistants rendirent au Dieu tout-puissant d'immenses actions de grâces.

Le roi appela ensuite un notaire et lui donna ordre de rédiger l'acte de donation du fief que le saint prêtre demandait. Par cet acte, le roi donnait, délivrait, délaissait, en présence des grands de sa cour, le fief de *Nantus*, appartenant au fisc royal, avec tous ses revenus et dépendances, à Dieu et au prêtre Marcouf, pour en jouir, lui et ses successeurs, et le posséder à perpétuité.

Le roi ajouta verbalement la promesse d'être toujours favorable, si le saint prêtre venait à avoir besoin de quelque chose de plus dans la suite. « Demandez, lui dit-il, sans crainte d'être refusé. »

Les choses ainsi réglées, Marcouf sollicita la permission de quitter la Cour ; mais le monarque le retint dans un long entretien d'abord, et ensuite dans de longs adieux, se recommandant à ses prières, ainsi que la reine et leurs enfants, et l'engageant à revenir souvent. Enfin il lui permit de se retirer, et envoya avec lui un commissaire, nommé Léonce, pour déterminer dans des limites certaines l'étendue du terrain concédé.

Sitôt après son retour, Marcouf entreprit la construction du nouveau monastère. Il le disposa du mieux possible en vue d'une vie commune et réglée, tant pour le dehors que pour le dedans. Il s'adjoignit un grand nombre de frères, avec lesquels il commença cette même vie commune, régulière, séparée du monde. Il les exhortait sans cesse, non seulement de parole, mais aussi par les exemples d'une vie toute divine, à garder les voies étroites de la pénitence et du renoncement, à y progresser même constamment, afin de monter, comme par des degrés, vers la sainte Sion, où l'on jouit de la contemplation du Roi des rois. Il les exhortait principalement à se céder les uns aux autres en toutes choses, afin de ne former tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme, à l'exemple des chrétiens de la primitive Eglise ; à ne s'attribuer jamais rien per-

sonnellement, sauf pour chacun ses propres péchés ; il voulait que tout fût commun entre tous. Il leur disait que l'oisiveté est un poison plus dangereux que le venin des vipères, qu'il fallait à tout prix l'éviter, s'ils voulaient atteindre à la perfection religieuse, et pour cela faire succéder à l'oraison le travail, au travail la lecture, et ainsi perpétuellement.

Nous relaterons ici un fait digne de mémoire, qui montrera à quel point le saint homme se tenait en garde contre les embûches de l'ennemi du salut. Quelquefois, à l'entrée du carême, il se retirait seul dans une des îles voisines, appelées les deux Limons, pour y pratiquer un jeûne plus austère, s'y livrer mieux dans la solitude, à la prière, à la contemplation, au chant des louanges de Dieu et se purifier des moindres souillures par les exercices de la pénitence, comme l'or se purifie dans le creuset en passant par le feu. Or voilà qu'un jour, un peu avant la sixième heure, lorsqu'il se livrait à une sainte lecture devant la porte du petit abri qu'il s'était fait, l'infatigable et perfide adversaire du genre humain lui tend une embûche aussi dangereuse qu'imprévue : il lui apparait sous la forme d'une femme qui vient de faire naufrage au bord de son île et qui lui demande d'une voix lamentable un peu de pain et la permission d'entrer sous son toit. Mais le circonspect et prudent solitaire ayant soupçonné une ruse, posa son livre et entra lui-même dans sa cabane, traça un signe de croix sur un pain et le lui offrit en disant : « Tenez, si vous êtes ce que vous paraissez être, prenez et mangez ce pain que je viens de bénir d'un signe de croix. » Au mot du signe de croix, celui qui a été vaincu par la croix n'en put supporter le nom, le fantôme s'évanouit et le saint religieux entendit le bruit comme d'un fer rouge qui aurait été jeté du haut d'une falaise dans la mer.

Il n'est pas surprenant que celui qui avait été précipité du ciel se précipitât de nouveau après être venu se heurter inutilement à une des plus fermes colonnes de la sainte Eglise. N'ayant pu réussir dans sa guerre servile entreprise contre le Christ, notre chef, il la poursuit avec un acharnement sans trêve contre ses membres. Mais le saint était revêtu de cette cuirasse impénétrable recommandée par le Sauveur, qui s'appelle le jeûne et l'oraison, sans compter les autres armes défensives de la milice chrétienne, qu'il ne quittait jamais. Il ne se contentait pas d'un jeûne ordinaire et

facile : le pain d'orge et des herbes crues formaient son seul aliment ; il portait pour premier vêtement un sac, qu'il conviendrait mieux d'appeler du nom de cilice, et par dessus des peaux de bêtes. La lassitude seule pouvait lui imposer le sommeil, et il le prenait sur la terre nue, avec une pierre pour oreiller. C'est ainsi et par ces macérations incessantes que le Soldat du Christ s'armait contre les tentations de l'ennemi.

Quand la solennité pascale l'eût rappelé au monastère, il raconta à ses frères ce qui lui était arrivé, et ils se réjouirent doublement : de son retour d'abord, et ensuite de sa victoire.

La réputation du bienheureux Marcouf se répandait de proche en proche et jusqu'en des lieux éloignés, beaucoup de personnes venaient à lui, et, parmi le nombre, plusieurs, enflammés par ses exhortations et son exemple, renonçaient aux vanités du monde, apportaient ce qu'ils possédaient et le mettaient à ses pieds, en sollicitant la grâce d'être reçus au nombre de ses frères. Si l'homme du Seigneur accueillait leur demande, il acceptait aussi leur offrande et, économe fidèle du Christ, il en faisait trois parts, la première pour soulager les pauvres, la seconde pour délivrer les captifs, la troisième pour élever des monastères, car il en fonda plusieurs, outre le premier.

Parmi ceux qui embrassèrent son institut, il faut compter le vénérable prêtre Romard, qui renonça à tous les avantages et aux affaires du siècle, et en compagnie duquel il passa peu après dans une île adjacente au pays d'Angleterre, nommée *Agnus*, pour y vivre quelque temps dans la solitude.

Cette île ne comptait qu'un très petit nombre d'habitants, parmi lesquels un homme très religieux, nommé *Hélibert* (1), lequel macérait son corps par des privations extrêmement rigoureuses. Marcoulf et le bienheureux Romard s'adjoignirent à lui et pratiquèrent avec lui la vie contemplative et les rigueurs de la pénitence.

Il s'y accomplit, pendant leur séjour, un grand miracle, dû certainement aux mérites de saint Marcouf, et que nous allons rapporter. Un jour qu'un essaim de pirates saxons, au nombre de près de trois mille, s'approchaient de l'île à toutes voiles et à force de rames, dans le dessein de la piller, les insulaires, au nombre de

(1) Erreur de copiste et confusion ; c'est *Helerius* qu'il faut lire : saint Hélier.

trente environ (1), à ce que l'on dit, ne sachant que faire dans leur effroi, et ne pouvant fuir, puisque la mer les enfermait de tous côtés, se réfugièrent sous la protection de Marcouf. Ils se prosternèrent à ses genoux, en le priant avec cris et larmes de les sauver. « Mes enfants, leur dit le saint anachorète, soyez des hommes de cœur, prenez vos armes, Dieu est assez puissant pour vous faire triompher de ces gens-là ; marchez au-devant d'eux, il combattra pour vous ; souvenez-vous de la manière dont il fit périr les armées de Pharaon ; je vous promets la victoire ; allez. » Ils le crurent, s'armèrent et marchèrent à l'ennemi, moins confiants dans la force de leurs bras que dans les prières du saint et le secours de Dieu. Or, pendant qu'ils combattaient et mettaient à mort ceux qui débarquaient, sans perdre un seul des leurs, ceux qui étaient encore dans les navires furent tous engloutis dans les flots, et il n'en resta pas un pour aller porter la nouvelle dans leur patrie.

Le seigneur de l'île ayant appris l'événement, et en même temps que c'était par la vertu des prières de Marcouf qu'elle avait été délivrée d'un si grand nombre d'ennemis, en rendit à Dieu de grandes actions de grâces et donna au saint anachorète la seigneurie de la moitié de la même île. Celui-ci y construisit un monastère, dans lequel il établit un petit nombre de moines, pour le service de Dieu.

Etant revenu peu de temps après au premier monastère qu'il avait fondé, un père de famille, du nom de Genastis, lui présenta son fils qui venait d'être affreusement déchiré par un loup enragé et qui était sur le point de mourir. Le pauvre père criait avec larmes : « Homme de Dieu, sauvez-le, empêchez-le de mourir ! » A l'instant celui-ci, qui amait Dieu de tout son cœur, et qui était rempli d'une charité si tendre pour le prochain, se prosterna la face contre terre et pria. Il n'était jamais plus voisin du ciel que quand il était prosterné sur la terre ; lorsqu'il se releva, sa prière finie, l'enfant était guéri de ses blessures, à la grande admiration des habitants, à la grande reconnaissance du père et à la joie universelle pour un si grand miracle.

Aux approches de la fin de sa carrière, Marcouf fut informé du

---

(1) *Insulani, qui non plures triginta perhibentur fuisse, de longe deprehendentes, subito metu perculsi...*

terme par une révélation divine ; mais il voulut, avant de quitter le monde, faire confirmer de la main du roi, aux monastères qu'il avait fondés, la propriété des biens qu'y avaient attachés, pour le salut de leurs âmes, une multitude de personnes pieuses, afin que les donations fussent irrévocables, définitives et à l'abri de réclamations ultérieures. Après avoir préparé ses moyens de voyage, il se mit donc en route pour Compiègne, où Childebert résidait alors. Nous allons le suivre en ce voyage et en rapporter les détails, à commencer par un évènement miraculeux.

Arrivé près de l'Oise, le saint moine chercha un ombrage à l'écart au bord de la prairie, pour se reposer. Or, voilà que les chasseurs du roi poursuivaient à courre un lièvre sur lequel la meute était lancée. L'animal, après avoir arpenté la plaine, retardait par de fréquents retour le moment suprême et désormais inévitable, car il n'avait pas de refuge. Il se blottit, comme d'inspiration, sous le manteau du moine. Les chiens s'arrêtèrent. Un des chasseurs s'approcha avec colère et lui dit d'un ton menaçant : « Comment oses-tu, moine téméraire, t'approprier la venaison du roi ? Rends-le, ou je t'enfonces mon épieu dans le ventre. » Marcouf, non par un sentiment de frayeur, mais pour montrer que Dieu sauve les animaux aussi bien que les gens quand il lui plaît, ouvrit son manteau, et la bestiole s'enfuit en passant au milieu des chiens immobiles, cloués sur place, comme si on disait frappés de mort. L'insolent et menaçant chasseur se lança avec fureur à sa poursuite, pressant et labourant des talons les flancs de sa monture ; mais il fit une chute si terrible qu'il resta sur la terre, brisé, le ventre ouvert et les entrailles sorties. Ses compagnons, épouvantés, mais comprenant la cause de son malheur, recoururent au saint homme et implorèrent sa pitié en faveur du misérable, qui était prêt à rendre l'âme. Marcouf, toujours disposé à la miséricorde envers tout le monde et jamais à la vengeance, vint avec empressement, il prit dans ses deux mains les entrailles du moribond, les fit rentrer en place, se prosterna, pria longuement ; en se relevant, il fit un signe de croix sur le blessé. Celui-ci se releva lui-même guéri, sain et sauf, comme si rien ne lui était arrivé.

Le roi arrivant aussi sur ces entrefaites, et apprenant ce qui venait de se passer, se réjouit très fort du dénouement et plus encore de la venue de Marcouf. Il alla à sa rencontre ; du plus

loin qu'il l'aperçut, il descendit de cheval ; il l'aborda avec la plus grande révérence, lui demanda sa bénédiction. « Que Dieu vous bénisse de sa sainte Sion, dit Marcouf, puissiez-vous posséder les biens de Jérusalem tous les jours de votre vie, et que la bénédiction du Seigneur, qui a créé le ciel et la terre, soit sur tous les vôtres. » Puis ils se tinrent dans un long embrassement.

Le saint religieux exposa au monarque l'objet de son voyage, ensuite ils entrèrent ensemble à Compiègne ; le soir advint sur leurs entretiens. Le lendemain, Childebert fit rédiger un acte confirmatif de toutes les donations faites aux monastères de Marcoulf, le signa ainsi que la reine Ultrogode et les grands de la cour. Le roi et la reine le comblèrent de présents et se recommandèrent vivement à ses prières.

De retour à son monastère et lorsque le Seigneur l'avertit que le moment était venu de mettre un terme à ses travaux et d'échanger les occupations passagères du siècle contre la vie incorruptible de l'éternité, il en éprouva beaucoup plus de joie que de tristesse, et devança de ses désirs l'heure finale de sa délivrance. Quand enfin la maladie approcha de son terme, les frères arrivèrent de tous côtés, pour rendre une dernière visite au moribond, de même beaucoup de personnes du siècle et en particulier le vénérable Lo, évêque de Coutances.

Cependant le saint vieillard, pareil à un bon pasteur, consolait bénignement le troupeau qu'il avait formé, et avertissait chacun de ne pas s'écarter si peu que ce fût de la règle de vie qu'il avait embrassée. Il priait le Christ, Souverain pasteur, d'environner de sa protection comme d'un rempart ceux qu'il avait rachetés au prix de son sang divin. Enfin, élevant les yeux et les mains vers le ciel, il dit : « Seigneur Jésus-Christ, fils du Père Eternel, ayez pitié du pauvre vieillard épuisé de fatigue. Si vous trouvez dans votre miséricorde que j'ai assez longtemps combattu dans les rangs de votre sainte milice, rendez-moi la liberté vers laquelle j'aspire et admettez-moi en la compagnie des citoyens du ciel. »

Après ces paroles, il exhala son âme, et elle se réunit aux chœurs des anges.

Aussitôt éclatèrent des sanglots universels ; un trouble profond s'empara des assistants ; on n'entendit plus que des lamentations sur la perte d'un si grand homme.

Marcouf mourut le jour des calendes de mai. Il reçut la sépulture en ce même monastère de Nanteuil qu'il avait fondé en premier lieu, auprès de ses deux frères, Cariulfe et Domard, qui moururent dans le même temps. Ils reposent avec lui dans la paix du Seigneur.

Plus tard, assez longtemps après, le vénérable Ouen, pontife de l'Eglise de Rouen, faisant la visite pastorale de sa province, vint au pays du Cotentin. Ernouin, abbé de Nanteuil, le supplia de visiter son monastère et de transférer le corps du saint fondateur du lieu où il avait reposé jusque-là, en un autre qu'il avait préparé, ce que le prélat accorda volontiers. Le saint corps apparut sans aucune corruption, le visage semblait plein de vie, seulement les chairs étaient consumées et la peau adhérait aux ossements. On le laissa exposé pendant trois jours aux regards du public, afin que chacun pût jouir de la vue de ce miraculeux phénomène. Le saint prélat demanda à l'abbé la permission de détacher une portion de la relique, à titre de dédommagement de la peine qu'il avait prise, et aussi pour satisfaire sa dévotion ; l'abbé y consentit. Or, comme il songeait, sans en rien dire, à s'approprier le chef, une cédule descendue du ciel apparut entre les mains du mort ; elle contenait ces mots : « Prenez ce que vous voudrez, mais non la tête. » Ainsi le saint archevêque fut arrêté dans son désir. Il plaça très dévotement le corps saint dans le lieu qui lui avait été préparé.

La multitude des miracles qui s'opèrent alentour prouvent que le saint fondateur de Nanteuil n'est pas mort, mais qu'il vit. A l'invocation du nom de Marcouf, les aveugles recouvrent la vue, l'ouïe est rendue aux sourds, les paralytiques retrouvent le mouvement, en un mot, toutes les infirmités disparaissent par la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel appartient l'honneur et la gloire en union avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. AMEN.

VITA SANCTI MARCULFI

CAPUT I

ORTUS, STUDIA, SACERDOTIUM, CONCIONES.

1° Eo tempore igitur quo gloriosus et Deo amabilis rex Childebertus Francorum septra strenue honesteque regebat, beatissimus Marculfus, magnus (1) et præclarus enituit moribus et actibus. Qui cum ex nobilissimis ditissimisque atque christianissimis Bajocassinis (2) civibus exortus esset; ab ipsis (3) puerilibus annis, toto pisu totoque desiderio ad supernam cœpit anhelare patriam. Præferebatur in annis puerilis levitas, sed vigebat in moribus senilis maturitas : nam ludicris omnibus, quibus ea ætas maxime occupari delectat, abjectis, ea quæ divinæ religionis erant, et avida aure percipere, et tenaci memoriæ commendare, et curiosa prosecutione perficere satagebat. Devitabat denique bonæ indolis puer coætaneorum suorum verniloquia lascivaque conventicula, et seniorum semper (4) interesse conventibus atque colloquiis expetebat, imitans jam, sine lectionum demonstratione, illud Moysi præcipientis : « Interroga patres tuos et annuntiabunt tibi, majores tuos et dicent tibi » ; dicebatque cum Psalmista: « Declinate a me, maligni, et scrutabor mandata Dei mei. » Hujusmodi igitur cum sese velut præludiis futuræ Christi militiæ exercitaret, a suis pædagogis pia provisione (nam jamdudum ejus uterque parens morte obierat) (5) divinarum instruendus (6) traditus est studiis litterarum. Decebat utique (7) ut quem taliter divina sibi vindicabat gratia, non mundanis sed divinis manciparetur negotiis. Sed cujus conscientiam dator scientiæ Spiritus Sanctus a totius malevolentiæ (8) sordibus emundaverat, ei in discendo nulla potuit adesse tædiosa dilatio; nam infra brevis temporis intervallum, omnibus adeo divinis instructus est litteris, ut nulli suorum sodalium reperiretur secundus.

2° Postquam autem annos pubertatis attengens in robur virile evasit, velut miles benè usque à primis annis in Christi tirocinio exercitatus, cœpit viriliter atque infatigabiliter (9) ad supernæ

Variationes : (1) Vir Marculfus. (2) Baiocasinis. (3) Ab ipsius. (4) Et servorum Dei semper. (5) Mortem obierat. (6) Instituendus — imbuendus. (7) Itaque. (8) Malivolentiæ. (9) Atque instabiliter — ineffabiliter.

vocationis contendere bravium; præterita cum apostolo obliviscens, et sese in futura extendens; vacans orationibus, insistens lectionibus, carnem vigiliis macerans et jejuniis attenuans, omnibus humilitatem atque obedientiam præbens. Largus in eleemosynis, profusus in misericordiis, sustentabat inopes propriis sumptibus, pupillorum et viduarum subveniebat necessitatibus. Corrigebat denique vias suas in custodiendis mandatis Domini; suas quippe corrigebat et Domini sequebatur. Talibus igitur moribus et officiis Christo dilectus et hominibus gratus reverendusque habebatur; gaudebat quippe atque lætabatur tali (1) concive omnis Bajocassina (2) plebs, confidens totius (3) suæ reipublicæ statum per eum firmum stabilemque futurum. Nam beatissimus vir omnes crebris incitabat adhortationibus ut, quæ fundamentum bonorum est omnium, fidem firmiter tenerent catholicam, spemque suam in Domino et non in hominibus constituerent; dilectionem integram colerent, ut Dominum super omnia et proximos tanquam seipsos diligerent, et ut, quotidianis virtutum profectibus (4), ad promerendam supernæ civitatis beatitudinem properarent.

3° Denique cum rebus temporalibus hereditaria successione præditus vir Domini affluueret, cumque soli Deo servire cuperet, in eis et procurandis et disponendis diu occupari nullatenus voluit; sed illius evangelici dicti non surdus auditor, quoniam « qui non renuntiat (5) omnibus quæ possidet, non potest Christi esse discipulus; » illius etiam apostoli : « Ut nemo Deo militans secularibus se implicet negotiis ; » relicta domo rebusque patris, nudus ex mundi naufragio evadens optatam arripuit peregritiationem factus pauper, ut Christum pro nobis pauperem factum sequeretur. Et quoniam jam dudum famam sanctitatis beati Possessoris Constantiæ civitatis episcopi, acceperat; cum recto tramite expetiit, cupiens ipsius doctrinis et exemplis institui. A quo benigne susceptus, apud eum per non modicum tempus mansit, atque ab eo tonsuratur (6), cum esset annorum trigentà, clericalem habitum recepit. Postquam vero per reliquos ecclesiasticos ordines digna promotione sublimatus, tandem presbyteratus gradum conscendit. Cœpit denique, jubente prædicto pontifice, pagum Constantinum peragrans, indesinenter admonere populum, ut quod semel sacro fonte professi essent,

(1) Tali ac tanto concivi — concive. (2) Baiocasina. (3) Totius reipublicæ. (4) Provectibus. (5) Renunciaverit. (6) Tonsuratus.

et moribus tenerent et operibus exercerent, viasque recte vivendi semper sequerentur, vanamque gloriam mundi parvipenderent (1) et ad cœlestem tota intentione tenderent. His igitur cœlestium (2) factorum insignibus illustratus, ab omnibus quasi pater colebatur, summaque laude efferebatur, atque suæ sanctæ exhortationis dictis cuncti æquali devotione parebant. Erat namque vir sanctus profundus ingenio, disertus eloquio, prudens in consilio, maturus in facto, virtutum cultor, vitiorum extirpator. Sed hujusmodi (3) decorem animi forma etiam non obfuscabat corporis. Licet enim statura pusillus esset, aspectu tamen erat decorus membrorumque eleganti coaptatione compositus.

CAPUT II

ACCESSUS AD REGEM CHILDEBERTUM ; NANTUM MONASTERIUM CONSTRUCTUM ; ENERGUMENI LIBERATI.

4° Quadam vero nocte, dum, post longam in orationibus Deique laudibus lucubrationem, membris fatigatis modicam indulgeret quietem, adest ei supernus nuntius, habitu fulgidus et aspectu jucundus, qui, eum excitans, his verbis alloquitur : « Pax tibi, beatissime Marculfe. Omnipotenti regi tua sunt grata opera, grata utique ipsi per omnia tua est militia ; sciasque te in hoc præcipue illius gratiam promeruisse, quoniam non modo circa tuam, verum etiam circa tuorum salutem proximorum sollicite invigilas. Et quoniam per te plures a faucibus divelli dæmonum, sibique Christus vindicari disposuit, festinus Childebertum regem adeas Francorum, atque ab eo tibi dari postules locum quemdam in hoc pago Constantino, cui Nantus est vocabulum, cum omnibus rebus ad eumdem locum pertinentibus ; in quo et monasterium construas, et aliquos fratres, qui sub tuo regimine Deo devotè serviant (4), constituas. Cum autem cor regis in manu illius sit cujus ista est jussio, nullo modo te fore impetraturum quod poscere moneris diffidas. » His dictis, protinus disparuit.

5° Mane igitur facto, asello cui sedere insueverat ascenso, assumptisque (5) secum fratribus Cariulfo et Domardo iter imperatum

---

(1) Paucipenderent. (2) Spiritualium virtutum. (3) Nec hujusmodi. (4) Servientes. (5) Assumptis secum duobus sanctissimis fratibus suis quos pro excellenti religiositate sua comites habebat inseparabiles, Cariulfo videlicet et...

arripuit. Cumque præfatus rex cum sua regine, Ultrogode nomine, et cum multa suorum procerum turba, quadam festa (1) die, divini celebrationem officii in ecclesia devotè præstolaretur, beatus Marculfus supervenit, intransque ecclesiam, non se continuò regalibus præsentavit obtutibus ; sed cui omnis subtus erat mundana levitas, et in quo humilis manebat gravitas, in quamdam abditissimam (2) partem divertit, ubi ab omni tumultu semotus Christo secretus posset preces fundere, implens illud evangelii : « Cum oraveris, intra in cubiculum et clauso ostio ora patrem tuum. » Nolebat et enim vir sanctus hypocritarum sectari jactantiam, qui in synagogis locisque publicis, ut ab hominibus viderentur, stantes orabant ; de quibus Dominus : « Amen, inquit, dico vobis, reciperunt mercedem suam. » Sed quoniam « lucerna Christi non poterat latere sub modio, » quem custos virtutum celare satagebat humilitas dæmonum superata detegebat superbia. Mox enim ut vir sanctus ecclesiam introiit, per quosdam, qui fortè illuc adducti fuerant, obsessos utriusque sexus homines, magnis lacrymosisque cœperunt vocibus dæmonia clamare : « Parce nobis, parce, Christi serve, Marculfe ; » graviter enim cruciat nos tua præsentia. Sed si ab his nos sedibus » per te divina expulerit potentia, ne nos trudat in abyssum, tua » impetret sanctitas. »

6° Super hoc autem rex omnesque sui vehementer attoniti, quis esset qui hoc nomine vocaretur, cui (3) sic acclamarent dæmoniaci, diligenter jubet inquiri. Invenitur tandem, moneturque ut ad regem festinus accederet. Quo accedente, rex eum officiosissime salutans : « Bene, inquit, venias, benedicte Domini ; per te enim » certum est nostram pusillanimitatem a piissimo factore omnium » Christo visitari. »

Quem contra beatissimus Marculfus resalutans : « Pax tibi, ait, et » misericordia ab ipso Domino Jesu Christo, virorum illustrissime, » de cœlis præbeatur ; qui licet et dignitate præcellas et in solio » regalis majestatis resideas, tamen te unum esse mortalium consi- » derans, non superbia tumidus subjectos despicis, sed humilitate » tranquillus, ut pote eis natura similis, coæquaris, benè utique » memor illius dicti sapientis : « principem populi te constituerunt, » noli extolli, sed esto in eis quasi (4) unus ex eis. Denique justitia

(1) Festiva. (2) Altissimam. (3) Et cui. (4) Tanquam unus.

» insignis nec pietate segnis, eisdem tibi subditis, et cum justitia » parcis et cum pietate, si deliquerint, corrigis. His igitur et cete- » rarum virtutum exhibitionibus Deo vivis, et ejus sanctis per » omnia placitus (1). »

7° Rex autem tanto laudum præconio non ad elationem, sed potius ad humilitatem permotus ; cæpit blando sciscitari alloquio, quibus ab oris vir sanctus adveniret. Respondens autem beatissimus Marculfus : « Urbis, inquit, Bajocassinæ (2) indigena sum, parentibus non infimis progenitus. Jussione vero Domini admonitus, ab eisdem occiduis partibus, tuam amplitudinem tuamque magnificentiam expeto, quatinus fiscum in pago Constantino qui Nantus dicitur, cum omnibus reditibus suis, non mihi, sed Christo (quo donante multa temporaliter possides, et plura æternaliter possidenda exspectas) solenni donatione concedas. Est enim, verè scias, Dei omnipotentis voluntas et jussio, ut præfatus locus non ulterius humano sed divino mancipetur dominio ; silicet ut et ibi cænobium construatur, et fratres qui districtioris vitæ tramitem tenent, pro tua totiusque reipublicæ salute Christum sedulò oraturi, in eodem cœnobio constituantur. » Quâ petitione vehementer rex exhilaratus : « Gratias, inquit, misericordissimo factori meo refero, qui per te » dilectum suum mihi suorum infimo suæ voluntatis deliberationem » detegere condignatus est. Sua nempe terra et plenitudo ejus, » orbis terrarum et universi qui habitant in eo. Fiat ex omnibus » quæ mihi misericorditer præstitit, ejus voluntas et jussio. Sed » omnes in commine, vir venerande, deposcimus tuam sanctita- » tem, ut his miseris tua subveniat pietas quos nequam spirituum » male torquet impietas. »

8° Vir autem Domini ad hoc nullo modo idoneum imo se indignum obtestans, tandem multorum victus precibus, curvatis ad terram genibus ac manibus in cælum protensis et oculis, invocat Christum hujusmodi vocibus : « Domine Jesu Christe, rex regum potentissime, cujus imperio omnis subjacet creatura, qui es vita et salus et pietas et gratuita gratia, homo fieri dignatus es, ut nos a dæmonum ditione redimeres, quique discipulis tuis eorumque successoribus potestatem dedisti supra serpentes et scorpiones et omnen virtutem inimici, his famulis tuis opem tuæ pietatis im-

(1) Placitus inveniris. (2) Baiocasine.

pende quatenus, à quibus crudeliter vexantur effugatis dæmonibus, eorum qui creator et redemptor es, solus possessor existas, et ipsi pristinæ sanitati redditi, debitas tibi laudes persolvant et gratias. » Hac igitur vix oratione completa, spiritus immundi certa relinquentes vestigia, in fugam versi sunt. Nam per eorum quos injustè pervaserant nares et ora, ipsis fugientibus, sanguis uberrimus prorupit.

9° Tantum igitur taleque miraculum rex et ceteri qui aderant admirantes, immensas omnipotenti Deo gratias retulerunt. Accersito denique scriptore, jubet scribi super donum (1), quod vir sanctus petierat, regale testamentum. Quo rata astipulatione munito, tradidit idem rex omnibus suffragantibus prædictum fiscum, cum omnibus ad eum pertinentibus reditibus, Deo et sancto viro suisque posteris, perenniter habendum et possidendum. Imperat etiam ut quidquid deinceps vellet ab eo, sine ulla impetrandi hæsitatione expeteret. His igitur ita gestis, vir Domini in patriam redeundi postulabat (2) licentiam ; sed rex diutissime in ejus primum colloquio postremumque osculo demoratur, seque cum uxore et filiis illius orationibus commendans, atque obnixe ut eum sæpius reviseret flagitans, tandem eum dimittit. Delegavit autem ei quemdam suorum, Leontium (3) nomine, qui terras prædicti fisci certissima finium designatione determinaret.

10° Reversus igitur locum excolere aggreditur. Construxit autem monasterium aptum regulari institutioni et congruum. Rebus denique intus et extra prudenti dispensatione apparatis atque dispositis, non paucos, cum quibus vitam monasticam duceret, sibi fratres adscivit. Quos assidue, non solum piæ exhortationis incitamentis, verum etiam divinæ prosecutionis exemplis monebat, ut semper ardua et sanctiora sectarentur ; quatenus de virtute in virtutem progredientes, regem regum in Sion contemplari mererentur. Monebat quippe, ut integra inter eos unanimitas maneret, quatenus ad formam primitivæ Ecclesiæ cor unum eis esset et anima una, nec sibi quidquam proprium quisquam præter peccatum vindicaret (4), sed essent (5) omnia communia ; otiositatem denique velut virus fugerent vipereum, sed (6) certatim aut laboribus manuum,

---

(1) Domum, dominium. (2) Postula. (3) Leontinum. (4) Vindicasset. (5) Essent eis omnia. (6) Sed semper aut.

aut lectioni seu orationi incumberent. Inculcabat etenim eis validius nihil otiositate monachili officere perfectioni.

CAPUT III

VITA SOLITARIA IN INSULIS PERACTA ; DŒMON ABACTUS ; PRÆDONES PUNITI, MONASTERIA CONSTRUCTA.

11° Rursus et illud est operæpretium lectioni inserere, qualiter vir sanctus antiqui Dei hostis prævenerit insidias. Aliquando namque, quadragesimæ observationis diebus imminentibus, cum beatissimus confessor quotidianis provectibus semper ad altiora conscendere, atque in dies, per carnalium affectionum salubrem decoctionem, velut aurum in fornace, mundior atque expurgatior fieri satageret, in insulam quamdam, cui vocabulum est Duo (1) Linionis, incomitatus expetiit, quatenus ibi, per illud sacrum tempus quadragenarium, corpus rigidius solito maceraret, et quo ab hominum remotior esset conventibus, eo ad vigilias, orationes jejuniaque exercenda aptior atque expeditior existeret.

12° Sed quodam die, dum ante aditum casulæ, quam pro tempore sibi paraverat, hora ferme sexta residens, divinæ lectioni incumberet, ecce malignus spiritus, infatigabilis humani generis adversator, sperans eum pestifera fallere muscipula, transformatus in feminam (2) adest ante eum, clamitansque sese naufragam esse, atque illuc casu ejectam, prece lugubri supplicabat ut eam (3) et tecto tegeret et cibo recrearet. Vir autem Domini, ut erat ad omnia providus atque circumspectus, diabolicæ fraudis confestim deprehendens præstigia, librum quem tenebat deposuit, intransque cellulam, panem accepit, crucisque super eum signum depingens : « Si non phantasma, inquit, sed vera es, sicut profiteris, femina, sume panem quem porrigo, crucis munitum (4) signaculo. » Sed cujus perpetuus est (5) inimicus, ejus nomen nequaquam sustinere prævalens, illico tanquam fumus evanuit, atque ex alta rupe sese in mare cum horrifico præcipitavit fremitu. Præcipitium namque semper sibi debitum jure secutus est, qui, quondam ob suam superbiam de cœlesti culmine dejectus, tantam sanctæ ecclesiæ nitebatur

(1) Duo Limonis — Duo Limones — Duxe Liviones — Duolinionis — In duo linionis. — (2) In femine am speciem. (3) Eam et tecto. (4) Minutum. (5) Adest inimicus.

columniam subvertere. Quod enim in nostro capite Christo, servile scilicet in eum bellum movens, prius explere nequiverat, hoc assidua grassatione in suis membris attentare non desinit.

13° Sed iste vir sanctus his a defensaculis (1) circumseptus extiterat, quibus hostis hujusmodi, Domino attestante, facile repellitur ; jejuniis quippe et orationibus cæterisque christianæ militæ exercitiis indefessus insistabat. Nullis etenim aliis cibis præter panem hordeaceum (2) crudasque vescebatur herbas ; tunica denique quâ utebatur saccus erat cilicinus (3) ; vestes autem aliæ vervecinæ pelles. Somnum vero (4), ad quem solummodo lassitudo cogebat, paululum super nudam humum jacens, capitique lapidem supponens, carpebat. Taliter igitur Christi miles agonizans, omnes a se hostiles procul amovebat infestationes. Paschali denique appropinquante solennitate, revisere fratres deliberans, monasterium repetiit, eisque quod sibi contigerat expedito, omnes immenso repleti sunt gaudio, tunc pro ipsius nimium desiderato reditu, tum quia salvum et incolumen sibi eum (5) divina reddidisset defensio.

14° Fama autem beati viri longè latèque dispergebatur, atque ad eum plurimi ex locis circumjacentibus concurrebant. Multi vero, illius sancta conversatione et doctrina accensi, vana mundi penitùs abdicantes, quæque habere poterant ei afferebant, et ut subesse ejus regimini possent humiliter deposcebant. Vir autem Domini, libenter eorum annuens devotioni, tanquam fidelis Christi æconomus (6), quæ sibi offerebantur, partim in recreatione inopum, partim in redemptione captivorum, partim etiam in cænobiorum distribuebat constructione. Nam plura præter primum fundans, rebus eorum qui ad ejus confugiebant magisterium ditavit cœnobia.

15° Venerabilis denique sacerdos Domini Romardus (7), curis omnibus mundani negotii renuntians, ad eum convolavit. Cum quo beatus Marculfus, post non multum temporis spatium, aliquamdiu vitam eremiticam disponens agere, Britannicæ (8) regioni quamdam adjacentem insulam, quæ Agnus (9) vocabatur, adiit. Incolebatur autem eadem insula paucissimis colonis ; in qua etiam religiosissimus vir, Helibertus (10) nomine, nimiæ rigore abstinentiæ sese macerans, morabatur ; cujus tugurium vir Domini Marculfus cum

(1) Propugnaculis. (2) Hordeiceum panem. (3) Cilicius. (4) Sumnumvero quem. (5) Sibi eum divina clementia. (6) Yconomus. (7) Domardus. (8) Britanniæ. (9) Nomine Agna. (10) Elitus, Helerius.

beato Romado intrans (1) diu cum eo, asperam cordis contritionem exercendo, vitæ speculativæ inhæserunt. Sed quantum (2) qualeque in eadem insula Chistus, per sancti viri merita, patravit miraculum, non est silentio supersedendum.

16° Aliquando namque piratæ plurimi, ad tria fere millia ex inexhaustis (3) scaturitionibus (4) gentis saxonicæ prorumpentes, ascensis navibus, cursumque velocem remis et (5) velis acceleran-tibus ad prædictam insulam deprædandam atque (6) depopulan-dam tendere cœperunt. Quod (7) insulani, qui non plures quam trigenta perhibentur fuisse, de longe deprehendentes; subito metu perculsi, quid agerent quodve confugium peterent, utpote mari circumsepti, omnino nescientes, tandem salubri reperto consilio, pariter ad beati Marculfi cucurrerunt præsidium, atque ejus geni-bus obvoluti, ut eis subveniret implorant clamoribus. Quibus vir sanctus : « Filii, inquit, forti animo estote; potens est enim Deus » vos ab istorum manibus eripere. Quapropter si meis vultis ac-» quiescere monitis, arma constanter capessite, et animis intrepidis » hostibus ad resistendum ocurrite. Spondeo enim vobis de ipsis » adfuturam victoriam; nam pro vobis ipse pugnabit, qui quondam » Pharoonem ejusque exercitum magnifica contrivit potentia. » His igitur incitamentis animati, audacter corripiunt (8) gladios, atque non sua sed in Dei confisi gratia dextræ virique sanctissimi pre-cibus, fortiter pugnaturi piratis occurrunt. Fit utrimque congressus acerrimus; sed per Dei virtutem et beati (9) viri obtentum, omni-bus insulanis illæsis, barbarorum paucis (10) ferro necatis pluri-misque marinis absorptis gurgitibus, nullus superfuit qui reliquo-rum casum suam reportaret in patriam. Audiens autem ejusdem insulæ dominus tot millia hostium ita magnifice per beati Marculfi suffragium consumpta, immensas Deo gratias rependit, atque ejus-dem sancti viri ditioni eamdem dimidiam insulam devota traditione mancipavit. Construxit etiam beatissimus sacerdos ibi monasterium, in quo aliquos, qui Christo constanter famularentur, constituit.

---

(1) Domardo. (2) Quantum taleque. (3) Ex inhaustis — exhinc exhaustis. (4) Scaturigionibus — scaturiginibus. (5) Remis accelerantes. (6) Atque penitus. (7) Quam insulam qui. (8) Arripiunt. (9) Et per beati. (10) Pauci..... necati..... plurimi.... absorpti.....

CAPUT IV

MIRACULA; ALTER ACCESSUS AD REGEM; FELIX OBITUS; ET TRANSLATIO CORPORIS.

17° Elapso denique pauco tempore cum cænobium quod primum construxerat revisere properaret, pater quidam Genastus (1) nomine filium suum, rabidi (2) lupi morsibus miserabiliter laceratum, atque jam morti contiguum, ei obtulit, magnis postulans clamoribus quatenus ne moreretur puer suis vir Deo amabilis precibus obtineret. Sed qui pietatis visceribus totus in Christo affluebat, quique ad subveniendum proximorum miseriis semper erat promptissimus, protinus Dominum oraturus in terram prosternitur. Sed quanto terræ pronior, tanto cœlo vicinior; mox ut surrexit de pulvere, puer ab omni senatus est vulnere. Magna circumstantibus oboritur lætitia, patri pro restituo filio, reliquis autem pro inspérato miraculo.

18° Cum autem jam non longe suæ dissolutionis terminum, sancto revelante Spiritu, prænosceret (3) adfuturum, regem Childebertum, priusquam de hac vita migraret, adire decrevit; quatenus prædiorum donationes, quas cœnobis, quæ ipse construxerat, multi fideles viri, suarum pro salute animarum fecerant, ut absque ulla posterorum calumnia inconvulsæ et incontaminatæ perpetualiter permanerent, regali astipularentur (4) auctoritate. Igitur apparato commeatu iter cœpit. Quas vero Christus Dominus per eum virtutes obiter fecerit, non est reticere commodum. Nam priusquam Compendium castrum, quo tunc rex morabatur, perveniret, super fluvium qui Isera (5) dicitur veniens, ut paululum a fatigatione recrearetur itineris, in pratum quoddam divertit.

Ecce autem veneratores regis leporem canibus immissis insequebantur. Lepus autem per apertam (6) camporum fugiens planitiem, jamjamque capiendus (7), mortem imminentem crebris flexibus differebat. Cumque hinc et indè campis patentibus nullum evadendi prospiceret effugium, velut jussus divinitus sub Dei hominis confugit amictum. Unus vero venatorum mente superbus et ore immoderatus, ad eum accedens : « Quâ temeritate, inquit, clerice, vena-

(1) Genastis — Genastio — Genardus. (2) Rapidi. (3) Prænosceret adesse futurum. (4) Adstipulante. (5) Ysera. (6) Aptam. (7) Capienda.

tionem regis invadere præsumsisti? Redde eam, alioquin mox meo gladio interibis. » Vir autem Domini, non periculum declinandi causa, sed ut illius qui homines salvat et jumenta patesceret magnificentia, bestiolam dimisit. Canes vero, qui ad eam capiendam parati circumstabant, ita affixi regidique effecti sunt, ac si eis nulla esset vitalis mobilitas. Is autem qui virum Domini irreverenter et contumeliose adorsus fuerat, ex equo, quem calcaribus utrimque fodiens, ut fugientem consequeretur, instigabat, corruens, est adeo ad terram allisus, ut venter ejus discissus suis vacuaretur intestinis. Quo facto socii ejus stupefacti, scientesque ob sancto viro illatam injuriam id illi contigisse misero, pedibus ejusdem beati viri advoluti, ut jam morituro paceret, implorabant. Sed qui ad miserandum potius quam ad ulciscendum paratus erat, ubi semivivus jacebat, protinus advenit, manibusque propriis exta prominentia contrectans, suo loco recondidit. Ubi vero diutissime incubuit orationi, sese de terra erexit, signoque super eum facto, qui pene exanimis videbatur, ita incolumis effectus est, ac si nihil perpessus esset mali.

19° Rex autem venatu rediens, postquam quod factum fuerat audivit, vehementer, tum pro beatissimi Marculfi adventu, tum pro eo quod Deus per eum patraverat miraculo, gavisus, festinus ad eum tendere cæpit. Ut autem primum de longe eum prospicere potuit, mox de equo desiliens, pedes maxima eum reverentia ad eum accessit; atque ut eum vir sanctus benediceret, supplex flagitabat: « Benedicat, inquit, tibi Dominus ex Sion, et videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ, sintque omnes tui benedicti à Domino qui fecit cœlum et terram. » Mutuis denique sese complexibus diu deosculati, postquam regi causam sui itineris intimavit, castrum pariter intraverunt prædictum. Interea sole ruente nox venit. Postera vero die rex testamentum de his omnibus, pro quibus vir Domini petierat, prædiorum donationibus, fieri jussit, atque illud, præsentibus regina Ultrogode cœterisque suis optimatibus, omnibusque attestantibus, suæ auctoritatis annulo signavit. Præterea rex atque regina, plurimis eum donantes exeniis, supplices exoraverunt quatenus Christum pro eorum dignaretur interpellare salute. Quo facto, beatissimus Marculfus domum reversus est.

20° Sed quoniam jam dies instabat qua Christus, sudores illius respiciens, de hac corporeæ corruptionis imbecillitate ad perennis

incorruptionis sanitatem migrare eum disposuerat, modica tactus molestia, gaudens et exsultans suæ vocationis præstolabatur horam. Invalescente denique languore vicinum sui exitus terminum præsignante, fratres undique multaque populorum ex vicinis locis turba, inter quos etiam venerabilis urbis Constantiæ præsul Lauto (1), visitandi studio ad eum accurrit. Pastor autem bonus blande gregem suum consolans, utque sancti propositi normam nullo modo desereret admonens et exhortans, summo Christo pastori supplicabat ut quos sacratissimi sui sanguinis effusione redemerat, eos jugi suæ protectionis munimine circumdaret. Tandemque oculis et manibus cœlo intentis : « Domine, inquit, Jesu Christe, Patris æterni Fili unigenite, miserere mihi seni jam fatiscenti, et si jam satis est tuæ pietati quod hujusque tuæ militiæ castris interfui ; merear deinceps, diu optata libertate donatus, civium supernorum admisceri consortio. » His dictis spiritum choris angelicis sociandum exhalavit. Dolent omnes, turbantur universi, fit luctus omnium qui aderant intolerabilis de absentiâ tanti viri. Vir autem Domini Kalendas maias hominem exuens, sepultus est in monasterio quod prius construxerat (2), in loco qui dicitur Nantus. Cum eo etiam duo fratres, qui eodem tempore obierant, Cariulfus et Domardus (3) sepulti sunt in Christo.

21° Post non modicum denique temporis interstitium, venerandus Rotomagensis (4) ecclesiæ pontifex Audoënus, cum diœcesim suam curâ pastorali circueret, devenit in pagum Constantinum. Expetitus autem est ab Ermino (5), loci sæpedicti abbate, ut eumdem locum viseret ; et corpus beati viri de loco in quo jacebat alium in locum quem ipse paraverat transferret. Cujus petitioni prædictus præsul libenter annuens, locum adiit, et ad quod venerat aggreditur negotium. Sublato autem de tumulo viri sanctissimi corpore, licet consumptis carnibus sola cutis adhuc virtute Dei incorrupta hæreret ossibus, tamen ita vividus ejus apparuit vultus, ac si vivifico foveretur spiritu. Quod miraculum ut multis fieret notum, detectus mansit per triduum. Beatissimus vero Audoënus præfatum abbatem poposcit ut de sancti viri corpore, tam pro sui laboris compensatione quam pro sanctitatis devotione, concederet aliquid. Cui rei ille

(1) Laudus — Magno, dans Mabillon, au lieu de Lauto. (2) Construxit. (3) Bormardusau. (4) Rothomagensis. (5) Erninno — Ernuino — Berwno.

libentissime consensit. Cum autem apud se caput tractaret auferre, chartula hujusmodi verbis exarata manui (1) ejus, cœlitus missa, insedit : « Ceterorum membrorum beatissimi Marculfi quod voles sumito, caput autem ejus nullatenus tangere præsumas. » Præsul igitur sanctissimus hujusce modi divino interdicto a proposito revocatus, in loculo qui paratus aderat summâ cum veneratione beatissimi confessoris reliquas condidit. Quo in loco crebrò patrata, virum sanctum non esse mortuum, sed vere vivere, testantur miracula. Nam ibi per beatissimi Marculfi merita, et visum cœcitas, et auditum (2) surditas, gressumque recepit debilitas, omnisque à quibuscumque languentibus procul est fugata infirmitas, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto, in sœculorum secula. — AMEN.

Arrivée des reliques de Saint Marcouf à Corbeni.

Le roi Charles-le-Simple les fit déposer dans l'église Saint-Pierre, puis ayant obtenu d'Erlebold, évêque de Coutances, la permission de les conserver indéfiniment, il érigea un monastère en l'honneur de saint Marcouf, établit des clercs pour chanter les louanges de Dieu et leur donna deux terres situées près de son palais royal de Corbeni.

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Charles, roi par la clémence divine. Quand nous accordons nos dons et nos munificences aux clercs et aux lieux consacrés à Dieu, nous avons confiance que ces largesses nous profiteront pour la vie présente, mais surtout pour obtenir l'éternelle félicité. C'est pourquoi qu'il soit connu par tous les fidèles présents et futurs de la Sainte Eglise de Dieu, qu'à la vue de cette longue et dure invasion des barbares qui, à cause de nos péchés, ravagèrent avec fureur l'Eglise universelle, nous avons reçu le très saint et très heureux Marcouf. Chassé de son lieu de repos, ainsi que ses clercs qu'on mit en fuite, nous les avons établis, comme le commandaient les circonstances, dans notre fisc royal de Corbeni. Et comme nous étions incertains si la divine Providence nous permetterait de retenir un tel trésor, ou si on le reporterait dans son ancienne abbaye, nous avons appris de la part de nos évêques et de celle de nos fidèles laïques que nous ne pou-

(1) Manu. (2) Cœci... surdi... receperunt debiles.

vions retenir un corps aussi précieux qu'avec la permission de l'évêque qui le possédait. Ayant usé de ce conseil, nous avons obtenu de l'évêque Erlebold la permission de le garder, vu la difficulté de le rapporter dans son pays. Ce pontife nous a de plus adressé à ce sujet une lettre signée de l'archevêque Guidon et des évêques de sa province. C'est pourquoi, inspiré de l'amour divin, et désirant, pour le salut de notre âme, imiter nos prédécesseurs, non seulement en ce qui regarde la terre, mais surtout le ciel, le précieux corps sera déposé dans la basilique dédiée à saint Pierre, prince des Apôtres. Là, nous ferons un monastère, nous le doterons et nous y établirons des clercs qui prieront Dieu continuellement pour la tranquillité de l'Eglise, pour notre propre conservation et pour la stabilité de notre royaume. Et afin que les serviteurs de Dieu remplissent leurs fonctions avec bonheur, nous donnons au bienheureux apôtre Pierre et au confesseur saint Marcouf deux terres situées dans notre ville de Corbeni et dans notre comté de Laon.

Donné le 8 des calendes de mars, indiction huitième, la quatorzième année du règne de notre seigneur, le très glorieux roi Charles. Achevé heureusement au nom du Seigneur, dans notre palais de Corbeni.

Diplômes de Charles le Simple.

In nomine sanctæ et inviduæ Trinitatis Carolus divina providente clementia rex. Si servis Dei ac locis divino cultui mancipatis opem nostrasque impendimus munificentias, id nobis profuturum et ad præsentem vitam prospere transiendam et ad perpetuam felicius obtinendam omnino confidimus. Quocirca omnibus sanctæ Dei ecclesiæ nostrisque præsentibus atque futuris innotescat fidelibus quoniam ob nimiam atque diutinam paganorum infestationem, quæ peccatis exigentibus per universam debacchando grassatur ecclesiam, sanctissimum vereque beatissimum Marculphum proprio loco eadem peste cum clericis profugis pulsum, pro Dei amore suscepimus atque in fisco nostro Corbiniaco, prout tempus dictavit, reposuimus. Et quoniam incertum manebat utrum divina dispositio tantum pignus manere nobiscum an iterum vellet ad proprium deportari monasterium, à nostris tam episcopis quam et laicis fidelibus responsa accepimus ne sine licentia proprii episcopi illud

pretiosum corpus detineretur. Salubri itaque usi concilio, et licentiam ab episcopo Erleboldo retinendi nobiscum, eo quod maneret regressus difficilis, impetravimus et epistolam ab eodem præsule missam et ab archiepiscopo Guidone ac reliquiis subscriptam coepiscopis de eadem re suscepimus. Hac igitur de re, divino inspirati amore nostrorumque prædecessorum non solum in humanis, sed etiam in divinis imitatores esse cupientes ob animæ nostræ remedium, in jam dicto fisco Corbiniaco, in honore beati Petri, principis apostolorum, eo quod in basilica quæ est ipsius nomine dicata, jam corpus pretiosum foret locutum, monasterium disposuimus facere et de rebus propriis dotare, clericosque seu ministros ob laudes Omnipotenti Deo persolvendas quique pio statu ecclesiæ nostraque incolumitate totiusque regni stabilitate incessanter exorent instituere curavimus. Et ut hoc ibidem Deo famulantibus delectabilius impleri delectet, concedimus beatro Petro apostolo et sancto Marculpho confessori mansos duos in eadem villa, in comitatu Laudunensi.

Datum octava Kalendas Martii, indictione octava, anno decimo quarto regnante domino Karolo gloriosissimo rege, redintegrante nono. Actum Corbiniaco palatio in Dei nomine feliciter. — AMEN.

Passage de Saint Marcouf dans le Bessin.

CHAPITRE INTERPOLÉ

Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, N° 3788, Fol. 5, V°.

Cumque vir sanctus in patriam reverteretur quid miraculi in via contigerit non est tegendum silentio. Dum per Baiocasinam dyocesim transitum faceret, divertit ad quoddam oratorium juxta viam ut ibidem divina officia celebraret. Erat autem prope forca quædam ampla et profunda, sed plena limo et palude lutuosa, ubi non minima ranarum habitabat abundantia. Igitur cum beatus Marculfus sacro altari assisteret divina celebraturus officia, ecce garrula multitudo ranarum in altum prorumpens clamorem, virum sanctum inquietabat, quarum strepitrum moleste ferens, uni ex ministris suis Cariulfo nomine innuit quatinus à garrulosa tumultuasione ranas cessare præciperet. Accedens igitur beati viri discipulus ad paludem de divina confidens potentia et de magistri sui sanctitate securus, elevata voce, dixit : « O garrula et inquieta animalia vobis » universaliter precipit magister meus ut omnes pariter sileatis et

» sonitu omni penitus sopito nullam ei molestiam faciatis. » Mira res ! bestiolæ statim audito beati viri mandato siluerunt et tanquam universæ fuissent mortuæ nullum omnino sonum vocis emisserunt. Interea beatus Marculfus divinis percelebratis officiis ascenso asello cum duobus ministris suis iter cœptum arripuit. Cumque jam pene ad duo miliaria iter fecisset, vir sanctus ad memoriam reducens quod fecerat : « Sistite, inquit, gradum fratres. Obliti sumus brutis animalibus quod abstulimus reddere, et officium linguæ quod eis naturaliter in genere suo Deus attribuit per divinam potentiam restituere. Revertatur ergo unus ex vobis ab locum precipiens eis in nomine Domini nostri Jesu-Christi ut consuetum prosequantur officium. Quod audiens famulus Dei Cariulfus qui semper beati viri preceptis obedire paratus erat, sine mora reflectens gradum, venit ad paludem. Cumque repperisset ranulas gravitate silentii oppressas, sed nec ullius sonitum vocis penitus audiret, ait : « Sicut tibi precepit magister meus ut sileres, quando ei in divinis agendis garrulitas tua nocebat, sic et modo in nomine Domini tibi mandat, ô rana, ut debitum naturæ more solito persolvas. Canta igitur ranula, canta et quod, Deo permittente, ad tempus amisisti, eodem restituente, recupera. O res admiranda et temporibus nostris inaudita ! vere mirabilis Deus in sanctis suis ! magnus utique Dominus Deus noster et magna virtus ejus !

Cum constet in supra memorata palude multas immo innumeras contineri ranas, quia vir Dei quasi uni singulariter dixit : « Canta ranula, canta, nunquam exhinc et deinceps nisi unius solius ranulæ vox ibi audita est. Cumque sepe quam plures vicissim garriant, una cantum incohante, altera silet. Sicque fit ut divina operante virtute cunctis silentibus nullatenus nisi vox unius audiatur. O inusitatum miraculum ! Vere unus et idem Deus est in parvis qui et in magnis. Sic curat majora ut non negligat minima. Nemo incredulus hoc æstimet fabulosum. Fovea enim aquis lutosis et palustribus et ranulis garrientibus plena, earumque silentium usque in hodiernum diem hoc testantur esse certissimum et indigenæ hoc singulis annis experientes procul dubio probant esse verissimum. Et ut istius miraculi fiat in eodem memoriale perpetuum in honorem et laudem Dei patris omnipotentis et beati Marculfi confessoris valdè decorum construxerunt oratorium (1).

(1) Manuscrit latin de la Bibliothèque nationale, N° 3778, fol. 5 v. et 6.

Passage de Saint Marcouf dans le Bessin,

EN REVENANT, POUR LA PREMIÈRE FOIS, DE LA COUR DE CHILDEBERT.

CHAPITRE INTERPOLÉ

Dans le manuscrit du XII^e siècle de la Bibliothèque nationale, N° 3788, Fol. 5, V°.

Lorsque saint Marcouf rentrait dans sa patrie, il y eut, chemin faisant, un miracle que je ne puis passer sous silence. Le saint homme, en traversant le diocèse de Bayeux, s'arrêta dans un oratoire situé sur la voie pour y célébrer le saint sacrifice. Près de là était un étang vaste et profond, rempli de limon et de fange, et dans lequel se trouvait une grande quantité de grenouilles. Le bienheureux étant monté à l'autel pour y célébrer les saints mystères, les batraciens criards se mirent à faire entendre une clameur telle que le saint homme en fut troublé. Supportant ce bruit avec peine, il fit signe à un de ses ministres, nommé Cariulfe, d'ordonner aux grenouilles de cesser leur tumultueux croassement. Le disciple du saint s'approcha alors du marais et, plein de confiance dans la force d'en haut, plein d'assurance dans la sainteté de son maître, se mit à élever la voix en disant : « Etres bavards et importuns, mon maî-» tre vous commande à tous, sans exception, de garder le silence, » afin que désormais vos chants ne puissent le troubler. » O Merveille ! Aussitôt que ces petites bêtes eurent entendu l'ordre du bienheureux, elles gardèrent un si profond silence qu'on eût pu croire qu'elles étaient mortes. Le bienheureux Marcouf ayant achevé les saints mystères, monta sur son petit âne et, suivi de ses deux disciples, continua sa route. Il avait à peine parcouru environ deux milles, qu'il se rappela ce qu'il avait ordonné. « Arrêtez le pas, dit-il à ses frères : nous avons oublié de rendre aux bestioles ce que nous leur avons enlevé, c'est-à-dire le langage que Dieu, par sa puissance suprême, a naturellement donné à leur espèce. Qu'un de vous retourne à l'étang et leur commande, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de reprendre leur chant accoutumé. En entendant ces paroles, Cariulfe, le serviteur de Dieu toujours disposé à obéir aux ordres de son maître, retourne aussitôt sur ses pas. Arrivé au marais il retrouve les grenouilles conservant un calme profond, et comme nulle d'elles ne faisait entendre aucun son, il leur dit :

« Comme mon maître t'a ordonné le silence, quand ton croasse-
» ment le troublait pendant les saints mystères, maintenant il
» t'ordonne, ô grenouille, de reprendre selon ton usage ce qui
» appartient à ta nature. Chante donc, ô petite raine, chante et ce
» que tu as perdu pour un temps, par la permission de Dieu, re-
» couvre-le puisque l'autorisation t'en est donnée. » O prodige inoui et qui prouve combien Dieu est admirable dans ses saints ! Oui, le Seigneur notre Dieu est vraiment grand et sa vertu toute puissante ! Le marais, comme nous l'avons dit, renferme un grand nombre de grenouilles, mais comme l'homme de Dieu avait parlé comme s'il n'y en eût eu qu'une seule, « chante petite raine, chante », à partir de ce moment on n'a plus entendu chanter qu'une grenouille à la fois. Et comme il arrive souvent lorsque plusieurs grenouilles croassent tour à tour que l'une commence le chant quand l'autre se tait, le même fait se reproduit dans le marais par une vertu toute divine, toutes se taisent à l'exception d'une qui fait entendre sa voix. O prodige vraiment exceptionnel ! C'est toujours l'unique et même Dieu dans les plus petites choses comme dans les plus grandes. Il s'occupe des plus importantes, sans négliger les moindres. Que nul ne regarde ce fait comme une fable. L'étang est encore rempli d'eau bourbeuse, de marécages et de raines croassantes. Leur silence, jusqu'à ce jour, est une preuve de ce qui précède et les habitants du lieu en sont témoins chaque année, ce qui est le témoignage de la vérité. Pour perpétuer le souvenir du miracle, on a élevé dans cet endroit un bel oratoire en l'honneur et à la louange du Dieu tout-puissant, et aussi du bienheureux confesseur Marcouf.

Histoire de la ville de Saint-James de Beuvron

(SUITE)

CHAPITRE QUATRIÈME

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE DE LA VILLE DE SAINT-JAMES PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1802) — PREMIÈRE ET SECONDE GUERRE DE LA CHOUANNERIE, A SAINT-JAMES ET DANS LES PAROISSES VOISINES (1).

L'époque révolutionnaire est particulièrement intéressante à étudier à Saint-James et dans les communes voisines, parce que ce pays devint alors un centre de réaction contre la tyrannie terroriste et le théâtre d'évènements importants qui n'ont pas été racontés ou qui l'ont été avec plus ou moins d'exactitude. Nous voudrions rétablir les faits et en faire un récit aussi complet que le permettent les limites nécessairement restreintes de cette histoire.

---

(1) Pour cette partie de notre travail, nous avons surtout consulté aux Archives de la Manche : 1° les Registres du district d'Avranches, in-folios, N°s 6, 7, 8, 9, 10, contenant la correspondance du district jour par jour, depuis le commencement de l'année 1792 jusqu'au milieu de l'année 1796, c'est-à-dire pendant une période de quatre ans et demi ; 2° les Registres N°s 4 et 5 des requêtes et transcriptions des avis donnés par le Directoire du même district, du 22 septembre 1793 au 30 nivose, An IV (20 janvier 1796) ; 3° les Registres du département ; 4° le Livre paroissial qui donne un résumé de l'histoire religieuse de Saint-James pendant la Révolution. Nous n'avons trouvé, à la mairie de cette commune, que les Registres de l'état civil. Cependant, d'après un récolement des Archives municipales fait en 1842, conservé aux Archives de la Manche, il existait à cette époque « un registre in-folio, sans couverture, en mauvais état, contenant les délibérations du conseil municipal, du 10 octobre 1790 au 12 frimaire, An IV de la République » (3 décembre 1795). Malheureusement ce registre, qui renfermait de très précieux renseignements sur ces années les plus tourmentées de la Révolution, a disparu et paraît définitivement perdu.

Parmi les ouvrages imprimés nous nous contentons de citer : *Histoire de la Chouannerie*, etc., par Richard Séguin ; — *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par un officier supérieur (Savary), Paris 1824 ; — *Les Tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique, pendant la première Révolution*, par M. E. Sarot ; — *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, 1793-1832, par M. L. de la Sicotière, sénateur de l'Orne ; — surtout le très intéressant travail de M. le vicomte Le Bouteiller, publié dernièrement par le *Journal de Fougères*, intitulé : *La Révolution dans le pays de Fougères*. Nous noterons encore, au cours de notre récit, beaucoup d'autres sources que nous n'indiquons pas ici.

Dès le commencement de l'année 1789, les trois ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat furent convoqués à l'assemblée du grand bailliage du Cotentin, qui devait s'ouvrir à Coutances, le 26 mars, pour préparer les cahiers de doléances et nommer des députés aux Etats-Généraux.

Le prieur de Saint-James, M. de Neuchaise, s'y fit représenter par M. J.-B.-Henri du Bois-Gobey, vicaire général d'Avranches, et M. Levindrey par M. François Callé, curé de Carnet.

Le marquis de Canisy, Charles-Léonor de Carbonnel, donna aussi sa procuration, passée le 4 mars devant les notaires de Vassy, à M. Jean-Louis de Carbonnel, chevalier, baron de Marcey.

Les délégués du Tiers-Etat, MM. Isaac-Julien Lehurey, docteur en médecine; Pierre-Louis Pinel de Boisval, avocat; Gilbert-Jean-François Loysel, avocat; Julien-Anne Roulier, marchand, et Jean-Louis Loir, procureur du roi, se rendirent tous, à l'exception de ce dernier, à l'assemblée de Coutances (1).

Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire des Etats-Généraux, qui s'ouvrirent à Versailles, le 5 mai 1789. Les évènements se précipitèrent avec une effrayante rapidité. Dès le commencement de novembre, les biens ecclésiastiques furent confisqués et mis à la disposition de la nation, qui devait pourvoir désormais aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. Les ordres religieux furent supprimés, le 13 février 1790, et, le 16 avril, parut le décret ordonnant la vente des biens ecclésiastiques. Le 15 juin, l'Assemblée nationale vota la constitution civile du clergé, et, le 27 décembre suivant, elle édicta une loi obligeant les prêtres à prêter le serment de fidélité à cette constitution schismatique, dans le délai de huit jours, sous peine d'être regardés comme ayant renoncé à leurs fonctions. Toutefois, la prestation du serment ne fut exigée, dans les paroisses de l'Avranchin, que vers la fin de février ou le commencement de mars 1791.

M. le curé de Saint-James et ses deux vicaires refusèrent de le prêter, ainsi que MM. Charles Gauchet, chapelain de l'hôpital, Pierre Vassal et Jacques Corbe, ancien curé de Moncy (2),

(1) Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres du grand bailliage du Cotentin, tenue à Coutances, etc. Coutances, G. Joubert, 1789.

(2) Moncy est une paroisse de 540 habitants, du canton de Tinchebray, arrondissement de Domfront.

prêtres habitués (1). M. Levindrey continua ses fonctions jusqu'au commencement du mois de juin. A cette date, la municipalité fut obligée de lui enlever les registres de catholicité et de les confier au curé constitutionnel, M. Gautier, qui en exigeait la remise entre ses mains (2). Celui-ci n'eut d'abord qu'un vicaire, M. Besnard, qui devait desservir la section de Saint-Benoît. M. Besnard, nommé curé de Montjoie, fut remplacé, au commencement d'avril 1792, par deux jeunes prêtres, MM. Julien-Charles Hinet et Denis-Jacques-Alexis Simon, récemment ordonnés par M. Bécherel, l'évêque constitutionnel de la Manche.

M. Levindrey et ses vicaires quittèrent alors le presbytère et se retirèrent dans des maisons dévouées de la paroisse. Les familles Beaumont et Menard recueillirent MM. Levindrey et Lefagueys, qui le plus souvent célébraient la messe à la chapelle de l'hôpital, afin

---

(1) Deux autres prêtres de Saint-James, MM. Charles-Pierre Mazurage, d'abord vicaire à Montviron, puis à la Croix-Avranchin, en 1787, et Jacques-Etienne-Louis Vassal, vicaire de Vezins, frère aîné de M. Pierre Vassal, refusèrent également le serment et s'exilèrent. MM. Jean Tesnière et Jacques Loisel, élèves ecclésiastiques au moment de la Révolution, ne voulurent pas recevoir les ordres de M. Bécherel. M. Tesnière resta dans le pays et fut ordonné prêtre à Paris, vers 1797, par l'évêque de Saint-Papoul. M. Jacques Loisel se retira au Maine et fut ordonné vers 1803.

D'autres prêtres de Saint-James ne donnèrent pas malheureusement le même exemple de fidélité. L'ancien vicaire de Saint-James, M. David Corbe, devint curé constitutionnel de Lolif ; M. Isaac-Noël Tesnière, d'abord vicaire de Saint-Aubin-de-Terregatte et prêtre habitué à Saint-James en 1789, fut nommé curé intrus de Tirepied ; François-Laurent Burdelot, capucin sous le nom de père Télesphore, fut curé de Boucey. Trois élèves ecclésiastiques de Saint-James : Gilles Lehurey, Pierre-Jean Delouche et Jean Belloir, reçurent les ordres de M. Bécherel. Le premier fut nommé vicaire de Saint-Aubin-de-Terregatte, puis curé de Juilley ; le second vicaire et peu après curé de Saint-Sénier-de-Beuvron.

(2) L'acte de remise des registres au curé constitutionnel est ainsi libellé :

« Du troisième jour de juin mil sept cent quatre-vingt-onze, nous officiers municipaux soussignés, assistés de notre greffier ordinaire, avons sur la réquisition du sieur Gautier, curé de cette ville, arrêté le présent après l'avoir coté depuis un jusqu'à onze et remis audit sieur Gautier, curé, pour y transcrire les actes pour lesquels il est destiné.

A Saint-James lesd. jour et an. » G. Roulier, Roger, Pinel. Belloir, secrétaire greffier.

La municipalité ne mit son visa sur les registres de Saint-Benoît que le 15 juin : « Vu et arrêté par nous maire et officiers municipaux, le quinze juin mil sept cent quatre-vingt-onze. » Pinel, Lehurey, G. Roulier, Roger, Colin des Longschamps, Gauchet, p^r^ sindic.

Le dernier acte de M. l'abbé J.-B. Morel est du 11 juin, et le premier acte du vicaire intrus Besnard, du 26 juillet.

d'éviter tout rapport avec le clergé schismatique. M. l'abbé Gauchet avait dû cesser lui-même ses fonctions à l'hôpital. Le 22 septembre 1791, les religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve présentèrent à la municipalité une supplique, dans laquelle elles réclamaient les ornements et les vases sacrés de leur chapelle, qu'on avait fait saisir, et demandaient de pouvoir choisir leur chapelain.

Les membres du district, consultés par la municipalité, répondirent que les Sœurs devaient accepter pour aumônier « M. Thomasse, l'aîné, prêtre conformiste », et ils ajoutaient que ces religieuses étaient dangereuses, que leur chapelle était « le receptacle des prêtres réfractaires » et qu'il fallait les remplacer au plus tôt. Cependant la supérieure, M^me^ Yvonne Harel, et ses compagnes restèrent au service des pauvres jusque vers la fin de 1793. On les mit alors en prison pour refus de serment constitutionnel (1).

La population donna au clergé fidèle les plus touchants témoignages de respect et d'affection ; mais elle ne ménagea pas aux prêtres jureurs, comme on les appelait ordinairement, les avanies de toutes sortes.

Dès le mois de juin 1791, onze habitants de Saint-James, parmi lesquels paraissent M^lles^ Jeanne et Anne Pallix, la femme de David Loisel, Thérèse Belloir et Marie-Anne Lemazurier la Heaule, furent accusés de s'être moqués de M. Gautier dans l'exercice de ses fonctions, de l'avoir traité publiquement d'intrus, de schismatique, et d'avoir lu devant la foule les bulles du Pape qui condamnaient la constitution civile. Ils étaient encore prévenus d'avoir ameuté la population contre ledit curé et poussé les hommes de leur connaissance à ne pas se découvrir sur le passage de la procession des Rogations ; on leur reprochait enfin d'avoir engagé six gardes na-

(1) Les religieuses hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve furent expulsées de l'hôpital après le décret du 3 octobre 1793, et arrêtées comme suspectes en vertu de la loi du 9 nivose, an II (29 décembre 1793).

Le 27 janvier 1794, M^mes^ Yvonne-Françoise Harel, « cy-devant supérieure de l'hôpital de Saint-James, et Anne Chenu, sa compagne, détenues en la maison d'arrêt d'Avranches », demandent au district main-levée des scellés apposés sur leurs effets par la municipalité de Saint-James « et à être renvoyées dans leurs lieux nataux. »

Le même jour, M^me^ Thérèse-Françoise Desnoe de la Hautière, « cy-devant dame de l'hôpital de Saint-James, » adressa la même demande au district, qui renvoya ces requêtes à la municipalité de Saint-James. (Arch. de la Manche, Administration, Registre des requêtes, Vol. V, N^os^ 124, 127, 129). Nous ne savons si leur requête fut exaucée, ni ce qu'elles devinrent plus tard.

tionaux à faire célébrer une messe militaire le 4 juin, jour de l'Ascension, par M. Levindrey ou, à son défaut, par M. Vassal.

Le district, informé de ces faits, fit procéder à une enquête et ordonna l'arrestation des perturbateurs, qui furent traduits d'abord devant son tribunal, puis devant le tribunal criminel de la Manche ; mais ils furent bientôt relaxés, probablement en vertu de l'amnistie du 14 septembre 1791, accordée à tous les délinquants en matière religieuse (1).

Toutefois, ces sévérités n'empêchèrent pas les paroissiens de persévérer dans leur attitude hostile à l'égard de M. Gautier, qui s'en plaignit souvent avec un certain dépit. Les malades faisaient appeler à leur lit de mort M. Levindrey ou ses vicaires, et le curé constitutionnel consignait dans l'acte de décès que le défunt n'avait reçu les sacrements « ni de lui, ni de qui que ce soit à sa réquisition, » ou encore « qu'on ne l'avait pas requis d'administrer les sacrements à la personne défunte, quoiqu'elle eût été longtemps malade (2). »

Cependant les prêtres insermentés passèrent les premiers mois de l'année 1792 en de continuelles alarmes : les lois devenaient tyranniques et les évènements de plus en plus menaçants. Enfin, le 26 août, parut l'édit de proscription qui leur ordonnait de quitter le territoire dans un délai de quinze jours, sous peine d'être déportés à la Guyane française. M. Levindrey partit au commencement de septembre et prit le chemin de l'exil avec ses deux vicaires, M. l'abbé Gauchet, presque sexagénaire et goutteux, et le jeune abbé Vassal, qui devait bientôt revenir partager les dangers de quelques prêtres cachés dans le pays. M. Jacques Corbe, malade et infirme, ne put les accompagner. Il obtint la permission de rester à Saint-James, sous la garde du comité de surveillance, et mourut le 15 février 1794, à l'âge de 62 ans (3).

---

(1) Voir *Tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique, pendant la première Révolution,* par M. E. Sarot (T. II, p. 145, 146).

(2) Registres de l'état civil de Saint-James, actes des 8, 11, 13, 18 et 30 novembre 1791.

(3) Nous voyons par l'extrait suivant de la réponse du district, en date du 2 octobre 1793, que la requête présentée par M. l'abbé Corbe était antérieure au 17 août précédent : « Le directoire du district d'Avranches, vu les certificats donnés d'après le renvoi du département du 17 août dernier, desquels il résulte que depuis son arrivée dans ce district le sieur Corbe a toujours joui d'une mauvaise santé, qu'elle s'altère encore de jour en jour, qu'il s'est toujours comporté en homme

La première municipalité élue en 1790 se composa de M. Charles-François-Eléonor Collin des Longschamps, receveur du domaine et des droits d'enregistrement, maire, et de MM. Pierre-Louis Pinel, avocat, Isaac-Julien Lehurey, docteur en médecine, Julien Roger, notaire, Jean-André Masselin, avocat, Gilles Roulier, marchand, Jean-Baptiste Lemouland, marchand, Julien Legros, Jean Bailleul, laboureur, officiers municipaux. M. Charles Gauchet était procureur-syndic, Julien-Aubin Belloir secrétaire-greffier de la mairie, et Jacques-René Lerebours, greffier de la justice de paix (1).

MM. Philippe-Pierre Lemarchand et François-Gabriel Lair étaient officiers de la garde nationale. M. Gilbert-François Loisel fut appelé à faire partie de l'administration du Département et bientôt après nommé président du tribunal criminel de la Manche (2).

La municipalité se montra modérée et s'attira, à cause de ses idées religieuses et royalistes, les remontrances sévères de l'administration. Le 10 octobre 1792, le juge de paix fut signalé par le district au tribunal criminel de la Manche comme n'ayant pas instruit assez promptement et surtout assez révolutionnairement une affaire concernant des actes de rébellion commis, le dimanche 29 janvier précédent, envers le curé constitutionnel de la Croix-Avranchin. L'accusateur public, M. Le Menuet de la Jugannière, lui infligea un blâme équivalant à une accusation de complicité.

Aux élections de décembre 1792, M. Masselin remplaça M. Collin des Longchamps. Nous voyons alors paraître, en qualité d'officiers municipaux, MM. Julien Barenton, Julien Legros, Julien Belloir, Jacques-René Lerebours, J.-B. Lemouland, Julien-Anne Roulier, et Charles Gauchet, procureur-syndic. M. Lehurey, qui avait été nommé juge de paix à la fin de 1792, devint encore, l'année suivante, président du comité de surveillance établi à Saint-James, comme dans

---

paisible, estime, le procureur-syndic entendu, que l'humanité porte à le faire autoriser à rester dans sa demeure à Saint-James, pour y vivre sous les yeux du comité de surveillance y établi. » (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administ. Registre des requêtes, Vol. V, N° 22).

(1) Nous donnons cette liste d'après les indications recueillies dans les registres de l'état civil de Saint-James.

(2) Les registres de l'état civil font mention, à la date du 13 mars 1791, de Gilbert-Jean-François Loisel, administrateur du département de la Manche. Il fut nommé président du tribunal criminel, le 4 septembre suivant. (Voir une notice sur M. Loisel, par M. Sarot; *Tribunaux répressifs etc.*, T. I, p. 124).

toutes les autres communes, pour dénoncer et au besoin faire arrêter les individus suspects de contre-révolution. La nouvelle municipalité ressemblait assez à la précédente ; aussi la commission départementale et les administrateurs du district d'Avranches lui reprochèrent-ils, dans une lettre du 17 mai 1793, « de soutenir le fanatisme et de vouloir parvenir au régime oppresseur que l'on regrettait dans la commune avec tant d'acharnement » ; ils la menacèrent même de faire connaître sa conduite aux deux commissaires de la Convention, qui étaient alors dans la ville d'Alençon (1).

Enfin, le 20 août 1793, sept officiers appartenant à la compagnie de grenadiers du 2e bataillon du canton, tous de la commune de Saint-James : MM. Aumont, Provost, Le Gros, Anger, Dubreil, Menard et Roussel, furent dénoncés pour « incivisme et attachement à la maison du ci-devant vicomte de Canisi, émigré, » et le 11 octobre suivant, le conseil du district, « vu l'avis de la municipalité » qui avait à se faire pardonner les griefs articulés précédemment contre elle, « vu les connaissances particulières que l'administration avait par devers elle, » suspendit les accusés de leurs fonctions, informa le Département de ce fait, et laissa au comité de surveillance de Saint-James la liberté de faire ce que sa prudence lui dicterait, en s'inspirant de la loi des suspects édictée le 17 septembre précédent (2).

Ces faits révèlent suffisamment les sentiments de la population, trop honnête pour approuver les excès de la révolution, qui allaient déchaîner sur le pays les plus effroyables calamités.

Dès la mi-octobre 1793, les membres du district d'Avranches s'inquiétaient de la marche de l'armée vendéenne ; mais à la nouvelle qu'elle occupait les villes de Laval et de Mayenne, ils s'empressèrent d'envoyer au secours de Fougères cinq cents hommes du bataillon du Calvados et deux cents de la garde nationale de Granville, qui passèrent par Saint-James le 25 octobre. Ils établirent aussi des relais « au bas de la lande de Juilley » et à Saint-James, afin de communiquer plus facilement avec Fougères. Ces secours ne purent sauver cette ville qui tomba au pouvoir des Vendéens, le dimanche au soir, 3 novembre. Ceux-ci se dirigèrent

(1) Archives de la Manche, Registre de correspondance du District d'Avranches, Administration, Vol. VI.

(2) *Id.* Registre des requêtes présentées au District, Adminis., Vol. V, N° 43.

bientôt sur Avranches, par Antrain et Pontorson, pour gagner Granville leur principal objectif. Le 7 novembre, ils firent sommation à la municipalité de Saint-James de rendre la ville, qui, dépourvue de tout moyen de défense, fut occupée par un détachement royaliste. Les officiers municipaux, qui prirent la fuite à l'approche de l'ennemi (1), furent immédiatement dénoncés, par les administrateurs du district, au représentant terroriste Le Carpentier, auquel ils écrivaient dès le 8 novembre (18 brumaire) :

« Citoyen représentant, Nous vous adressons sans perdre un seul moment la copie d'une lettre que nous venons de recevoir de la municipalité de Saint-James, chef-lieu de canton de notre district, éloigné de quatre lieues d'Avranches. Vous y remarquerez l'audace des rebelles et la pusillanimité des officiers municipaux, pour ne rien dire de plus... Nous vous prions de nous indiquer la marche que nous devons suivre vis-à-vis des officiers municipaux de Saint-James. Ils nous paraissent coupables d'une lâcheté inexcusable, s'ils ne le sont pas d'une intelligence criminelle avec les rebelles. Nous donnons provisoirement ordre de les mettre en état d'arrestation. Salut et fraternité (2). »

---

(1) Dans un acte du 20 frimaire, an II (10 décembre 1793), Julien-Anne Roulier, « officier municipal de la commune de Saint-James, élu le 17 frimaire (7 décembre), pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, » déclare qu'on n'a pu enregistrer plus tôt le décès de Françoise Hubert, parce que, à l'époque de sa mort, « la municipalité était en fuite et que les registres avaient été cachés, à cause des brigans. »

Nous lisons encore dans un autre acte du 20 floréal, an III (9 mai 1795) : « ... Le décès de Louis Lemazurier, âgé d'environ 40 ans, domicilié rue de Fougères, arrivé le 29 brumaire, an II de la République (19 novembre 1793), n'a pu être enregistré, à cause de l'invasion des brigans en cette commune, pendant laquelle l'officier public de ce temps-là a été en fuite. »

(2) Archives de la Manche, District d'Avranches, Admin., Vol. VI, Registre de correspondance. — Le 19 brumaire (9 novembre), ils écrivaient encore au Comité de Salut public de Paris : « .....Toutes nos communications sont interceptées avec Rennes et Saint-Malo ; les brigands nous menacent, font d'insolentes sommations de se rendre, à Saint-Hilaire, Saint-James, Avranches. Les premiers se sont comportés en braves républicains, ayant arrêté l'infâme émissaire des esclaves ; les seconds se sont comportés comme des *Jean foutres ;* les derniers ne l'ont pas vu. Ils nous menacent en scélérats ; nous n'avons pas encore les forces qui nous sont promises par votre collègue Lecarpentier ; nous les attendons avec impatience et tout faibles en ressources que nous sommes, notre courage et notre fermeté les défient, et nous les attendons de pied ferme. Nous n'avons que la seule arme qui reste à des républicains sans défense et vous devez vous en rapporter à nous pour la faire valoir... » (*Id.*, *Id.*). S'ils veulent parler de leur retraite précipitée devant

Cet ordre ne fut pas immédiatement exécuté, car le lendemain, 19 brumaire, les administrateurs du district invitèrent le maire et les officiers municipaux de se rendre à Avranches, afin d'organiser ensemble la défense du pays. C'était probablement un piège qu'on leur tendait pour les arrêter plus sûrement. Le maire Masselin et plusieurs officiers municipaux, entre autres MM. Belloir et Gauchet, procureur-syndic, furent, en effet, jetés en prison, en attendant qu'ils fussent traduits devant le tribunal du district, peut-être même devant la redoutable commission militaire établie à Granville, après la retraite des Vendéens, pour juger les individus qui s'étaient rendus coupables de complicité avec eux.

Ils sollicitèrent leur élargissement du représentant Bouret, pendant un séjour qu'il fit à Avranches, dans le courant du mois de février 1794. Leur pétition fut renvoyée au district, qui, « prenant en considération le zèle et l'activité de ces officiers à correspondre avec l'administration, lors de l'invasion des brigands, et le bon témoignage que les autorités constituées régénérées du canton de Saint-James avaient rendu sur eux... (1) », donna un avis favorable et obtint leur mise en liberté dans le courant du mois de mars 1794.

La municipalité avait été, en effet, reconstituée dans un sens révolutionnaire plus accentué : elle se composait alors des citoyens François-Pierre Lemoyne, maire, Jacques-Pierre Despréaux, chirurgien, Julien Roger, notaire, Menard, Julien-Anne Roulier, Jacques-René Le Rebours, J.-B. Gautier, Julien Barenton, Joseph-Amand Bailleul, officiers municipaux. Dès le 15 janvier de 1794, le maire, M. Lemoyne, fut nommé, par le représentant Bouret, membre du district, dont il devint bientôt le président. M. Despréaux fut chargé de l'administration de la commune, pendant l'intérim qui se prolongea assez longtemps, parce que personne ne voulait occuper un poste qui n'était pas sans danger. M. Lehurey conserva les fonctions de juge de paix et de président du comité de surveillance.

La France gémissait alors sous le joug de la plus insupportable

---

l'ennemi comme de la dernière arme qui leur restait, on devait, en effet, s'en rapporter à eux; car ils ne furent pas plus braves que les officiers municipaux de Saint-James, qu'ils accusent de lâcheté.

(1) Archives de la Manche, District d'Avranches, Adminis., Registre des requêtes, Vol. V, N° 166.

tyrannie qu'un peuple ait peut-être jamais vue. La Révolution, qui devait inaugurer l'ère de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, avait inauguré le règne de la Terreur et des exécutions sanglantes. L'échafaud était en permanence sur les places publiques, et les listes de proscription lui fournissaient chaque jour de nouvelles victimes. Est-il étonnant que les opprimés se soient révoltés pour défendre leurs biens, leur vie, leur honneur et leur foi ? L'insurrection de la Vendée et la Chouannerie n'eurent pas d'autres causes, et cela suffit pour les justifier devant l'histoire et les venger des calomnies, le plus souvent intéressées, dont elles ont été l'objet (1).

Comme dans toutes les guerres civiles, il y eut trop souvent, de part et d'autre, des actes de cruauté, de férocité même, qu'il serait inutile de vouloir dissimuler. Ainsi, pour ne citer que des faits qui se passèrent alors dans notre pays, les administrateurs du district d'Avranches ne se vantent-ils pas, dans une lettre du 16 décembre 1793 au Comité de Salut public, d'avoir violé toutes les lois de l'humanité, en faisant fusiller à l'hôpital d'Avranches cinquante-cinq ou soixante soldats vendéens malades ou blessés, qui n'avaient pu suivre l'armée en retraite (2) ? Le même fait se reproduisit quelques jours

---

(1) L'un de nos plus éminents publicistes développait dernièrement, avec le talent qui le distingue, cette thèse qu'il serait difficile de combattre aujourd'hui : « ... Elle eut vraiment une grandeur farouche, écrivait-il, cette Chouannerie, et ce fut un geste héroïque que celui de ces paysans bretons et de ces gentilshommes terriens défendant, avec l'énergie des doux que l'injustice rend enragés, leur foi de chrétiens et leurs convictions de royalistes... Ils luttaient pour leurs vieilles provinces, pour leurs églises, où depuis des siècles on avait baptisé les enfants et dit la prière pour les morts. Ils se battaient, appuyés comme Antée sur la terre natale elle-même qui se faisait leur alliée, qui les aidait avec la profondeur de ses bois, l'immensité de ses landes, le mystère de ses sentiers... » (*Libre Parole,* du 16 avril 1894).

Voir lettres du général Canclaux, du 3 avril 1793, aux représentants du peuple Sevestre et Billaud-Varennes (*Histoire de la Vendée militaire,* par Crétineau-Joly, T. III, p. 106, 107) ; du général Krieg, datée de Mortain, le 27 octobre 1794, au Comité du Salut public, citée par M. de la Sicotière (*Louis de Frotté,* etc., T. I, p. 214, 215) ; enfin du général Hoche au Directoire, du 9 mars 1796, dans laquelle il écrivait : « Je l'ai dit vingt fois au Directoire : si l'on n'admet la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées. Le dernier habitant, acharné d'aller en paradis, se fera tuer en défendant l'homme qu'il croit lui en avoir ouvert les portes. Qu'on oublie une fois les prêtres, et bientôt il n'y aura plus ni prêtres ni guerre ; qu'on les poursuive collectivement et l'on aura la guerre et des prêtres pendant mille ans... »

(2) « Citoyens représentants, écrivaient-ils le 16 déc. 1793, aussitôt que nous avons été informés que l'armée scélérate [vendéenne] avait évacué la ville d'Avranches, nous

après à l'hôpital de Fougères, où des soldats blessés et des femmes malades furent égorgés dans leurs lits, avec des détails si horribles que la plume se refuse à les reproduire (1). Les chouans répondirent aux lois de proscription, aux meurtres et aux pillages juridiques, par le meurtre des administrateurs qui exécutaient les lois au nom des pouvoirs publics, et par le pillage de leurs biens, quand ils ne pouvaient se venger sur leurs personnes. Nous en aurons bientôt de nombreux exemples à Saint-James et dans les environs. Ils se montrèrent aussi sans pitié pour leurs dénonciateurs et les espions, le plus souvent des femmes, que les autorités républicaines payaient pour surveiller leurs mouvements et révéler leurs secrets. Qui donc pourrait leur en faire un crime (2) ?

Sans doute il y eut parmi eux des bandits qui s'inscrivirent dans leurs rangs pour satisfaire des haines personnelles et assouvir les plus basses vengeances ; mais il serait injuste de confondre ces misérables avec la cause qu'ils déshonoraient.

Dès le 24 août 1793, les administrateurs du district d'Avranches avaient signalé, dans le département d'Ille-et-Vilaine, « une fermentation sourde » qui pouvait éclater d'un moment à l'autre dans le département de la Manche. Mais ce ne fut qu'à la fin de l'année qu'ils apprirent l'existence de la troupe de Aimé du Boisguy (3), et

---

nous sommes empressés d'y rentrer et de reprendre nos fonctions. Un de nos premiers soins a été de faire fusiller cinquante-cinq à soixante de ces coquins, que nous avions fait arrêter ou qui étaient restés à l'hôpital... » (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Adminis. Vol. VII, Registre de correspondance, N° 113).

(1) Le chirurgien Geainou informait Robespierre de ce massacre en ces termes : « Il faut te dire que tes soldats indisciplinés se sont portés dans les hôpitaux de Fougères et y ont égorgé les blessés des brigands dans leurs lits. Plusieurs femmes des brigands y étaient malades. Ils..... et les ont égorgées après. (Les *Fastes de l'anarchie*, T. II, p. 345. — *La Révolution dans le pays de Fougères*, par M. le vicomte Le Bouteiller).

(2) Voici ce que les administrateurs du district d'Avranches proposaient, le 17 novembre 1794, au représentant Bollet : « .... Il serait bien intéressant de pouvoir se procurer des espions qui feindraient d'être leurs partisants et qui donneraient des renseignements sur le lieu de leurs repaires. Si nous pouvons en trouver, nous ne balancerons pas à leur assurer une bonne récompense, en cas de réussite, et de les payer généreusement, s'ils nous servent bien, persuadés que tu approuveras ces dépenses. » (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Adm. Vol. VIII, Reg. de corresp., N° 626).

(3) Boisguy (Aimé-Casimir Picquet du) né à Fougères, le 15 mars 1776, fut le confident et l'ami de la Rouërie et l'un des chefs des premiers réfractaires bretons. Il rejoignit l'armée vendéenne à Laval et combattit dans ses rangs. Après la défaite

les pillages qu'elle commettait dans les environs de Fougères. Le 12 décembre, ils demandèrent des renseignements précis à ce sujet aux maire et officiers municipaux de Saint-James, et ils s'empressèrent de communiquer cette nouvelle inquiétante au représentant Le Carpentier. D'après les uns, les chouans étaient réunis au nombre de quinze cents, d'autres disaient quatre mille, et, s'il fallait s'en rapporter à un hussard qui arrivait de Rennes, ils s'étaient avancés jusqu'à Antrain. Le procureur de la commune de Saint-James confirmait en partie ces bruits dans sa réponse au district ; il ajoutait même que les Vendéens avaient opéré de Laval un retour offensif sur Fougères, qu'ils devaient occuper. Cette dernière nouvelle fut bientôt démentie ; mais le danger de la chouannerie était très réel et devenait menaçant.

Le 24 décembre, l'administration enjoignit à l'adjudant général de la 3e légion de donner l'ordre aux chefs de bataillon et surtout aux troupes cantonnées à Saint-James de faire des patrouilles et de fouiller les bois sur la lisière de la Bretagne, particulièrement celui de Blanchelande, afin de s'assurer qu'ils ne récelaient point de chouans.

Les mois de janvier et de février 1794 se passèrent sans nouvelle alerte.

Cette époque fut marquée par la fermeture des églises dans l'Avranchin : celles de Saint-James et de Saint-Benoît furent profanées par les soldats du régiment d'Aunis, en garnison dans la ville. Les saintes hosties furent arrachées du tabernacle et foulées aux pieds. Les statues des saints, portées sur la place des Douves, servirent de jouet à une multitude avinée ; la statue de saint Jacques, une pique à la main, fut placée au corps de garde, en guise de sentinelle ; celle de saint Joseph, affublée d'un drap mortuaire, fut également exposée aux insultes. Les autels et les meubles furent brisés ou consumés par les flammes. La Vierge, vénérée sous le nom de Vierge de Saint Martin, enfouie dans le sol de la chapelle Saint-Martin, ne fut exhumée qu'après la Révolution. Il ne resta dans l'église que la chaire dont on se servait, aux jours de décades,

---

du Mans. il revint aux environs de Fougères, organisa la résistance dans le pays et fut le chef des chouans de l'arrondissement de Fougères, du canton de Saint-James et des cantons voisins, de 1794 à 1800. Il fut placé sous la surveillance de la police impériale, de 1805 à 1814 ; nommé maréchal-de-camp, commandant la subdivision des Ardennes, sous la Restauration, il rentra dans la vie privée après la Révolution de 1830 et mourut à Paris, le 25 octobre 1839.

pour promulguer les lois et décrets de la Convention, entonner les chants patriotiques et débiter des discours ou des motions ultra-révolutionnaires. Des quatre cloches, trois furent portées à Avranches avec le timbre de l'horloge, qu'on remplaça par une cloche de Saint-Benoît. Les vases sacrés et l'argenterie furent envoyés à la Monnaie (1). Le calvaire qui couronnait la motte de l'ancien château, la Croix-Chûte et une autre croix sur la place des Douves, furent renversés. On sécularisa même le nom de Saint-James, qui fut changé en celui de Beuvron-les-Monts (2). Dès lors, les ministres du culte, devenus inutiles, durent cesser leurs fonctions ; le curé constitutionnel et ses vicaires, que leur lâcheté n'avait pu sauver de la persécution, disparurent, emportant le mépris de tous, pour ne plus revenir dans le pays. Le presbytère ne fut pas vendu : on en fit la maison commune et le secrétaire y eut son logement.

Un peu plus tard, on convertit les deux ailes de l'église Saint-Jacques en ateliers, pour la fabrication du salpêtre ; les arcades furent murées : dans l'aile du midi, on installa des cuves remplies de platras, et on pratiqua des cheminées dans l'aile du nord, pour lessiver et évaporer les eaux des cuves. La nef servit aussi, pendant quelque temps, à loger les gens de guerre. Les administrateurs du district écrivirent d'abord, le 22 juin 1795, à la municipalité, que « l'ancienne église ne pouvait servir de casernement aux troupes envoyées par le général Varin, attendu qu'elle était dépavée (3) ; » mais, quelques mois après, on permit d'y établir des lits pour les

(1) Le registre des apports faits à l'administration du district d'Avranches des matières « en cuivre, métail, potin et autres objets provenant des églises des communes du district, » contient la note suivante : « *Saint-James.* Le 29 ventose (19 mars 1794), le citoyen Menard, officier municipal, a déposé à l'administration du district deux croix de cuivre, dont une argentée ; un christ en cuivre argenté ; trois lampes, l'une desquelles est argentée ; quarante-sept chandeliers, tant grands que petits et à branches, deux lanternes, deux encensoirs et une navette ; quatre plats à quête ; un bénitier, deux aspersoirs, le tout en cuivre ; un bénitier et trois clochettes en métail et une caisse en ferblanc, tous objets de Saint-James. » — « Le 1er germinal (21 mars), 11 morceaux de cuivre couvrant les bâtons de croix et y compris un aspersoir ; un soleil, trois calices avec leur patennes, un ciboire, une coupe de ciboire, une petite custode, trois vases aux huiles, portés au bureau du citoyen Frain, » qui centralisait les objets d'or et d'argent destinés à l'hôtel de la Monnaie.

(2) Saint-James est dénommé pour la première fois, dans les registres, « commune de Beuvron-les-Monts, ci-devant Saint-James, » vers la mi-mai 1794.

(3) Arch. de la Manche, Dist. d'Avranches, Adm., Vol. IXe, Correspondance.

soldats de la garnison, qui préparaient leurs aliments chez les habitants.

La paroisse eut le bonheur de posséder, pendant la tourmente révolutionnaire, un prêtre fidèle, originaire du pays de Fougères, M. l'abbé Charles Martin, qui trouva, pendant huit ans, un asile à la Croix-Chûte, dans la maison de M. Charles Chevalier. Mme Chevalier, née Françoise-Jeanne Gautier, sœur de M. l'abbé Gautier, curé de la Croix-Avranchin, et nièce de M. l'abbé Gauchet, aumônier de l'hôpital, tous deux en exil, reporta sur M. l'abbé Martin les soins et la protection dont elle eût entouré un membre de sa famille. Ce pieux devoir rendu jusqu'au bout l'exposa à bien des avanies, au pillage de ses biens, à des menaces de mort, à des transes continuelles et à de fréquentes perquisitions. Mais elle sut tout souffrir et faire partager sa constance à ceux qui l'entouraient et à ses plus jeunes enfants (1).

Plusieurs autres maisons étaient encore ouvertes aux prêtres fidèles, et beaucoup de familles ne craignirent pas d'exposer leurs biens et leurs vies pour les cacher et leur faciliter l'exercice de leur ministère. Mais nul ne montra un courage plus héroïque que la mère de MM. Vassal. Mme Jeanne-Barbe Louiche, veuve de M. Jean-Michel-Julien Vassal, sieur de la Braudais, était l'âme des catholiques de la paroisse et des environs, et l'on disait : « Il est de la religion de Mme la Braudais », pour indiquer un bon catholique. Cette femme forte, tout occupée d'œuvres de piété et de charité, soutenait les courages, réveillait le zèle des tièdes et avait le droit de tout dire, tant sa vertu bien connue commandait le respect et la vénération.

A côté de Mme Vassal il convient de placer Mlle Jeanne Beaumont, qui recueillit M. Levindrey chassé de son presbytère par l'intrus, et conserva chez elle ce qu'il avait de plus précieux. Elle fit de sa maison un asile pour tous les prêtres catholiques et leur servit de correspondant et d'intermédiaire. S'il y avait un malade à adminis-

---

(1) Nous avons retrouvé le registre des mariages célébrés par M. Charles Martin, écrit de sa main ; il comprend vingt-neuf actes, du 23 juillet 1794 au 6 juillet 1799. M. Charles Chevalier, sa femme Françoise Gautier, et leur fils François Chevalier signent presque tous les actes comme témoins. M. J.-B. Lemouland, officier municipal, dont les sentiments religieux étaient biens connus et qui protégeait la retraite du prêtre fidèle, figure aussi assez souvent en cette qualité.

trer, un sacrement à conférer, on venait lui demander un prêtre, qu'elle faisait conduire au lieu indiqué avec toute la prudence nécessaire.

Ce fut à cette époque que furent exécutés MM. Jean-Henri de la Marzelle, Hervé Bougis et sa femme Anne Ollivier. Le premier fut guillotiné à Rennes, au commencement de décembre 1793 (1) ; les autres, dénoncés, le 1er avril 1794, à la municipalité de Saint-James, par deux soldats logés chez eux, pour avoir tenu des propos royalistes et manifesté trop ouvertement leurs sentiments religieux, furent traduits devant la commission militaire de Granville, condamnés à mort et exécutés le même jour (2).

Nous ne devons pas oublier une autre victime, qui n'avait fait que paraître à Saint-James et qui n'y était connue que par ses bienfaits, Mme de Canisy, née Anne-Marie-Charlotte de Loménie de Brienne. Le 10 mai 1794, elle accompagna Mme Elisabeth sur l'échafaud, avec son père, ancien ministre de la guerre, et ses deux frères. Elle avait à peine 29 ans. Son mari, M. Hervé de Canisy, avait émigré avant le mois de juillet 1792. La terre et le château de la Paluelle furent confisqués au profit de la nation ; mais le 1er juin 1794, le marquis de Canisy, M. Charles-Eléonor, adressa une requête au département, dans laquelle il exposait « qu'ayant toujours été propriétaire de la terre de la Paluelle et du mobilier du château, on devait annuler tout arrêté qui en aurait ordonné la vente, comme étant la propriété de son fils émigré, M. Hervé de Carbonnel. » Le Département, après avoir consulté le directoire du district d'Avranches, examina les pièces à l'appui de la demande et, par décision du 11 floréal, an III (30 avril 1795), déclara « que le citoyen Canisy serait maintenu dans la propriété de la terre de la Paluelle et des meubles, » malgré tous arrêtés contraires, se réservant toutefois

---

(1) Lettre du district d'Avranches, du 26 frimaire, An II (16 décembre 1793), à la Commission administrative de la Manche. (Arch. de la Manche, Corresp. du district, Vol. VII, N° 107).

(2) Voir *Commission militaire établie à Granville*, etc., par M. E. Sarot, p. 93. — *Semaine religieuse* de Coutances, 1872-1873, p. 425.

Le registre des apports au district indique aussi la mort de M. de la Marzelle et des époux Bougis : « Le 11 fructidor (28 août 1794) ont été apportés au district les objets réservés de la vente du mobilier de Gauchet, Levindrey, Le Faguais, Jacques Corbe, tous prêtres réfractaires ayant eu domicile à Beuvron-les-Monts ; de la Marzelle et de Bougis, guillotinés, natifs de la même commune. »

l'application de la loi du 4 frimaire, 2e année, concernant les pères et mères d'émigrés (1). Les immeubles furent ainsi conservés à la famille. Mais le mobilier du château avait été déjà vendu (2) ; on avait seulement réservé les meubles qui pouvaient servir à l'administration, les archives et certains objets qu'on enferma dans des tonneaux pour être transportés au district (3).

Les excès que nous venons de raconter et qui se reproduisirent sur tous les points du pays, n'étaient pas de nature à désarmer la contre-révolution et à calmer les esprits.

Dans la soirée du 27 mars 1794, Louis du Boisguy, à la tête d'une cinquantaine d'hommes, surprit la bourgade de Mellé et fit fusiller le maire Lecordier et le curé constitutionnel Gilles Larcher. Instruits de cet évènement par des dépêches de Saint-Aubin-de-Terregatte, de Saint-James et de Fougères, les administrateurs du district chargèrent un de leurs collègues de faire une enquête et

---

(1) Archives de la Manche, District d'Avranches.

(2) Le 25 brumaire, An III (15 novembre 1794), le district d'Avranches « invita la municipalité de Beuvron-les-Monts à annoncer au son de la caisse la vente du restant des meubles qui étaient au château de la Paluelle et d'en fixer le jour, de concert avec le citoyen Lair, commissaire nommé par l'administration. » (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Adminis. Vol. VIII, Registre de correspondance, Nos 614, 615).

(3) Nous lisons encore dans le registre des apports, etc. : « Le six fructidor (23 août 1794) est arrivé au district un tonneau rempli de titres et papiers du cy-devant château de la Paluelle. Les voitures ont été payées et les papiers reçus par le citoyen archiviste. »

« Le dix-huit fructidor (4 septembre 1794), j'ay fait défoncer par le citoyen Jouault trois tonneaux renfermant les objets de la Paluelle, tant en objets qu'en livres. J'ay payé pour ce sujet dix sols au citoyen Jouault. »

« Le dix-huit fructidor, j'ay fait transporter dans les en-bas du district les objets réservés de la vente du mobilier de la Paluelle et ensemble tous les livres, par Augé et de Saint-Martin, auxquels j'ay payé quatre livres pour ce sujet. »

« Le dix-huit fructidor, le citoyen Taillebot a emporté le plomb provenant de la Paluelle... »

« Le dix-neuf fructidor, j'ay remis au cytoyen Schaffer, commissaire des guerres, l'état des objets réservés de la vente du mobilier de la Paluelle... »

Dans les ventes mobilières, le commissaire du gouvernement *réservait* tous les objets qui pouvaient servir à l'ameublement des bureaux de l'administration ou des casernes.

« Le huit vendémiaire (29 septembre 1794) j'ay livré au citoyen Lemarié, administrateur, deux chenets, une pince et une palette, le tout argenté, provenant de la vente du mobilier de la Paluelle. » Etc., etc.

demandèrent à l'adjudant général Coffy, qui était à Granville, d'établir un cantonnement à Saint-James et d'y envoyer un escadron de cavalerie toujours prêt à se porter sur les points menacés. Mais une nouvelle dépêche, encore plus alarmante que les précédentes, reçue dans la soirée du 29 mars, les décida à faire partir le lendemain matin deux cents hommes, pris moitié dans la garde nationale d'Avranches, moitié dans la réquisition des Andelys, pour couvrir la ville de Saint-James. Ils annonçaient en même temps que le général Viale, commandant en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, avait donné l'ordre au 1er bataillon du 31e régiment, composé de 533 hommes, de se mettre en marche du côté de la Bretagne, et prescrivaient au commandant temporaire d'Avranches, le citoyen Le Tellier, de prendre des mesures de précaution, en cas d'une incursion des ennemis en Normandie.

A l'approche des troupes républicaines, du Boisguy s'éloigna des limites du département et le calme se rétablit dans le pays.

La garnison de Saint-James, qui compta toute l'année sept à huit cents hommes, fut alors réduite à trois cent cinquante hommes, du 7e bataillon de la Manche ; mais ce fut pour peu de temps (1). Dès le 10 mai, les officiers municipaux de Saint-James informaient le district que les chouans, réunis en nombre considérable dans les communes bretonnes limitrophes de la Normandie, se disposaient à les attaquer. Les administrateurs envoyèrent à Saint-James l'ancien

---

(1) Le 31 août 1794, la municipalité « de Beuvron-les-Monts, cy-devant Saint-James, » adresse une pétition au district, « par laquelle elle expose que depuis environ cinq mois, sept à huit cents hommes ont nécessité cinq postes au corps de garde, ce qui a occasionné une dépense considérable en bois, chandelle et paille, etc., qui lui a occasionné une dépense totale de 773 livres 16 sols. » Le district renvoie cette pétition au commissaire ordonnateur, à Caen, pour y faire droit. (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Adminis., Vol. V, Registre des requêtes, N° 321). Plus tard, la municipalité disait encore, en présentant son état des débours relatifs aux fournitures faites pendant cette 2e année républicaine : « Dans le courant de la deuxième année républicaine (1794), il a résidé en la commune de Saint-James tantôt sept, tantôt huit cents hommes. On a établi, tant pour la sûreté de la troupe que pour celle du pays, cinq corps de garde, qui ont occasionné une dépense considérable, » etc. (*Id.*, L. 3)

Nous donnons aux Pièces Justificatives, N° XXVI, une liste intéressante des bâtiments nationaux et des maisons particulières qui servirent au casernement des troupes à Saint-James, pendant les années 3e et 4e de la République (1795, 1796). L'état-major occupait le château de la Paluelle. (Lettre du district à la municipalité, du 25 brumaire, an III), (15 novembre 1794).

maire de cette ville, le citoyen Lemoyne, avec mission de se renseigner exactement sur les positions occupées par les troupes de du Boisguy, leur nombre, leur armement, leurs munitions, et, généralement, sur les ressources dont elles pouvaient disposer. Ils engagèrent de nouveau la municipalité à faire des patrouilles et à redoubler de zèle dans un moment aussi critique ; enfin, ils recommandèrent au chef de la 3e légion de se concerter avec leur collègue, et de prendre les moyens de préserver le district d'une nouvelle invasion.

Le 12 mai 1794, le citoyen Lemoyne leur signala la présence des chouans, deux jours auparavant, à Saint-Etienne, à Cogles, et les terribles représailles qu'ils avaient exercées à Saint-Brice ; mais, dans la soirée du même jour, le général Wendeling, commandant la garnison de Saint-James, les avisait que onze cents chouans « étaient prêts à fondre sur lui, » et les pressait de lui envoyer immédiatement des hommes et des munitions. Enfin, presque à la même heure, les officiers municipaux de Pontorson leur apprenaient, par un courrier, que la commune de Saint-Ouen-de-la-Rouërie était entourée par les chouans et réclamaient des fusils et des cartouches.

Dans ces graves conjonctures, les administrateurs firent preuve d'une grande activité : en même temps qu'ils expédiaient à Saint-James, pendant la nuit, deux cents hommes du 2e bataillon des Andelys, avec un canon, des gargousses et une caisse contenant dix mille cartouches, ils renforcaient le poste du Pontaubault de cinquante hommes de la garde nationale d'Avranches et envoyaient une compagnie de cent hommes chercher un troupeau de bœufs parqué à Ducey. Ils firent aussi passer à la municipalité de Pontorson une dépêche dans laquelle ils lui communiquaient les nouvelles qu'ils avaient reçues de Saint-James, et lui faisaient espérer, pour dissiper ses alarmes, que si les chouans continuaient leur marche en avant, ils attaqueraient plutôt Saint-James que Pontorson. Ils lui adressaient quatre mille cartouches, avec la promesse d'un prochain envoi de munitions plus considérable. Cependant, ils étaient eux-mêmes si peu rassurés sur l'efficacité de ces mesures, qu'ils se hâtèrent de prévenir les chefs des différents services administratifs de la ville d'Avranches d'être prêts à partir si le danger devenait plus pressant, et, le même jour, ils écrivaient au Département

« qu'ils ne se dispensaient que par prudence de faire battre la générale (1). »

Le général Viale donna l'ordre à un bataillon d'infanterie, qui était à Carentan, de se rendre immédiatement à Saint-James. Mais les chouans quittèrent de nouveau leurs cantonnements et se rapprochèrent des environs de Fougères, où ils eurent, quelques jours après, une affaire assez sérieuse avec les troupes de l'adjudant général Bernard, que le général Kléber venait d'envoyer dans cette ville.

Ils interceptaient le chemin de Saint-James à Fougères et ne manquaient aucune occasion d'arrêter les convois et d'attaquer les soldats isolés ou les sans-culottes qui s'y aventuraient sans une escorte suffisante. A son retour à Avranches, le citoyen Lemoyne racontait à ses collègues que deux soldats du bataillon des Andelys étaient tombés, le 19 mai, dans une embuscade en revenant de Fougères, que l'un avait été tué et que l'autre avait eu le bras cassé d'un coup de feu (2).

Le représentant Fromanger courut lui-même un réel danger sur cette route. Parti d'Avranches le 30 floréal (19 mai 1794), pour se rendre à Fougères avec les adjudants généraux Beauvoisin et Fortier, deux aides-de-camp, quatre gendarmes et le général Wendeling, qu'il prit en passant par Saint-James, il fut assailli, au village de la Bataillère, par un assez fort détachement de chouans qui tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil sans l'atteindre. Fromanger et ses compagnons ripostèrent et fondirent sur la bande qui se dispersa aussitôt. En revenant, le 3 prairial, il se fit accompagner par cent hommes et n'en essuya pas moins, à peu près au même endroit, deux coups de feu qui passèrent au-dessus de sa tête.

---

(1) Arch. de la Manche. District d'Avranches, Adminis., Registre de correspondance, Vol. VII, N° 765.

Il paraît que vers cette époque, du Boisguy essaya de s'emparer de Pontorson, car nous lisons dans l'ouvrage du général Savary (T. III, p. 531) (18 mai 1794) : « Dans le département d'Ille-et-Vilaine on poursuit les chouans nuit et jour. Ils se tiennent par bandes de 25 à 300. Ils ont été repoussés dans une tentative qu'ils ont faite sur Pontorson. Plusieurs ont été pris dans la forêt de Fougères. » Nous n'avons pas d'autres détails sur cette affaire. (*La Révolution dans le pays de Fougères*, N° 63).

(2) On signalait aussi, dans le même temps, le décès de François Duhamel, inspecteur des vivres, attaché à l'armée de Cherbourg, 32 ans, trouvé mort sur la route de Saint-James, à une lieue de Fougères, le 12 mai (23 floréal). (*La Révolution dans le pays de Fougères*, feuilleton du *Journal de Fougères*, N° 63).

Le général Wendeling organisa alors des courses militaires, qui se faisaient le plus souvent la nuit, dans les communes de Bretagne. Le 24 mai, il se concerta avec les chefs des cantonnements voisins et donna l'ordre à tous les détachements de partir sur les huit heures du soir. On fit alors des exécutions sommaires, car le citoyen Auvray, membre du district, qui était en mission à Saint-James, informe ses collègues, le 26 mai, « que plusieurs de ces scélérats sont arrêtés et *ont expié la peine due à leurs forfaits* (1). »

L'adjudant général Guarin, qui remplaça le général Wendeling à Saint-James, renouvela souvent « ces battues, » notamment le 19 juin, et arrêta un grand nombre d'individus suspects de chouannerie. Les administrateurs du district d'Avranches écrivaient, le 8 thermidor (26 juillet 1794), au Comité de Salut public : « Nous vous annonçons avec plaisir que sept de ces monstres ont été exécutés hier, en vertu d'un jugement du tribunal criminel du département de la Manche, qui, de la réquisition du représentant du peuple Le Carpentier, s'est transporté à Avranches pour les juger (2). »

Le 25 juillet, le même tribunal condamnait encore à la peine capitale huit conscrits réfractaires de la première réquisition, dont sept de Saint-James ou des environs. Ils furent guillotinés le lendemain samedi, jour de marché, à onze heures du matin, sur la place du Promenoir, en présence d'une foule nombreuse, qui ne put, malgré la terreur qui pesait alors sur toutes les âmes, dissimuler sa

---

(1) Les soldats républicains se rendaient souvent coupables de pillages et même de meurtre sur des innocents. Les 23 et 26 juin, ils tuèrent sans motif Jean Barbedette et François Coquet, de la paroisse du Châtellier. Nous allons voir les administrateurs du district de Fougères protester eux-mêmes contre de tels actes de sauvage cruauté. (*La Révolution*, etc., 41, 44, 45).

(2) Arch. de la Manche, *id.*, *id.*, Vol. VIII, N° 107. Les accusés étaient : 1° André Vallet, dit Crespin, 31 ans, tisserand au Châtellier ; 2° Perrine Jamin, sa femme, 38 ans ; 3° Valentin Vallée, 28 ans, laboureur, de la même commune ; 4° Pierre Laigre, 31 ans, sabotier à Saint-Germain-en-Coglès ; 5° Michel Champas, 31 ans, cordonnier, au Châtellier ; 6° Jean Gaignard, 27 ans, meunier à Parigné ; 7° Michel Janvier, 42 ans, officier municipal de Parigné ; 8° Jacques Mouillet, 44 ans, sabotier à Saint-Germain-en-Coglès ; 9° Pierre Barbier, domestique à Parigné. Ces deux derniers furent acquittés. (Voir sur cette affaire : *Tribunaux répressifs de la Manche*, T. III, p. 42 et suiv., par M. E. Sarot, qui indique comme sources complémentaires : Registres du tribunal de la Manche ; le dossier criminel, N° 1723, au greffe du même tribunal ; Arch. Nat., cartons A, E, 120 et 121 ; une lettre de Le Menuet à Le Carpentier.)

pitié pour ces malheureux jeunes gens (1). Le tribunal criminel s'empressa de quitter Avranches, où l'on s'occupait d'inhumer les cadavres des *quinze suppliciés*. De retour à Coutances, l'accusateur public, Le Menuet, disait le dernier mot de ce double drame en envoyant au commissaire du Tribunal du district d'Avranches les « cent vingt-sept livres réclamées par les fossoyeurs ayant vaqué à cette dernière et sinistre opération (2). »

Dans une battue du 4 août, douze chouans, cernés dans une maison entre Saint-James et Fougères, furent passés par les armes (3).

---

(1) Les membres du district informèrent immédiatement de cette horrible exécution le représentant Le Carpentier, reparti pour Saint-Malo, en ces termes qui révèlent à la fois la compassion que leur inspirait le sort de ces malheureux et la crainte qu'un aussi sévère châtiment ne produisit une fâcheuse impression dans le pays :

« Citoyen représentant, le tribunal criminel du département a condamné à la peine de mort les huit déserteurs de la première réquisition que tu as renvoyés devant lui, et ils ont été exécutés hier, sur les onze heures du matin. Il est difficile de te peindre combien cette exécution a fait de sensation, surtout sur l'esprit des habitants des campagnes, qui s'étaient rendus au marché et qui y ont été présents. Nous croyons pouvoir t'assurer qu'aucun des jeunes gens qui restent à partir ne sera tenté de déserter. Il était nécessaire d'un exemple ; mais il est malheureux qu'il ait tombé sur huit individus et qu'il n'ait pas été connu plus tôt. Il aurait conservé à la République bien des deffenseurs vigoureux, plus à plaindre que coupables, et qui aujourd'hui, effrayés du sort qui les attend, vont se trouver réduits, ou à expier leurs fautes sur l'échafaud, ou à aller grossir la horde scélérate des chouans.

» Consultant plus notre cœur que la loi, connaissant ton humanité et ta sensibilité (!!), pénétrés du désir de conserver à la République des hommes dont la plupart ne sont coupables que de faiblesse ou d'égarement, nous te demandons s'il ne serait pas possible d'accorder un délai à tous les déserteurs de notre district, rentrés dans leurs foyers, pour rejoindre leurs détachements.... » (Arch. de la Manche, Dist. d'Avranches, Adm. Vol. VIII, Reg. de corresp., N° 117).

Voici les noms des victimes : François Loisel, 24 ans, né à la Godefroy, domestique à la Gohannière ; Charles Dubrec, 19 ans, né à Saint-James, tisserand ; Jacques Besnard, 24 ans, né à Saint-James, domicilié à Vergoncey, laboureur ; Louis-Jacques Cotterel, 20 ans, de Saint-James, laboureur ; François Besnard, 20 ans, de Saint-James, laboureur ; Michel Menard, 24 ans, né à Saint-James, laboureur, domicilié à Montjoie ; Pierre Rubé, 21 ans, laboureur, de Montjoie, et Pierre Le Vigneron, de Juilley, laboureur, domicilié à Vergoncey. (*Tribunaux répressifs de la Manche*, par M. E. Sarot, T. III, p. 53 et suiv. ; — Jugement de cette affaire et le dossier N° 1729, au greffe de Coutances.)

(2) M. E. Sarot. (*Id.*, *Id.*)

(3) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Registre de correspondance, Vol. VIII, N° 490. — La garnison usa, paraît-il, ses chaussures dans ces courses fréquentes, car les officiers du 2e bataillon de la 19e demi-brigade, Voisin et Jolivet, adressèrent alors au district une demande de 300 paires de sou-

Au commencement d'octobre, l'adjudant général Macherel, qui était alors à la tête des troupes du canton de Saint-James, traduisit devant un conseil de guerre séant à Saint-James, composé à la hâte de son état-major, de quelques volontaires, de trois officiers municipaux et du commandant de la garde nationale, quatre personnes accusées de complicité avec les rebelles et les fit fusiller sur le champ. Le représentant Bollet, plus humain que son prédécesseur Le Carpentier, protesta contre cette exécution sommaire auprès des membres du district. Ceux-ci plaidèrent les circonstances atténuantes en faveur des officiers municipaux, « gens simples, peu instruits, surtout pour ce qui concerne le militaire, et qui, primés par la crainte et l'appareil d'un conseil de guerre, n'avaient peut-être pas émis librement leur vœu. » — « Il se répand même, ajoutaient-ils, que celui de la plupart n'était pas conforme à celui du général qui a prononcé. C'est ce que l'instruction de l'affaire pourra justifier ; mais nous pouvons d'avance te certifier, citoyen représentant, qu'ils sont notoirement connus pour de bons citoyens, des républicains populaires, humains, attachés à l'exécution de la loi et fort éloignés des principes sanguinaires que ce jugement annonce. Cette justice, que nous leur rendons et qu'ils méritent, nous porte à solliciter en leur faveur ta protection, ta bienveillance et ta bonté (1). »

Quelques jours après, le même général envoyait à la prison d'Avranches trente chouans ou prévenus de chouannerie et deux déserteurs, qui furent dirigés sur Vire, le 15 octobre, pour être jugés par une commission militaire.

Le général Hoche, sorti des prisons de la Terreur, reçut vers cette époque le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg. Il dressa aussitôt un plan de campagne dans lequel entrait la formation de plusieurs camps militaires et de nombreux cantonnements, dont les troupes, toujours en marche, donneraient la chasse aux chouans et les tiendraient sans cesse en alerte. On devait établir un camp à Saint-James, sur le plateau de la Tréhollais. Les com-

---

liers pour les volontaires. L'administration, qui en manquait pour le détachement de la première réquisition, renvoya la pétition à la municipalité de Saint-James, avec ordre d'exiger 200 paires de souliers des cordonniers de la commune. (Arch. de la Manche, Dist. d'Avr. Adminis., Registre des requêtes, Vol. V, N° 295).

(1) Arch. de la Manche, District d'Avr. Adminis. Registre de corresp. Vol. VIII, N° 490.

missaires des guerres, Schaffer et Duprey, s'occupèrent de son installation et de son approvisionnement, pendant le mois de septembre. Nous ne savons si ce projet reçut une complète exécution.

Les chouans n'avaient pas encore franchi les limites du département ; du moins ils n'avaient pas terrorisé, par le meurtre et le pillage, les communes des cantons de Saint-James et de Pontorson, comme celles de Bretagne (1). L'assassinat du maire de Vergoncey, Gauchet, commis dans la soirée du 7 novembre 1794 (17 brumaire, An III), jeta l'alarme dans le pays. Voici le fait raconté dans un rapport adressé, le lendemain, par les administrateurs du district au général Hoche et au représentant Bollet :

« ... Nous venons d'apprendre qu'un excellent républicain, maire de la commune de Vergoncey, située dans notre district, à trois lieues d'Avranches et une lieue et demie du Pontaubault, avait été assassiné hier, sur les onze heures du soir, par cinq hommes armés de fusils et habillés en gardes nationaux. Ils se sont présentés à son domicile, sous le nom de volontaires du camp de Sacey, qui n'est éloigné que d'environ une lieue. Il ne voulait point ouvrir sa porte ; ils lui ont annoncé qu'ils avaient des dépêches intéressantes à lui remettre et qui concernaient la chose publique. Son dévouement et son patriotisme lui firent oublier le danger et l'engagèrent à leur donner l'entrée de sa maison. Aussitôt que ces monstres furent entrés, le plus fort le saisit par le collet et deux s'emparèrent des portes. Les deux autres se firent remettre les clefs des armoires et pillèrent tout ce qui leur convenait, tels que linges, assignats, numéraire, vêtements, fusils, pistolets, sabre. La perte s'élève de six à sept mille livres, suivant le rapport qui nous est fait. Après être restés pendant environ une heure dans la maison de ce malheureux, ils le firent sortir et le conduisirent au pied de l'arbre de la liberté, où ils lui tirèrent trois coups de fusil et le laissèrent étendu mort. Les voisins s'éveillèrent aux coups de fusil, le tocsin sonna pendant une partie de la nuit, mais les assassins n'ont point été arrêtés et ils ont emporté le fruit de leurs atrocités..... Toutes les communes voisines sont dans la consternation. Les patriotes les mieux prononcés sont atterrés et fuient leur domicile. Les municipalités sont tremblantes et désorganisées. Le système

(1) La Société populaire de Fougères écrivait, à la fin de décembre 1794, au comité du Salut Public : « Le nombre des victimes immolées par les chouans dans nos environs, depuis le 12 octobre jusqu'au 5 décembre, est de vingt-une, presque tous fonctionnaires publics et recommandables par leur patriotisme. On y distingue entre autres Berthelot, officier municipal du Ferré, massacré, sa tête coupée et attachée à un arbre ; Aussant, officier municipal de Montour ; Marion, maire de Saint-Sauveur ; Anger, maire de Billé, et plusieurs femmes. » (*Guerres de Vendée*, T. IV, p. 270).

d'égorger en détail et nuitamment les patriotes les plus marquants réunit tout ce que la scélératesse et la perfidie peuvent inventer de plus meurtrier et de plus favorable pour la contre-révolution. Il ne faudrait que deux ou trois assassinats de cette espèce pour répandre l'alarme dans notre district, pour y anéantir toute l'énergie des républicains et pour relever l'espoir des aristocrates et des malveillants. Si les officiers municipaux sont assassinés impunément, bientôt on n'en pourra plus trouver : la machine se désorganisera d'elle-même, le fanatisme reprendra le dessus et la liberté courra les plus grands dangers (1)... »

Le général Hoche leur répondit dès le lendemain, 20 brumaire (10 novembre 1794), par cette lettre insolente :

« Je reçois, citoyens, votre lettre en date du 18, et je m'empresse de répondre plus à celle que vous écrivez au représentant du peuple qu'à celle qui m'est adressée. Je suis indigné de l'assassinat et du rapport que vous m'en faites, du crime et de la terreur désorganisatrice qui vous agite. Sont-ce bien des administrateurs qui annoncent que le meurtre d'un seul homme fait déserter les patriotes les plus prononcés des campagnes ? Quels patriotes que ceux qui abandonnent leurs foyers, leur poste, parce qu'un homme a été immolé à une vengeance peut-être particulière ! Le sort des Français est-il de fuir ? Je vais dénoncer à la France entière votre frayeur et celle des habitants de votre district qui vous imitent. Elle seule ferait la contre-révolution, si elle pouvait être faite. Vous êtes consternés par la mort d'un de vos concitoyens ! Sans doute c'est un malheur, un très grand malheur ; mais au lieu de pleurer comme des femmes, vengez-la comme des républicains. Citez-moi trois faits semblables arrivés dans votre district depuis que je commande cette armée. Comment cinq hommes oseraient-ils aller assassiner le maire d'une commune comme celle de Vergoncey, s'ils n'étaient pas persuadés du mauvais esprit et de l'égoïsme des habitants. Ignorez-vous qu'à l'instant de l'assassinat une compagnie de chasseurs était à Ducey ? Dites-moi quelle est la distance d'un lieu à un autre, et sachez que le fonctionnaire public qui abandonne son poste n'est pas plus coupable que celui qui répand lâchement la terreur et le découragement par des rapports exagérés.

Vous pouvez dénoncer à qui vous voudrez, et ma lettre et moi. Je déclare que je ne répondrai à celle que vous m'écrirez de nouveau que lorsque la terreur cessera de vous agiter. Au surplus, j'envoie des troupes d'infanterie pour garder votre soupe (2). »

Les administrateurs protestèrent contre ce langage et se plaignirent d'un tel procédé, qu'ils prétendaient ne mériter en aucune fa-

---

(1) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administration, Registre de correspond. Vol. VIII, N° 589.

(2) Rousselin, *Vie de Hoche*, T. II, p. 96.

çon. Ils écrivirent aux municipalités de Saint-James, de Pontorson et de Ducey, pour soutenir leur courage et les prier de prêter leur concours à un de leurs collègues qu'ils envoyaient à Vergoncey et dans les communes voisines commencer une enquête qui ne devait pas présentement aboutir.

Cependant de nouveaux attentats, qu'ils signalèrent au Comité de Salut public, suivirent de près le meurtre du maire de Vergoncey.

Dans la nuit du 12 au 13 novembre, l'arbre de la liberté de Saint-Oven est abattu et jeté au milieu du chemin. La même nuit, cinq hommes armés prennent un fusil et un pistolet chez un patriote de Montjoie. Le maire de cette commune, effrayé, demande au District « un fusil et quelques cartouches pour se mettre à l'abri des incursions des chouans. » La nuit suivante, le même nombre d'hommes s'emparent d'une provision de cuir chez un tanneur de Saint-Aubin-de-Terregatte, nommé Bailleul. L'arbre de la liberté de Marcilly est scié dans la nuit du 13 au 14 novembre; enfin, pendant la nuit du 15, sept ou huit hommes se présentent au domicile de Louis Boucé, patriote connu de Saint-Aubin-de-Terregatte, tirent deux ou trois coups de fusil par une fenêtre, traversent d'une balle la porte d'une armoire, forcent l'entrée de la maison en criant et répétant plusieurs fois « le b..... va bientôt mourir » ; mais ils ne parviennent pas à saisir Louis Boucé, qui peut heureusement se dérober à toutes leurs recherches.

Tous ces faits, peu importants en eux-mêmes, prouvent que la chouannerie avait envahi le canton de Saint-James et qu'elle y faisait tous les jours de nouvelles recrues, qui allaient bientôt entrer en campagne et tenir en échec les troupes républicaines. M. de Ponbriant signale d'ailleurs ce fait important dans ses *Mémoires*. « Du Boisguy, dit-il, envoya plusieurs officiers dans la Basse-Normandie (fin de septembre 1794). Ils s'assurèrent de quelques paroisses et y formèrent le noyau de plusieurs compagnies. Il nomma ensuite Dauguet, dit Fleur-de-Rose, pour y commander, et ce fut le principe de la troisième colonne de la division de Fougères (1). »

---

(1) Mémoires manuscrits, p. 48, cités par M. le vicomte Le Bouteiller. (*La Révolution dans le pays de Fougères*, N° 57).

C'est donc à tort que M. de la Sicotière (*Louis de Frotté, etc.*, T. II, p. 558), attribue à M. J.-B. Boureau de Placène, ancien receveur des gabelles à Livarot, domicilié à Domfront, en 1793, le rôle d'organisateur de la Chouannerie dans le

« Au commencement d'octobre, dit-il encore, Dauguet réunit à Saint-Laurent, près Saint-James, 120 Normands assez mal armés. » Enfin, au mois d'août 1795, la troisième colonne comptait au moins 800 hommes et ce fut à cette époque qu'elle reçut son organisation définitive.

M. de Puisaye, qui était au courant de ces évènements, pouvait donc écrire, le 18 octobre 1794, au ministre anglais Pitt : « L'Avranchin, qui borde la Bretagne, est très bien disposé. La petite ville de Saint-James est toute royaliste et plus de 40 paroisses sont sur le point de s'insurger. » Et il ajoute dans une note de ses Mémoires : « Cette petite ville a été en notre possession jusqu'à la fin de la guerre. Lorsque j'écrivais ceci, je m'occupais en même temps de me procurer quelques officiers émigrés de ce pays pour les y envoyer, et ce fut dans ce dessein que je fis partir quelque temps après le marquis de Bellefonds, le jeune comte de Frotté et M. de la Rosière, comme je le dirai bientôt (1). »

L'année 1795 fut, en effet, marquée par des évènements considérables dans l'Avranchin et surtout dans le canton de Saint-James.

---

canton de Saint-James. M. de Placène séjourna, en effet, dans le pays, au commencement de 1794, et compromit gravement la famille qui lui avait donné asile. Poursuivi comme « faussaire d'assignats, » il vint demander l'hospitalité, dans les premiers jours de 1794, au sieur René Larcher, meunier « au grand moulin » de Saint-Benoît. Sa retraite ayant été découverte, il fut dénoncé au comité de surveillance de Domfront, qui s'empressa de communiquer les renseignements qu'il avait reçus au District d'Avranches. On opéra, dans la maison de Larcher, des perquisitions qui n'amenèrent point l'arrestation de M. de Placène ; mais on trouva une valise et une montre en or qui devaient lui appartenir. La famille Larcher, composée du père, de la mère et de quatre enfants, deux garçons et deux filles, subit un interrogatoire, à la suite duquel elle fut arrêtée, vers le commencement de mars, puis traduite devant le tribunal criminel de la Manche, pour complicité de fabrication d'assignats. Ce tribunal s'étant déclaré incompétent, les accusés furent sur le point d'être envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris. Le 11 prairial (23 juin 1794), on avait déjà expédié d'Avranches les pièces à conviction. La chute de Robespierre sauva les accusés, qui furent relâchés dans le courant d'octobre, grâce aux renseignements favorables donnés par la municipalité de Saint-James et le District sur cette malheureuse famille. Le 3 novembre 1794 (13 brumaire an III), le tribunal révolutionnaire de Paris condamna à mort, par contumace, M. de Placène. (Arch. de la Manche. Dist. d'Avr., Administ., Vol. V^e^, Registre des requêtes, N° 358. — *Tribunaux répressifs de la Manche, etc.*, par M. E. Sarot, T. III, p. 324).

(1) *Mémoires de Puisaye,* T. III. p. 93. Nous allons voir, en effet, que les royalistes occupèrent Saint-James depuis le commencement de décembre 1795 jusqu'à la mi-avril 1796, c'est-à-dire pendant les derniers mois de la première Chouannerie.

Dès le 2 janvier, le District annonçait au représentant Legot, qui venait d'arriver à Avranches, l'arrestation, dans une commune bretonne voisine, d'un chef chouan nommé Bois-Martin, avec trois de ses compagnons, et, dans la commune de Villiers, celle de trois ecclésiastiques et de deux femmes qui leur donnaient asile. C'étaient : M. Pierre Berthelot, prêtre, âgé de 34 ans, et ses deux cousins, les frères Gilles et François Berthelot, l'un sous-diacre, âgé de 29 ans, l'autre simple clerc, domiciliés, comme lui, dans la commune d'Argouges; Jacqueline Rouillié, femme de Gabriel Menier, laboureur au village de la Daviais, en Villiers, et sa fille Jacqueline, à peine âgée de seize ans (1). Le 12 du même mois, trente-deux individus arrivaient à la maison de détention d'Avranches, où l'on ne pouvait les recevoir, faute de place. Treize autres personnes, que la force armée amena une heure après, furent mises dans les caves de l'ancien palais épiscopal, devenu le siège de l'administration.

La correspondance du District ne signale aucune agression sérieuse des chouans pendant les mois de janvier et de février, sauf une attaque chez un notable de Saint-Aubin-de-Terregatte. Neuf hommes bien armés, le visage barbouillé de noir, se présentent de nuit à son domicile, pillent sa maison, puis ils l'entraînent dehors, lui commandent de s'agenouiller et de réciter son acte de contrition, prêts à le fusiller, lorsque l'un d'eux demande et obtient la grâce de la victime, à laquelle, toutefois, on n'épargne pas les coups de crosse de fusil et les plus mauvais traitements.

Le 24 février, un sergent-major et deux soldats appartenant à la compagnie de grenadiers cantonnée à la Croix-Avranchin furent attaqués en plein jour sur la route de Saint-James à la Croix, près le village de la Blanchetière. Le sergent-major fut tué.

A peu près dans le même temps, un membre de l'administration municipale de Saint-James recevait, sur la même route, un coup de feu qui lui cassa l'épaule.

« Le citoyen Berthelot, de Carnet, marchand honnête et bon patriote, » sachant que les chouans avaient juré sa perte, comme

---

(1) Voir Arch. de la Manche, *Id., Id.*, Vol. IX, Registre de corresp , Lettre du 13 nivose, an III. au représentant Legot. — *Tribunaux répressifs, etc.*, par M. E. Sarot, T. II, p. 231, 232 et suiv. — Notice de la *Semaine religieuse* (1872-1873), pages 771 et 791.

celle de son frère, assassiné deux mois auparavant, avait quitté sa commune pour se réfugier à Saint-James, où il se croyait en sûreté. Mais étant allé à Avranches pour ses affaires, le 20 ventose (10 mars 1795), jour de la décade, il fut assassiné, à la tombée de la nuit, entre le Bois-Rouland et le village de Folleville, par cinq chouans qui l'attendaient sur la route (1).

Enfin, le dimanche 15 mars, les chouans massacrèrent, vers la même heure, trois autres patriotes de la Croix-Avranchin, qui habitaient trois villages différents (2). On signalait encore des déprédations commises par des bandes dans les communes de Juilley et de Saint-Aubin-de-Terregatte, notamment chez un officier municipal nommé Lemoine.

La rébellion, circonscrite jusque-là aux cantons voisins de la Bretagne, s'étendit bientôt à ceux de Ducey, de Tirepied, et menaça même la ville d'Avranches. Le pays, occupé par les bandes, était dans la plus déplorable situation : la famine sévissait cruellement, et l'administration, impuissante à faire respecter ses arrêtés, était obligée d'envoyer des commissaires accompagnés de troupes pour opérer dans les campagnes les réquisitions en blé, fourrages et autres denrées nécessaires à l'alimentation des villes et à l'approvisionnement des magasins militaires.

Presque toutes les municipalités étaient désorganisées par la terreur qu'inspiraient les chouans. Le représentant Legot vint à Saint-James, au commencement de 1795, pour reconstituer la municipalité ; mais il ne put faire accepter les fonctions de maire à aucun des officiers municipaux. Il fut obligé de les confier à un jeune homme de vingt-quatre ans, M. François-Pierre-Anne Lemoyne, fils de l'ancien maire, qui lui fut désigné à cause de son intelligence et de son ar-

(1) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Adm., Vol. IX, Registre de corresp., Lettre du 22 ventose (12 mars) aux représentants du dép. de la Manche à la Convention.

(2) Les registres de la Croix-Avranchin donnent, en effet, à la date du 26 ventose an III (16 mars 1795), les actes de décès de Louis Desgranges, journalier, domicilié au village de Vaucelles, « mort d'une mort violente, proche son domicile, à l'âge de trente-cinq ans ou viron, de hier au soir, vingt-cinq du courant, sur les sept heures, » de Louis Vitel, cultivateur au village du Bois, « mort de hier au soir, sur les sept heures et demie environ, de mort violente, au pas de sa porte, » — et de Jean Josse, fils Etienne, cultivateur, demeurant au village des Halgrinières, « mort de mort violente en sa maison, de hier au soir, sur les huit heures, âgé de trente-deux ans. »

dent patriotisme. M. Lemoyne avait été employé précédemment dans les bureaux de M. Burdelot, receveur du district; il dirigeait à ce moment, avec beaucoup d'activité, l'atelier de salpêtre établi à Saint-James depuis quelque temps. L'avenir prouva qu'il méritait, en effet, la confiance de l'administration (1).

Vers la fin de février, des bruits de pacification se répandirent dans le pays et l'on put espérer au moins une suspension des hostilités. Le 3 ventose, an III (21 février 1795), les administrateurs du district écrivaient à leurs collègues Frémond et Lemarié, en mission à Paris : « Un courrier venant de Nantes et couvert de rubans vient, dit-on, de passer pour se rendre à Cherbourg et porter aux représentants et généraux la nouvelle de la reddition de Charette et de toute son armée, composée de 30,000 hommes. Cette nouvelle, qui nous flatterait infiniment, répand beaucoup de joye; mais elle ne paraît pas encore certaine, puisqu'elle n'est encore appuyée que sur des ouï-dires; elle ne peut être parfaite que lorsqu'elle nous sera confirmée officiellement. En attendant cet instant flatteur, nous nous bornons à la désirer de tout notre cœur. Puisse-t-elle être vraie! Elle mériterait bien une fête publique, quoique Stofflet n'ait pas voulu, dit-on, prendre le même parti (2). »

Ils étaient bien renseignés. Charette avait, en effet, conclu le traité de la Jaunais, le 17 février; Stofflet, qui avait d'abord refusé de faire sa soumission, signa lui-même la paix à Saint-Florent, le 1er mai 1795 (12 floréal, an III). Enfin, les généraux royalistes de Bretagne avaient ouvert, avec le général Hoche, des négociations qui aboutirent au traité de la Mabilais (20 avril 1795). Mais du Boisguy ne voulut pas y souscrire et continua les hostilités qui, du reste, ne tardèrent pas à recommencer en Bretagne. L'arrestation des principaux chefs chouans, qui passèrent par Avranches le 29 mai (3), et l'assassinat de Boishardy par les troupes républicaines furent le signal d'une nouvelle reprise d'armes. La guerre

(1) Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.*, Vol. Ve, Registre des requêtes, N° 164, et *Id.*, *Id.*, Vol. Xe, Registre de corresp., Lettre au Départ. du 8 fructidor (25 août 1795).

(2) Arch. de la Manche, District d'Avranches, Administ., Vol. IX, Registre de correspondance, Lettre du 3 ventose, an III.

(3) C'étaient Caumartin, le principal négociateur du traité de la Mabilais, Chantereau, Jarry, Bellevue, Solilhac, du Châtelier, La Croix, Chapin et Meaulne. Ils furent conduits à Cherbourg, sous une escorte de 300 hommes, et écroués dans le fort de l'île Pelée.

revêtit alors, de part et d'autre, un caractère de cruauté qu'elle n'avait pas encore eu jusque-là.

Dès le 18 avril, le représentant Bouret informait ses collègues à Rennes que, la nuit précédente, six personnes avaient été assassinées aux environs de Pontorson, parmi lesquelles deux prêtres assermentés, à qui on avait fait demander pardon à Dieu avant de les assommer à coups de crosse de fusil. Le 9 mai, les membres du District adressaient au général Gency la copie d'un procès-verbal rédigé par le commandant du 3e bataillon de la 3e légion et autres patriotes, qui avaient dû se réfugier dans la tour d'Argouges, où ils avaient soutenu plusieurs assauts contre les chouans. Ils lui communiquaient aussi la lettre d'un chef de légion, qui leur faisait une peinture lamentable de la situation des communes situées entre Saint-James et Pontorson, journellement dévastées par les bandes (1).

Pendant la nuit du 16 au 17 mai, les chouans attaquèrent la maison du maire de Juilley, qui se défendit courageusement. De leur côté, les troupes républicaines fusillèrent cinq chouans au Pontaubault, dans la nuit du 28 au 29 mai, et ils ne manquaient pas de passer par les armes tous ceux qu'ils pouvaient saisir.

La garnison de Saint-James recommença ses battues dans les paroisses bretonnes et se rendit coupable de plusieurs assassinats, que les administrateurs du district de Fougères eux-mêmes dénoncèrent au Département. « Nous vous faisons passer, lui écrivaient-ils, le 26 mai 1795, le procès-verbal rapporté par la municipalité du Ferré d'une incursion faite sur cette commune par un détachement de la troupe cantonnée à Saint-James. Vous y verrez que des soldats républicains ont violé tous les principes d'humanité et de justice en massacrant François Aussant, cultivateur paisible, sans armes et muni d'un passeport. Il importe à la tranquillité d'un pays que ce crime ne reste pas impuni et que le chef de ce détachement soit un exemple que nous savons poursuivre les coupables, de quelque côté qu'ils se trouvent. Nous attendons donc de votre vigilance et des moyens que la loi a remis en vos mains que vous preniez les mesures convenables pour que cet assassinat ne soit pas une pomme de discorde dans nos campagnes. Nous ne saurions concevoir par quelle fatalité tous les détachements qui partent de ce

(1) Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.*, Lettre du 20 floréal, an III.

point ne passent sur nôtre district que pour y commettre des forfaits. Il est bien étonnant qu'ils y viennent sans qu'aucune autorité civile et militaire en soit prévenue. La malveillance fait sonner fort haut ces actes, dont on ne peut se dissimuler l'illégalité, et tous ceux pour qui la pacification n'est qu'un stratagème perfide en tirent occasion pour user de représailles (1). » Le procès-verbal qui relate la mort de François Aussant sur les registres du Ferré, à la date du 15 mai 1795, fait connaître quatre autres victimes.

Les représailles chouanniques furent, en effet, terribles : plusieurs assassinats eurent lieu pendant cette période, entre autres ceux de la femme Boudent, de Sacey, de la femme Boursin, de Carnet, à laquelle on reprochait « d'avoir reçu la pâque » du curé constitutionnel du lieu, et celui du commandant de la garde nationale de la même commune, Poirier, tué le 1er juin. Le 17 du même mois, le procureur de la commune de Saint-James, Gilles Roullier, son domestique, Joseph Cajeul, et François Durand, laboureur, furent surpris, vers trois heures de l'après-midi, travaillant dans un champ situé sur la route d'Antrain, par une bande de quarante à cinquante chouans, qui les fusillèrent sur place.

Le lendemain, Ameline et son fils éprouvèrent le même sort, au village de Villeneuve, en Carnet, et, le 21 juin, une autre victime était immolée dans la même commune.

La gendarmerie d'Avranches, envoyée pour arrêter les coupables, ne put pas même arriver à les connaître. Le pays était terrorisé à ce point que les témoins cités n'osèrent parler et que la municipalité de Saint-James ne voulut fournir aucun renseignement et supplia « de ne la compromettre en rien » dans ces affaires (2). La gendarmerie apprit, pendant l'enquête, que six volontaires nationaux venaient d'être massacrés, à la Croix-Avranchin, par une troupe d'inconnus. Les registres de cette commune donnent, en effet, à la date du 22 juin, l'acte de décès de deux de ces malheureux, « égorgés le matin de ce jour-là, sur les quatre heures, »

---

(1) La *Révolution dans le pays de Fougères*, par M. le vicomte Le Bouteiller, N° 72.

(2) Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.* Vol. IX, Registre de correspondance, Lettres du 3 messidor, an III (20 juin 1795), à la députation de la Manche et au citoyen Lemaître, en mission. — Voir aussi *Tribunaux répressifs, etc.*, par M. E. Sarot, T. III, p. 65 et suiv.

chez le citoyen Louis Huet, au village du Châtellier, où ils étaient logés. L'un, nommé François Reverdy, de Chatenay, district de Sablé (Sarthe), appartenait à la 1re compagnie du 3e bataillon de la 19e demi-brigade d'infanterie légère ; l'autre, Pierre Soullier, originaire de la Dordogne, était incorporé au 1er bataillon de la Charente-Inférieure.

On signalait encore la mort d'un jeune homme de vingt ans, Gabriel Turquetil, de Carnet, tué, le 2 juillet, « sur la route d'Avranches, proche le village du Hamel, » et celle de Pierre Menard, du village de Langoterie, âgé de trente-six ans, dont le cadavre fut trouvé, au commencement d'août, « dans le creux du fossé qui sépare le bois de Landetouche d'une pièce de terre nommée les Tors-Chapeaux (1). » Quelques jours plus tard, le 13 août, deux soldats du 3e bataillon de la 19e demi-brigade, appartenant à la garnison de Saint-James, découvrirent dans un champ, aux environs de la Jantière, le corps de Jean-Baptiste Gautier, marchand, qu'ils inhumèrent sur place, à cause de son état de décomposition avancée (2).

Le lendemain 14, une compagnie de gardes territoriaux fusillait M. l'abbé Gosselin, de Carnet, auprès du calvaire d'Argouges (3), et Jean Nicolle, de La Croix-Avranchin, « dans le chemin des Basses (4). »

Le 16 du même mois, le juge de paix de Saint-James, M. Jacques-René Lerebours, qui avait remplacé M. Lehurey, nommé membre du District, était requis d'aller constater le décès de Jeanne Louichon, femme de Charles Lemoyne, et celui de leur fils, âgé de trente ans, tués dans leur maison, au village de la Noë-André, et le 3 sep-

---

(1) Registres de l'état civil de Saint-James.

(2) Registres de l'état civil de Saint-James.

(3) Voir une notice sur ce saint prêtre dans l'ouvrage de M. l'abbé Caron : *Les Confesseurs de la Foi*, T. III, p. 322 et suiv.

L'époque de la première arrestation de M. l'abbé Gosselin se trouve fixée par un procès-verbal du 23 septembre 1793, rédigé par la municipalité de Carnet, dans lequel on lit que la garde nationale de cette commune et celle de Cogles avaient « saisi plusieurs ornements d'église sur un nommé Pierre Cosson, lequel déclara que ces effets appartenaient au sieur Gilles Gosselin, prêtre, ci-devant habitué à Carnet, détenu dans la maison d'arrêt de Fougères, prévenu d'émigration, etc. » (Arch. de la Manche, *Id.*, Vol. Ve, Registre des requêtes, No 2).

(4) Registre de l'état civil de la Croix-Avranchin.

tembre celui de Jeanne Guyot, « assassinée dans une pièce de terre appelée les Taillées, village des Brousses (1). »

Enfin il faut rapporter à la fin de cette année la mort de deux prêtres, M. Pierre Berthelot, dont nous avons signalé l'arrestation au mois de janvier précédent, et M. Joseph-Pierre Deloget, de la paroisse d'Argouges. Le premier fut massacré par les troupes républicaines, dans un champ situé près le village de la Martelais, le 1er ou le 2 décembre 1795 ; le second fut arrêté avec un soldat réfractaire, Julien Gesmier, sur le territoire de la même paroisse. Ils furent amenés à Saint-James, condamnés à mort par une commission militaire, et fusillés dans l'ancien cimetière, entre le presbytère et l'église (2). M. Deloget montra un grand courage et aida son compagnon, par son exemple et ses touchantes exhortations, à faire généreusement le sacrifice de sa vie. Il avait à peine trente-huit ans.

Ces faits se renouvelèrent si souvent, pendant cette année et les six premiers mois de l'année suivante, qu'il serait impossible de les signaler tous, même pour un rayon assez restreint. Chaque décade, les membres du District envoyaient au Département une liste des assassinats, attaques à main armée, pillages de maisons, etc., commis dans l'arrondissement ; mais cette liste était loin d'être complète, comme ils le faisaient remarquer dans leur lettre du 12 prairial, an III (31 mai 1795), au représentant Bollet, à Rennes.

« Citoyen représentant, nous te faisons passer le tableau des horreurs qui ont été commises sur le territoire de ce district par les assassins et les voleurs qui, depuis longtemps, y exercent leurs atrocités. Ce tableau est l'extrait des procès-verbaux qui sont parvenus à l'administration, et il s'en faut beaucoup qu'ils contiennent les détails de tous les pillages qui ont été faits, attendu que la plupart de ceux qui les éprouvent aiment mieux qu'ils restent ignorés que d'en donner connaissance aux autorités constituées, qui em-

(1) Registres de l'état civil de Saint-James.

(2) Il est difficile d'indiquer le jour de cette double exécution. Nous ne la trouvons point consignée dans les registres de l'état civil, qui d'ailleurs se taisent sur les autres exécutions faites à Saint-James par les troupes républicaines. M. l'abbé Poirier, curé d'Argouges, dans un travail manuscrit très étendu et fort intéressant sur l'époque révolutionnaire dans cette paroisse, rapporte le décès de M. l'abbé Deloget au mois de janvier ou de février 1796.

ploieraient contre les auteurs des mesures dont ils craignent que les suites ne retombent sur eux-mêmes (1). »

Ils écrivaient encore, le 9 juillet, à la députation de la Manche :

« ... Plus de 50 assassinats ont été commis, depuis quelques mois, par ces brigands, dans l'étendue de ce district. Mais il serait impossible de faire le détail de tous les crimes qu'ils commettent journellement. Il n'y a, pour ainsi dire, pas de maison qu'ils n'aient pillée, ravagée. Ils ont maltraité, mutilé, rasé une quantité innombrable de personnes de tout âge et de tout sexe. Partout ils répandent la terreur, par des violences inouïes, par des menaces effrayantes qu'ils exécutent avec la barbarie des tigres les plus altérés de sang et de carnage... (2). »

Nous n'avons relevé nous-même que les faits consignés dans des pièces officielles ; nous en omettons beaucoup d'autres qu'il eût été facile de recueillir, il y a quarante ou cinquante ans, de la bouche de ceux qui en avaient été les témoins épouvantés. Nous nous rappelons encore avec quel sentiment de terreur nous entendions raconter, dans notre enfance, les drames sanglants de cette lugubre époque.

On continuait de faire de nombreuses arrestations à Saint-James et dans les environs : trente-six personnes furent traduites, le 16 messidor, an III (4 juillet 1795), au Tribunal criminel de la Manche, qui les renvoya, le 15 juillet, devant celui d'Avranches. Mais il fut encore impossible d'instruire leur procès, faute de témoins.

Les chouans parcouraient le pays par détachements nombreux et

---

(1) Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.* Vol. IX, Registre de correspondance.

(2) *Id.*, *Id.* — Nous donnons encore, d'après les registres de l'état civil de Saint-Sénier-de-Beuvron, la liste des personnes assassinées dans cette commune, pendant l'an III (1795) : Le 17 prairial (5 juin 1795), Louis Hamel, âgé de 68 ans, tué dans sa maison, à la Dalinière ; — le 21 du même mois (9 juin), François Prime, 81 ans, assassiné dans le champ nommé la Charbonnière, près le Bois-Rouland ; — le 19 thermidor (6 août), François Vivier, 28 ans, tué d'un coup de fusil dans le pré Rey, de la ferme du Pré-du-Pré ; — dans le même temps, François Morel, 46 ans, et sa femme Jacqueline Blondel, 45 ans, égorgés dans leur maison, au village du Petit-Champ : les assassins eurent la cruauté d'écraser la tête de la femme sur le seuil de la porte et de tirer son enfant du berceau pour le mettre sur son sein ; — Marie Trublet, 20 ans, née dans le District de Mortain, servante chez la veuve de Gabriel Prime ; — le 15 fructidor (2 septembre), Jacques Bliard et sa femme Jeanne Guesnon, assassinés au Bois-Rouland ; — le 18 du même mois (5 septembre), Pierre Guyot, 49 ans, et son fils Charles, 19 ans, tués dans un champ aux environs du village de Bas-Tanet.

avaient de fréquents engagements avec les troupes républicaines, qui escortaient les courriers et les convois de vivres ou de munitions. Le 6 août, ils attaquèrent les volontaires de Ducey, qui accompagnaient la poste, et leur tuèrent un homme dont on apporta le cadavre, dans la soirée, à Saint-James.

La plupart des communes étaient sans municipalité (1) ; celle de Saint-James était alors réduite à trois membres, le maire compris ; les autres officiers municipaux « avaient abandonné leur poste et avaient même quitté la commune (2). » Les percepteurs, « sans secours, pillés, menacés, poursuivis, frappés de terreur, plus exposés à raison de leurs fonctions et des fonds qu'ils pouvaient avoir, » étaient obligés d'enfouir les rôles et le produit de leur perception, de s'enfuir et de laisser leurs familles et leurs propriétés pour sauver leur vie. Le recouvrement des contributions, depuis longtemps entravé, était absolument arrêté. Le percepteur d'Argouges avait été obligé, le 16 juillet, sous peine de mort, de remettre aux chouans les rôles des contributions, avec une somme de huit mille francs, provenant de la recette des deniers publics (3) ; celui de Saint-Sénier-de-Beuvron avait résilié ses fonctions.

Les détachements royalistes de du Boisguy, qui jusque-là avaient opéré isolément, maintenant réunis en colonnes de deux cents, cinq cents et même mille hommes bien armés, purent attaquer les postes et les garnisons républicaines.

Le 10 septembre 1795, plusieurs centaines de chouans entourèrent le bourg de la Croix-Avranchin et sommèrent la garnison de

---

(1) Le 29 juin 1795 (11 messidor, an III), le juge de paix de Saint-James, « vu la désorganisation de la municipalité de Vergoncey, » envoya au maire de la Croix-Avranchin l'ordre d'inscrire sur les registres de cette commune le décès de Guillaume Gauchet, assassiné par les chouans, au village de Plomb, en Vergoncey, et dont le corps était resté dans un pré depuis deux jours. — Les registres de l'état civil de la commune de Carnet font aussi défaut pour 1795.

A cette époque, le juge de paix de Saint-James lui-même refusait de faire « la levée des cadavres » des victimes des chouans. La municipalité de Saint-James consulta à ce sujet le District, qui répondit, le 20 messidor (9 juillet) : « Nous croyons que le refus du juge de paix est dénué de fondement ; mais qu'il aurait droit de demander une escorte, lorsqu'il serait certain qu'il ne pourrait se transporter sur les lieux sans danger. » Le juge de paix ne manqua pas désormais d'user de son droit. (*Id.*, *Id.*, Vol. IX^{e}, Registre de correspondance).

(2) Arch. de la Manche, *Id.* Vol. X^{e}, Registre de correspondance, Lettre au Département du 8 fructidor, an III (25 août 1795).

(3) *Id.*, *Id.*, Vol. V^{e}, Registre des requêtes, N° 630.

se rendre à discrétion. Si l'on s'en rapporte aux documents officiels, celle-ci se défendit vaillamment et parvint à s'ouvrir un passage à la bayonnette, à travers leurs rangs, avec une perte de plus de trente hommes (1). Mais M. de Pontbriant rapporte autrement cette affaire, à la date du 13 septembre, dans ses curieux *Mémoires* sur la chouannerie, que nous allons souvent citer (2).

« *13 septembre.* — 200 hommes, dit-il, de la garnison d'Avranches se portèrent sur la Croix-Avranchin pour protéger la rentrée des blés de quelques patriotes de la ville ; ils y surprirent plusieurs royalistes isolés de la colonne normande, qui y étaient logés. Deux furent pris et fusillés, trois autres, blessés, réussirent à se sauver et vinrent donner l'alarme au quartier de Tuffin de la Rouërie, qui se trouvait avec cette colonne. Aussitôt qu'il eut réuni ses hommes, il marcha contre ce bourg, où les soldats s'étaient déjà dispersés dans les maisons, en attendant les voitures de grains. Une partie d'entre eux étaient déjà ivres quand Tuffin et Dauguet pénétrèrent par trois côtés à la fois. Ils trouvèrent si peu de résistance que, dans un quart d'heure, cette troupe était en fuite avec une perte de 80 hommes, dont 62 furent tués. Le capitaine Renou, dit Alexandre, fit lui seul 18 prisonniers dans une maison. Il leur proposa de servir avec lui, ce qu'ils acceptèrent. Il les incorpora tous dans sa compagnie et en fut très content pendant toute la guerre. »

Le surlendemain, 12, ils s'avancèrent au nombre de mille, suivant le rapport républicain, sur la ville de Saint-James, qu'ils occupèrent sans difficulté. A leur approche, la garnison, composée du 3e ba-

---

(1) Les chouans purent facilement envelopper la garnison en occupant le chemin de ronde qui entoure la bourgade. (Voir Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.*, Vol. Xe, Lettre du 2e complémentaire (18 sept. 1795) au représentant Dantzel, à Coutances ; — *Louis de Frotté*, par M. L. de la Sicotière, T. I, p. 326). M. de la Sicotière ne porte qu'à dix-huit le nombre des morts ; mais le chiffre que nous indiquons est donné par le District dans sa lettre au représentant Dantzel.

(2) M. de Pontbriant était le beau-frère de M. Aimé du Boisguy. Il combattit le plus souvent, pendant la première guerre de la chouannerie, dans les environs de Vitré ; mais il prit part à plusieurs actions qui eurent lieu dans le pays de Fougères et de Saint-James. Ses *Mémoires*, rédigés sur les notes qu'il avait prises lui-même et d'après celles que son beau-frère et plusieurs autres officiers royalistes lui avaient fournies, ont une valeur historique incontestable. Nous verrons que, sauf quelques dates, quelques évaluations des troupes engagées de part et d'autre, et certains chiffres de morts et de blessés, le récit de M. de Pontbriant est presque toujours d'accord avec les documents officiels que nous citons.

taillon de la 19e demi-brigade d'infanterie légère, trop faible pour résister, se retrancha dans une redoute qu'elle avait élevée, avec le concours des habitants, sur l'emplacement de l'ancien château, et y soutint avec bravoure les attaques des assaillants. Elle eut quatorze soldats tués et un capitaine, nommé Bados, qui fut frappé d'une balle au front (1). Les chouans eurent aussi quelques morts. Ils abattirent l'arbre de la liberté, dévalisèrent les maisons des patriotes, en particulier les magasins de la veuve de M. J.-B. Gautier, qui avait été assassiné un mois auparavant, comme nous l'avons raconté ; et craignant d'être surpris par les garnisons voisines, ils se retirèrent après une heure de pillage, emportant autant de marchandises qu'ils purent en charger sur des voitures (2).

Les officiers de la 19e demi-brigade de carabiniers cantonnée à Saint-Georges-de-Reintembault accusèrent la municipalité et les habitants de Saint-James de n'avoir pas prêté leur concours à la garnison pour repousser les chouans, et les menacèrent de leur faire enlever les troupes ; ils se permirent même de les outrager par des propos injurieux et de commettre de nouvelles déprédations dans la ville et les environs. La municipalité rédigea un rapport signé du commandant de la garnison, dans lequel elle vengeait son honneur des imputations calomnieuses dirigées contre elle

---

(1) On n'a pas oublié dans le pays la rimaille suivante, qui rappelle ce fait :

Bados pour le certain
N'est pas mort de faim.
Mais en bon républicain :
Il reçut une balle
Au milieu du visage.
Sur le dos s'en est allé
Et ne put plus commander.

(2) Outre les sources indiquées plus haut, voir : Lettres de M. Rioult, maire d'Avranches, à Comité de Salut public, 13 septembre ; du représentant Dantzel, à Comité de Salut public, Coutances, 16 septembre ; — Lettre anonyme du 23 (Arch. de la Guerre) ; — Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.*, Vol. Xe ; — Lettre du 6 vendémiaire (28 septembre), à la députation de la Manche, à Paris. « Déjà, lui écrivaient les administrateurs du district d'Avranches, les chouans ont pris la ville de Saint-James, où ils n'ont, à la vérité, tenu qu'une heure et demie, parce qu'ils ont craint de se trouver enveloppés par les troupes cantonnées dans les environs. Mais ils y ont encore resté assez de temps pour abattre l'arbre de la liberté et y faire des ravages considérables, puisqu'ils ont pillé dans une seule maison, chez la veuve Gautier, dont ils avaient assassiné le mari un mois auparavant, plus de 200,000 de marchandise. » — Au commencement d'octobre, Mme veuve Gautier adressa au gouvernement une pétition qui fut appuyée par le District, afin d'obtenir une indemnité pour les pertes considérables qu'elle avait subies. (Arch. de la Manche, *Id.*, *Id.*, Vol. Ve, Registre des requêtes, N° 668).

et demandait réparation des insultes et des dommages matériels commis par la garnison de Saint-Georges. Le 15 septembre, elle adressa ce rapport aux administrateurs du district, qui l'envoyèrent immédiatement au représentant Dantzel, avec prière de le prendre en sérieuse considération. « Pénétrés, lui écrivaient-ils, de l'importance de la distinction des pouvoirs et de tout le danger qu'il y aurait pour la chose publique de laisser impunément la force armée insulter aux magistrats du peuple, violer les propriétés, nous sommes persuadés que vous emploierez votre médiation et votre autorité pour mettre sous la sauvegarde des lois tous les citoyens paisibles, et plus spécialement encore ceux qui sont préposés à leur exécution (1).... »

La municipalité s'empressa de faire de nouveaux travaux de fortification à la redoute du Calvaire : elle l'entoura d'une palissade, et, sur le plateau qui en formait le sommet, elle établit trois tentes et des lits de camp pour l'installation d'un corps de garde (2). Ces précautions étaient commandées par les circonstances critiques dans lesquelles on se trouvait alors. Les troupes de du Boisguy occupaient le pays entre Saint-James et Pontorson, menaçaient ces deux villes et pouvaient à tout moment renouveler un coup de main sur l'une ou sur l'autre, peut-être sur les deux à la fois, et les occuper d'une manière définitive.

Vers ce temps-là, la garnison de Saint-James et un détachement de celle d'Avranches eurent un engagement avec les chouans, au village de Pincey, en Carnet. Ecoutons l'un des principaux acteurs de cette journée, M. de Pontbriant, raconter ce combat

---

(1) *Id., Id.* Vol. X, Registre de correspondance, Lettre du 18 septembre 1795.

(2) *Id., Id., Id.* Lettres des 4 et 11 vendémiaire (26 septembre et 3 octobre 1795).

Les administrateurs du district écrivaient, le 26 septembre, au Département : « La municipalité de Saint-James, par la lettre du 6e des complémentaires, nous expose que pour ajouter une nouvelle force à un petit fort que les habitants de la commune, de concert avec la troupe qui y est en cantonnement, ont formé sur un ancien calvaire, dont l'élévation domine sur toute leur cité, il faudrait que ce fort fut palissadé. Cet ouvrage qu'on regarde comme très-important, puisqu'il offre une retraite en quelque sorte assurée pour la troupe, en cas qu'elle fût attaquée par une force supérieure et qu'elle pourrait y tenir longtemps en attendant les secours qu'elle recevrait des cantonnements voisins (ce qui pourrait conserver ce poste, qu'on peut regarder comme une des clefs du district et même du département), exigerait un sacrifice en fonds et en bois que cette municipalité nous engage à lui fournir..... »

avec ses péripéties, qui donnent une idée de la vie « d'un chouan », si pleine d'aventures et de surprises :

« A la fin de septembre, le capitaine Renou, dit Alexandre, engagea Pontbriand, qui se trouvait à Parigné avec du Boisguy, à l'accompagner en Normandie, où il allait porter des ordres à Dauguet, chef de la troisième colonne. Pontbriand, qui désirait voir ces troupes, accepta volontiers. Ils partirent ensemble et parcoururent le pays insurgé de l'arrondissement d'Avranches. Ils revinrent le long de la côte, jusqu'au château de Macey, où ils se séparèrent. Le soir ils s'arrêtèrent dans une ferme, près Carnet, où Tuffin de la Rouërie se trouvait avec une partie de la colonne normande, qui fut coucher un peu plus loin. Ils étaient fatigués et déjà ils avaient fait mettre leurs chevaux à l'écurie, lorsque Renou, comme frappé d'un pressentiment, dit à Pontbriand : « Ne couchons pas ici, allons plus loin. » Il fait revenir les chevaux et les conduit à une autre ferme, éloignée seulement de 3 à 400 pas de la première. Pontbriand, surpris, lui demanda la raison de ce changement. — « Je n'ai pas d'idée pour ici, lui répondit-il. »

Le lendemain, vers quatre heures du matin, une femme entre dans la maison, où ils étaient couchés, en criant : « Y a-t-il des royalistes ici ? Voici les bleus ! » A ces mots, Renou et Pontbriand sautent de leurs lits, saisissent leurs armes. — « Les voilà dans l'aire ! Sauvez-vous, dit cette femme. » Sans prendre le temps de mettre leurs souliers, ils sortent par une porte de derrière et se sauvent dans un jardin fermé de toutes parts d'une forte palissade d'épines, qu'il leur faut franchir. De tous côtés ils entendent les coups de fusils tirés sur les Normands surpris dans leurs logements ; cependant ils remirent leurs chaussures et purent rejoindre Tuffin, qui déjà formait quelques compagnies. Pontbriand ne pouvait plus marcher ; ses pieds étaient remplis de brocs d'épines, qu'un de ses amis, Dufredo-Duplantis, qui avait passé huit jours à Vitré avec lui, s'empressa de lui tirer avec l'aide d'un soldat. Il n'y avait pas de temps à perdre : la fusillade était engagée tout autour d'eux et ils coururent au combat. Les compagnies normandes reculaient. Tuffin, Alexandre Renou, Pontbriand et quelques officiers s'efforçaient de les retenir et d'empêcher la déroute ; déjà il n'y avait plus que ces officiers et quelques soldats à tenir tête à l'ennemi, lorsque Duplantis dit à Tuffin : « Tâchez de me donner seulement cinquante hommes et je vous réponds du succès. » — Tuffin l'emmène avec lui, en recommandant au peu de gens qui soutenaient le combat de tenir ferme, et court sur les derrières réunir ce qu'il put d'hommes parmi les fuyards. La voix de ce chef et la promesse que leur fit Duplantis d'une victoire certaine les ranimèrent ; il en forme promptement une petite troupe et la conduit sur le flanc de l'ennemi, qui déjà ne gardait plus aucun ordre. « En avant, dit Duplantis, en arrivant près d'eux, ils sont perdus ! »

Et, en même temps, il en renverse un d'un coup de fusil. Cela suffit pour

faire d'autres hommes de ces gens découragés d'abord. Ils suivent leur nouveau chef au milieu des républicains, surpris par cette nouvelle attaque. Tuffin ramène ses compagnies au secours de Pontbriand et de Renou ; quarante hommes frais arrivent des logements plus éloignés ; ils se mettent à leur tête et poussent vivement tout ce qui se trouvait devant eux sur la gauche de la colonne. Tout à coup ils se trouvent en face des gardes territoriaux de Saint-Georges, qui arrivaient au secours des leurs, mais qui, bientôt épouvantés de voir commencer la déroute des troupes de ligne, prirent la fuite après avoir tiré quelques coups de fusil. Cela décida le succès du combat. Les soldats républicains, se voyant abandonnés par ceux qui venaient les secourir, se démoralisèrent et battirent d'abord en retraite l'espace de quelques champs, en défendant les fossés qui les environnaient ; mais attaqués de front par Tuffin et Dauguet, sur la droite par Duplantis, et pressés sur leur gauche par Pontbriant et Renou, ils finirent par se débander si bien qu'une partie se sauva du côté de Saint-Georges et l'autre s'enfuit jusqu'à Pontorson. Cette division, qui pouvait causer leur perte, les sauva, puisque Tuffin, ne voulant pas disperser ainsi ses troupes, arrêta la poursuite. Cette affaire, qui dura plus de deux heures, ne fut pas meurtrière. Les républicains combattirent presque toujours à l'abri des fossés. Ils ne perdirent que 28 hommes et 6 prisonniers qui demandèrent à servir avec les royalistes et que Dauguet incorpora dans l'une de ses compagnies. Ils étaient plus de 500 sortis d'Avranches et de Saint-James. Tuffin n'en avait pas beaucoup davantage. Tous les officiers s'accordèrent à attribuer à Duplantis l'honneur de cette action.

Ce fut encore le secours que les gardes territoriaux vinrent apporter aux troupes de ligne qui fut la cause de leur déroute. Ces soldats mi-bourgeois, mi-paysans, la plupart mariés, étaient cruels, bons pour le pillage, pour battre ou égorger les malheureux sans défense ; mais, dans le combat, ils ne servaient qu'à mettre le désordre et bien souvent ils entraînaient les troupes de ligne dans leur fuite précipitée. »

Du Boisguy, qui n'assistait pas à ce combat, en livra bientôt un autre plus important, ou plutôt une série de combats, dont il ne pouvait prévoir alors les heureuses conséquences pour son parti.

On vint l'avertir à Parigné qu'un détachement de cent hommes de la garnison de Saint-James était parti à Avranches chercher un convoi de vivres pour ravitailler la place. Il rassemble aussitôt quatre cents hommes qu'il avait autour de lui, et va s'embusquer sur la route de Saint-James à Avranches, au village du Bois-Rouland, pour attaquer le convoi à son retour. C'était le 2 décembre 1795. Le détachement arriva à la tombée de la nuit et fut assailli par une décharge qui jeta le désordre dans ses rangs. Les royalistes l'enve-

loppèrent et le forcèrent à mettre bas les armes. On fit de nombreux prisonniers. Un capitaine républicain raconta plus tard, dans son rapport, qu'il avait vu fusiller cinq prisonniers à ses côtés et qu'il n'avait lui-même échappé à la mort que par miracle. Deux officiers blessés portèrent cette nouvelle à la municipalité de Pontaubault, qui s'empressa de la communiquer au District, avec prière d'envoyer immédiatement deux canons et des troupes pour défendre le pont sur la Sélune et barrer le passage à l'ennemi, qui, au nombre de trois mille, se disposait, disait-on, à marcher sur Avranches. Ce chiffre était évidemment exagéré ; mais que ne dit-on pas et que ne fait-on pas croire dans un moment de panique ?

Le lendemain, le général Quentin, averti de ce qui s'était passé la veille, partit de grand matin de Pontorson avec ses troupes et vint attaquer du Boisguy, qui s'était retiré au château de Boucéel avec son butin. Laissons encore M. de Pontbriant raconter ce combat et celui de la veille. Nous retrouvons, dans son récit, une partie des détails que nous venons de donner d'après les pièces officielles du District, et cette concordance nous est une garantie de sa véracité :

« Peu de jours après le combat du Rocher des Bouliers, du Boisguy fut informé qu'un détachement de la garnison de Saint-James, fort d'environ 100 hommes, était allé chercher des vivres à Avranches. Il forma le projet de l'attaquer à son retour et d'enlever son convoi. Il prit 400 hommes de sa colonne du centre et, suivi de Saint-Gilles, Breil, Duval et quelques guides qui formaient sa cavalerie, il alla s'embusquer, sur la route que ce détachement devait suivre à son retour, à un lieu nommé Bois-Roulant. Il était presque nuit lorsque le convoi parut ; aussi fut-il facilement enveloppé et, après une courte résistance, tous les soldats qui ne furent pas tués mirent bas les armes et se rendirent prisonniers. Cinq voitures de farine et huit bœufs furent pris ; 35 soldats demandèrent à servir dans les troupes royales et furent dispersés dans les compagnies. Le capitaine qui les commandait, deux officiers et un soldat ayant tenu des propos inconvenants, furent fusillés, et seize autres soldats renvoyés le lendemain à Avranches (1).

» Du Boisguy, après cette affaire, alla coucher au château de Boucé. Le reste de sa colonne vint le rejoindre. Il fit loger toute sa troupe dans les environs. Tuffin arriva pendant la nuit avec 300 hommes de la colonne normande. Le jour paraissait à peine lorsqu'il reçut un billet d'Avranches, par lequel on lui donnait

(1) Il y a quelques années, des ouvriers, en relevant une haie, à cet endroit de l'ancien chemin de Saint-James à Avranches, découvrirent dans la masse du talus un squelette, qui fut porté au cimetière de Saint-Sénier-de-Beuvron.

avis que la garnison de cette ville, réunie à celle de Ducey et de Villedieu et formant un ensemble de 1,000 à 1,200 hommes, devait partir le matin pour se porter sur Saint-James. D'un autre côté, il fut informé qu'une colonne composée des grenadiers et chasseurs de Navarre, commandée par le général Quantin, sortie de la ville de Pontorson, devait les attendre à Saint-James, où il se trouvait encore deux à trois cents hommes de garnison. Ces nouvelles, qui paraissaient positives, le déterminèrent à partir de suite de Boucé, pour n'être pas enveloppé et éviter un combat inégal. Quelque diligence qu'il fît, il était plus de sept heures du matin lorsqu'il put se mettre en marche. Il n'avait pas encore fait 600 pas lorsque ses éclaireurs découvrirent l'ennemi, tout près d'eux. Voyant qu'il était impossible d'éviter le combat et craignant d'être pris entre deux feux, du Boisguy résolut de passer sur le ventre de cette colonne, qui était celle du général Quantin. Il ordonna à Tuffin, Saint-Gilles et Duval d'aller se placer dans le bois de Mouraine avec les 300 Normands, de s'y tenir en réserve et de ne pas bouger sans son ordre. Il pensait que le fort de l'action serait du côté de Saint-James, et il fut fort surpris de voir l'ennemi occuper les positions voisines du château de Boucé, qu'il venait de quitter. Il laissa Renou, avec quelques compagnies, pour observer la route de Saint-James et marcher droit sur le front des républicains qui se trouvaient avoir le bois de Mouraine sur leur gauche et la prairie du château à leur droite. Lui-même faisait face au château. Il fit filer ses troupes sans tirer, le long du fossé de la prairie, de manière à former un demi-cercle autour de l'ennemi et l'aborda ainsi subitement presqu'à bout portant, ce qui le força de reculer jusqu'à un second fossé qui se trouvait derrière lui. Les républicains se trouvant alors à l'abri du feu des royalistes, en commencèrent un bien nourri et se défendirent avec tant d'opiniâtreté que le combat menaçait de traîner en longueur.

» Du Boisguy, craignant d'être attaqué par la colonne sortie d'Avranches, envoya à Tuffin l'ordre de marcher rapidement avec sa réserve. Il court lui-même se rendre à la tête de ce corps. Sans s'arrêter à tirer, il franchit le fossé qui le séparait de l'ennemi qu'il prit ainsi en flanc, et suivi de Saint-Gilles et de toute cette troupe, il s'élance au milieu des républicains. Cette brusque attaque décida leur déroute. Le général ne put les rassembler pour faire sa retraite. Attaqués de tous côtés à la fois, ils prirent la fuite après une certaine résistance et se dispersèrent. Ils avaient perdu peu de monde pendant l'action, parce qu'ils se tinrent toujours en embuscade ; mais le désordre fut si grand pendant la déroute qu'ils firent de grandes pertes. Plusieurs détachements qui venaient à leur secours prirent également la fuite sans combat.

» La nombreuse troupe sortie d'Avranches le matin ne parut pas.

» Les royalistes eurent huit hommes tués et dix-huit blessés. Parmi eux Joseph Rault, capitaine ; Pierre Taburet, de la Chapelle-Janson, et Jean Guesdon, du même lieu, le furent sérieusement.

» Tuffin, Saint-Gilles, Breil, Pierre Montembault, Boismartel, Dubois, Louvières, Vigrou de Montours, capitaines; Bigot, Renault de Bâzouges furent les premiers à aborder l'ennemi dans la dernière attaque qui décida le succès.

» Ce fut après cette affaire que du Boisguy renvoya à Avranches les seize prisonniers qu'il avait faits la veille. »

Le général de brigade Delaunay, qui commandait à Avranches, ne partit de cette ville que le 3 décembre, vers deux heures après midi, avec les forces dont il disposait. Il ne put donc prendre part au combat du matin, terminé depuis longtemps, lorsqu'il arriva au Bois-Rouland, s'il suivit la route d'Avranches à Saint-James. Il était trop tard pour aller à la recherche de l'ennemi, et d'ailleurs, il préféra l'attaquer le lendemain, avec le secours de la garnison de Saint-James, qui se composait encore de 230 hommes. Il se rendit directement à Saint-James et il en sortit le 4, à sept heures du matin, pour aller au château de Boucéel recommencer la lutte, qui dura presque toute la journée. Mais il ne put remporter aucun avantage. Du Boisguy garda ses positions et infligea aux républicains un échec auquel ils ne s'attendaient guère. Par une habile manœuvre, il avait envoyé, pendant le combat, un détachement assez considérable occuper Saint-James, dégarni de troupes.

Les royalistes entrèrent dans la ville, vers deux heures de relevée, et s'emparèrent facilement du fort élevé sur la place du Calvaire, où il n'y avait qu'une trentaine de soldats malades ou blessés, qui furent faits prisonniers. De fortes escouades, placées à l'entrée des routes d'Avranches et de Pontorson, reçurent par une vive fusillade les troupes du général Delaunay, lorsqu'elles se présentèrent le soir pour rentrer dans leurs quartiers, et les obligèrent à gagner Pontorson au milieu de la nuit.

M. de Pontbriant raconte différemment la prise de Saint-James, qu'il place dans les premiers jours de mars 1796. On pourrait peut-être penser que la ville fut surprise une seconde fois par du Boisguy; mais il est difficile de faire cette supposition. Il s'agit du même fait accompagné, dans la narration de M. de Pontbriant, de certaines circonstances qui se rapportent au commencement de 1796 : « Dauguet, dit-il, était retourné, avec sa colonne, en Normandie, après l'affaire de la Chaîne; quelques jours après, il fut attaqué, près Saint-James, par les troupes d'Avranches et de Pontorson. Au bruit du combat, la garnison de Saint-James sortit presque toute entière et marcha

au secours des républicains. Il n'en était pas besoin. Dauguet n'avait avec lui que quatre compagnies, qui tinrent ferme quelque temps ; mais, bientôt obligées de céder au nombre, elles furent mises dans une déroute complète. Cependant du Boisguy, à peu près rétabli, était venu se remettre à la tête de sa colonne du centre et se trouvait à Poilley. Au bruit de la fusillade, il marcha de suite au secours de Dauguet et de ses Normands. Il passait tout près de Saint-James. Le capitaine Poirier, dit Sans-Chagrin, surpris que la garnison du fort ne fît aucun mouvement en les voyant si près, dit à du Boisguy : « Les bleus sont endormis ; il faut que j'aille voir ce qu'il font là-haut. » Et il monta, sans être aperçu, jusqu'à leurs retranchements. Les soldats étaient couchés tranquillement ; plusieurs jouaient au cartes. Sans-Chagrin fit signe à du Boisguy, qui lui envoya quelques compagnies ; elles escaladèrent les retranchements du fort et firent prisonniers une trentaine de soldats, la plupart malades ou blessés, qui s'y trouvaient.

» Du Boisguy n'entendant plus le bruit de la fusillade, jugea que Dauguet était battu et que la garnison de Saint-James ne tarderait pas de rentrer. Il plaça plusieurs compagnies dans le fort et se posta près de la ville. Le soir, la garnison rentra après avoir poursuivi les troupes de Dauguet, et fut si surprise, à son retour, de se voir assaillie par une vive fusillade partant de ses propres retranchements, qu'elle prit la fuite sans combat du côté de Pontorson, où elle arriva, à la faveur de la nuit, sans beaucoup de pertes.

» De ce jour, du Boisguy demeura maître de Saint-James, mais il n'y mit pas de garnison. Il n'y en eut plus d'aucun parti, jusqu'à la fin de la guerre. Les troupes royalistes et les républicains y passaient sans s'y arrêter beaucoup. Il s'y trouva des munitions et quelques ressources. »

Les pertes avouées par les républicains, pendant ces trois journées, auraient été d'une cinquantaine de tués et de nombreux prisonniers. Mais il est certain qu'elles furent beaucoup plus considérables, si l'on s'en rapporte, pour les deux premiers jours, au récit de M. de Pontbriant, qui nous paraît digne de foi.

Le général Delaunay de retour à Avranches, le 5 décembre, vers cinq heures du soir, ne s'empressa pas de donner aux administrateurs, malgré leurs instances réitérées, des détails sur cette malheureuse expédition ; il leur conseilla seulement de com-

pléter le plus promptement possible les travaux de défense de la ville (1).

Le District résumait ainsi ces évènements, dans sa lettre du 5 janvier 1796 à la députation de la Manche et aux représentants du peuple : «.... Jusqu'à l'onze du mois dernier (2 décembre 1795), les chouans n'avaient encore fait que passer sur notre territoire. Ils s'étaient contentés d'en parcourir les communes voisines de la cy-devant Bretagne, sans y faire de résidence fixe. Ils y volaient, pillaient et assassinaient, et se retiraient ensuite du côté du Ferré, Montours et Cogles, où ils formaient leurs rassemblements. Mais le onze, ils attaquèrent, sur la route d'Avranches à Saint-James, aux environs du Bois-Rouland, un détachement de cent hommes qui escortaient des farines et des bœufs qu'on envoyait à Saint-James pour la subsistance d'environ deux cent trente hommes qui en for-

(1) Il suffit de lire la lettre adressée le 15 frimaire (6 décembre 1795) par les administrateurs du district au Département de la Manche, pour être bien renseigné sur l'issue de cette affaire.

«..... Nous n'avons reçu aucunes nouvelles du général qui était parti, dit-on, du 3 décembre, pour aller contre les chouans, deux heures avant le départ de notre lettre. Nous sommes restés constamment en permanence depuis cet instant et nous n'avons rien reçu d'officiel. Ayant appris hier que le général était rentré, sur les trois heures de relevée, au quartier général, nous attendions à chaque instant qu'il allait nous faire part du résultat de ses mouvements. Nous attendimes en vain jusqu'à 8 heures. Enfin nous lui témoignâmes notre juste impatience, et, à 10 heures, nous reçumes une réponse par laquelle il nous annonçait que des affaires militaires très importantes l'ayant occupé à son arrivée, la fatigue jointe à une vive douleur de goutte l'ayant contraint de se mettre au lit, il satisferait ce matin à notre empressement.

Nous comptions le voir et recevoir des détails ; mais il est 4 heures et nous n'avons encore rien reçu. Nous allons lui écrire de nouveau pour lui reprocher son indifférence et l'engager à en sortir ; mais comme le courrier va partir, nous croyons qu'il est indispensable que nous vous prévenions de l'état où sont les choses, tant pour vous mettre au courant que pour vous faire connaître que si nous ne vous donnons pas, comme nous le désirerions, des détails certains sur une affaire qui vous intéresse sans doute infiniment, nous ne méritons aucun reproche à cet égard. Du reste, nous vous prions de croire que dès que nous serons parvenus à obtenir quelques renseignements positifs, nous nous empresserons de vous les transmettre..... » (Arch. de la Manche, District d'Avranches, Admin. X° Vol. Correspondance. — Lire encore, dans le même volume, sur cette affaire : Lettres des 12, 19 et 28 frimaire (3, 10 et 19 décembre 1795), aux administrateurs du département dela Manche. — M. R. Séguin, qui a voulu raconter ce combat ou plutôt cette suite de combats du Bois-Rouland (*Histoire de la Chouannerie*, T. I, p. 378), a tout mêlé. M. de la Sicotière résume le récit de Séguin (*Louis de Frotté*, T. I, p. 354) et fait justement remarquer que les détails donnés par cet auteur se rapportent à l'affaire du 21 janvier 1800, dont nous parlerons bientôt.

maient la garnison. Cette escorte fut attaquée et mise en déroute par ces scélérats, qui étaient embusqués sur la route et qui profitèrent de l'obscurité de la nuit tombante qui favorisa leurs atroces projets ; et ils se retirèrent ensuite au cy-devant château de Boucey, où ils furent attaqués le lendemain par les braves républicains, qui ne purent obtenir d'avantages, vu la supériorité de leur nombre.

» Le lendemain, le général, pour les attaquer de nouveau, rassembla ses forces et fit des tentatives infructueuses. Le soir, les troupes qui avaient quitté Saint-James à sept heures du matin, se présentèrent pour y entrer ; mais elles trouvèrent les postes occupés par l'ennemi, qui y était entré à deux heures après midy. Elles furent repoussées et forcées de se retirer à Pontorson. »

Les officiers municipaux de Saint-James et les employés des diverses administrations s'étaient sauvés à l'approche des chouans. Dès le 9 décembre 1795 (18 frimaire, an IV), l'administration départementale avait permis au receveur de l'enregistrement et des domaines de fixer son domicile à Avranches et d'y exercer ses fonctions : « Considérant que la ville de Saint-James ayant été envahie par les cruels ennemis du bonheur public (les chouans), les préposés aux différentes branches de régie et d'administration ne peuvent sans danger pour leur vie et les intérêts de la République séjourner dans cette ville, jusqu'à ce que des forces imposantes y aient ramené la tranquillité, arrête, le commissaire du directoire exécutif ouï, que le citoyen Ruault, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Saint-James, transportera son domicile et l'exercice de ses fonctions à Avranches. Signé : Lehurey, Clément, Caillemer (1). »

Les chouans, maîtres de Saint-James, s'y établirent comme chez eux ; ils détruisirent en partie les ouvrages fortifiés de la place du Calvaire, firent disparaître tous les emblèmes révolutionnaires et enrôlèrent les jeunes gens capables de porter les armes. Le 28 frimaire (19 décembre 1795), les administrateurs du district écrivaient au département : « Les chouans circulent dans la ville, les faubourgs et les écarts, sans crainte et même sans précaution ; leur nombre a dû beaucoup augmenter, puisque, au lieu de trois mille qu'on dit qu'ils étaient d'abord, ils doivent être aujourd'hui, suivant le bruit public, près de cinq ; au lieu de trois drapeaux, on dit qu'ils en

(1) Arch. de la Manche, Registre du Département.

ont cinq. Ils ne font, dit-on, aucune insulte ni dilapidation; ils se montrent, au contraire, humains et bienfaisants, et nous ne vous dissimulons pas que cette mesure nous paraît une arme bien dangereuse dans un pays où les habitants, surtout ceux des campagnes, ont eu beaucoup à se plaindre des dilapidations commises par les troupes républicaines (1). On dit encore qu'ils étaient hier environ trois mille pour prendre Saint-Georges, que leur projet était de s'en emparer et de se porter après sur Avranches. On dit aussi qu'ils ont deux ou trois canons qu'ils ont dû retirer d'un puits à Saint-James, où ils avaient été jetés à l'arrivée des brigands, il y a deux ans... »

Ils ajoutaient dans leur lettre du 15 nivose, an IV (5 janvier 1796), que nous avons déjà citée : « Ils ont contraint tous les jeunes gens à marcher avec eux, ce qui augmente infiniment leur nombre. Ils sont organisés en compagnies, bien armés, vêtus en carmagnoles de différentes couleurs pour distinguer les compagnies. Ils portent tous des noms de guerre (2); ils ont des drapeaux, des tambours; ils font journellement l'exercice, marchent en colonnes et se battent maintenant de pied ferme. Ils ont parmi eux beaucoup de déserteurs et d'émigrés, et les républicains ont trop souvent éprouvé dans ce

---

(1) L'indiscipline des troupes républicaines et leurs exactions sont avouées par les autorités républicaines elles-mêmes. Les administrateurs du district écrivaient, le 3 vendémiaire, an IV (25 septembre 1795), au général Delaunay : « Citoyen général, nous vous avons quantité de fois transmis les plaintes que nous avons reçues de la part de nos administrés sur les vexations et les pillages que font journellement les volontaires. Nous aimons à croire que vous avez fait ce qui dépendait de vous pour arrêter les dilapidations qui, en ruinant les habitants des campagnes, les mettent dans le cas de prendre peu de goût pour le nouvel ordre de choses. Nous avons encore reçu hier de nouvelles plaintes, relatives à des pillages considérables qui ont eu lieu le 1er des complémentaires (17 septembre 1795), de la part d'un détachement qui se rendait de Saint-James à Avranches, chez les deux veuves Delaunay, de Juilley... » Le 12 vendémiaire (4 octobre) le District lui signalait encore d'autres pillages commis chez un cultivateur de Saint-James par une colonne mobile dirigée par le commandant de la 85e demi-brigade.

(2) Voici une liste de noms de guerre portés par les chouans du pays de Saint-James, qui ne manque pas d'originalité et mérite à ce titre d'être conservée : Bas-d'Argent, Beau-Soleil, Beau-Séjour, Blanc-d'Amour, Brûle-Moustache, Cadéroux, Cœur-de-Lion, Cœur-de-Roi, Flaire-Andouille, Fleur-de-Rose, Franc-Cœur, Frappe-d'Abord, Gobe-Soleil, Gueule-d'Empeigne, La Giroflée, La Violette, La Volonté, Le Chasseur, Le Canonnier, l'Empire, l'Intrépide, l'Invincible, Montfort-la-Canne, Pomme-d'Or, Rapide, Sans-Pareil, Sans-Pitié, Sans-Quartier, Sans-Rémission, Tranche-Montagne, Va-Sans-Peur.

canton que ce ne sont plus des jeunes gens rassemblés au hasard et sans ordre qui fuyaient au premier coup de feu... (1). »

L'affaire du Bois-Rouland fut bientôt suivie d'une autre encore plus malheureuse pour les républicains. Le général Delaunay, pressé depuis longtemps de venir au secours de la garnison de Saint-Georges-de-Reintembault, bloquée par les troupes de du Boisguy, prit enfin le parti de lui faire passer un convoi de munitions, accompagné de huit cents hommes. La petite armée, partie d'Avranches le 4 nivose (25 décembre 1795) (2), sous le commandement de l'adjudant Richou, put pénétrer dans la bourgade sans être inquiétée. Les chouans s'étaient retirés à son approche et lui avaient laissé le champ libre, pour se concentrer sur un autre point. Elle resta quelques jours à Saint-Georges et en repartit, de bonne heure, le 30 décembre, pour rentrer à Avranches. Une ou deux compagnies ne trouvèrent, en passant par Saint-James, que quelques chouans qui s'échappèrent à leur approche ; l'un d'eux fut même tué dans sa fuite. La colonne républicaine s'avançait sans défiance sur la route d'Avranches lorsqu'elle fut attaquée de nouveau par les royalistes, à une demie-lieue de Saint-James. L'action fut extrêmement vive ; ceux-ci firent des pertes sensibles, qui les forcèrent de battre en retraite du côté de la Croix-Avranchin ; mais l'arrivée d'un secours important, conduit par Bonteville, changea bientôt la face du combat. La lutte recommença avec un nouvel acharnement, aux environs du bourg de la Croix, probablement au carrefour dit de la Croix-Blanche, et dura plus de deux heures. Les troupes républicaines durent enfin lâcher pied et se replier encore sur Pontorson, laissant sur le terrain plus de cinquante morts, au nombre desquels plusieurs officiers ; beaucoup furent blessés ou faits prisonniers (3).

---

(1) Arch. de la Manche, District d'Avranches. Adm., Vol. X^r^, Regis. de corresp. Lettres du 28 frimaire et du 15 nivose (19 décembre 1795 et 15 janvier 1796).

(2) La date du 8 nivose est donnée dans la Lettre du 15 du même mois (5 janvier 1796) à la députation de la Manche ; mais c'est une erreur, car dans une lettre précédente, adressée précisément le 8 au département, les administrateurs du district fixent au 3 ou 4 le départ de la colonne et annoncent qu'elle est arrivée à Saint-Georges. Ils l'informent aussi que les chouans, réunis en assemblée à Montours, ont dû prendre de graves déterminations.

(3) Voici comment les membres du district racontent cette affaire dans une lettre qu'ils écrivirent, le 11 nivose, an IV (1^er^ janvier 1796), aux administrateurs du département de la Manche : « Une colonne de 800 volontaires, que le général avait envoyé porter des munitions au cantonnement de Saint-Georges, fut attaquée, en

Il est curieux de rapprocher le récit que nous venons de faire, d'après la correspondance du District, de celui de M. de Pontbriant. On verra qu'ils sont en parfait accord, sauf les évaluations des pertes subies de part et d'autre, qu'il est, du reste, assez difficile d'apprécier au juste, parce qu'on ne peut s'en rapporter aux données des deux partis, plus ou moins exagérées suivant leur intérêt. Voici la narration de M. de Pontbriant :

« Du Boisguy apprit qu'une colonne de 2,000 hommes devait venir d'Avranches à Saint-Georges pour ravitailler la garnison de ce poste réduit aux abois, parce qu'il le tenait toujours bloqué. Il résolut de l'attaquer et envoya l'ordre à Bonteville de venir le joindre avec la colonne *brutale*. Bonteville fut retardé par le mauvais temps, et, malgré sa diligence, il ne put arriver que lorsque l'ennemi était déjà rendu à Saint-Georges. Du Boisguy prit alors la résolution d'aller l'attendre à son retour, sur la route, entre Saint-James et Pontaubault ; mais le mauvais temps continuait et il ne put prendre position au lieu où il voulait dresser son embuscade, qu'au moment où l'avant-garde républicaine venait de passer. Un paysan dit à du Boisguy que c'était l'arrière-garde, et, sans prendre d'autres informations, il ordonna de l'attaquer.

» Dans ce moment, il n'avait autour de lui que sa colonne du centre et quelques compagnies normandes. Cette avant-garde, composée de 200 hommes, ne fit presque aucune résistance et prit la fuite vers le Pontaubault. Les Normands et plusieurs compagnies de la colonne du centre se mirent à sa poursuite.

» Ce fut alors que du Boisguy réfléchit qu'il avait peut-être été trompé par un faux rapport, et il envoya Sans-Chagrin pour rappeler ses troupes. A peine

---

revenant, le 9, (30 décembre 1795) aux environs du Bois-Roulland, à trois quarts de lieue de Saint-James, par une horde de chouans. Malgré la supériorité de ceux-ci, que le général dit être quadruple de celui des troupes républicaines, elles montrèrent tant de bravoure et d'intrépidité qu'elles firent un grand carnage de ces scélérats, dont il dit qu'il resta 200 sur place. Mais ceux-ci reprirent leur revanche aux environs du bourg de la Croix, où ils s'embusquèrent. Le combat recommença avec acharnement ; il dura plus de deux heures, et nous avons à regretter beaucoup de braves militaires, parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers qui ont péri dans cette affaire. Le général ne nous en détermine point le nombre. Il dit seulement qu'il monte à trois quarts moins que celui des chouans... »

Dans leur lettre du 5 janvier 1796 à la députation de la Manche, ils donnent quelques nouveaux détails : « Une colonne de 800 républicains, partie d'ici le 8 du courant (29 décembre 1795), pour escorter des munitions qu'on envoyait à Saint-Georges, qui était bloqué par ces scélérats, fut attaquée par eux en revenant ; ils furent d'abord repoussés et perdirent beaucoup de monde à une demie-lieue de Saint-James ; mais ils se rallièrent et reçurent du renfort, et attaquèrent de nouveau au bourg de la Croix, et, malgré la bravoure et l'intrépidité de cette colonne, elle fut obligée de se replier sur Pontorson, après avoir perdu une cinquantaine de braves républicains, qui perdirent la vie dans cette journée... »

était-il parti qu'il aperçut toute la colonne venant de Saint-Georges, commandée par l'adjudant-général Richou, qui marchait contre lui en bon ordre. Il ne lui restait pas plus de 600 hommes. Cependant, l'espoir que Bonteville ne pouvait manquer d'arriver le détermina à tenir tête à l'ennemi. Il fit prendre à ses troupes les meilleures positions que le terrain put lui présenter et le reçut par une fusillade bien soutenue ; mais, après un quart d'heure de combat, se voyant chargé de toutes parts et bientôt environné, il voulut faire sa retraite. Il n'en était plus temps : ses troupes enfoncées prirent la fuite et lui-même, obligé de les suivre, fut poursuivi par cette masse d'ennemis jusqu'à la Croix-Avranchin, à plus d'une demie-lieue du lieu où l'action avait commencé.

» Mais le général républicain fit la même faute que du Boisguy avait faite à l'attaque de l'avant-garde : il laissa ses troupes se débander pour poursuivre les royalistes. Pendant ce temps, Bonteville, qui ne voulait donner sur l'ennemi que lorsque l'action serait engagée, marchait en bon ordre avec 1,200 hommes. Il fut étonné de la direction que prenait la fusillade ; néanmoins, il la suivit, et ce ne fut qu'auprès du bourg de la Croix qu'il fut assuré que du Boisguy était en déroute et vivement poursuivi. Il forma aussitôt trois colonnes, sous les ordres du chevalier de Saint-Gilles et Boismartel, et lui-même, à la tête de la première, il attaqua l'ennemi en flanc.

» Aussitôt que Richou entendit le bruit de cette nouvelle fusillade, qui se prolongea bientôt sur toute sa ligne, il voulut reformer ses troupes. Il était trop tard : du Boisguy avait déjà rallié, dans le bourg de la Croix, presque toutes ses compagnies, et irrité par la déroute qu'il venait d'éprouver, il s'élança sur l'ennemi avec une nouvelle ardeur. D'abord, les républicains se battirent avec beaucoup de vaillance et firent feu de tous côtés ; mais Dauguet, que le capitaine Sans-Chagrin avait été rappeler, avait eu le temps de rallier ses compagnies et arriva dans ce moment. Sans-Chagrin forma la tête de cette nouvelle attaque avec trois compagnies de la colonne du centre qu'il avait réunies. Il enfonça les républicains et ce fut lui qui décida la victoire. Richou prit la fuite du côté de Pontorson, laissant beaucoup de morts sur le champ de bataille.

» Du Boisguy eut 35 hommes tués et environ 80 blessés. Les capitaines Louis Vigrou, de Montour ; Pierre Montembault, de Laignelet ; les lieutenants Louis Gautier, de Fougères ; Julien Guillaume, de Luitré ; Jacques de Pontavice, de Saint-Sénier ; Mathieu Pingolé, du Ferré, et Jean Chauvin, de la Croix ; François Tréhu, de Lécousse ; Jean Louvet, François Montorin, du Châtelier ; Pierre Mauffre et Pierre Roustiau, de Fougères ; Jean Cotterel, de Saint-James ; Georges Baron, de la Croix-Avranchin ; Vincent Lenoble, Guillaume Berthelot et Pierre Gaudin, de Cogles ; Julien Beaulieu et Joseph Baluais, de Saint-Marc-sur-Couesnon ; J. Grouazel, de Tremblay ; Joseph Delorme et Louis Boncour, de Montour ; Toussaint Gautier, de la Selle-en-Coglès ; Thomas La Noe, de la Croix ; Jean Behetre, de Fleurigné ; Pierre Chotard, de Larchamp ; Gilles

Roux, de Parigné ; Pierre Battais, de la Selle-en-Coglès, tous sous-officiers et soldats, furent grièvement blessés. »

Un courrier arrivé à Avranches dans la soirée apprit cette nouvelle défaite et répandit l'alarme dans la ville. Le général Delaunay, qui avait promis un rapport, se contenta d'adresser le lendemain au District ce simple billet, dans lequel il s'efforce de rassurer l'opinion en diminuant l'importance de cet échec qu'il ne pouvait entièrement dissimuler :

10 nivose (*31 décembre, 1795*).

« L'alarme donnée hier à Avranches, citoyens, était d'autant plus outrée que notre colonne composée de 800 hommes et attaquée par un nombre plus que quadruple d'ennemis, a soutenu un combat de plus de deux heures, et ne s'est retirée qu'après avoir tué plus de 200 hommes à l'ennemi, tandis que nous n'avons pas plus de trois quarts moins de républicains à regretter (*sic*). Sans la bouillante ardeur de l'avant-garde, les brigands n'en seraient pas quittes à si bon marché.

Salut et fraternité. *Signé :* DELAUNAY.

P.-S. Deux charretiers, dont un conseil militaire fera justice, ont apporté un grand obstacle à la totale réussite de cette affaire. »

Les chouans s'étaient, en effet, emparés d'une voiture attelée de six chevaux.

Les chiffres donnés par le général Delaunay sont évidemment fantaisistes. « On voyait encore, il n'y a pas longtemps, dit M. de la Sicotière, la trace des fosses où avaient été enterrées les victimes des deux partis (1). »

---

(1) M. de la Sicotière raconte le combat de la Croix, d'après les journaux manuscrits de Caillebotte aîné et de Caillebotte jeune. Il le place mal à propos au mois d'avril 1796, et son récit est inexact en plusieurs points. « Dans le même mois, dit-il (avril 1796), Boisguy eut, sur le territoire normand, une rude affaire. Il tenait bloqué Saint-Georges-de-Reintembault. L'adjudant général Richou sort d'Avranches avec une troupe considérable pour venir l'attaquer. Boisguy va l'attendre à la Croix-Avranchin, au carrefour des deux routes d'Avranches à Rennes et de Saint-James à Pontorson ; il avait avec lui six compagnies du centre et quatre compagnies normandes de Fleur-de-Rose. Les chouans, inférieurs en nombre, cédèrent d'abord le terrain ; mais bientôt renforcés par l'arrivée de Bouteville, de Chalus et de Saint-Gilles, ils reprennent l'avantage, les bleus sont repoussés et poursuivis jusqu'à Pontorson avec une perte considérable. Les vainqueurs eurent eux-mêmes trente-cinq morts et quatre-vingts blessés. » (*Louis de Frotté*, etc. T. I., p. 484, 485).

Deux malheureux laboureurs furent tués, probablement pendant le combat,

La ville de Saint-James resta pendant plus de quatre mois au pouvoir des royalistes. Les registres de l'état civil présentent, en effet, une lacune, du 9 frimaire an IV au 24 germinal suivant (du 30 novembre 1795 au 13 avril 1796), qui détermine exactement le temps de leur occupation.

Nous avons à signaler à cette époque l'assassinat de François Harlais, aubergiste, âgé de quarante-cinq ans, domicilié rue du Mont, tué le 13 février 1796, dans le « petit chemin conduisant à Concise, entre les pièces de terre nommées les Clos-Maugerons et le Champ-de-l'Hôpital » ; et celui d'un jeune homme de dix-neuf ans, Charles Madeleine, tisserand, « trouvé mort, le 12 mars 1796 (22 ventose an IV), de plusieurs coups de fusil, sur le rocher d'Astré. » Mais ils ne furent pas les seuls à tomber sous les coups des chouans ; car, le 11 germinal suivant (1er avril), les administrateurs du département apprenaient, par une lettre de Pontorson, « que dans un nouvel accès les chouans avaient immolé dans les cantons de St-James, Pontorson et Antrain, quarante nouvelles victimes. » Le Département envoya copie de cette lettre aux ministres de la police générale, de l'intérieur et de la guerre, à la députation de la Manche et au général Le Moine, et les invita à prendre les mesures les plus capables de prévenir le retour de pareils malheurs.

Le général Quentin avait repris possession de Saint-James, dès le commencement de mai 1796, et y avait mis une garnison, dont faisait partie le 2e bataillon de la 10e demi-brigade (1).

Quelques jours après le combat de Valeines, (18 mai) qui lui avait été défavorable, du Boisguy surprit les troupes républicaines de St-James sur le chemin d'Argouges et les mit encore en déroute. Voici

---

par les troupes républicaines. Le 10 nivose (31 décembre 1795), Etienne Cornil, tisserand et laboureur au village du Bissonnet, vint déclarer à la mairie de la Croix-Avranchin que son proche voisin « avait été tué d'un coup de fusil, dans une pièce de terre toute proche le lieu de son domicile, à l'âge de quarante-huit ans, *par la troupe républicaine qui y passait.* » Le même jour, Etienne Gautier, laboureur et tailleur de pierres, vint aussi déclarer « que Etienne Gautier, son père, avait été tué dans le chemin qui conduit du village du Bois aux Halgrinières, *par la troupe*, sur les dix heures du matin, à l'âge de soixante-sept ans. » (Registres de La Croix).

(1) Les registres de l'état civil de Saint-James donnent, à la date du 20 floréal an IV (9 mai 1796), l'acte de décès de Louis Pennetier, « volontaire dans la 3e compagnie du 2e bataillon de la 10e demi-brigade, âgé de 28 ans, natif de Varaines, canton de Loches, département d'Indre-et-Loire, mort hier, à onze heures du matin, rue Saint-Jacques. »

en quelles circonstances : « Le général Quentin, dit M. de Pontbriand, avant toute opération, ordonna une revue des garnisons et cantonnements placés sur la lisière de la Normandie et de la Bretagne. Elle se fit au village de Villechien (1), en Carnet, près de Saint-James. Il s'y trouva 4,500 hommes. Informé de cette réunion, du Boisguy rassembla 1,200 de ses chouans et se porta dans le voisinage, pour attaquer au retour de la revue quelqu'une de ces garnisons. Celle que le général Quentin envoyait à Saint-James, dans le poste qui n'était plus occupé, tomba dans l'embuscade. Elle n'était que de 300 hommes et fut promptement défaite par le chevalier de Saint-Gilles avec deux compagnies de chasseurs. Du Boisguy le suivit avec toute sa troupe. Il arriva à la fin du combat. Quentin entendit la fusillade ; d'après les rapports de Bernard, il croyait du Boisguy incapable de l'attaquer après sa dernière défaite. Il s'arrêta incertain. Les fuyards lui apprirent la vérité. Il se décida à suivre la route de Pontorson.

Le capitaine qui commandait le détachement républicain, nommé Lesoif, resta prisonnier avec six soldats. — « Si vous m'aviez pris, qu'auriez-vous fait de moi, lui demanda du Boisguy ? » — « Je n'aurais pu me dispenser de vous conduire à mon général. » — « Qui m'eût fait fusiller ? » — « J'aurais tout lieu de le craindre, aux termes de la loi. » Au lieu d'invoquer celle des représailles, du Boisguy se contenta de demander au capitaine sa parole de ne plus combattre les royalistes. Cette parole reçue, il lui rendit son épée et le renvoya libre le lendemain, ainsi que ses soldats. Lesoif retourna près de son général, chargé de lui faire les compliments de du Boisguy et de lui dire que ce dernier espérait bientôt mériter son estime sur le champ de bataille. Il le pria de demander du service pour lui dans une autre armée. Quentin approuva pleinement le respect du capitaine pour la foi promise, mais il ne put empêcher qu'il ne fût persécuté longtemps pour ses scrupules d'honneur.

» Lesoif dit à du Boisguy que le général Quentin avait fait cette réunion dans la campagne, dans l'espoir que la vue de ses troupes intimiderait les habitants et les disposerait à mettre bas les armes. Il ajouta qu'il avait l'ordre de terminer cette guerre à tout prix et

(1) C'est Nid-de-Chien qu'il faut lire. Ce village de la commune de Carnet est, en effet, situé sur la route de Saint-James à Argouges, à peu près à égale distance de ces deux localités.

qu'on lui enverrait autant d'hommes qu'il le faudrait. Il parla de l'entière soumission de la Vendée et de tout le pays sur la rive droite de la Loire, de l'espérance que les généraux avaient de pacifier prochainement l'Anjou et de la certitude qu'il avait que lui-même ne pouvait tenir longtemps. Il avoua cependant que, d'après les rapports de Bernard, qui l'avait battu (du Boisguy) peu de jours avant, il était loin de s'attendre à être attaqué et surtout de le voir avec des troupes si nombreuses. »

La guerre de la première chouannerie touchait à sa fin. La prise et la mort de Stofflet et de Charrette (25 février et 29 mars) avaient porté un coup fatal à l'insurrection dans le Maine et la Bretagne. Le général Hoche, se plaçant sur le terrain de la liberté religieuse, s'empressa d'ouvrir, avec les principaux chefs royalistes, des négociations qui aboutirent à une pacification générale.

Le 15 juin, le commandant militaire de Saint-James écrivait au général Quesnel, qui était à Avranches : « Vive la République ! Il n'y a plus de chouans ; » et celui-ci annonçait le lendemain, dans une dépêche, la soumission de plusieurs bandes et le désarmement prochain dans l'arrondissement tout entier (1). Boisguy, il est vrai, tenait encore la campagne; mais, avec le peu de forces dont il disposait, il lui était impossible de résister longtemps aux troupes républicaines. Il se détermina à traiter avec le général Gencil, et signa la paix avec lui.

Le calme se rétablit peu à peu dans le pays et l'exercice de la religion catholique fut toléré, moyennant certaines conditions exigées par la loi sur la police des cultes. Cependant, le 23 septembre, on dénonçait encore la présence « de chouans armés et habillés comme par le passé, dans la commune de Saint-Aubin-de-Terregatte ». Une bande avait même arrêté un dragon d'ordonnance auprès de Saint-James (2). Le 5 octobre, les administrateurs du canton instruisaient le Département « des vols fréquents commis dans leur arrondissement, des propos séditieux tenus par divers chouans rentrés, de la stupeur des habitants des campagnes, qui, terrifiés et menacés par des scélérats, n'osent produire les preuves de leurs crimes et déposer de leurs brigandages. » Celui-ci s'empressait d'écrire au général

(1) Archives de la Guerre. — *L. de Frotté et les insurrections normandes*, T. I, p. 534.

(2) Archives de la Manche, Dép., Administ., Registre N° 7.

Dumesnil pour l'engager à envoyer de petits détachements dans les cantons, qui, « comme celui de Saint-James, avaient été un foyer d'insurrection (1). » On signalait encore quelques désordres dans le courant du mois de décembre, et les mêmes administrateurs, effrayés par le rappel de la petite garnison de vingt-cinq hommes qu'on avait laissés à Saint-James, menaçaient de quitter la ville s'ils n'étaient pas protégés par une force armée suffisante (2). Le gouvernement du Directoire avait remplacé les administrations des Districts par l'administration centrale du Département, qui ne correspondait plus avec des municipalités communales, mais avec des administrations cantonales. Celle de Saint-James était alors présidée par M. Joseph-Amand Bailleul.

L'année 1797 fut assez tranquille ; mais après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), le gouvernement redevint persécuteur. Les prisons se rouvrirent et les spoliations recommencèrent comme au temps de la Terreur (3). On arrêta plusieurs chouans du pays accusés de crimes commis pendant la guerre de la chouannerie et, après une assez longue détention au Mont Saint-Michel, ils furent condamnés par le tribunal criminel de la Manche, les uns à vingt-quatre ans de fers, les autres à la peine de mort (4), qu'ils subirent, à Coutances, le 28 frimaire an VII (18 décembre 1798).

Ces mesures de répression et les actes d'arbitraire d'un pouvoir oppresseur produisirent dans le pays une agitation qui fut le prélude d'une prochaine reprise des hostilités. L'insurrection générale, qui ne devait éclater que du 15 au 20 octobre 1799, fut précédée de soulèvements partiels sur plusieurs points, particulièrement à Saint-James et dans les environs. Les bandes se reformèrent et ne tardèrent pas à attaquer, comme par le passé, les convois et les cantonnements républicains.

---

(1) *Id.*, *Id.*

(2) Administ. à Ministre de la Guerre, 7 décembre. — *L. de Frotté*, par M. de la Sicotière, T. II, p. 66.

(3) Voir *La Terreur sous le Directoire*, par M. Victor Pierre, et *Le 18 Fructidor*, par le même. — Le commissaire près l'administration du département, le sieur Frain, écrivait au Directoire : « Que les ex-nobles, les parents d'émigrés et les prêtres réfractaires soient rendus garants et responsables des assassinats et brigandages qui auront lieu dans les cantons de leurs domiciles..... »

(4) M. E. Sarot, *Tribunaux répressifs de la Manche*, T. III, p. 122 et suiv., p. 173 et suiv. — Arch. de la Guerre, 2 décembre 1797.

Dans la soirée du 17 février 1799, MM. Despréaux, commissaire près de l'administration municipale, et le secrétaire de la mairie, Pierre Juin, qui avait été vicaire intrus de Montjoie, furent attaqués par trois chouans dans une rue de Saint-James. Ce dernier eut la cuisse cassée d'un coup de feu et mourut de sa blessure, le 25 du même mois.

La nuit du 20 au 21, une bande pilla la mairie de Ducey et emporta quinze fusils et un drapeau, pendant qu'une autre bande pénétrait dans la ville de Pontorson, et, sous prétexte de chercher officiellement des armes et des déserteurs, enlevait des fusils et emmenait quelques conscrits.

Le 12 mai, les chouans désarment, à Saint-Aubin-de-Terregatte, dix-huit gardes nationaux. Ils sont bientôt poursuivis par un détachement composé de gardes nationaux, de chasseurs et de soixante soldats d'infanterie, qui leur tuent trois hommes et les mettent en fuite. Les républicains reviennent sur leurs pas et trouvent trente-deux fusils dans une cachette qu'un prisonnier leur a révélée, sous la menace d'être fusillé.

Les chouans multiplient leurs attaques dans les cantons de Saint-James, Ducey et Pontorson. Le 4 août, ils forcent le corps de garde du Pontaubault, en chassent les sept défenseurs et s'emparent. de quelques fusils. Le 18 septembre, ils entrent dans la ville de Pontorson, à trois heures du matin, au nombre de deux cent cinquante, désarment la gendarmerie et la garde mobile, prennent cent douze fusils et se retirent tranquillement, vers six heures, du côté d'Antrain, sans être inquiétés. Le 22, la colonne mobile de Saint-James les rencontre et leur tue quelques hommes. Trois jours après, on venait déclarer à la mairie de cette ville la mort de Jean Gautier, âgé de 22 ans, tué « de ce jour d'un coup de fusil donné par une colonne mobile, sur les cinq heures du soir, en cette commune, près du village d'Atré, dans une pièce de terre du citoyen Clouard (1). » Un détachement de la troupe cantonnée à Saint-James fusillait encore, le 15 novembre, sur les trois heures du matin, au village de Beaufour, Julien Guibert « conscrit militaire de la paroisse de Carnet. »

(1) Les registres de l'état civil de Saint-James citent, à la date du 5 fructidor an VII (22 août 1799), « Nicolas Haunus, capitaine de colonne mobile, soldée à Saint-James, où il réside. »

Enfin, nous voyons figurer sur les états de service d'un ancien chouan une affaire qui dut avoir lieu sur le territoire de la paroisse de Saint-Benoît, dans le courant de 1799 (1) ; mais nous n'avons pu recueillir sur ce fait que des données trop incomplètes pour les consigner ici.

Ce fut pendant cette année que M. l'abbé Vassal fut emprisonné. Cet épisode fit assez de bruit pour que nous le racontions avec quelques détails. D'ailleurs, il est intéressant de faire connaître tout ce qui se rattache à ce saint prêtre, dont la mémoire est restée en vénération dans le pays.

M. l'abbé Vassal, nous l'avons déjà dit, était rentré en France peu de temps après son départ pour l'exil ; mais il serait difficile d'indiquer la date précise de son retour. Vers le mois de juillet 1795, les habitants de Saint-James, profitant des traités conclus entre les chefs royalistes et la République, signèrent une pétition, dans laquelle ils demandaient de jouir des prérogatives accordées par les lois des 3 ventose et 11 prairial sur la liberté des cultes. Le conseil général du District renvoya la pétition au Département, qu'il avait déjà consulté sur la question de savoir si les prêtres insermentés étaient autorisés à célébrer chez eux ou dans d'autres maisons.

Nous ignorons quel fut le résultat de la pétition et quelle part M. l'abbé Vassal put prendre à ce mouvement religieux. Il est certain, toutefois, qu'il était à Saint-James au commencement de 1797, car il reçut la rétractation de M. Isaac Tesnière, décédé le 9 juin de cette année, et le prépara à mourir. Son action dans le pays et l'influence qu'il y exerçait portaient ombrage aux autorités républicaines. Le 12 de ce même mois de juin, le général Quesnel adressait au Département un rapport « du chef militaire commandant le cantonnement de Saint-James, concernant la con-

---

(1) Ces états de service ne marquent malheureusement ni le jour ni le mois des combats dont ils font mention. Cependant, ils présentent un caractère de véracité incontestable, parce qu'ils sont signés par les principaux officiers royalistes, qui vivaient encore en 1824. Voici l'extrait de ces états de service pour les années 1799 et 1800 : « Bataille à Saint-Benoît, près Saint-James, en Normandie ; — *Id.* à Saint-James, en Normandie ; — *Id.* et prise de la ville de Ducey, qui capitula, en Normandie ; — *Id.* en la forêt de Fougères, en Bretagne ; — 1800. *Id.* la prise de la ville de Pontorson, qui capitula, en Normandie ; — *Id.* à la Croix-Avranchin, près St-James, en Normandie ; — *Id.* à la Vieuxville, près Fougères, en Bretagne.

travention journalière des prêtres insoumis aux dispositions de la loi du 7 vendémiaire (29 septembre 1795), sur la police des cultes. » Le Département écrivit à l'administration municipale du canton de Saint-James pour lui demander des renseignements sur les faits dénoncés. Il est probable que cette information ne fut suivie d'aucune poursuite judiciaire.

Après le 18 fructidor, M. Vassal put encore se soustraire, pendant plus d'un an, aux recherches de l'administration. Ce ne fut qu'au commencement de 1799 qu'il fut arrêté au domicile de sa mère, rue Saint-Martin. Sa retraite avait été dénoncée par un misérable aux autorités militaires, qui envoyèrent des soldats pour l'arrêter. A peine entrés dans la maison, ils vont droit à la cachette où devait se trouver le saint prêtre ; mais il n'y était pas. Après avoir perquisitionné dans tous les appartements, ils montent au grenier. Mme Vassal, qui sait que son fils s'y est retiré derrière un tas de fagots, les suit avec une anxiété qu'elle dissimule de son mieux. Les soldats furettent partout et enfoncent leurs baïonnettes dans tous les coins. Celle-ci, craignant pour la vie de son fils, lui commande de sortir de sa retraite. M. Vassal paraît et ne peut contenir son émotion en face de la mort qui le menace de si près. « Eh, quoi, mon fils, lui dit alors sa mère, vous pleurez, parce que Dieu vous appelle à l'honneur de souffrir pour lui ! » — « Vous avez raison, ma mère, répond celui-ci, vous êtes encore aujourd'hui comme toujours ma force et mon soutien. »

Les soldats l'entraînent de l'autre côté de la rue, dans une auberge tenue par une femme chrétienne, Mme Legros, et l'attachent à un meuble, pendant qu'ils délibèrent sur son sort. Il fut d'abord question, paraît-il, de le faire passer immédiatement devant une de ces commissions militaires, qui ne prononçaient que des arrêts de mort. Mais ils abandonnèrent cette idée, sur l'intervention de Mme Legros, qui parvint à leur faire comprendre combien une pareille mesure serait cruelle à l'égard d'un prêtre innocent, dont la mère se dévouait tous les jours au soulagement des pauvres et des malades de l'hôpital (1). Ils le mirent donc en prison pour être jugé par

(1) Dans sa séance du 13 décembre 1807, le conseil municipal de Saint-James reconnaissait qu'une dette de 1,598 fr. 60 c. inscrite au budget de l'hospice, provenait « d'avances faites audit hospice par feue Mme Vassal-Braudais, alors directrice gratuite et bienfaitrice de cet établissement, charge qu'elle voulut bien prendre à

les tribunaux (1). Mais on avait trouvé chez M. Vassal une correspondance considérable avec les prêtres émigrés : c'était un nouveau grief qui aggravait encore sa situation. Sa vieille mère fut elle-même inquiétée pour lui avoir donné asile.

Le tribunal d'Avranches, devant lequel il fut d'abord traduit, se déclara incompétent et le renvoya au Département. Le directeur du jury d'Avranches était loin d'être favorable à M. l'abbé Vassal, comme nous pouvons nous en convaincre par cette lettre qu'il adressa, le 18 messidor an VI (6 juillet 1799), à l'accusateur public : « Citoyen, j'ai l'honneur de vous prévenir, d'après l'art. 253 du Code des délits et des peines, qu'un Jury spécial d'accusation a déclaré hier qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre Pierre Vassal, prêtre réfractaire, un des grands vicaires de Godard, cy-devant évesque d'Avranches, et contre Barbe Louiche, veuve de Jean Vassal, complice, prévenue d'avoir mussé son fils. Cette décision m'a d'autant plus surpris que ce prêtre était prévenu de délits forts graves, prouvés par une correspondance fort étendue avec d'autres prêtres réfractaires. Mais il a fallu respecter cette déclaration, et il ne tardera pas à partir pour le Département, qui sans doute fera ordonner sa déportation, parce qu'il faut l'avouer, ce serait un grand fléau pour la société, et je ne doute nullement qu'il n'y ait fait beaucoup de mal, tant par lui-même que par ses préposés ou subordonnés (2). »

M. l'abbé Vassal fut, en effet, condamné à la déportation, par un arrêté du 28 thermidor an VII (15 août 1799). Le 30 août, il partit de Coutances pour la prison du Mont Saint-Michel, première étape sur le chemin de l'exil (3). Les souffrances de toutes sortes qu'il avait eu à supporter pendant la Révolution avaient considérablement altéré

---

la suite de la guerre civile, époque où tout avait été dilapidé en cette maison. » (Registre des délibérations, N° 76, p. 121). Nous voyons ailleurs que Mme Vassal était directrice de l'hôpital dès 1797.

(1) Ces détails sont empruntés au Livre paroissial et à l'article de la *Semaine religieuse de Coutances* (1872-1873, p. 645), sur M. l'abbé Vassal, qui reproduit, en le développant, le texte du Livre paroissial.

(2) Greffe du Tribunal de Coutances, Dossier Vassal.

(3) M. E. Sarot fait remarquer (*Trib. répressifs*, T. II, p. 255), que le Département prit sans doute en considération la rentrée de M. Vassal sur le sol français *avant* le 19 fructidor an V (4 septembre 1797) pour ne pas le livrer aux Tribunaux militaires.

sa santé, et l'on pouvait prévoir qu'il ne résisterait pas longtemps au climat meurtrier de la Guyane. Il se détermina à présenter, au commencement de septembre, à l'administration départementale, une pétition dans laquelle il demandait, vu ses infirmités, que la peine de la déportation fût commuée en celle de la réclusion. Les médecins nommés pour constater son état consignèrent dans leur rapport qu'il était, en effet, atteint « d'une affection scorbutique et d'un ulcère à la face antérieure de la rotule droite. »

Le Département rapporta son arrêté du 28 thermidor, et, par un nouvel arrêté du 3 brumaire (24 octobre 1799), il le condamna à la réclusion. Nous soupçonnons que l'ancien juge de paix de Saint-James, M. Lehurey, qui était alors président de l'administration départementale, ne fut pas étranger à cette décision et à l'élargissement définitif de M. Vassal, qui eut lieu peu de temps après (1).

Cependant le pays était en proie à la plus vive agitation : la division royaliste s'était reformée comme en 1795 ; mais elle ne fit plus partie de l'armée de du Boisguy, encore prisonnier à Saumur. Elle fut rattachée au corps de Louis de Frotté et confiée à M. d'Escures, dans les derniers mois de l'année 1799. Les hostilités étaient recommencées dans les départements de l'Ouest : Bourmont avait pris la ville du Mans, le 15 octobre, et le général républicain Avril, commandant par intérim la 14e division militaire, adressait une lettre à l'administration départementale de la Manche, « relative à la marche des brigands depuis l'affaire du Mans et aux dangers d'une invasion prochaine de leur part dans le midi du département (2). »

Le retour d'Egypte du général Bonaparte fut suivi d'événements politiques qui modifièrent profondément la situation. Une trêve fut conclue, à la fin de décembre, par le général Hédouville, avec les chefs royalistes, qui prépara la conclusion de la paix. Mais les conditions de cette trêve furent mal connues et plus mal observées sur la lisière de la Normandie et de la Bretagne.

Le 16 janvier 1800, cent cinquante chouans se présentèrent devant Saint-James et furent repoussés avec une perte de quatre morts et

---

(1) Le samedi 30 novembre 1799, M. Vassal bénit un mariage dont nous possédons l'acte écrit de sa main.

(2) Arch. de la Manche, Dép., Adm., Vol. Xe.

de quelques blessés. L'un d'eux, J.-B. Lebocey, de la paroisse de Montgothier, fut tué au village des Brousses (1).

Le 20 janvier, M. d'Escures, attaqué dans les environs de cette ville par les garnisons d'Avranches et de Saint-James, fut obligé de se replier sur Parigné, où était alors du Boisguy. Ce mouvement de retraite fournit à celui-ci l'occasion, qu'il cherchait depuis quelque temps, de se mesurer avec les républicains, et ce fut encore sur le territoire de la commune de La Croix-Avranchin que le combat se livra le lendemain.

A défaut de pièces officielles, nous allons encore emprunter à M. de Pontbriand le récit de ce combat, qui a été reproduit en partie par Crétineau-Joly (2) et les autres historiens de la chouannerie :

« Du Boisguy était, le 20 janvier 1800, sur la paroisse de Parigné, dans les environs de son château, lorsqu'il entendit une fusillade du côté de Saint-James, et deux heures après il vit arriver M. Descures, commandant une division dans la Normandie, qui avait été surpris dans un moment où il n'avait que 200 hommes avec lui et qui, sur la foi de la trève, ne se tenait pas sur ses gardes. Descures, attaqué par 800 hommes sortis d'Avranches, fut battu après une courte résistance et vint se réfugier auprès de du Boisguy. Ce dernier n'avait que 1,100 hommes ; néanmoins il se mit en marche sur le champ et fut coucher au village de Montjoie, à une lieue de Saint-James.

» Le lendemain 21, il divisa sa troupe et en fit passer la moitié à la vue de la garnison de Saint-James, espérant l'attirer hors de ses retranchements. Son intention était de la mettre entre deux feux et de lui couper la retraite, ce qui n'eut lieu qu'en partie. Les républicains sortirent, en effet, au nombre de 400 ; mais ils furent sans doute prévenus du piège, car ils rentrèrent presque aussitôt. Vingt-six des leurs furent tués près des retranchements.

» Du Boisguy voyant cette expédition manquée marcha sur la Croix-Avranchin, où il fit rafraîchir sa troupe. Ensuite il prit la route de Montanel ; son avant-garde commandée par son frère Louis, qui, quoiqu'il eut été estropié d'un bras en 1794, avait repris les armes, était partie depuis une demi-heure, lorsqu'il est avisé que les républicains marchaient contre lui. Il pensa que c'était la garnison de Saint-James et qu'il n'avait pas besoin de rappeler son frère pour battre cette troupe. Il fit arrêter sa colonne et se mit à cheval sur la route de

---

(1) Pierre Feuillet, laboureur aux Brousses, vient déclarer, le 27 nivose, an VIII (17 janvier 1800), la mort de J.-B. Lebocey, âgé de 23 ans, de Montgothier, « décédé de hier, sur les deux heures du soir, dans une pièce de terre nommée la Petite Brousse. » — « Ce particulier, lit-on sur le registre, qui était au nombre des mécontents, fut tué par les volontaires de Saint-James. »

(2) Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, T. IV, p. 83 et 84.

la Croix à Montanel, où il attendit l'ennemi dans une assez bonne position. Les républicains donnèrent dans son embuscade, où ils furent reçus par une fusillade tirée à bout portant et aussitôt chargés si vigoureusement qu'ils furent rompus et mis en déroute dans moins d'un quart d'heure (1). Du Boisguy les poursuivit à outrance pendant 3/4 de lieue ; mais arrivés au village de Vanzel (2), sur la route de la Croix-Avranchin à Saint-James, l'affaire changea de face.

» Le général Dumoulin venait d'arriver avec 4,000 hommes ; il apprit par les fuyards la déroute de la garnison de Saint-James, et, prévoyant que les royalistes allaient la poursuivre jusqu'à cette ville, il leur dressa une embuscade, où Bertrand de Saint-Gilles fut tomber avec ceux qui étaient les plus ardents à la poursuite. Ils plièrent d'abord et se retirèrent en combattant, toujours pendant un quart de lieue. Ils rencontrèrent du Boisguy occupé à rallier et à embusquer ses troupes. Un prisonnier, que Saint-Gilles venait de faire, lui apprit le nombre et la qualité des nouveaux ennemis qu'il avait à combattre ; néanmoins, il résolut de faire une vigoureuse résistance. Plusieurs cavaliers étaient déjà partis pour hâter le retour de son frère.

» Le général Dumoulin le fit attaquer vigoureusement ; mais, malgré le nombre de ses troupes, il ne prit pas autant de développement que les royalistes. Il avançait toujours, mais ses flancs restaient découverts.

» Bertrand de Saint-Gilles d'un côté, du Boisguy, de Lambilly, Louvières firent des prodiges de valeur pour arrêter l'ennemi et empêcher leurs troupes de se débander en présence de cette foule qui les pressait sans relâche. L'action durait ainsi depuis plus d'une demi-heure, lorsque Louis du Boisguy arriva avec son avant-garde de 400 hommes. Elle se soutenait toujours, lorsqu'une vive fusillade se fit entendre sur les derrières des républicains ; c'était Bonteville qui arrivait avec 8 ou 900 hommes de troupes fraîches.

» Le général donna des ordres pour tenir tête à ce nouvel ennemi ; mais il avait trop massé ses bataillons et il lui fut impossible de se déployer. La dernière attaque y avait jeté une confusion qu'il ne put réparer. Saint-Gilles

---

(1) D'après une tradition, que nous avons recueillie dans la commune de la Croix-Avranchin, le combat commença à peu de distance, un demi-kilomètre environ, du bourg, sur la route de la Croix-Avranchin à Montanel, et l'on nous disait que les champs qui bordent cette route, du côté du village des Landes, étaient remplis de cadavres.

(2) Il n'y a pas de village de ce nom sur la route de la Croix-Avranchin à Saint-James. Tout porte à croire, d'après les détails du récit de M. de Pontbriant, qu'il s'agit du village du Poncéel. Ce fut, en effet, par ce chemin que les troupes républicaines rentrèrent précipitamment à Saint-James. Un vieillard racontait, il y a une trentaine d'années, que tout enfant (il n'avait alors que cinq ans et demi), il avait vu par la lucarne de la maison de ses parents, située dans la rue du Mont, les bleus poursuivis la bayonnette dans les reins par les chouans.

enfonça sa gauche qui prit la fuite en désordre, tandis que du Boisguy, redoublant d'efforts, parvint à pénétrer dans le centre, et que Bonteville perçait la masse qui lui était opposée. Le général voulut en vain opérer sa retraite en bon ordre : la déroute devint générale. Il fut un des derniers à quitter le champ de bataille ; mais il fut obligé de suivre ses soldats, qu'il ne put rallier jusqu'à Saint-James. Il laissa 600 morts sur la place et emmena 300 blessés (1).

» Tel fut le résultat de cette brillante action, qui prouva à du Boisguy que ses anciens soldats n'avaient pas dégénéré pendant la paix.

» Les royalistes eurent 80 hommes tués ou blessés.

» Le général républicain fit des fautes dans cette affaire. La première était de n'avoir pas chargé aussitôt que les royalistes furent tombés dans son embuscade et profité du désorde qu'occasionna la première surprise qui les fit reculer assez loin ; la seconde, de n'avoir pas étendu suffisamment son front ; ensuite de n'avoir pas assuré ses derrières par une bonne réserve. Ses soldats se trouvant massés dans un très petit espace, ne pouvaient se soutenir et les balles y faisaient plus de ravages. Enfin, il fut battu par des troupes qui lui étaient inférieures en nombre de près de moitié, ce qu'il ne voulait pas croire ; car il assurait que du Boisguy avait plus de 5,000 hommes à cette affaire, tandis que, même avec les 200 soldats de M. Descures, il n'en avait que 2,200. Il avoua qu'il ne s'attendait pas à l'attaque que Bonteville fit sur ses derrières au milieu de l'action.

» Du Boisguy, en donnant des éloges à tous ceux qui s'étaient distingués, attribua à Bertrand de Saint-Gilles l'honneur de cette journée.

» Cependant, l'arrivée du général Dumoulin avec son corps d'armée fit penser à du Boisguy qu'on avait l'intention d'occuper si fortement son pays qu'il ne pourrait plus agir. Il reçut en même temps des avis de Fougères et d'Avranches qu'on attendait encore des troupes plus nombreuses qui devaient l'écraser. Rien n'était plus vrai, car dès le 24 il arriva 1,200 hommes de recrues et le général Dumoulin partit lui-même de Saint-James avec 2,000 hommes pour aller au-devant d'un renfort de 1,800 hommes, qui lui arrivait d'Avranches et qu'il ramena avec lui à Saint-James. »

Cette affaire fut une des plus importantes et des plus sanglantes

---

(1) M. Crétineau-Joly dit que les troupes du général Dumoulin se composaient principalement de la 24e et de la 72e demi-brigade de ligne. Cette indication est exacte : nous trouvons, en effet, sur les registres de Saint-James, aux dates du 1er et du 24 février 1800, les actes de décès de deux soldats, l'un nommé Graingué, chasseur au 1er bataillon, 2e compagnie, de la 24e demi-brigade, originaire des Ardennes ; l'autre, Jean Ordonneaud, né à Angoulême, soldat de la 6e compagnie du 1er bataillon de la 72e demi-brigade de ligne, morts « au domicicile du sieur Lelièvre, rue Saint Martin, à la suite des blessures reçues à l'affaire de la Croix, en bataille contre les chouans. »

de la seconde chouannerie ; toutefois, il nous semble que M. de Pontbriant a exagéré le nombre des morts et des blessés du côté des républicains. Leurs pertes purent être très sensibles, sans atteindre un chiffre qui représente à peu près le quart des troupes du général Dumoulin engagées dans ce combat.

Le 25 janvier, ajoute M. de la Sicotière (1), Saint-James fut surpris par deux cents chouans. Ils cernèrent de grand matin le poste, qui n'était composé que de paysans ; il s'emparèrent de quelques fusils qui étaient à la mairie, pillèrent et menacèrent plusieurs habitants. Le général Dumoulin, M. de Pontbriant vient de nous le dire, était sorti avec toute la garnison à la rencontre du renfort qui lui arrivait d'Avranches.

Cependant, du Boisguy se rendant compte de la situation et voyant que toute résistance serait désormais inutile, signa, peu de jours après, la paix avec le général Brune. Ce fut la fin de la guerre civile qui désolait le pays depuis trop longtemps. D'ailleurs, le coup d'Etat de brumaire (10 novembre 1799), suivi de la chute du Directoire et de la promulgation de la Constitution de l'an VIII, avait aussi marqué la fin de la persécution religieuse. Les églises se rouvrirent et l'on put y faire, sans être inquiété, les cérémonies du culte catholique (2). MM. Vassal, Jean Tesnière et J.-B. Charuel administrèrent la paroisse en attendant le retour des prêtres émigrés, qui ne rentrèrent, la plupart, qu'après la signature du Concordat.

V. MENARD

---

(1) *L. de Frotté*, T. II, 455.

(2) Nous avons retrouvé quelques pages d'un registre de catholicité contenant une partie des actes des baptêmes, mariages et inhumations faits à Saint-James par MM. P. Vassal, J. Tesnière et J.-B. Charuel, pendant les mois de juillet et août 1800. Dans un acte du 16 juillet, M. l'abbé Charuel est dénommé « prêtre des Biards. » Ce registre renferme aussi des actes rédigés par un prêtre étranger au diocèse, M. François-Jean Dupont-Gravelle, curé d'Avrilly, au diocèse du Mans, doyen rural et promoteur. C'est ainsi qu'il signe, notamment un acte de mariage qu'il bénit, le 22 juillet 1800, « dans l'absence du curé de Saint-Sénier-de-Beuvron et du consentement de M. Vassal, vicaire général. »

SAINT HÉLIER

Notions préliminaires et critiques.

Les manuscrits renfermant les actes de saint Hélier ne sont plus très nombreux. Les plus anciens sont ceux du Mans et de la ville de Rennes qui possède deux exemplaires, l'un en latin, l'autre en français. La Bibliothèque nationale conserve aussi une vie du même saint, assez semblable aux précédentes. C'est cette dernière que nous publions, d'après une copie de M. Léopold Delisle, avec les variantes que présente le texte des Bollandistes. Ces différents textes ne sont pas antérieurs au XI^e^ ou XII^e^ siècle, car la Neustrie y est désignée sous le nom de Normandie, ce qui prouve qu'ils n'ont été écrits qu'après les invasions des barbares du Nord.

Cependant le premier rédacteur a dû se servir d'une vie primitive, sans doute peu lisible ou incomplète, puisque dans sa copie il a interpolé différents passages qui sont loin d'être heureux. Il cite des localités parfaitement ignorées et qu'il ne connaissait pas lui-même. Sa chronologie est également fautive. C'est ce qu'ont reconnu les savants Bollandistes et, après eux, plusieurs historiens comme Trigan dans son *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie* (1), et Deric dans son *Histoire ecclésiastique de Bretagne* (2).

Voici du reste le résumé des actes qui nous ont été légués :

Saint Hélier naquit à Tongres, sous un Childebert qui vécut après la mort de l'infortunée Brunehaut. Son père s'appelait Sigobard, sa mère Lutsegard, et tous les deux étaient encore idolâtres. Ils confièrent néanmoins leur fils à un saint personnage, nommé Cunebert, qui initia le jeune homme à la science divine. Saint Hélier devint bientôt célèbre par ses miracles. Son père, ayant appris sa puissance, voulut le reprendre dans sa maison, et, pour arriver à ce but, fit assassiner saint Cunebert. Saint Hélier prit aussitôt la fuite

(1) Trigan, Tom. I, pages 124 et 571.

(2) Deric, Tom. II, page 364.

et vint se retirer à Thérouane, capitale des Morins, où il fit de nouveaux miracles. En quittant cette cité épiscopale, il rendit salubre une fontaine dont l'eau était malfaisante, et cette fontaine porte encore le nom du saint. Il franchit ensuite la rivière de Canche, entra dans le Ponthieu, arriva en Normandie et trouva saint Marcouf dans le Val-des-Dunes, où s'élevait alors l'abbaye de Nanteuil. Il vécut pendant trois mois avec le saint fondateur qui, après l'avoir baptisé, lui permit de se retirer à Jersey avec saint Romard pour compagnon. Ils vinrent tous les deux à Genêts, s'y embarquèrent et arrivèrent sains et saufs à l'île désirée.

Saint Hélier choisit pour demeure l'antre d'un rocher que le flux de la mer entourait alors comme aujourd'hui. Saint Marcouf vint l'y visiter et sauva les habitants d'une invasion de Vandales. Après son départ, les barbares du Nord revinrent de nouveau, pillèrent l'île et trouvant saint Hélier dans sa grotte, lui tranchèrent la tête. Son compagnon, après le retrait de la mer, aperçut son corps sur le sable. Il le recueillit et le déposa dans une nacelle pour le soustraire aux profanations des barbares. Les courants entraînèrent la barque qui vint aborder à la jonction de la Meuse, du Rhin et du Wahal, près de la forteresse de Hernarde. L'évêque Willibrode transporta les précieux restes à Stavenas et lui donna une honorable sépulture.

Tel est le résumé de cette vie qui donne lieu à différentes réflexions.

I. La vie de saint Marcouf, plus ancienne et plus exacte que celle de saint Hélier, rectifie cette dernière sur plusieurs points. Le principal est celui qui fait vivre saint Hélier après la mort de Brunehaut, sous un Childebert. Ce ne peut-être que Childebert III, qui régna de 695 à 711. Or, saint Marcouf, mort vers 558, à peu près en même temps que Childebert Ier, visita saint Hélier dans son île, entre deux les voyages qu'il fit à Paris près de ce même prince. Donc saint Hélier a dû naître très probablement sous Childebert Ier, qui gouverna la France de 511 à 558 (1).

II. La ville de Tongres (*Aduatuca*, ancienne capitale des Eburons), n'a conservé aucun souvenir de saint Hélier ; mais l'ancien diocèse de Thérouane l'honore à Fruges, où il s'arrêta en allant

(1) Saint Hélier n'a vécu que 15 ans à Jersey ; il arriva jeune encore à Nanteuil, et il est probable qu'il mourut avant d'avoir atteint sa cinquantième année.

en Normandie. Il rendit salubre l'eau d'une fontaine dont on ne pouvait user. La fontaine et l'église paroissiale sont encore sous le vocable de saint Hélier ou Elien, qu'un hagiographe a confondu avec saint *Elerius*, moine anglais qui ne vint probablement jamais en France, mais n'obint assurément pas la palme du martyre (1).

III. Quand saint Hélier se rendit à Jersey, il s'embarqua à Genêts avec saint Romard. Genêts est écrit dans différents manuscrits : Genes, Genets, Genetz, et Trigan, Deric, Lacroix, historien de Jersey, dans son *Histoire sur les îles de la Manche*, Dupont, dans l'*Histoire du Cotentin et ses îles*, Desroches (2), Le Héricher (3) et Fulgence Girard (4) reconnaissent que Genetz est bien Genêts. M. de Gerville a supposé que le port pouvait être Portbail, parce que dans une paroisse voisine, à Gouey, il trouve la ferme ou le village de Genneton. Mais Portbail (*Portus-Balli*) était déjà connu et important. C'est ce que prouve le procès-verbal de l'arrivée des reliques de saint Georges dans ce port, en 747. C'est donc cette localité que l'auteur aurait désignée et non Genneton. D'un autre côté, comme Portbail était le port le plus rapproché de Nanteuil pour aller à Jersey, il n'aurait pas employé l'expression *usque ad*, *jusqu'à*,qui indique une distance exceptionnelle. Les Bollandistes n'admettent point Portbail, mais Saint-Jean, près de la mer et aux environs d'Avranches : « *Portus S. Joannis non procul ab Abrincis* . » Ils semblent ainsi complètement ignorer l'existence d'un port de marée à Genêts. Cependant Robert Cenalis, en décrivant les rivières de l'Avranchin, cite celle de Genêts, « le *Lerra*, le *Lerre*, » et ajoute : « Son lit fut, dans le passé, plus avantageux qu'il ne l'est aujourd'hui; sa profondeur le rendait navigable jusqu'à Genêts. Présentement, les bateaux ne peuvent y venir; les alluvions marines ont tellement rempli son cours d'algues et de sable de mer, que les plus légers navires ne peuvent y aborder (5). » En 1589, Nagerel, chanoine de Rouen, dans

---

(1) Voir : *Acta sanctorum, mens. Julii,* Tom IV, page 145, commentaire.

(2) *Recherches historiques sur les paroisses de la baie du Mont Saint-Michel,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1844, page 56.

(3) L'*Avranchin historique et monumental*, Tom II, page 616.

(4) *Histoire du Mont Saint-Michel,* page 18.

(5) Enumerant præterea fluvium quemdam Lerram qui apud Genetium sese in mare exonerat, feliciori olim quam hodiè sese ostendat. Cum enim prius alvei sui profunditate navigabilis foret apud Genetium, nunc est navigio ferendo inutilis, alluvione maris id agente, ut profunditas algâ et arenâ usque adeo impleta sit, ut

sa description géographique, croit encore que Genêts est un des ports de mer de la Normandie (1). Les Archives de la Manche possèdent des actes de 1303, 1310, 1314, dans lesquels on cite la ville et le port de Genêts, « *portus et villa de Genez.* » Dans un parchemin de 1310, écrit en caractères gothiques et possédé par M. le comte de Guiton (2), on lit deux vers indiquant les différents vaisseaux qui fréquentaient le port de Genêts :

> **Genets tient nès, dromons et barges**
> **Qui sont belles, grandes et larges.**

Un autre manuscrit du même comte de Guiton et cité par une foule d'historiens, nous apprend qu'en 1435 les Anglais possédant alors Genêts, furent surpris par des Français et réveillés à grands coups de hache et de lance ; deux de leurs « nefs furent arses et les autres gagnèrent au large (3). » Les ennemis découragés résolurent de ruiner ce port dès 1436, et créèrent le port de Granville, qui remplaça avantageusement celui de Genêts. Du reste, les grèves s'exhaussaient considérablement et rendaient de plus en plus la navigation difficile. Des affouillements de la mer mettent parfois au jour les bases du môle du port de Genêts, qui se trouvait à la pointe du Bec-d'Andaine. Daniel Huet croyait encore que Genêts avait été le port des *Abrincatui*, et il ajoutait « que si Genêts ni aucun autre » lieu situé sur la côte de l'Avranchin ne sont pas présentement » propres à être des ports de mer, il faut se souvenir que Narbonne et une infinité d'autres lieux, qui étaient autrefois des ports fameux, se trouvent aujourd'hui fort éloignés de la mer (4). » Genêts

---

jam reddatur cuivis quantulæcumque vecturæ inutilis. (*Hierarchia Neustriæ*, ms. de la Biblioth. nation., n° 5201, page 19).

(1) *Description du pays et duché de Normandie*, par Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de Rouen, année 1589, page 10. Cette description fait suite à l'*Histoire et chronique de Normandie*, publiée par Martin Le Mégissier. en 1589.

(2) Ce parchemin est un acte original venu du Mont Saint-Michel, écrit en caractères gothiques et portant la date de 1310.

(3) Le Héricher Tom. II, p. 627. — L'*Avranchin pendant la Guerre de Cent ans*, par M. Le Breton, proviseur du lycée de Laval. (*Mémoires des Antiquaires de Normandie*, année 1878, page 146).

(4) Daniel Huet, *Origines de Caen*, page 312. — Genêts possède encore une douzaine de rues pavées, naguère, de grandes pierres juxtaposées comme à Jublains et dans la voie sacrée à Rome. Voir M. de Caumont, *Bulletin Monumental*. T. III, p. 334.

a donc dû être, au VIe siècle, un port fréquenté où saint Hélier et saint Romard ont parfaitement pu s'embarquer.

IV. Mais on se demande pourquoi saint Hélier et son compagnon venaient jusqu'à Genêts, quand il leur était si facile de trouver un port beaucoup plus rapproché. Le motif qui les attira dans cette localité fut, croyons-nous, le désir qu'ils avaient de visiter les ermites du Mont-Tombe, désigné alors dans l'idiome celtique sous le nom de Mandane (1). Là, en effet, avaient été établis des anachorètes par les patriarches de l'ordre monacal dans le diocèse d'Avranches, saint Pair et saint Scubilion. Les religieux de Mandane, perdus dans ce désert, sur le sommet d'un mont baigné au nord par les flots de l'Océan, entouré au midi par une épaisse forêt, vivaient éloignés du monde, couchaient sur la pierre nue dans des grottes ou de misérables cabanes et étaient pauvrement nourris par la libéralité d'un prêtre voisin. Cette existence dut plaire beaucoup à saint Hélier, car c'est précisément celle qu'il choisit à Jersey. Comme à Mandane, il prit pour demeure l'antre d'un rocher battu par la mer. Un compagnon lui apportait une chétive nourriture dont il n'usait qu'à regret. On comprend que la visite de ces anachorètes, vivant sur une île de l'Océan, ait eu un attrait suffisant pour occasionner à saint Hélier un détour assez considérable.

V. Les actes de saint Hélier et de saint Marcouf nous apprennent que lors de l'arrivée de ces saints personnages dans l'île de Jersey, il n'y avait que trente personnes de l'un et de l'autre sexe. Cette assertion semble contredire les faits racontés par la légende de saint Magloire (2), qui nous représente les îles de la Manche gouvernées par le comte Loyscou, qui fit de grandes largesses au pontife breton.

L'île de Bisargia (Guernesey), avait aussi un homme puissant et riche appelé Nivon. Sargia (Serk), comptait beaucoup de pêcheurs; enfin l'île d'Angia (que nous croyons Jersey), renfermait une population fort nombreuse, comme le prouve le combat qui eut lieu au temps de saint Magloire, entre les indigènes et les pirates venant

---

(1) Voir la *Vie de saint Pair* et les notions préliminaires. Voir aussi la *Vie de saint Aubert* et comment Mandane prit le nom de Mont-Tombe.

(2) *Vie de saint Magloire, apud Bolland.* Tom. X, vol. d'octobre, pag. 782 et seq. au 23 octobre.

ravager l'île. D'après ces textes, M. Lacroix, historien de Jersey (1), pense que ces trente personnes dont parlent les actes de saint Hélier doivent s'entendre des habitants du voisinage où débarquèrent saint Hélier et saint Marcouf. Les pêcheurs, dit-il, habitaient seuls les côtes, comme le prouve la plus ancienne chapelle de Jersey qui porte encore leur nom : « N.-D.-des-Pêcheurs. » La crainte occasionnée par les invasions des pirates et écumeurs de mer contribuait puissamment à éloigner du rivage de la mer les populations paisibles et agrestes qui occupaient le centre de l'île.

VI. Quoiqu'il en soit, le lieu qu'habita saint Hélier et dans lequel il fut mis à mort existe encore en parfaite conservation. Cet ermitage, situé à un kilomètre et demi de la ville de Jersey, est un rocher, au midi et à quelques pas du château-fort d'Elisabeth, appelé aussi château de l'Ilet. L'Océan bat ses pieds au sud, mais ne l'entoure qu'à la mer montante. On ne peut donc s'y rendre qu'après le reflux. Voici du reste la description faite par M. Delacroix (2). « Ce rocher, fort élevé au-dessus du niveau de la mer, n'est accessible que du côté de la ville. L'accès en est difficile et dangereux par la quantité de roches aiguës que la mer laisse à sec et qu'il faut franchir. Avant d'y arriver, on traverse un espace considérable de sable humide et de flaques d'eau. Parvenu auprès de la roche principale, un escalier en pierre, fort étroit, en forme de zig-zag et de 40 marches, conduit dans une petite chapelle voûtée, enfoncée en partie dans le roc, le reste est construit en pierre. A l'intérieur de cette grotte, dans l'un de ses flancs, existe une cavité polie, creusée longitudinalement dans la pierre, et qui servait de lit au saint anachorète. Une petite ouverture en forme de fenêtre, pratiquée dans le mur du midi et du côté de la mer, sert à éclairer ce réduit. A l'autre extrémité et vis-à-vis de la porte d'entrée est un passage qui conduit sur la cime du rocher, au niveau du toit de l'édifice ; c'est une sorte de terrasse recouverte d'une couche d'argile, sur laquelle végètent quelques herbes desséchées par l'aridité du lieu et les tempêtes de l'Océan. De là on jouit d'un point de vue admirable sur la baie de Saint-Aubin, le château

(1) M. Lacroix est encore auteur d'une *Histoire de Jersey dans les temps modernes.*

(2) Gros manuscrit, *penès nos*, de M. Delacroix, intitulé : *Histoire des Iles de la Manche.*

Elisabeth, la ville de Saint-Hélier et son port si animé, d'où les navires cinglent à toute voile sur la mer azurée ; enfin, quand le temps est serein, on aperçoit les îles de Chausey, les Minquiers et les côtes de France. Telle est aujourd'hui la grotte de saint Hélier, que l'on visite toujours avec respect et intérêt. »

VII. L'arrivée par mer du corps de saint Hélier à la jonction de la Meuse, du Rhin et du Wahal, près de la ville de Hereuarde, où l'évêque Willibrod vint lui donner une sépulture à Stovenas, est un passage difficile à expliquer.

Stovenas est un lieu complètement inconnu. Willibrod fut l'évêque des Frisons, au VIII^e^ siècle, et Hereuarte ou Hereuwerte est une petite île aux embouchures de la Meuse et du Rhin. Mais les copistes donnent des variantes à tous ces noms, qui jettent de plus en plus la confusion. Le manuscrit du Mans appelle Hereuarde Hermiarde, et *Willbrodus* devient *Gillebrium*. Stonevas est écrit Struenarlens. Dans Albert Legrand, Hereuarde apparaît sous l'appelation d'Hexvuarde et Stovenas sous celle de Stonenarle (1). Il est facile de voir que tous ces noms ont été corrompus. Toutefois, si on admet l'époque où vécut Willibrod, il faut croire que la translation du corps de saint Hélier se fit près de deux siècles après sa mort. D'un autre côté, on ne trouve, en Hollande, aucun souvenir de saint Hélier et les Bollandistes pensent, avec raison, que son corps a dû être transporté moins loin. Ils admettent assez volontiers les rivages de la Bretagne ou de la Normandie, où se trouvaient les reliques du saint et un culte qu'on lui rend depuis un temps immémorial. Rennes possède une ancienne église dédiée à saint Hélier, une rue considérable porte son nom. Cette ville conserve encore deux vies du même Bienheureux. Dans l'une de ces vies se trouve une prose où l'on chantait :

Igitur merito lætaris
Devota Britannia
Quod thesauro fruaris
Quem dedit Allemannia.

Deric donne à Rennes, au VIII^e^ siècle, un évêque du nom de Willebri, que d'autres appellent Gernobri, et fait remarquer que ces noms se rapprochent assez de Willibrod ou de Gillebri, d'où il

(1) Voir les Bollandistes : *Acta Sanctorum*, Tom. IV du mois de juillet, p. 145.

conclut que les reliques de saint Hélier auraient été transportées, par la Rance ou même par le Couesnon, dans le diocèse de Rennes (1). Le corps saint resta plusieurs années dans cette capitale bretonne ; la crainte des Normands, au commencement du X^e^ siècle, l'aurait ensuite fait transporter dans l'évêché de Rouen et enfin dans l'abbaye de Beaubec-la-Ville (*Bellus-Becus*), près de Neufchâtel, canton de Forges-les-Eaux, où le saint martyr est toujours vénéré comme à Rennes. Mais comment se sont faites ces diverses translations ? On ne saurait le dire, parce que les titres ont été perdus.

Martyrologes citant saint Hélier.

1° Le Martyrologe d'André du Saussey.

2° Castellanus, dans son Martyrologe universel.

3° Les Bréviaires de Coutances et de Rennes.

Eglises en l'honneur de saint Hélier.

1° L'église de Fruges, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

2° A Jersey, une église, jadis une abbaye, et la capitale de l'île portant le nom de Saint-Hélier.

3° A Rennes, une église et une rue.

4° L'église de Baubec, au diocèse de Rouen.

5° Saint-Hélier, dans la Côte-d'Or, canton de Vitaux, arrondissement de Sémur.

6° Plusieurs chapelles ou autels dans les diocèses de Coutances et de Rennes.

(1) Deric, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, Tom. II, p. 364, et les notes du bas de cette page. — Willebri ou Gernobri assista à l'assemblée de Kiersi, en 849. — Willibrod, apôtre de Frisons, vécut de 658 à 736.

Passion de saint Hélier, martyrisé le 18 des Calendes d'août.

Après la mort de la méchante reine Brunehaut, lorsque le vénérable prince Childebert (1) gouvernait avec le plus grand zèle toute la monarchie des Francs, dans la ville de Tongres, à l'extrémité orientale de la Gaule, vivait au milieu des populations encore idolâtres un noble homme nommé Sigobard. Sa fortune et sa naissance le rendirent le plus influent dans le nord, et il grandit en tout, dans les mœurs payennes. Bien qu'il fut bien supérieur à ses compatriotes, ses compagnons et ses subordonnés ne le virent point s'en enorgueillir, comme le veut souvent l'usage et le penchant naturel. Toujours humble, agréable à tous, comme s'il se fut volontairement mis à leur niveau, rien en lui ne laissait percer le barbare. Lorsqu'il eut atteint l'âge nubile, il prit pour épouse Lutsegard, issue de la race batave par son père et de la nation suève par sa mère. Elle était, comme on devait s'y attendre, la plus remarquable des femmes par son élégance et l'honorabilité de sa famille. Sigobard l'épousa selon la coutume de son pays, mais il ne chercha point à lui plaire par les attraits séducteurs d'une nature périssable. Il agit au contraire avec tant de probité que plusieurs personnes purent prédire, comme le prouvèrent du reste les faits, que d'un tel mariage sortirait un rejeton qui serait agréable au Créateur. Bien que ces époux brillassent par leur jeunesse et leur fortune, leur vie était loin d'être gaie, parce qu'ils n'avaient point d'enfants ; mariés depuis sept ans, ils avaient perdu l'espérance d'avoir une postérité.

A cette époque vivait dans la ville de Tongres un saint homme nommé Cunebert ; il était aimé et vénéré des deux peuples : des gentils qui n'avaient aucune raison de le détester, parce que, en

(1) Cette vie commence par un double anachronisme. Elle fait vivre saint Hélier sous un des rois du nom de Childebert qui régna après l'infortunée Brunehaut. Or le prince de ce nom qui apparaît après Brunehaut est Childebert III, qui vécut comme roi de 695 à 711. Mais saint Hélier n'a pu naître sous ce monarque, puisque nous le voyons venir à Nanteuil entre les deux visites que saint Marcouf fit à Childebert I^er^, c'est-à-dire de 511 à 558. C'est donc sous ce roi qu'il a pu naître, puisque sous Childebert II qui apparaît de 575 à 596, Brunehaut vivait encore et ne fut massacrée par son neveu, Clotaire II (584-628), fils de Chilpéric et de Frédégonde, qu'après la mort de son petit-fils Thierry II (596-612), c'est-à-dire en 613. (Voir la *Vie de saint Marcouf et l'arrivée de saint Hélier à Nanteuil*).

parlant de leur culte, il le faisait toujours avec beaucoup de tact et de raison ; des chrétiens parce qu'il leur rendait des services corporels et spirituels. Ce saint visitait souvent la maison de Sigobard, dans l'espérance de le retirer de l'idolâtrie ; mais les habitudes étaient tellement invétérées qu'il ne put jamais le faire changer de conduite. Cependant Sigobard suppliait Cunebert de vouloir bien prier le Dieu qu'il servait, afin qu'il lui accordât une postérité ; il promit même, s'il était exaucé, de donner son premier né à Dieu et à son serviteur. Après cet engagement, Cunebert se retira tout joyeux et se mit aussitôt à prier humblement le Seigneur. Il lui rappela cette bonté avec laquelle, pendant le sommeil d'Adam, il avait tiré Eve d'une de ses côtes pour peupler la terre, et le pria d'avoir aussi des égards pour les deux époux, en leur donnant la fécondité qu'il avait accordée à Anne et à Helcana (1). Le Seigneur exauça la prière de saint Cunebert ; Lutsegard conçut et mit au monde un fils. Cunebert qui, avant de mourir, avait désiré voir le lieu où le Sauveur était mort pour le salut du monde, était alors à Jérusalem, et il y resta trois mois. A son retour, il apprit que Lutsegard avait obtenu le fils qu'elle avait promis de donner à Dieu. Il alla donc trouver Sigobard pour réclamer l'enfant, selon la promesse qui avait été faite. Mais le père répondit à Cunebert qu'il aimait mieux élever son fils au milieu des seigneurs de son palais que de le confier à des mendiants qui adoraient un Dieu qu'il ne connaissait pas et pour lequel il se déshonorerait sans profit. Ayant entendu ces paroles, le saint se retira et ne visita plus cette maison. L'enfant grandit et parut le plus beau et le plus fort de son âge. Lorsqu'il eut atteint l'âge de sept ans, ses membres se contractèrent, il devint blême, paralytique et hydropique. En le voyant ainsi, ses parents furent profondément affectés et beaucoup plus qu'on ne saurait le dire. L'enfant languissait toujours et tous ceux qui venaient à la maison, qui le voyaient et l'entendaient, s'en retournaient en pleurant. Le malade s'écriait : « O père, pourquoi m'as-tu séparé de ce Dieu qui, par sa

(1) Elcana ou Helcana de Ramatha (tribu d'Ephraïm), était l'époux de deux femmes, Anna et Phenenna. Anna n'avait point d'enfant, Phenenna en possédait plusieurs et se moquait de la stérilité d'Anna. Celle-ci, cependant, demandait au Seigneur de la rendre mère, lui promettant de lui offrir son premier né. Sa prière fut exaucée, et elle mit au monde un fils qui fut appelé Samuel. Consacré au Seigneur, Samuel vécut sous la direction du grand prêtre Hélie, et plus tard le remplaça et fut le dernier juge d'Israël.

grâce, m'a formé dans le sein de ma mère. Si tu veux que je guérisse, rends moi à cet homme par les prières duquel je suis venu au monde, car je suis en danger de périr. » En entendant les plaintes et les clameurs du malade, le père était très affligé et craignait que l'infirmité ne durât fort longtemps. Très perplexe, il se décida néanmoins à prier saint Cunebert de venir chercher le fils qu'il avait promis de lui donner. Le saint répondit : que si Cunebert désirait remplir sa promesse et la maintenir fidèlement, il n'avait qu'à lui envoyer l'enfant au sujet duquel il s'était retiré confus et sans rien obtenir. Dans la crainte que son fils ne mourut dans sa maison, Sigobart se décida à l'envoyer au saint. Lorsqu'il fut arrivé, porté sur un grabat, l'enfant s'écria : « O Père, ayez pitié de moi ! Si je suis venu au monde par vos prières, pourquoi ne me rendriez-vous pas la vie ? » Le saint le voyant pleurer et très languissant, tomba à genoux et fit cette prière : « Dieu tout puissant et éternel, qui êtes le salut de ceux qui croient en vous et qui avez ouvert les yeux de l'aveugle-né, rétablissez aussi, je vous prie, cet enfant malade en lui redonnant, par votre bonté, sa santé première. » Après cette prière, le paralytique était guéri et, se relevant tout joyeux, il demanda au saint de le faire catécumène. Cette grâce lui fut aussitôt accordée ; il reçut le nom d'Hélier, et, conduit dans l'église, il fut réconcilié avec Dieu. Saint Cunebert le nourrit alors comme son fils, lui enseigna l'alphabet et lui apprit ensuite à lire le psautier.

Près de l'habitation se trouvait l'église de la Bienheureuse Vierge Marie, dans laquelle saint Cunebert et le Bienheureux Hélier se réunissaient pour servir Dieu jour et nuit et y réciter le saint office. Chacun d'eux avait sa petite demeure, et le fils et le père, après s'être rassemblés pour chanter les louanges du Seigneur, se rendaient ensuite à leur cellule particulière, afin de donner à leur corps quelque peu de repos.

Leur nourriture ne comprenait que du pain d'orge, des herbes crues assaisonnées d'un peu de sel ; ils ne faisaient qu'un repas par jour, si ce n'est dans les jours de fêtes.

Le Bienheureux Hélier possédait près de sa cellule un jardin où il cultivait différents légumes pour sa nourriture, mais une quantité de lièvres venaient ravager ses herbiers. On raconte que le saint les trouvant un jour mangeant ses légumes, leur dit : « Ne mangez pas tout, afin qu'il en reste pour nous et pour vous, et avec une

baguette qu'il tenait à la main, il indiqua la part qu'il leur laissait. Dans la suite, les bestioles n'osèrent franchir la limite qui leur avait été indiquée. Un autre jour, un soldat poursuivit une de ces bestioles jusqu'au jardin ; ne sachant que faire, elle accourt et entre. Le Bienheureux Hélier, voyant le chasseur se précipiter sur la pauvre bête, lui cria : « Pourquoi voulez-vous tuer ce petit animal que vous ne nourrissez point. » Celui-ci répondit qu'il ne venait pas pour cela. Mais comme ce jeune homme essayait de franchir la clôture que saint Hélier avait élevée de ses mains, non à l'aide de ferrements, mais avec des branches flexibles et entrelacées, l'œil droit du coupable fut atteint par la verge du Bienheureux et perdit aussitôt la lumière. Se voyant borgne, le jeune soldat court aussitôt vers le saint, et tombant à ses pieds, il le supplie de lui faire miséricorde et de lui rendre l'œil qu'il a perdu par son arrogance. Le saint fit alors un signe de croix sur l'œil malade, qui devint bien meilleur qu'auparavant. Le soldat ayant ainsi recouvert entièrement la vue se retira tout joyeux.

Peu de temps après, une femme qui, depuis longtemps, souffrait d'un flux de sang, qu'aucun médecin n'avait pu guérir, vint trouver le saint sans oser lui parler de sa maladie ; elle lui demanda de vouloir bien lui donner à manger quelques-unes de ses herbes bénies par lui. Le saint prit des herbes, les bénit et les lui offrit. Après les avoir mangées, la femme fut guérie ; elle vint déclarer le mal dont elle avait souffert et s'en retourna joyeuse. Ces miracles firent bientôt connaître le saint dans le pays. Un homme ayant reposé la bouche ouverte près d'un arbrisseau, une couleuvre s'était glissée par sa gorge dans son sein. Réveillé par ce serpent qu'il sentit intérieurement, il resta plus mort que vif. Mais se rappelant qu'une femme avait été guérie par saint Hélier, il courut vers lui et le supplia de faire un signe de croix sur sa bouche, parce qu'un démon vivant était entré dans son corps. Le Bienheureux fit ce qu'il demandait et força ainsi le serpent à sortir, sans faire aucun mal, par où il était entré. Ce fait et plusieurs autres propagèrent de plus en plus la renommée du Bienheureux. Sigobard, son père, se réjouit de ce qu'on disait de son fils et il crut pouvoir le reprendre en faisant mourir Cunebert, qu'il appelait un magicien. Il engagea donc ses serviteurs à le tuer au plus vite. La nuit suivante, un ange du Seigneur apparut à Cunebert pour lui annoncer que la nuit prochaine

sa vie finirait par le glaive, qu'il quitterait la prison de la terre pour venir dans la société des esprits célestes. Il lui commandait aussi d'annoncer à son fils spirituel que sa fin était proche, qu'il allait mourir et qu'il devait s'éloigner de sa famille pour aller en chercher une autre. Le matin, le saint et Hélier se rendirent à l'église et après avoir célébré, selon l'usage, l'office divin, le père dit à son fils ce que l'ange lui avait appris. Celui-ci, comprenant que son maître allait mourir, lui répondit : « Pourquoi donc ne me baptisez-vous pas ? Le père répondit que ce qu'il demandait lui serait accordé par quelqu'un qui le baptiserait dans un autre pays et qu'un jour aussi il irait vers le Christ par la voie du martyre.

Les deux serviteurs de Dieu passèrent la journée à chanter les louanges du Seigneur. Le soir, ils se retirèrent chacun dans leur cellule. Comme saint Cunebert y chantait le centième psaume et était arrivé à ces mots : « Quand viendrez-vous vers moi ? » soudain les envoyés de Sigobard arrivèrent et lui coupèrent la tête. Le Bienheureux Hélier, entendant du bruit, courut vers la demeure du saint. Il le trouva mort, tenant encore son doigt sur ce verset : « Quand viendrez-vous vers moi ? » Après l'avoir serré dans ses bras en versant des larmes, il le porta à l'église en disant : « Le » Seigneur est admirable dans ses saints ; c'est lui qui donne le » courage et la force à son peuple ; que le Seigneur soit béni. » Il le recommanda ensuite à Dieu du mieux qu'il put, et l'ensevelit pieusement. Après cette cérémonie, très affligé et d'une tristesse qu'on ne peut exprimer, Hélier quitta son pays pendant la nuit, afin de n'être pas reconnu, et prit une route impraticable à travers les forêts. Après six jours de marche, il arriva, bien fatigué et souffrant de la faim, à la cité des Morains (Thérouane) (1). En aperce-

(1) L'ancienne capitale des Morins, peuple cité par César, était la cité de Thérouane (*Taruenna Morinorum*). Son premier évêque connu fut saint Antimonde, envoyé par saint Rémi, en 531. Il eut pour successeurs saint Atalbert et saint Omer, Cet évêché s'étendait de la rivière de Canche à l'Yser et comprenant le Boulonnais, le nord de l'Artois et une partie de la Flandre. Les évêchés de Boulogne-sur-Mer, de Saint-Omer et d'Ypres ont été formés de son territoire. Aujourd'hui ces évêchés sont remplacés par ceux d'Arras, de Cambrai et de Bruges.

Thérouane, bâtie sur la rivière de Lys qui se jette dans l'Escaut à Gand, était éminemment française en 1553. L'empereur Charles-Quint, vaincu à Metz par François de Guise envoyé par Henri II, vint réparer son échec en envahissant l'Artois. Avec 60,000 hommes il assiéga Thérouane avant qu'on ait put porter secours à cette ville. Les habitants résistèrent pendant deux mois avec une vigueur peu com-

vant cette ville, le saint prononça ces mots : « Conduisez-moi, » Seigneur, dans votre voie et que je marche dans la vérité. Que » mon cœur se réjouisse, ô mon Dieu, et qu'il craigne votre saint » nom. Arrachez-moi aussi, vous qui êtes ma force, des mains des » pécheurs et de celles de mon père qui vit en dehors de votre » loi. »

Après avoir ainsi parlé il entra dans la ville. Il aperçut, sur le bord de la voie, une pauvre maisonnette où habitait une pieuse veuve. Il l'aborda et lui demanda si, par amour pour Dieu, elle voulait lui offrir l'hospitalité et lui permettre de prendre un peu de repos. La veuve répondit qu'elle y consentait volontiers. Pendant deux semaines il se reconforta dans cette demeure et, comme le disait son hôtesse, il eut l'avantage d'être regardé comme étant de la ville. La pieuse veuve le conduisit ensuite à une église dédiée à la Vierge Marie, au-delà des murs de la ville et assez peu visitée : c'est là que le Bienheureux servit Dieu en domptant sa chair par de rudes austérités. Dans la partie la plus ombragée du vestibule de l'église, il priait Dieu jour et nuit dans la position suivante : ses seins et ses épaules s'appuyaient sur des fers aigus fixés dans la muraille ; devant sa poitrine était une couverture descendant jusqu'à terre et sous laquelle se trouvaient quatre pointes fines comme des alènes de cordonnier, de manière qu'il ne pouvait chercher de repos en s'appuyant en arrière ou en avant. Sous ses pieds étaient des fosses profondes, remplies chaque jour d'eau froide et dans lesquelles il s'enfonçait jusqu'aux genoux. De petites pierres pointues et très dures tapissaient le fond ; elles pénétraient ses pieds, brisaient la peau, et des blessures sortaient forcément des gouttes d'un sang très noir. Il se formait ensuite des plaies qui se fendillaient et tombaient en lambeaux et en pourriture.

C'est ainsi que ce saint vécut pendant cinq années en servant Dieu et en s'efforçant de faire revivre dans sa chair les mortifications du Christ. Quand il se rendait de l'église à la maison de la veuve pour

---

mune ; mais après avoir éprouvé des pertes considérables, l'ennemi put s'en emparer, le 20 juin 1553. Les Espagnols se vengèrent de l'héroïque défense des habitants en les massacrant tous, sans distinction d'âge ou de sexe ; on détruisit la ville de fond en comble, sans épargner même sa noble cathédrale, et sur l'emplacement de la cité on sema du sel en signe d'extermination irrévocable. Thérouane n'est plus qu'une simple commune de 900 habitants, arrondissement de Saint-Omer, canton d'Aire-sur-la-Lys.

s'y reposer un peu, il ne prenait pour nourriture que du pain d'orge, de l'eau et des herbes crues. Depuis la mort de son maître il n'usait point de chaussure ; son vêtement supérieur était un morceau de cuir de porc et une planche lui servait de lit pour donner quelque soulagement à son corps. Quant au saint Evangile, il se révélait en lui par la foi et les œuvres. C'est ainsi qu'il procurait aux malades la santé de l'âme et du corps. Mais un rayon de sa sainteté se manifesta bientôt aux yeux de tous et craignant alors que l'éclat de ses actes ne lui fût nuisible, il prit la résolution de prendre la fuite. Mais le Seigneur ne lui permit de partir qu'après l'avoir glorifié aux yeux des habitants de la ville. C'était le moyen de les porter à servir Dieu plus volontiers, à accueillir avec faveur ses envoyés et à donner au saint plus de sécurité et plus de hardiesse pour continuer sa route.

Dans la cité vivait un certain noble nommé Rotaldus. Sa femme, d'une admirable candeur, lui avait donné un fils qu'elle entourait de tant d'affection qu'elle ne voulut jamais souffrir qu'il fut allaité par d'autres que par elle. Elle le nourrissait ainsi depuis un an, lorsqu'une nuit, après l'avoir sevré, elle fut prise d'un tel sommeil qu'elle oppressa son enfant. Revenue de son assoupissement, elle fut saisie de crainte et appelant son mari elle demanda la lumière. Exaucée aussitôt, elle examina son fils et se mit à pleurer en reconnaissant qu'il était mort. Quoi de plus affreux ! Le jour venu, la nouvelle de ce malheur se répandit dans la ville et plusieurs accoururent à la maison du jeune défunt. Après avoir versé bien des larmes, on déposa l'enfant dans un cercueil et on le porta à l'église. Les principaux de la cité allèrent alors trouver l'Evêque (1) et le prièrent de vouloir bien se rendre vers le Bienheureux pour le supplier de venir à l'église, où reposait l'enfant. Le pontife, suivi de quelques délégués, vint aussitôt et adressa sa prière à saint Hélier. L'homme de Dieu comprenant l'honneur qui lui est fait, refuse de se rendre, mais vaincu par la douleur et les larmes des envoyés, il se dirige vers le corps en gémissant et en versant des larmes. Tombant ensuite à genoux près du mort, il fit cette prière :

(1) Cet évêque, d'après l'hagiographie, devait être saint Antimonde, premier pontife de Thérouane, envoyé par saint Rémi, vers 521. Quelqus-uns pensent que ce (saint Antimundus) ne fut qu'un missionnaire fondateur de l'église de Thérouane. L'auteur de la *Vie de saint Rémi* lui donne le nom de saint.

« O Dieu, dans la main duquel réside toute puissance, vous qui avez ressuscité une jeune fille dans sa maison et le fils d'une veuve à la porte de Naïm, je vous en supplie, s'il vous est agréable que je devienne chrétien, de vouloir bien, par votre pieuse bonté, rappeler cet enfant à la vie. » Quand le saint se releva, l'enfant était ressuscité et selon son habitude appelait sa mère pour lui donner le sein. Lorsque le peuple eut connu ce miracle, il bénit le Seigneur et dans son admiration exalta le Bienheureux Hélier. Mais le saint, désirant éviter la faveur et les honneurs du peuple, se retira au plus vite dans sa solitude.

Au milieu de la nuit suivante, alors qu'il était à demi-éveillé et comme en extase, un ange du Seigneur vint l'avertir de sortir de la ville et de se rendre en Normandie, vers un lieu appelé Nanteuil, où habitait le bienheureux Marcouf. L'ange ajoutait : « Par lui vous serez baptisé et vous saurez quel genre de vie vous devrez suivre. Le bienheureux Hélier se réveillant, fit ses adieux à son hôtesse et s'en alla en pleurant. Le lendemain, arrivé sur les bords du fleuve appelé Canche (1), le démon vint à lui et après lui avoir demandé où il allait, il ajouta : « O très cher jeune homme, pourquoi, » quand tu peux jouir des richesses de la terre, mènes-tu une vie » errante et inutile ? » Le bienheureux lui répondit : « Va donc » remplir l'office qui t'a été imposé depuis le jour où, tombé du » ciel, tu as perdu le nom de Lucifer. » Ayant entendu ces paroles, le démon se retira confus. Près de l'endroit où le saint avait été arrêté existait une fontaine qu'on ne visitait plus, parce que, si on en buvait ou si on en usait pour d'autres usages, on était pris de fièvre et de maladie dont on ne pouvait se guérir. Saint Hélier ayant entendu parler de cette source, se fit apporter du sel et l'ayant béni il prononça ces mots : « O Dieu, vous qui, après avoir fait » disparaître l'amertume de l'eau en y jetant du sel béni, par la » main du prophète Élisée, l'avez ensuite rendue bonne et utile » pour l'homme, daignez aussi bénir ce sel, afin qu'il enlève à cette » fontaine son amertume et ses propriétés malfaisantes. » Après ces paroles, il jette en forme de croix le sel dans l'eau ; puis, demandant un vase, il en but et plusieurs après lui. Les habitants du pays en firent ensuite usage sans ressentir la fièvre. Cette fon-

(1) La Canche passe à Hesdin, traversée par une voie romaine que le saint dut suivre pour se rendre en Normandie.

taine est encore appelée du nom de saint Hélier. Le saint, après avoir purifié cette eau, traverse le Ponthieu (1) et arrive en Normandie où il cherche saint Marcouf. Il le trouve près du Val-de-la-Dune (2), sur un de ces monts où existait une église en l'honneur de la Vierge Marie. C'est dans cette chapelle que saint Marcouf, le jour de Noël, baptisa le bienheureux Hélier.

Saint Marcouf et saint Hélier passèrent ensemble trois mois, servant Dieu dans la solitude de Nanteuil. A l'entrée du quatrième mois, saint Marcouf donna à saint Hélier la permission de vivre en anachorète, et pour mener ce genre de vie, il lui indiqua un lieu convenable nommé Jersey. Il lui accorda même, pour arriver au lieu désigné, un nommé Romardus, qui fut à la fois son compagnon et son ami. Romard et saint Hélier poursuivirent leur route jusqu'à un certain lieu qui est appelé Genêts (3), d'où, avec une petite barque, ils abordèrent, sous la garde de Dieu, à l'île nommée Jersey. Ce lieu ne comptait pas alors plus d'une trentaine d'habitants de l'un et de l'autre sexe. On y voyait plusieurs rochers, dans l'un desquels le bienheureux Hélier rencontra un paralytique aux jambes torses, nommé Anscretil, qu'il guérit par une prière et une bénédiction. On montre encore dans ces rochers des souvenirs de ce miracle. Il existait aussi un autre roche entourée de la mer de tous côtés, et dans laquelle le bienheureux choisit sa couche. Ce n'était pas un lit de parade, orné de broderies, mais une cavité dans la pierre ; c'est là qu'il vécut, en donnant chaque jour à son corps quelques instants de repos.

La troisième année de l'arrivée de saint Hélier dans l'île, saint Marcouf vint le visiter. Il le trouva tellement fatigué et amaigri par ses veilles et ses jeûnes qu'il pût à peine le reconnaître. En se revoyant, ils pleurèrent de joie, et dans leurs longs embrassements leurs visages furent inondés de larmes.

---

(1) Le Ponthieu est une contrée de la Picardie située entre le Boulonnais, l'Artois, l'Amiénois et la Normandie ; sa capitale est Abbeville.

(2) Le Valdunum ou le Val-de-la-Dune est la côte ou le rivage entre l'abbaye et les îles, c'est-à-dire les hauteurs, les dunes de Saint-Marcouf et les Duolimones, particulièrement la grande île où se trouvait la chapelle de la Sainte-Vierge.

(3) L'expression : *perrexerunt usque ad locum qui vocatur Genets* indique qu'ils viennent de loin, et d'autant plus loin qu'ils ont laissé la voie directe pour venir jusqu'à Genêts. Nous avons indiqué dans les notions préliminaires la raison probable qui les conduisait dans ce lieu, alors port de mer.

Pendant que saint Marcouf resta près de saint Hélier, des corsaires, venus des Orcades, avec une trentaine de navires, se dirigèrent sur l'île. Le disciple de saint Hélier les ayant aperçus accourut vers son maître en disant : « Savez-vous que nous sommes entourés par des écumeurs de mer? » Le bienheureux Hélier, levant la tête et ouvrant ses yeux fatigués par les veilles, aperçut la flotte des pirates qui approchait. Il vint alors vers le bienheureux Marcouf et lui demanda ce qu'il fallait faire.

Le saint répondit que les barbares seraient anéantis par les armes de la prière. Les deux Bienheureux s'étant alors prosternés en oraison, supplièrent le Seigneur de vouloir bien les délivrer des pirates, eux et les habitants de l'île. La colère du ciel se manifesta tellement contre ces pirates qu'ils se tuèrent les uns les autres, et le carnage fut si complet que sur trente mille il n'en resta pas un pour porter dans leur patrie la nouvelle de cette défaite. Les deux saints ayant fini leur prière, se relevèrent, et se voyant délivrés des ennemis, rendirent grâce au Seigneur qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui (1).

Trois jours après la délivrance de l'île, saint Marcouf et le bienheureux Romard se séparèrent de saint Hélier, qu'ils ne devaient plus revoir ici-bas. Il resta seul avec son disciple, servant Dieu jour et nuit. Pour mortifier son corps, il ne faisait qu'un repas par semaine, afin de pouvoir se soutenir pour honorer le Seigneur. Mais il était tellement affaibli qu'il n'aurait pu, dans un jour, parcourir la distance d'un jet de pierre.

Après quinze ans de séjour dans l'île, Notre-Seigneur lui apparut et lui dit : « Venez vers moi, mon bien-aimé, dans trois jours vous quitterez cette terre avec la couronne des martys. » — Avant le lever du soleil et après le retrait de la mer, le serviteur vint, selon son habitude, trouver le saint, qui lui raconta ce qu'il avait appris. Cette nouvelle fut une tristesse et une désolation pour le disciple. Le lendemain, poussée par le vent du nord, apparurent, avec une flotte considérable, des Wandales qui envahirent l'île entière. Saint Hélier se cacha pour cause de lassitude, mais non par crainte de la mort. Néanmoins, Dieu permit qu'il fut découvert par le gazouillement des oiseaux. En l'apercevant, les Wandales le prirent pour un

(1) Ce miracle est raconté avec de curieuses variantes dans la vie de saint Marcouf.

homme dans le délire, et l'un d'eux, tirant son épée, lui coupa la tête. Des traces de son sang apparaissent encore sur la pierre et se verront tant que la pierre subsistera. Les pirates se retirèrent après avoir ravagé l'île. Le disciple étant venu sur le rivage, trouva son maître décapité et tenant sa tête entre ses bras. Il l'avait ainsi portée la sixième partie d'un demi-mille, en venant de la roche vers la terre (1). Témoin des merveilles que Dieu opère par ses saints, le disciple loua le Seigneur, et prenant son maître, le posa dans une modeste trirème, dans la crainte que les pirates ne revinssent et ne profanassent son corps. Il monta ensuite dans le bateau et s'assit près de la tête du saint, où il s'endormit, tourmenté par la crainte et la douleur. Mais par l'inspiration de la grâce divine, la barque, entourée des flots, fut portée dans la haute mer et entraînée par les courants jusqu'à la ville de Hereuarde (2), située aux embouchures de la Meuse, du Rhin et du Wahal. Quand le disciple se réveilla, il aperçut autour de lui des terres qu'il ne connaissait pas, et tout, moins sa barque, lui sembla nouveau. Les gens du pays ayant vu le bateau, crurent à une illusion, mais ils furent dans l'allégresse quand ils apprirent par le disciple ce que renfermait sa trirème. Ils conduisirent leur saint évêque Willibrode au navire, pour qu'il s'assurât par lui-même de ce qu'il contenait.

Quand il eut entendu la narration du disciple, il fit enlever le corps de saint Hélier, et le 17 des Calendes d'août le porta, au chant des psaumes, à Stovenas (3). Placé sous un noble mausolée, on vint invoquer le saint, et là s'opérèrent d'éclatants miracles, à la louange et à l'honneur de Dieu, à qui appartient l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. — AINSI SOIT-IL.

---

(1) La roche où se retirait saint Hélier existe toujours, entourée de l'Océan à la mer montante, et sa distance de la terre ferme est encore aujourd'hui ce qu'elle était à cette époque. Ce qui prouve que l'Océan, depuis près de quatorze siècles, a peu modifié le rivage de Jersey.

(2) Cette localité est parfaitement inconnue.

(3) Stovenas est, comme Hereuarde, un nom ignoré ; on l'a sans doute confondu avec une autre ville. On peut faire la même hypothèse pour l'estuaire du Rhin, qui n'est peut-être que celui du Couesnon, de la Sélune et de la Sée, dans la baie du Mont Saint-Michel. Le Couesnon, par sa rive gauche, pouvait conduire la barque de saint Hélier dans le diocèse de Rennes, où les reliques du saint paraissent avoir été primitivement portées ; mais probablement, comme celles de saint Magloire, plusieurs siècles après la mort du saint.

Passio sancti Helerii, martyris, quæ est XVIII° Kalendas augusti.

In diebus illis cum, post destructionem efferæ reginæ Brunechildis, venerabilis rex Childebertus monarchiam totius regni Galliæ invido regimine gubernaret, inter orientales populos gentilium, in Tungrina urbe, quidam nobilis homo erat nomine Sigobardus et opum ubertate et generis dignitate potentior omniumque australis climatis fortissimus secundum ritum paganorum in omnibus excrevit. Qui cum omnes in istis et in his similibus superaret, non tamen pompatice ut assolet et ut natura fert mortalium, adversus suos commilitiones vel sibi suppositos intumuit. Sed omnibus humilior in omnibus cum quadam mediocritate racionabiliter obediens, in nullum ferus quibus dignum esset consenciens extitit. Qui cum ad id ætatis perveniret ut naturalis ordo expostulat, uxorem expetivit nomine Lutsegard ex parte patris de genere Bavuiatorum, ex parte vero matris de genere Suevorum, omnibus et forma et probitate et generis dignitate, prout dignum erat, elegantiorem. Hanc igitur secundum consuetudinem patriæ accepit. Non tamen illam illecebrosis lenociniis mortalis naturæ instigabat. Sed ita frugaliter ut nonnulli veredicorum ex illis sabolem suo creatori placituram exire dictando portenderent. Ut postea rei eventus approbavit.

Qui cum secularibus diviciis et juventute florescerent, tamen vita lugubri afficiebantur, quia sentiebant sibi esse negatam spem gignendæ propaginis, cum septimus annus eorum conjunctionis existeret. Eo igitur tempore erat in illa civitate quidam beatus homo nomine Cunebertus qui ab utroque populo multum diligebatur et honorabatur : à gentilibus, quia eos ita rationabiliter de idolatriis reprehendebat ut ii causas non haberent quibus ei inimicarentur ; à christianis autem, quia refocillationem corporis et animæ illis subministrabat. Hic frequenter ad domum Sigobardi conveniebat æstimans illum à cultura idolorum eruere. Ille tamen conversus in arcum suæ pravitatis ab intentione sua nequaquam revocari potuit. Sed suppliciter sanctum deprecabatur ut Deum quem coleret invocaret, ut eis daret fecunditatem, eo tenore quia si sibi filius nasceretur, illum se daturum suo Deo et sancto pollicebatur. Dicessit igitur sanctus hilaris et gaudens de promisso. Quapropter Jesum

Christum humiliter imploravit ut, ea pietate qua Evam de costis Adam, dum sumnum incurreret, produxit ut maligni loca liberos procreando restauraret, illa eadem conpunctus, his duobus fecunditatem afferret, sicut fecit Annæ et Helcanæ.

Exaudivit autem Dominus vocem sancti Cuneberti. Concepit enim Lutsegard et peperit filium. His autem diebus perrexerat sanctus Jerosolimam, cupiens videre locum in quo Salvator mundi pro salute generis humani passionem sustinuit, antequam dissolucio sui corporis adveniret. Quo in loco triennium demoratus est. Cum autem inde reversus fuisset, audivit Lutsegard peperisse filium Deo et sibi pollicitum. Quare patrem et matrem adiit, interrogans ut sibi Dei promissio redderetur. Qui responderunt ei magis debere filium nutriri inter primates palatii quam inter hostiatim panipetentes et nescientes quem Deum colerent, pro quo frequenter sine vindicta inhonoraretur. Iis auditis, sanctus confusus abscessit, nunquam posthac domum illam repetiit. Interea puer crescebat pulchrior et fortior ceteris cœtaneis suis. Qui cum septennis esset, omnium membrorum nervis retractis, pallidus paralyticusque intumuit. Quod parentes illius videntes, mirabiliter et ultra modum quam credi potest indoluerunt. Languescente igitur puero, omnes communiter advenientes, et videntes et audientes quæ proclamabat, flentes revertebantur. Dicebat enim languidus : « O Pater, cur me retraxisti ab Illo qui me formavit in utero matris meæ per gratiam suam? Si quidem me vis sanari, redde me viro cujus precibus in hoc mundo natus periclitor. » Audiens autem pater gemitus et vociferationes languentis pueri, timens esse diuturnum langorem, tristis effectus est, sicque volendo, nolendo mandavit sancto Cuneberto ut pro sua promissione illum recepturus advenire dignaretur. Cui sanctus respondit : « Si adtendere quod promisit inciperet et vellet persistere, tunc mittat nobis promissionem spontaneus, à quo discessi confusus et vacuus. » Misit igitur pater filium suum ad sanctum cui illum promiserat, timens ne in manibus suis moreretur. Qui cum in grabato suo ad contubernium sancti provectus fuisset, exclamavit : « O Sancte Pater, miserere mei ! si tuis precibus sum natus, cur eisdem non renascerer? »

Postquam autem sanctus puerum vidit plorantem et languidum, misericordia motus, flexis poplitibus in oratione prosternitur dicens : « Omnipotens æterne Deus, salus æterna credentium, qui

» cœco nato oculos aperuisti, reintegra istum puerum languescen-
» tem et restitue illum per tuam misericordiam pristinæ sanitati. »
Ad hanc vocem puer paraliticus prosiluit hilaris et sanus et petens ut ab eodem mereretur fieri catecumenus. Quem illico sanctus catecumenum fecit, et vocavit illum Helerium, id est misericordem, quia Dei misericordia illum reintegraverat. Taliter catecumenus effectus est vocatus Helerius et in ecclesiam ductus et Deo conciliatus. Quem postea nutrivit sanctus Cunebertus in suum et docuit eum alfabetum et post alfabetum totum legere psalterium. Et erat ibidem ecclesia beatæ Mariæ virginis, in quâ Sanctus Cunebertus et Beatus Hilerius Deo servientes a laudibus divinis die noctuque non cessabant. Sed tamen unicuique erat apoteca sua in qua singularis pernoctabat. Ad certas autem horas ad ecclesiam filiolus et pater ad servitium Dei peragendum coadunabantur. Cum autem ab ecclesia reverterentur unusquisque ad cellulam suam remeabat sua membra aliquantisper refocillaturus. Quorum cibus non erat nisi panis ordeicus et crudaæ herbæ cum sale, et hoc semel in die, nisi in festivis diebus. In illo ergo loco Beatus Helerius hortulus construxerat atque propriis manibus oleraverat, ut abinde comederet. Ad quem frequentia leporum talis accedebat ut quod Sanctus ædificarat, totum exædificarent. Quibus Sanctus fertur dixisse, cum quadam die inveniret eos pascentes, virgulam tenens in manibus : « Parcite nobis, ut et nos et vos habeamus. » Et divisit illis partem virgula quam tenebat, ita ut nunquam aliqua bestiarum post hoc fuisset ausa transgredi divisionem.

Quadam autem die dum unus satelles unam de prædictis bestiis insequeretur usque ad hortulum, ignara quid ageret, accurrit atque intravit. Intuens autem Beatus Helerius venatorem irruentem super bestiam ait : « Quare ergo super bestiam quam non pascis interficere conaris ? » Cui ille respondit se minime pro illo dimissurum. Cum igitur juvenis sepem quam Beatus Helerius propriis manibus sine aliquo ferramento subtilibus virgulis et subdibus (1) sepiverat vellet transcendere, percussus virga in oculo, privatus est dextro lumine. Ille vero se sentiens exoculatum, festinus currit ad sanctum, provolutus ad pedes ejus, supplicans illi ut quod arrogantia perdidit, motus misericordiæ visceribus, illi restituat. Sanctus vero,

(1) Bolland. omettent subdibus.

signo crucis imposito, sanavit oculum et cetero clariorem effecit. Juvenis ille qui orbatus fuerat clare videns et lætus discessit. Non vero post multum temporis advenit ibi quædam mulier quæ fluxum sanguinis diuturno tempore perpessa fuerat, nec ab ullo medico curari poterat, deprecans sanctum Helerium ut de suis herbulis benediceret et daret illi ad manducandum. Erubescebat enim illi confiteri suam infirmitatem. Sanctus namque, acceptis pauculis oleribus, consignavit et postea illi porrexit, de quibus illa statim manducavit, et confestim sanata fuit atque sancto viro casum rei indicavit et læta recessit. Nec mora fama patriam pervolavit. Præterea erat ibi quidam homo, qui dum juxta frutices aperto ore forte obdormiret, subito coluber, invento ore aperto, juveni subintravit. At ille evigilatus et sentiens se veneno vermis plenum esse, exanimatus fere effectus est. Audierat autem mulierem esse sanatam à sancto viro; ideo quam citius ad sanctum virum adcurrit, supplicans illi ut signum crucis per os suum imponeret, quia demon vivus ventrem suum subintravit. Beatus igitur Helerius, signo crucis imposito, serpentem de juvene, eadem via qua introierat sine læsura exire cœgit. His enim et aliis hujusmodi per illam terram Beatus Helerius declaratus est. Unde pater illius vehementer admirans, audiente sua familia, dicebat, quia si ille magus Cunebertus extirparetur, adhuc se rehabiturum unigenitum suum. Quapropter sui famuli consiliati sunt illum in proximo interficere. Sequente vero nocte apparuit angelus Domini sancto Cuneberto dicens illum de ergastulo hujus mundi in futura nocte exiturum et gladio vitam finituram atque sic venturum ad convivium civium supernorum ; et addidit ut rogaret suum filiolum exire de cognatione sua et ad alias profecturum esse, et eodem fine de vita quandoque exiturum esse denunciaret.

Mane autem facto pater et filiolus ad ecclesiam convenerunt, celebratoque ex more divino officio, enarrivit pater filiolo quicquid ab angelo didicerat. Ille vero intelligens dissolutionem corporis sui magistri imminere ; dixit : « Quare ergo sancte pater non me baptizas? Cur me derelinquis inanem? » Cui pater respondit esse alterius potestatis quod peteret, et alias baptizandum esse et alias eodem fine migraturum ad Christum. Duo igitur Dei famuli sine intermissione tota die in Dei laudibus perseveraverunt. Vespere autem facto, ad singulas mansiones redierunt. Cum vero sanc-

tus Cunebertus centesimum psalmum Deo cantaret dicens : « Quando venies ad me? » Subito familia Sigobardi affuit, quæ caput ei amputavit. Unde Sanctus Helerius, tumultum audiens, ad domum Sancti cucurrit, quem ita matyrizatum et adhuc digitum suum tenentem super : « Quando venies ad me » invenit. Quem cum lacrimis in brachiis suis amplexatus ad ecclesiam extrahere cepit, dicens : « Mirabilis Deus in sanctis suis ; ipse dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ benedictus Deus » et in ecclesia pro modulo suæ fragilitatis Deo commendans eum sepelivit. Sepulto autem illo, flebilis et inenarrabiliter tristis eadem nocte vitabundus abscessit. Perrexit ergo discedens à patria per avia nemorum itinere dierum sex, et sic pervenit multum fatigatus fame et dolore et itinere ad civitatem Morianam (1).

Videns autem civitatem sanctus Helerius dixit : « Deduc me, Domine, in via tua et ingrediar in veritate tua. Lætetur cor meum, Deus, ut timeat nomen tuum. Deus meus eripe me de manu peccatoris et de manu patris mei extra legem agentis et iniqui, quoniam tu es paciencia mea. » His dictis, civitatem ingreditur. Erat autem tugurium mulieris viduæ juxta viam, quæ toto desiderio cordis Deo serviebat. Quam sanctus forte subintravit, à qua suscitari cœpit an vellet illum pro Deo in suo hospitio colligere dum recrearetur. Quæ respondit libenter se facturam quod quæreret. Mansit igitur in illa duabus ebdomadis, usque dum refocillaretur et esse illius urbis addisceret, quod totum ei sua hospita enucleavit. Postea vero illum ad quamdam ecclesiam Sanctæ Mariæ virginis aliquantulum ab accessu hominum remotam deduxit, et tunc infra muri urbis spacium, in qua ille Deo Beatus homo diu commilitavit. In illa autem Deo serviebat et carnem suam multimoda fatigatione edomabat. In umbraculo (2) enim ostii illius ecclesiæ, Deum die noctuque exorabat, taliter ut contra scapulas et renes illius erant aculei ferrei infixi in pariete, et ante pectus illius erat stragula strata ad terram, sub quâ erant quatuor clavi acutissimi ut subula alutatoris (3) infixi in terra ne prostratus vel retro apodiatus repausaretur (4). In statu (5) vero pedum illius duæ fossæ erant concavatæ usque ad genua quas singulis diebus ab algenti latice subimplebat. In fundo quarum erant lapilluli minuti et asperrimi qui basibus illius et

(1) Bolland. Morinensem. (2) Bolland. Imbraculo. (3) Bolland. Cerdonis. (4) Bolland. Repausaret. (5) Bolland. Stratu.

plantis in tantum illi minabant (1), ut rupta cute aliquando guttæ nigerrimi sanguinis, aliquando vero minutatim putrida caro et tabitura caries intabescerent. Sicque vivens Sanctus mortificationem Christi circumferens in carne sua, quinquennio in illa urbe Deo servire studuit. Cum vero ab ecclesia ad domum supra dictæ viduæ reverteretur, quantulamcumque refocillationem sumpturus, pane ordeiceo et aqua vescebatur et crudis herbis. Post mortem enim sui monitoris neque calciamentum, neque aliquod pabulum præter panem et aquam et crudas herbas habuit. Pennula illius de suinis pellibus erat superiores vestes (2) de qualibet maneria. Lectus illius erat ligneum scamnum in quo aliquatenus membra sua recreaturus acclinabat. Sanctum vero evangelium fide et opere conservabat. Ægris medelam corporis et animæ sanitatem præstabat. Jam jamque scintillula illius sanctitatis omnibus fere innotescebat; ob hoc ergo timens ne vindicio olei et popularis auræ (3) cursum suæ beatitudinis obtenebrescerent, aufugere meditabatur. Sed Dominus volens servum suum mirificare, noluit illum abire donec illis cum quibus degerat declararetur quis esset, ut ipsi Deo adhærentes libentius servirent et suos famulos reciperent et ille securior de præmio audactius cæterum cursum perageret. In eadem urbe erat quidam nobilis homo nomine Rotaldus habens uxorem miræ simplicitatis, quæ peperat ei filium quem in tantum dilexit ut nunquam pateretur illum nutriri de lacte alterius. Jam nutrierat illum spacium anni unius, cum quadam nocte illum ablactaret, subito sopita somno fellifluo demonis, illum oppressit. Quæ evigilata de gravi somno, extimuit; evocatoque suo paranimpho, ut sibi lumen accenderet, flere cœpit. Qui cum accenso lumine mox affuit.

Cum autem esset puerum intuita ad lumen, cognovit illum esse exanimem. Quid plura? Adveniente aurora diei, rumor et planctus urbem concusserunt et pro foribus illius domus multos coadunaverunt. Qui cum multis lacrimis infantem positum in libitina ad ecclesiam asportarunt. Venientes igitur primates civitatis ad episcopum illius urbis rogaverunt illum ut ad beatum Helerium pergeret supplicans illi quatinus ad ecclesiam, in qua corpus examine jacebat, adveniret. Qui confestim cum paucis ad Beatum virum profectus est. Audiens autem Beatus homo elationem sibi imponi, renuit.

(1) Boland. Illimabant. (2) Bolland. Superioribus vestibus honestis remanentibus. (3) Bolland. Aura.

Victus tamen precibus et doloribus illorum, flens et ejulans ad corpus usque pervenit. Deflexis autem poplitibus, humi juxta libitinam prosternitur dicens : « Deus, in cujus manu sunt omnium potestates, qui suscitasti puellam in domo clausam, et elatum filium viduæ ante portam Naïm, tibi supplico ut, si placet tibi me fieri christianum, placeat et tibi per tuam sanctam pietatem resuscitari istum puerum. » Surgente vero ab oratione sancto viro, resurrexit puer a morte, vociferans matrem, ut solito more lactaretur. Cum igitur hoc populus miraculum audisset et vidisset, ceperunt Deum benedicere et Beatum Helerium mirabiliter exaltare.

Sed ille cupiens devitare favorem populi clamantis et honorem, ad solitum hospicium se proripuit. Media autem nocte sequinti, dum pene vigilaret, quasi in extasi mente factus, apparuit ei angelus Domini admonens eum ut ab urbe discederet et in Normanniam pergeret, ubi audiret Beatum Marculfum esse ad locum qui Nantus vocaretur et addens : « Ab illo equidem baptizaberis et » seriem gerendæ vitæ ab eodem didiceris. » Beatus igitur Helerius expergefactus vale dicto suæ hospitæ, plorans ab illo discessit. In crastino autem ad quemdam fluvium perveniens vocatum nomine Cannam (1), diabolum obviam habuit interrogantem quo pergeret et dicebat : « O Karissime juvenis, cum possis repleri omnibus di- » vitiis secularibus, cur solivagus ad inanem pauperiem raperis ? » Cui Beatus Helerius : « Vade, inquit, ad officium tibi injunctum, » ex quo cadens de cælo nomen Luciferi perdidisti. » His auditis demon confusus abcessit. Erat autem in eodem loco fons sterilis, de quo non erat aliquis ausus bibere vel lavare, quia, si eveniret, vel febribus vel insanabili langore percuteretur. Quod audiens Beatus Helerius jussit sibi afferri de sale quem benedicit dicens : « Deus qui sterilitatem aquæ per manum Elisæi prophetæ, impo- » sito sale benedicto, indulcasti, ut potabilis et habilis ad humanos » usus existeret, benedicere digneris hunc salem, ut super eum » tua benedictio infusa sterilitatem et malignitatem istius aquæ » evacuet. » His dictis, in modum crucis salem in aqua infudit, et postea, interrogans vasculum, inde potavit et quicumque potare voluit. Unde adhuc inolæ illius patriæ a febribus liberantur et vocatur fons sancti Helerii usque in hodiernam diem. His ita tran-

(1) Bolland. Canciam.

sactis per Ponticene (1) territorium pervenit sanctus Helerius ad Normanniam, investigando ubi esset sanctus Marculfus.

Quem juxta Valledunum (2) supra unum moncium invenit, ubi erat ecclesia in honore Sanctæ Mariæ Virginis constructa quâ Beatum Helerium Sanctus Marculfus in die natalis Domini baptisavit. Tribus igitur mensibus Beatus Helerius et Sanctus Marculfus in loco qui vocatur Nanthus (3) semel Deo servientes inhabitaverunt. Intrante vero quarto mense, dedit Beatus Marculfus Sancto Helerio licentiam anachorizandi et locum componentem ad id agendum nomine Gersuth (4) indicavit, atque socium nomine Romardum cujus societate et aminiculo ad locum pervineret accommodavit. Perrexerunt autem Romardus et Beatus Helerius usque ad locum qui vocatur Genetz (5), de quo, cum parva lintre, usque ad insulam quæ vocatur Gersuth, Deo disponente pervenerunt. In qua non plus trigenta promiscui sexus invenerunt. Erant namque ibi rupes in una quarum invenit Beatus Helerius unum paralyticum et loripedem nomine Anscretillum (6) quem per orationem suam et per impositionem suæ benedictionis sanavit, quorum vestigia adhuc apparent in rupidibus. Cæterum altrinsecus erat alia rupes septa utroque à mari in qua Beatus Helerius lectum suum in ostro (7) nec aliquo plumario intravit. Sed sola incisura saxi in quo quandiu vixit qualitercumque caput suum pro tempore reclinavit. Tertio autem anno suæ ingressionis, Beatus Marculfus ad sanctum Helerium advenit, quem ita fatigatum et maceratum vigiliis et jejuniis invenit, ut vix illum recognoscere potuit. Videntes autem se Sancti, præ gaudio fleverunt et in amplexibus suis, diutissime profusis lacrymis ora sua irrigarunt. Factum est autem, cum esset Beatus Marculfus in insula, adventare persecutionem Orcadum cum XXX navibus, quas cum videret pedagogus beati Helerii, subito venit ad eum dicens : « Numquid scis nos esse circumseptos à piratis prædonibus. » Elevans autem Beatus Helerius caput suum et aperiens oculos suos longis vigiliis fatigatos, vidit piratas navigio adpropinquantes. Venit ergo ad Beatum Marculfum et interrogavit quid agerent. Cui ille respondit quod ad arma divina converterentur. Sancti vero prostrati ad orationem Dominum deprecati sunt ut illos et

(1) Bolland. Pontificense. (2) Bolland. Valedunam. (3) Bolland. Nantus. (4) Boll. Gersut et en variante Gersich. (5) Gemes et en variante Genets. (6) Anchitilum et en variante Ascretillum. (7) Non ostro.

omnes alios ab illis latronibus liberare dignaretur. Descendit igitur ira de cœlo super piratas in tantum quod ceperunt se ad invicem interficere. Et interfecerunt ita unus alium quod non fuit aliquis remanens ex tribus milibus qui casum aliorum ad patriam nunciaret. Sancti vero ab oratione surgentes ut viderunt se ereptos ab hostibus, benedixerunt Deum qui salvat sperantes in se. Die autem tertio post patriæ liberationem, discessit Sanctus Marculfus et Beatus Romardus a Beato Helerio nunquam eum postea in hoc sæculo visuri.

Beatus igitur Helerius et pedagogus ejus remanserunt Deo servientes nocte ac die. Sanctus itaque Helerius sic carnem suam affligebat quod non manducabat in ebdomada nisi semel ut tali refocillatione sua membra sustentata Deo servirent. Erat enim ita fatigatus ut per diem non iret quantum erat jactus lapidis. Quinto decimo anno suæ ingressionis in insulam apparuit ei Dominus Jesus Christus dicens : « Veni, dilecte mi, ad me ; usque ad tertium diem ex hoc mundo laureatus sanguine migrabis. » Diluculo, recedente mari, venit pædagogus ejus solito more ad eum. Cui dixit quod audierat. Unde ille tristis et desolatus effectus est. Altero autem die, flante austro, advenerunt Wandali cum magna classe atque totam insulam impleverunt. Sanctus vero Helerius non timore mortis sed lassitudine latuit. Tamen, Deo volente, garritibus (1) avium à Wandalis inventus est. Qui videntes eum putaverunt delirum esse. Sed unus illorum evaginato gladio caput ejus amputavit. Argumenta cujus sanguinis adhuc apparent in silice et semper apparebunt dum terra in infinitum nomen convertatur. Piratæ (2) igitur terram depopulati, recesserunt. Veniens autem pædagogus ejus ad ripam (3) invenit magistrum suum decollatum, habentem caput suum inter brachia sua, sicuti aportarat illud fere per sextam partem dimidii miliarii, scilicet a rupe usque ad certam terram. Videns autem mirabilia quæ Deus pro martyre suo fecerat, Dei potentiam qui sanctos suos ita mirificat collaudavit. Accepit ergo corpus et caput Domini sui et in parva triremi imposuit, timens ne piratæ remeantes sanctum corpus deturparent, et ingressus in illam ad caput Domini sui sedit. Sed fatigatus dolore et timore obdormivit. Dei vero inspirante gratia, navicula circumfluentibus undis,

(1) Boll. Gemitibus avium. (2) Boll. Piratæ ergo transeuntes terram, trepidantes recesserunt. (3) Boll. Rupem.

in alto rapitur mari et per tot vertigines aquarum usque ad oppidum quod vocatur Hereuarde (1) ubi fluenta Mosæ et Rheni et Walli conveniunt, invehitur. Cum autem pædagogus se evigilasset et omnia loca vidisset ignota præter naven obstupuit. Quod homines illius villæ videntes putaverunt phantasma esse. Sed postquam ab homine didicerunt quid esset, magno gaudio gravisi sunt. Adduxerunt Sanctum Willebrodum (2) episcopum usque ad navem ut videret et intelligeret quid hoc esset. Ille vero postquam cognovit seriem rei, diligenter corpus Beati Helerii at Stovenas (3) deportare fecit cum magnis laudibus, ibique eum in nobili mausoleo, septimo decimo Kalendas augusti, sepelivit, ubi per orationes ejus fiunt divina miracula ad laudem et honorem Dei cui est honor et gloria in secula seculorum. — AMEN.

(1) Boll. Hermiarde invehitur. (2). Boll. Gillebrium. (3). Boll. Ad Struenarlensem. Le manuscrit de Rouen : *Actlovenas*.

A. LAIR

LE VICOMTE DE BRICQUEVILLE

Episode de l'Histoire de la Chouannerie au pays de Coutances.

La Chouannerie, dans les environs de Coutances, n'est pas encore complètement passée du domaine de la tradition orale dans celui de l'Histoire écrite, malgré les ouvrages curieux publiés sur ce sujet par MM. Sarot, de la Sicotière, de Beaurepaire et Quenault. Il reste à recueillir les souvenirs locaux, en les contrôlant par les documents. C'est ce qu'on a essayé de faire dans ce récit, qui doit beaucoup d'ailleurs à l'un des ouvrages de M. Sarot : *Tribunaux répressifs de la Manche pendant la Révolution*, et à l'un de ceux de M. de la Sicotière : *Louis de Frotté et les insurrections Normandes.*

I

L'embuscade de la route de Monthuchon.

La route accidentée de Monthuchon à Saint-Sauveur-Lendelin, entre Coutances et Périers, attire aujourd'hui les amateurs du pittoresque. Elle attirait jadis, dit-on, des gens épris d'autre chose que de paysage. Les passants ne tenaient point à s'y attarder. Ce chemin était mal famé. Le 10 prairial an IV (1er juin 1796), il méritait sa réputation. Une trentaine d'hommes, armés jusqu'aux dents, se cachaient dans un taillis, à la côte du château de Monthuchon, avec des intentions peu rassurantes pour la sécurité publique. C'étaient des chouans du pays, parmi lesquels, selon la tradition, Alain, dit le général Antonio, capitaine du canton de Périers, et Mariage, dit La Grenade, capitaine du canton de Prétot, deux chefs de bande dont les gestes ont alimenté longtemps dans la contrée les conteurs du coin du feu et n'ont point paru à Pitre-Cheva-

lier et à Ernest Daudet indignes des honneurs de la chronique (1). Ces chouans étaient sous les ordres du chevalier de Mondérois, l'un de ces émigrés aventureux qui rentraient alors en France pour faire au Directoire la guerre derrière les buissons. Le chevalier de Mondérois commandait en second, sous le vicomte de Bricqueville, la division du Cotentin, dans les corps francs du comte de Frotté, le Charette du Bocage Normand.

On sait que le comte de Frotté était, à cette époque, le généralissime de quelques milliers de guérilleros, complaisamment dénommés armée royaliste et catholique de Basse-Normandie. Cette armée, où il y avait beaucoup d'officiers et peu de soldats, se composait de deux éléments : les Chasseurs du roi et les Chevaliers du clair de lune. Les chasseurs du roi, troupe permanente, d'un accoutrement fantaisiste, campaient dans le bois du Bocage, d'où ils ne sortaient que pour des expéditions de quelque importance. Les Chevaliers du clair de lune, disséminés dans la région insurrectionnelle de Domfront à Cherbourg, ne se distinguaient pas en apparence du reste de la population. C'était une société secrète en armes, une Sainte-Vehme politique et religieuse. On les sentait partout, on ne les voyait nulle part. Ils opéraient de préférence la nuit. De là leur nom populaire. Mais revenons au chevalier de Mondérois et à ses lieutenants, le général Antonio et La Grenade.

Deux raisons avaient déterminé le chevalier à choisir la côte du château de Monthuchon pour y dresser une embuscade : la nature du sol et le voisinage du manoir de Vanloue. Le sol, on l'a déjà dit, était accidenté, partant propre aux coups de main. Le manoir de Vanloue, à Hauteville-la-Guichard, la patrie des Tancrède, était un centre occulte d'influence royaliste dans les campagnes qui l'entouraient, c'est-à-dire dans la petite Vendée.

On appelait alors ainsi, avec l'exagération propre aux passions du temps, la partie rurale du canton de Saint-Sauveur-Lendelin où, disait-on, un prêtre constitutionnel ne savait point, au début de la messe, s'il ne serait pas fusillé avant la fin (2).

Le fait est que, en dehors du bourg du chef-lieu, favorable aux idées du jour, les habitants du canton n'étaient point précisément ce qu'on nommait des patriotes. Ils avaient d'abord accueilli la Révolution avec tout l'enthousiasme que comportait leur tempérament, parce qu'elle réalisait le rêve du paysan : l'émancipation de

la terre. Ils n'avaient même point attendu partout les décrets de l'Assemblée constituante pour s'affranchir des redevances seigneuriales. Mais, troublés ensuite dans leurs habitudes séculaires par la constitution civile du clergé, les levées militaires, la fermeture des églises, les réquisitions de grains et de bétail pour les armées, les lois du *maximum* et la dépréciation des assignats ; aigris de plus par une disette de huit années, ils s'étaient montrés peu satisfaits du nouvel ordre de choses, sans pourtant regretter l'ancien. — Le mécontentement avait été contenu par des mesures rigoureuses sous la Convention nationale (3). Mais, quand les ressorts se détendirent sous le Directoire, la Chouannerie royaliste fournit une occasion aux mécontents, d'ailleurs peu préoccupés de la royauté. Quelques-uns firent le coup de feu dans les guérillas : ce furent les réfractaires, les déserteurs, les exaltés et les déclassés. D'autres se contentèrent de favoriser en secret les corps francs. Le plus grand nombre garda une neutralité prudente.

Le manoir de Vanloue ne fut point étranger sans doute à cette disposition des esprits.

En général, dans les environs de Coutances, l'ancien château seigneurial n'a point exercé une influence considérable pendant la chouannerie ; mais il a parfois joué un rôle, surtout par les femmes. Désert pendant la Terreur, au temps de la loi des supects, sous le proconsulat du conventionnel Le Carpentier, il eut quelques beaux jours sous le Directoire et la peinture que Barbey d'Aurevilly a faite de ces jours-là, dans un roman connu, *Le Chevalier des Touches*, n'est pas tout à fait imaginaire. Les maîtres du lieu étaient revenus, s'ils n'avaient point émigré. Leur manière de vivre n'avait rien de l'austérité des Spartiates. Le plaisir était d'ailleurs à la mode et les gouvernants donnaient l'exemple à cet égard. S'amuser, c'était presque du civisme. On s'amusait donc dans quelques manoirs..... on s'amusait surtout à conspirer contre la République. Donner aux fils de famille qui chouannaient une hospitalité fraternelle, entretenir au village le bon esprit chez les bien pensants, recruter parmi eux quelque propriétaire d'un fusil de chasse pour certaines expéditions nocturnes, fournir aux chefs de bande les informations utiles, le tout mêlé de sauteries dites bals à la victime et de romans d'un jour entre danseurs et danseuses, telle était, paraît-il, l'existence de quelques châtelains et surtout de quelques

châtelaines, sous ce gouvernement directorial qui laissait souvent faire et dire, dans ce pays de Coutances où l'autorité menaçait beaucoup et sévissait peu.

Nulle part, semble-t-il, ce genre de vie n'était mené avec plus d'entrain qu'à Vanloue, domaine des Dupré de Mesnilaumont, passé par mariage dans la famille Hellouin de Montcuit. Là vivait une partie de l'année, c'est-à-dire quand elle n'était point dans ses terres de l'Avranchin, dans son château de Mesnilaumont, à Saint-Martin-de-Cenilly, ou dans son hôtel de la rue Basse, à Coutances, une femme d'émigré qui avait vu de près l'échafaud avant la journée du 9 Thermidor, Mme Henriette Hellouin d'Anjou, l'héroïne de la chouannerie coutançaise, la duchesse de Longueville, au petit pied de cette Fronde d'une nouvelle sorte, dans la mesure, bien entendu, où la chouannerie peut être comparée à la Fronde. Agée d'une trentaine d'années en 1796, belle, intelligente, active, vaillante et, il faut bien le dire, intrigante, elle cachait sous les dehors d'une mondaine les qualités d'un politique. Liée avec Dumouriez, dont le rêve était d'occuper militairement les îles Saint-Marcouf, à la tête d'un corps d'armée de la Coalition; belle-sœur du chevalier Louvel de Monceaux, chef de la Légion de Saint-Jean-des-Bois; cousine du vicomte de Bricqueville, à qui elle avait fait donner récemment le commandement de la division du Cotentin; amie et conseillère du baron d'Hugon, commandant de la division de Coutances, qui trouva toujours chez elle une retraite assurée, elle eut aussi la confiance du général en chef de Frotté et elle fut l'agent principal de sa correspondance avec l'Angleterre. Sous prétexte de visite de courtoisie ou de dîner de famille, « le jeune et beau des Touches », le tragique héros du roman de Barbey d'Aurevilly, venait à Vanloue prendre des lettres signées du nom d'un troubadour légendaire, Blondel, ces lettres qui, de Granville, Portbail ou Carteret, traversaient mystérieusement la Déroute pour arriver à Jersey, au château de Montorgueil (4). La comtesse d'Anjou était secondée dans cette mission délicate, assure-t-on, par une femme connue naguère à la cour de Versailles, Mme de Bougainville, l'épouse du navigateur célèbre qui avait décrit les mœurs des sauvages de l'Océanie avec la plume d'un contemporain de Berquin. Mme de Bougainville se chargeait des avis urgents à transmettre par procédés rapides. Elle habitait, à Anneville-sur-Mer, *La Becquetière*, une gentilhommière isolée comme on

en voit dans les contes d'Anne Radcliffe... « Le bois de la Becquetière est hanté », disaient les bonnes femmes des fermes voisines ; « les feux follets y dansent jusque dans les branches des arbres ». Or, dans les croyances populaires du pays, les feux follets ne sont rien moins que les âmes des enfants morts sans baptême..... Ces clartés nocturnes, qui parlaient aux âmes des simples, disaient aussi quelque chose aux veilleurs anglais de Montorgueil (5). Etaient-elles également pour les corsaires de Jersey, comme on l'a dit, l'étoile des mers ? On l'ignore. Ce qu'on sait, c'est qu'il y avait quelque part deux femmes du monde et un adolescent qui jouaient gaiement leurs têtes, car, entretenir avec l'ennemi des intelligences en temps de guerre, cela n'a qu'un nom dans toutes les langues, la trahison, et qu'une peine dans tous les codes, la mort.

C'est dans ce milieu prompt aux résolutions hardies, c'est à Vanloue, sous les auspices de la comtesse d'Anjou, selon une tradition constante, que fut décidée et préparée l'embuscade de la route de Monthuchon. Pour en comprendre l'importance, il est nécessaire de connaître les aventures du vicomte de Bricqueville.

II

Le printemps d'un proscrit.

Banni après la journée du 18 fructidor, Michaud, le futur historien des Croisades, trompa les ennuis de l'exil en écrivant *Le Printemps d'un Proscrit*, un poème aujourd'hui démodé, comme le seront un jour des poèmes aujourd'hui à la mode. Ce n'est point à cette œuvre littéraire que fait allusion le titre de ce chapitre, mais bien à la place considérable que tint, dans la vie du vicomte de Bricqueville, le printemps de l'année 1796.

Au début de la Révolution, le vicomte Marie de Bricqueville, seigneur de Bretteville-en-Saire, près de Cherbourg, portait avec honneur un nom connu dans l'histoire de la Basse-Normandie. Sa famille, qui était d'épée, avait versé son sang sous toutes les latitudes. François de Bricqueville, le Colombières des traditions populaires, le chef infatigable des Huguenots du Cotentin, était mort héroïquement, « comme les Forts d'Israël », sur les remparts

de Saint-Lo, la capitale des religionnaires du pays, en 1574. Guillaume de Bricqueville, le découvreur, le premier lieutenant-général de la flotte d'outre-mer, avait péri, en 1613, au Sénégal, où il prenait rang parmi les fondateurs de notre empire colonial. Antoine de Bricqueville. « le Jean Bart du Val-de-Saire, » était tombé glorieusement, en 1674, sur le pont d'une frégate hollandaise qu'il enlevait à l'abordage.

Le vicomte Marie de Bricqueville, celui qui nous occupe, avait vingt-huit ans en 1789 et était major au régiment de Roussillon-Infanterie. Sa femme, que les familiers de Dumouriez, alors gouverneur de Cherbourg, appelaient « la divine vicomtesse » et dont Sainte-Beuve a parlé avec une sympathie marquée, appartenait à une famille historique, les de Carbonel de Canisy, dont les « domaines, manoirs et châteaux » s'étendaient dans les deux diocèses de Coutances et d'Avranches. Un enfant leur était né en 1785, qui semblait doué par les fées.

Les châtelains de Bretteville-en-Saire avaient donc tout ce qu'il fallait pour être heureux selon la formule consacrée : grand nom, grande fortune et grande espérance, tout, excepté ce je ne sais quoi qui fait la paix du ménage. Homme de traditions féodales et de discipline militaire, le vicomte considérait les évènements politiques du jour comme une Jacquerie à réprimer par le sabre des reîtres. Romanesque et sentimentale, amie de Mme de Krudner, la belle « prophétesse du Nord », menant de front, comme elle, les plaisirs du monde et les rêveries du mysticisme, la vicomtesse voyait au contraire dans la Révolution l'avènement des temps prédits par les prophètes, j'entends les prophètes en crédit auprès des Illuminés. Aussi, quand son mari émigra en 1791, elle resta dans ses terres et éleva son fils selon les principes qui lui étaient chers (6).

D'abord major, puis colonel, et enfin, grâce à un mérite solide, maréchal-de-camp, c'est-à-dire général de brigade, dans l'armée des princes, de Bricqueville fit toutes les campagnes contre la France, de 1792 à 1796. Quand Mme de Bricqueville sut qu'il avait combattu à Valmy, sous le drapeau de la Prusse, elle divorça avec éclat, répudiant le nom d'un homme qui portait les armes contre sa Patrie. Les choses en étaient là, en 1796, lorsque le « général », comme on disait dans son entourage, prêta l'oreille aux conseils de sa cousine, la comtesse d'Anjou, et aux propositions du comte

Louis de Frotté, commandant en chef de l'armée royale et catholique de Basse-Normandie, une armée dont l'état-major campait souvent à la belle étoile et vivait toujours à la grâce de Dieu. De Frotté cherchait, pour diriger la division du Cotentin, un homme qui pût faire de l'ordre avec du désordre.

La division du Cotentin comprenait le pays de Coutances à Cherbourg (7). La chouannerie y était née comme dans le canton de Saint-Sauveur-Lendelin, qui d'ailleurs s'y rattachait. Les bandes chouanniques s'y composaient également des irréguliers de la société, encadrés de quelques gentilhommes. Or, la gentilhommerie de la contrée était, par fierté, rêtive à la subordination. Plutôt que d'obéir à de Mondérois, commandant provisoire, mais de trop petite maison sans doute, elle abandonnait chaque guérilla à des chefs de roture : la Grenade dans le canton de Prétot, Potté, dit Moustache, dans celui de Saint-Sauveur-Lendelin ; le général Antonio dans celui de Périers, la *femme capitaine* dans celui de La Haye-du-Puits, car, dans ce dernier canton, le capitaine était une femme. Avec le prestige de son nom, de son grade et de sa fortune, de Bricqueville pouvait s'imposer à tous, dans une contrée sous tant de rapports favorable à la petite guerre. Il vit là un service à rendre à la cause qu'il défendait et il accepta.

Le 2 avril 1796, au matin, il partit de Jersey, à bord d'un bâtiment de guerre anglais qui venait de conduire sur la côte de Bretagne des émigrés, fusillés, à l'arrivée, par une patrouille républicaine. Cela n'avait rien d'engageant. Il est vrai que, pour lui, il faisait route vers le littoral de la Normandie. Le soir, à onze heures, près des îles de Chausey, il descendit dans la chaloupe du bâtiment, en compagnie du chevalier de Péronne, son guide, et du jeune de Moustier, le futur historien de son voyage dramatique (8).

Le chevalier de Péronne, d'une famille qui avait possédé la seigneurie de Lengronne, en l'élection de Coutances, jouait alors, sous les auspices des autorités de Jersey, un rôle singulièrement dangereux. Granvillais d'origine, ancien officier de la marine royale, il guidait les émigrés que le prince de Bouillon, commandant des forces maritimes de l'Angleterre à Saint-Hélier, faisait débarquer la nuit dans le voisinage de Granville, pour le recrutement de la chouannerie. Dans cette vie d'aventures, il devait avoir cent fois la tête cassée d'une balle, et cependant il mourut dans son lit. Son chef-

d'œuvre, dit-on, ce fut le débarquement du vicomte de Bricqueville.

Craignant que le départ du vicomte n'eût été signalé et qu'un redoublement de vigilance ne fût exercé sur la plage, il résolut d'atterrir en un lieu où certainement on ne l'attendait point. Mais il n'en dit rien à ses compagnons. A une demi-encâblure de la berge, sur un mot qu'il prononça à voix basse, la chaloupe s'arrêta et les voyageurs se jetèrent avec lui à la mer, l'eau jusqu'à la ceinture. Bientôt ils se sentirent à pied sec. A ce moment, dans le silence de tout ce qui les entourait, une horloge sonna douze fois au-dessus de leurs têtes. Au-dessus de leurs têtes également retentit le cri répété de proche en proche : « Sentinelles, prenez-garde à vous !... » — « Où sommes-nous donc ? » dit le jeune de Moustier. De Péronne lui ferma la bouche d'un geste menaçant, se mit à plat ventre et ordonna par signe d'en faire autant. Les émigrés étaient à Granville, au pied du Roc sur lequel s'élève la ville haute, à peu de distance des factionnaires de la garnison. Avec des précautions qui rappellent le *Dernier des Mohicans*, dans Fenimore Cooper, ils contournèrent le Roc, passèrent devant un corps-de-garde et se trouvèrent en rase campagne. Ils arrivèrent près d'une ferme isolée. De Péronne frappa d'une certaine façon à la fenêtre, la porte s'ouvrit et les voyageurs entrèrent dans une salle basse, où on leur offrit du pain et du cidre. Ils étaient au *Rocher*, commune de Saint-Nicolas, chez François Labroise, dit le Père la Fluve, c'est-à-dire sous le toit d'un ami.

Les Chouans de la Manche étaient en relation avec Jersey, par plusieurs lignes de maisons de correspondance. Ces lignes, dont l'une, comme on le sait, partait du manoir de Vanloue, près de Coutances, aboutissaient pour la plupart au Rocher, à une demie-lieue de Granville. Seul de sa famille, le fermier du Rocher, le Père la Fluve, était dans le secret. Il ne fallait donc point séjourner trop longtemps chez lui. Au bout d'une heure, de Péronne dit adieu à ses compagnons, pour retourner à Jersey par la chaloupe qui l'attendait ; de Bricqueville et de Moustier se mirent en route pour Saint-Planchers, sous la conduite de leur hôte.

A Saint-Planchers, où ils arrivèrent avant le jour, ils se cachèrent chez un gentilhomme du pays, des Touches, l'agent principal de la correspondance dont il vient d'être parlé, le père de ce « chevalier

des Touches » idéalisé par Barbey d'Aurevilly. La nuit suivante, guidés par le jeune des Touches, alors âgé de quinze ans, ils se rendirent à Anctoville, chez l'ancien curé du lieu, l'abbé Gervaise, un *jureur*, que de Bricqueville avait sans doute connu chez les parents de sa femme, les de Carbonnel de Marcey, autrefois seigneurs de la paroisse. On dit qu'il est difficile de contenter tout le monde : l'abbé Gervaise y parvenait cependant, en se montrant chaud patriote le jour et fidèle correspondant des chouans la nuit.

De Bricqueville était homme d'action plutôt que de sentiment. Mais la vie d'*outlaws* prédispose peut-être à l'élégie. Toujours est-il qu'il agit un soir en personnage de Walter Scott.

A une lieue d'Anctoville se trouve le château de Pont-Roger (9), bâti au siècle dernier, non loin de la rivière de Saigne, sur la motte d'un donjon féodal : un château qui a vraiment grand air avec sa demi-lune, sa cour d'honneur, son étang et son bois. Or, de Bricqueville était jadis le maître de ce logis seigneurial, un de ses manoirs de famille, une de ses demeures préférées. Le domaine avait été vendu comme bien d'émigré et racheté par la ci-devant Mme de Bricqueville. Le proscrit voulut revoir ces lieux familiers. L'entreprise avait ses périls, mais rien ne put l'arrêter. Un soir, à nuit close, en compagnie du jeune de Moustier, il partit par les chemins creux dont chaque carrefour était un souvenir pour le chasseur du temps passé. Vers onze heures, ils arrivèrent à Pont-Roger. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée étaient éclairées. Sans souci du danger, ils escaladèrent le mur du jardin et s'approchèrent. La dame de céans donnait une fête aux autorités républicaines de Granville. De Bricqueville la vit entourée d'un cercle d'adorateurs. La résignation n'était point sa vertu dominante. Il était armé de deux pistolets et d'un poignard. Il voulut pénétrer dans l'intérieur et « faire un exemple », c'est-à-dire des victimes. Il fallut que le jeune de Moustier le retînt de force et l'arrachât à cette tentation. Quand il rentra chez son hôte, il avait la mort dans l'âme... Son hôte lui apprit-il que tous les bannis ne s'éloignaient pas, comme lui, de Pont-Roger, en désespérés? On ne sait, car de Moustier n'en parle point. En tout cas, voici ce qui se racontait à ce sujet. C'est un roman de proscrit, genre alors à la mode.

Dans l'hiver de 1795, Mme de Bricqueville devait épouser, à Paris, l'un des membres de la docte et opulente dynastie des Anisson-

Dupéron, directeurs de l'imprimerie royale, nationale ou impériale, par droit de conquête et par droit de naissance. Le mariage se préparait sous les auspices de « la citoyenne Montrond », en d'autres termes, d'Aimée de Coigny, *La jeune captive* d'André Chénier. La belle, mais inconstante prisonnière, était devenue en effet à demi-jacobine au sortir de prison, et se montrait, en costume vaporeux, dans les salons de Mme Tallien. On se mariait volontiers dans son monde, soit dit en passant, mais on se démariait de même. A vingt-trois ans, elle avait déjà divorcé avec le duc de Fleury pour épouser le comte de Montrond, son compagnon de captivité à Saint-Lazare, et elle était sur le point de divorcer avec de Montrond pour reprendre une liberté dont elle devait faire l'usage que l'on sait.

Or donc, pour revenir à Mme de Bricqueville, un incident mit fin à son projet de mariage avec Anisson-Dupéron. Un soir de l'automne de 1795, un proscrit de 26 ans frappa à sa porte, à Pont-Roger. C'était un vaincu du 13 vendémiaire, publiciste de renom malgré sa jeunesse, poète à ses heures, portant dans les plaisirs du monde une physionomie pensive qui ne déplaisait à personne. Fils d'un député de la noblesse aux Etats-Généraux, il avait adopté les principes de la Révolution à vingt ans, mais il s'était arrêté au 10 août : il était libéral et non révolutionnaire. Mme de Bricqueville, qui l'avait rencontré à Paris, ne lui refusa point un asile. Elle le cacha d'abord à Pont-Roger ; puis, pour dérouter les soupçons, elle le conduisit à son château de Bretteville-en-Saire, où elle s'établit avec lui. Afin de charmer ses loisirs, le fugitif entreprit deux œuvres délicates : traduire le *Don Carlos* de Schiller, qui n'était point encore passé dans la langue française, et gagner le cœur de la maîtresse de la maison. Il réussit dans cette double entreprise. Quand il put sans danger reparaître à Paris, le public fit bon accueil à sa traduction et Mme de Bricqueville devint Mme de Lezay-Marnésia, c'est-à-dire l'alliée d'une jeune femme de beaucoup de grâce, qu'on nommait Joséphine de Beauharnais, et d'un jeune homme de beaucoup d'espérance, qu'on appelait Napoléon Bonaparte. Mais, ici, on anticipe sur les dates : lorsque de Bricqueville fit son pèlerinage à Pont-Roger, le roman n'était point encore au dénouement.

Quelques jours après ce pèlerinage, de Bricqueville s'éloigna tristement d'Anctoville, avec le jeune de Moustier et, non sans danger, gagna le quartier-général de Frotté, dans un coin perdu du

Mortainais. Il y laissa son compagnon et se rendit seul dans le pays de son commandement. Il s'y cacha d'abord chez un de ses anciens tenanciers des landes de Lessay, ces landes légendaires dont Barbey d'Aurevilly, dans l'*Ensorcelée*, a dramatisé le caractère mystérieux (10). Il eut là des pourparlers avec le chef de partisans de la région, notamment avec la Grenade et Antonio. Puis, pour faire reconnaître partout son autorité et préparer une prise d'armes, il se mit à parcourir les campagnes, le bâton de maquignon à la main. Au temps du *Prétendant*, les chefs Jacobites n'agissaient point autrement en Ecosse, à la veille du jour où la cornemuse devait donner le signal de la guerre. C'est par le Cotentin proprement dit qu'il commença ses pérégrinations.

Le Cotentin n'était point seulement la terre des pâturages, c'était encore la région des châteaux. Le maquignon improvisé avait fréquenté naguère ces demeures seigneuriales, encadrées de grands bois. Il savait à quelles portes frapper. Frappa-t-il à celle du château de Coigny, comme on l'a dit, en invoquant les souvenirs de Gentil Bernard et de la *Jeune captive* (11)? Il est permis d'en douter : le duc de Coigny avait émigré et ses biens étaient en sequestre. Demanda-t-il l'hospitalité, comme on l'a dit encore, à la famille de son oncle maternel, le marquis de Thiboutot, à Beuzeville-la-Bastille, ou château de Plain-Marais, où Châteaubriand devait écrire plus tard une partie de ses mémoires d'outre-tombe? Tout porte à le croire, mais rien ne le prouve. Ce qui est prouvé, c'est que, accompagné d'un prétendu domestique, qui n'était autre qu'Antonio, parait-il, le marchand de chevaux fut reçu à Sainte-Mère-Eglise, au manoir du Roure, connu, comme celui de Plain-Marais, par des traditions littéraires.

Le Roure a été chanté par Florian. En 1782, l'aimable poète, alors âgé de 27 ans, y passa la belle saison chez son camarade de régiment, Le Sauvage d'Houesville. Il y ébaucha, dit-on, *Galatée*, cette bergerie chère à nos arrière-grand'mères. Il y écrivit certainement, mais dans un goût plus réaliste, des strophes dégagées sur une pièce intime de la maison, celle où Alceste voulait mettre le sonnet d'Oronte. Ce n'était point pour lire ces vers, alors inédits (12), que de Bricqueville se rendait chez l'ami de Florian. Il le savait chef des chouans du voisinage et voulait s'entendre secrètement avec lui. Secrètement est le mot, car Le Sauvage d'Houesville se cachait

pour éviter une arrestation. Le soir, satisfait sans doute de son entrevue, de Bricqueville alla coucher à Chef-du-Pont, chez Mme d'Osbert, au château du Val, renommé par ses gigantesques avenues de hêtres et de chênes. Il se proposait de partir le lendemain, de grand matin. Il partit de grand matin en effet, plus tôt même qu'il n'avait pensé. A deux heures, il était en route... en route, sous forte escorte, pour la prison de Carentan.

On n'est jamais trahi que par les siens, dit le proverbe : de Bricqueville en avait fait l'expérience. Au Roure, il avait rencontré par hasard un ci-devant chasseur du Roi, dégoûté du métier, Gamar du Taillis, et il avait voulu lui remettre l'escopette à la main. Gamar du Taillis lui avait fait de belles promesses, mais, le soir même, il l'avait dénoncé à Carentan, sous la réserve de n'être point cité en témoignage dans l'affaire. Il connaissait ses anciens camarades et savait à quoi s'en tenir sur leur esprit de miséricorde.

Un simple émigré eût été jugé, à Carentan, dans les vingt-quatre heures. Mais de Bricqueville avait un nom et un rang. Il fut mis à la disposition du général de division Lemoine, qui commandait à Coutances.

Le général Lemoine, originaire de l'Anjou, la terre classique de la chouannerie, était alors la terreur des chouans, qui l'appelaient le bourreau de Quiberon (13). Après la journée de Quiberon, si pleine d'équivoque, il avait reçu du général Hoche, avec le commandement du corps d'armée de Vannes, une mission ingrate : constituer des commissions militaires et appliquer la loi, une loi terrible, à des émigrés qui se croyaient couverts par une capitulation, hélas ! imaginaire. C'est ainsi que, en quelques mois, soit à Auray, soit à Vannes, il avait dû faire fusiller plus de sept cents prisonniers. Les royalistes l'acccusaient de férocité dans l'accomplissement de son devoir. A les en croire, si une commission inclinait à la clémence, il la cassait. Un jour, racontaient-ils, il avait assisté aux exécutions. On avait amené par erreur devant le peloton deux jeunes gens qui n'avaient pas été jugés. Les victimes avaient réclamé. « Point de grâce..... » avait répondu le général. Mais le sergent, plus humain, avait refusé de commander le feu. Le cas du chevalier de la Boissière était un de leurs thèmes favoris. De la Boissière avait, en peinture, un remarquable talent d'amateur. Le général l'apprend, le mande à son quartier, pose devant lui pour

son portrait, l'admet à sa table, et, l'heure du jugement venue, l'envoie au supplice comme un autre.

Telle était la légende du général Lemoine. Dans l'opinion des chouans du Cotentin, un homme tombé entre ses mains était un homme mort. Aussi, quand ils surent que le général ordonnait de transférer de Bricqueville de Carentan à Coutances, ils considérèrent leur chef comme perdu, à moins qu'ils ne parvinssent à le délivrer sur la route. Voilà pourquoi de Mondérois, devenu le second de Bricqueville, avait établi une embuscade sur la route de Monthuchon.

XIX

Le meunier de Cambernon.

Au temps du Directoire, le moulin du Castel, à Cambernon, ne rappelait en rien, semble-t-il, le moulin Sans-Souci, convoité par le grand Frédéric. D'abord, il ne s'élevait point sur un « riant côteau », mais bien au fond d'un val, comme il convient à un modeste moulin de rivière. Ensuite, ceux qui l'habitaient avaient une philosophie moins riante que celle du « vendeur de farine », chanté par Andrieux. Ainsi, en 1796, le meunier, Pierre Guesnon, était affilié à une bande de chouans ; la meunière, Anne Darthenay, prêtait son concours à une bande de chauffeurs ; le garçon du moulin, Félix Lamache, chouannait parmi les uns, chauffait parmi les autres, avec un écclectisme bien antérieur à celui de Victor Cousin (14).

En parlant ici des chauffeurs, on n'entend point confondre les chouans, révoltés politiques, avec des brigands de droit commun, quoiqu'ils aient trop souvent brûlé la cartouche ensemble, dans les coups de main nocturnes ; on constate seulement un fait historique.

Donc, le meunier Guesnon était affilié à la bande de Potté, dit Moustache, capitaine du canton de Saint-Sauveur-Lendelin, et, à ce titre, il eut un rôle dans l'embuscade de Monthuchon.

Comme on le sait, dès que le chevalier de Mondérois connut l'ordre de transférer de Bricqueville à Coutances, il résolut, de concert avec Le Sauvage d'Houesville, de l'enlever en route. Il se rendit à Vanloue, chez la comtesse d'Anjou, et il y arrêta son plan avec quelques chouans du voisinage.

Le plan était simple. Une vingtaine d'hommes, bien commandés,

prêts à tout oser, prendraient position en lieu propice, non loin du grand chemin. A un signal donné, ils fondraient sur l'escorte du prisonnier, le délivreraient et le cacheraient dans la contrée. Mais qui donnerait le signal ? Il fallait un affidé sûr. Guesnon reçut cette mission délicate. Assidu aux fêtes décadaires, il n'était pas suspect à l'autorité. Connu à Saint-Sauveur-Lendelin, il pouvait s'y trouver, comme par hasard, allant chercher du blé chez ses pratiques, le jour où la voiture qui porterait de Bricqueville y passerait. Pendant que les postillons changeraient de chevaux, il les devancerait sur son mulet, ferait claquer son fouet d'une certaine façon, à un certain endroit, jusqu'à ce qu'une voix lui répondit. Cela voudrait dire : Alerte ! On se tiendrait prêt. A l'approche de la voiture, le fouet claquerait de nouveau, un coup de feu retentirait..... Alors tout le monde en avant : à la grâce de Dieu, et gare à la carabine !

De Bricqueville arriva à Saint-Sauveur-Lendelin le 1er juin, à six heures du matin. Il y fit un arrêt d'un quart d'heure, la garde nationale sous les armes. Les habitants du bourg proféraient des menaces à son adresse : « A mort, le brigand, » criait-on. On lui eût fait volontiers un mauvais parti. Guesnon était là, avant l'arrivée, esclave de la consigne, buvant chopine dans un cabaret. De Mondérois et ses hommes, on l'a vu, étaient aussi à leur poste, à la côte du château de Monthuchon. Ils attendaient le signal convenu. Ils l'attendaient encore que déjà de Bricqueville était sous bonne garde à Coutances, où une commission militaire était constituée pour le juger sur l'heure. Escortée seulement de dix gendarmes, la voiture qui le portait avait monté au pas des chevaux la côte du château : rien ne s'était opposé à son passage. Pour des raisons restées inconnues, Guesnon n'avait point quitté le bourg de Saint-Sauveur-Lendelin en temps utile. Peut-être avait-il voulu achever trop tranquillement sa chopine.

Cependant la commission militaire, constituée par le général Lemoine, était en séance dans l'ancien couvent des Capucins. Elle était composée d'officiers et de sous-officiers du 10e bataillon du Var, en garnison à Coutances. Le capitaine Autrand la présidait. De Bricqueville était-il émigré et chouan ? Le doute n'était pas possible. L'accusé, d'ailleurs, avait fait des aveux, non sans quelque fierté. A dix heures du matin, il était condamné et fusillé sur la Croute-au-Chantre, lieu ordinaire des exécutions capitales.

Sa mort fut suivie de scènes attristantes. A Coutances, on ne savait de lui qu'une chose, c'est qu'il était un chef de chouans. Or, dans la région, depuis six mois, la chouannerie avait fait rage. On se rappelait, à ce sujet, des épisodes qui dataient de la veille : l'office sanglant du Vendredi-Saint, au Lorey, dont il a déjà été question ; la nuit plus sanglante encore du dimanche des Rameaux, au Plessis ; les meurtres de Feugères, la tragédie de Vesly, aussi pathétique que les inventions du dramaturge ; surtout les scènes nocturnes de La Meurdraquière et de Hambye, où les chauffeurs « avaient rétabli la torture du feu au bénéfice du crime (15). »

Aux yeux de la foule, de Bricqueville avait aux mains le sang des patriotes. Aussi, lorsqu'il tomba sous les balles, y eut-il des applaudissements. On dépouilla son cadavre, on s'opposa à ce qu'il reçût la sépulture. Il fallut, raconte M. Sarot, qui n'avance rien à la légère, il fallut qu'un homme de cœur, Lebouteiller, fripier, enlevât le corps au péril de sa vie et le portât au cimetière.

Tandis qu'on ensevelissait furtivement le supplicié, Guesnon était rentré chez lui. Que pensait-il des évènements de la matinée ? On ne sait. C'était un décadi. Sa femme et son domestique se seraient bien gardés de manquer aux fêtes décadaires : il se rendirent au Temple vers onze heures. Le meunier resta seul à la maison. Seul ? Pas tout le temps. Il lui vint des amis. Il dut leur faire accueil, car on trouva un pot de cidre sur la table. De quoi les amis parlèrent-ils ? Il est facile de le deviner. « Assez bu, lui auront-ils dit à un moment donné ; nous sommes venus pour règler un compte : explique-toi..... » Ce fut sans doute à la suite des explications que les voisins entendirent des détonations d'armes à feu. Quand on revint du Temple, vers une heure, Guesnon était mort : il avait été fusillé dans son moulin. Les hommes de Mondérois et du général Antonio se vengeaient. Là ne devait point d'ailleurs s'arrêter leur vengeance.

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 14 juin, les habitants du bourg de Saint-Sauveur-Lendelin, si peu hospitaliers pour de Bricqueville, dormaient sous la protection de l'autorité publique : un poste de trente-quatre gardes nationaux du canton, sous les ordres d'un lieutenant, veillait sur eux. Le poste était au Bureau municipal, près de l'église, où se trouvait un dépôt d'armes et de cartouches. Vers onze heures, les dormeurs furent réveillés par

des clameurs sourdes. Malheur à ceux qui ouvraient leurs fenêtres pour regarder ce qui se passait : « Fermez les fenêtres, si vous ne voulez pas de coups de fusil, » leur criaient des hommes armés, et des coups de fusil suivaient en effet cette injonction à l'adresse des récalcitrants. C'étaient les chouans qui, au nombre d'une cinquantaine, avaient envahi le bourg, « pour y donner un avertissement. » Ils y opéraient selon les règles classiques de leur art : enlèvement des armes et munitions renfermées dans l'église, lacération des registres municipaux, destruction de l'arbre de la liberté, pillage des caisses des comptables publics. Ceux qui avaient proféré des cris de mort contre de Bricqueville reçurent des visites désobligeantes, ou plutôt ils n'en reçurent point : tous ceux qui se sentaient menacés s'étaient cachés tant bien que mal. Ils en furent quittes pour le sac de leurs maisons. Quand arriva, vers trois heures du matin, un détachement de troupes envoyé de Coutances, tout était fini depuis longtemps. Les chouans s'étaient évanouis. Et les trente-quatre gardes nationaux ? dira-t-on peut-être. Ils s'étaient évanouis également dès le début de la bagarre. On ne les revit plus qu'à Coutances, devant le conseil de guerre, où ils furent traduits pour abandon de leur poste pendant un service commandé. Comment les traiter avec la rigueur des lois militaires ? Ils furent acquittés, excepté l'officier et le factionnaire, condamnés tous deux à quelques décades de prison. Le conseil de guerre se rappelait le meurtre mystérieux de Guesnon, du moulin du Castel : il comprenait que cet exemple n'encourageait point les paysans, dont les fermes étaient généralement isolées, à se mettre mal avec certaines personnes.

Les gardes nationaux dont il vient d'être parlé étaient encore prisonniers lorsque le général Lemoine se rendit de Coutances à Saint-Sauveur-Lendelin, pour inspecter une petite garnison, établie provisoirement dans cette commune, à la suite de l'invasion qui a été racontée. C'était le 30 juin, le général était escorté de cavaliers et de fantassins, ces derniers en voiture. Son inspection passée, il revenait à son quartier, en plein jour, vers quatre heures du soir. A une demi-lieue du bourg, sur la grande route, il eut les honneurs d'un feu de salve. Seulement ceux qui le saluaient mettaient des balles dans leurs fusils. Plusieurs de ses cavaliers furent blessés. Des chouans venaient de tirer, à travers une haie touffue, sur celui qui avait fait fusiller de Bricqueville. Deux des assaillants furent

saisis par les fantassins de l'escorte, dans un champ où ils s'étaient cachés : un chef de file et un simple soldat. Les fantassins avaient eu la main heureuse. Le chef de file n'était autre que le capitaine du canton, Potté, dit Moustache, connu par la rigueur de ses représailles. Le simple soldat était Leloutre, dit Va-de-bon-Cœur, un jeune paysan du voisinage. Traduits tous deux à Coutances devant un conseil de guerre, ils furent condamnés à mort. « C'est la seconde fois que cela m'arrive, dit Moustache à ses gardes, mais ce pourrait bien être la dernière. » Ce fut la dernière en effet. Les deux compagnons furent fusillés trois jours après leur attentat. Ils eurent bonne contenance devant le peloton d'exécution (16).

Voilà, selon la tradition et l'histoire, ce que firent les chouans du Cotentin pour prévenir d'abord, pour venger ensuite la mort de leur général de Bricqueville. Il reste à dire un mot des survivants de ce petit drame.

IV

Les survivants.

Dans les Chroniques du village, un personnage n'est abandonné que lorsqu'il passe de vie à trépas. Il en sera de même ici à l'égard de la comtesse d'Anjou, du chevalier de Mondérois, du général Antonio, de la Grenade et de la comtesse de Bricqueville.

La comtesse d'Anjou, qui avait connu les prisons de la Terreur, fit connaissance aussi avec celles du Consulat. Compromise, en 1799, pendant *l'expédition de Coutances* (17), dans l'affaire nocturne du château de Briouze, au Lorey, à deux pas de son manoir de Vanloue, elle se cacha et échappa d'abord aux recherches. Mais elle fut arrêtée au moment où sonnait la dernière heure de la Chouannerie normande. On sait que Bonaparte, qui aimait les procédés sommaires, y mit fin en faisant fusiller ensemble, à Verneuil, de Frotté, d'Hugon et cinq de leurs camarades de l'état-major royaliste, malgré leurs saufs-conduits (mars 1800). Mme d'Anjou passait pour le ministre des affaires étrangères du parti. Le premier Consul donna ordre de l'amener à Paris, dans la prison du Temple. Elle savait beaucoup. On voulut, par des traitements rigoureux, la contraindre

à parler. C'était mal la connaître : elle supporta tout et ne révéla rien. Rendue à la liberté, elle retrouva, dans son calme domaine de Vanloue, son mari revenu de l'émigration, et vécut désormais dans la retraite, tout entière à des exercices de piété. C'est ainsi que « les nobles dames » de la Fronde, dont on a déjà évoqué discrètement le souvenir, sans établir une comparaison, avaient oublié jadis, dans les pratiques religieuses, les mécomptes de l'ambition et les déceptions du cœur (18).

Le chevalier de Mondérois et son lieutenant la Grenade, le gentilhomme et le paysan, ne finirent point dans les austérités de la pénitence. En 1798, de Mondérois fut fusillé à Caen comme chouan. L'année précédente, la Grenade avait été fusillé à Saint-Brieuc comme déserteur. Cela l'avait même dispensé d'être décapité à Coutances comme brigand, car il avait franchi la limite étroite qui séparait la Chouannerie du brigandage. Son cas mérite d'être rappelé.

A la faveur de la pacification de Fontenay-les-Louvets, près d'Alençon, au mois de juillet 1796, il fit sa soumission à Coutances, obtint une amnistie personnelle et retourna à Saint-Jores, sa commune natale. Mais il s'y trouva bientôt bloqué, selon sa propre expression, entre ses compatriotes de village, qui répugnaient à lui ouvrir leurs rangs, et ses camarades de guérilla, qui refusaient de renouveler avec lui la lutte derrière les haies. Alors, avec une résolution digne d'une meilleure cause, il reprit son fusil et se jeta seul dans la campagne, comme un Corse dans le maquis. Après avoir chouanné pour le roi, il allait chouanner pour son propre compte. Ce fut dans les environs de Saint-Sauveur-Lendelin qu'il se cantonna. Tout trembla, dans les fermes isolées, quand il y apparut la nuit, donnant d'une voix calme à des compagnons imaginaires l'ordre de cerner la maison et de tirer sur les fuyards. Les fermiers furent rançonnés sans merci. La moindre résistance entraînait mort d'homme. Pendant quelques semaines, il donna ainsi l'illusion d'une bande armée. Mais on ne joue pas longtemps ce jeu dangereux. Les paysans exaspérés se levèrent en masse, le traquèrent comme un fauve, le prirent dans une battue (mars 1797) et le livrèrent à l'accusateur public près le tribunal criminel de Coutances. Revendiqué par l'autorité militaire, pour désertion, il fut conduit à Saint-Brieuc, où se trouvait son régiment, et condamné par un conseil de guerre. « Vous allez voir comment meurt

un chasseur du roi, » dit-il, et il commanda le feu lui-même. Comme son homonyme du Bocage de Normandie, Graindorge, dit aussi la Grenade, passé par les armes à Domfront, au mois d'avril 1796, il était de ceux qui savent mourir. Un conteur breton, Pitre-Chevalier, l'a mis en scène dans un de ses récits, et un poète du Cotentin, Paul Delasalle, a donné à sa légende la forme d'une ballade romantique, sans doute en souvenir de Robin Hood. C'était lui faire trop d'honneur.

On n'en fera pas trop au général Antonio, mis récemment en relief par M. Ernest Daudet, quand on l'appellera le dernier des chouans. Il fut, en effet, le dernier des révoltés en exercice, du moins dans la Basse-Normandie. Caractère d'une trempe peu commune, il ne désarma point quand les autres désarmaient. Pendant onze ans, il tint en échec la police impériale, d'humeur peu accommodante et ordinairement difficile à dépister. Agent mystérieux du mystérieux baron d'Aché, dont la physionomie énigmatique a tenté Balzac ; mêlé à de tragiques amours, ceux de d'Aché avec une descendante de Tourville, Elisabeth de Mesnildot, marquise de Vaubadon, et ceux du bel Armand Le Chevalier avec la belle marquise de Férolles, il fait bonne figure dans le groupe des révoltés qui espéraient contre toute espérance. S'il apparaît une nuit d'hiver à Cérences, c'est pour y laisser des souvenirs qui ne sont point oubliés dans le pays (19). Si, en compagnie de fils de bonne maison, sous les yeux d'une jeune femme, élégamment travestie en dragon d'ancien régime, une de ces Armides de guérilla dont la présence idéalise le brigandage, il dévalise, à main armée, la diligence de Saint-Lo à Coutances, après avoir tué les gendarmes de l'escorte, c'est avec des allures qui rappellent Fra Diavolo (20). On ne dira rien ici de l'affaire du bois du Quesnay, près de Falaise, parce qu'elle est connue de tout le monde.

Antonio vit ses amis fusillés comme Armand Le Chevalier, guillotinés comme la marquise de Férolles, massacrés comme le baron d'Aché ; rien ne l'ébranla. En 1811, la police impériale le cherchait encore aux environs de Caen, où sa vie était un mystère. Sa mort est un mystère comme sa vie : à dater de 1811, on n'entend plus parler de lui.

A cette époque, on parlait encore de Mme de Bricqueville, mais avec les égards dus à son rang à la Cour impériale. On sait, en effet,

qu'elle avait épousé le comte Adrien de Lezay-Marnésia, quelque peu apparenté des Beauharnais, et préfet de Strasbourg sous l'Empire. Comment avait-elle accueilli la nouvelle de la mort du comte de Bricqueville? On l'ignore. Ce qu'on sait, c'est qu'elle éleva son fils, Armand de Bricqueville, dans les principes qui lui étaient chers. Son fils, d'ailleurs, lui fit honneur. A vingt-six ans, en 1812, il était colonel dans la Grande Armée, comte de l'Empire et officier d'ordonnance de Napoléon, qui ne donnait point sa confiance à tout venant. On connaît son rôle auprès de Grouchy, à Sart-lez-Valhains, le 18 juin 1815, quand retentit dans le lointain la canonnade de Waterloo. « Marchez au canon, dit-il avec une respectueuse fermeté ; marchez au canon, c'est le salut de la France... » Grouchy ne marcha point et les soldats de Blücher purent bientôt miner le pont d'Iéna à Paris.

La carrière militaire du colonel de Bricqueville finit avec l'Empire. Sa carrière politique commença avec la Restauration, à l'égard de laquelle il prit rang parmi les irréconciliables. Député de Cherbourg pendant vingt-sept ans, il fut le défenseur, parfois éloquent, toujours chevaleresque, des libertés publiques. Quand il mourut, ses concitoyens érigèrent un monument à sa mémoire. C'était justice. Son père était mort pour la vieille France : il avait vécu, lui, pour la France nouvelle.

FIN.

NOTES

(1) **L'embuscade de Monthuchon.**

Une tradition, conservée au château de Mesnilaumont, à Saint-Martin-de-Cenilly, dans la famille de la comtesse d'Anjou, dont il sera question plus loin, désigne Antonio et la Grenade comme compagnons du chevalier de Mondérois, dans l'embuscade de Monthuchon. Antonio était d'Appeville et la Grenade de Saint-Jores. Il ne faut point prendre à la lettre l'expression de capitaine de canton qui leur est appliquée ici. La Chouannerie n'avait point encore, à l'époque dont il s'agit, une hiérarchie régulière, si ce n'est dans les papiers de l'état-major du général de Frotté. Il y avait bien des capitaines de génération spontanée.

(2) L'abbé Lelimousin.

Quand on disait, dans le canton de Saint-Sauveur-Lendelin, qu'un prêtre constitutionnel ne savait point, en commençant la messe, s'il ne serait pas fusillé avant de la finir, on faisait allusion à l'abbé Lelimousin, vicaire du Lorey. Le vendredi-saint (29 mars) de l'anné 1796, devant une centaine de personnes, ce prêtre célébrait publiquement l'office du jour, car le culte catholique et le culte décadaire alternaient alors sans trop de difficulté, même dans un local commun, église le dimanche, temple le décadi. Soudain, quelques hommes armés pénètrent dans l'église. L'officiant est saisi, dépouillé de ses ornements sacerdotaux et entraîné dans un champ voisin du cimetière. « Demande pardon à Dieu, et songe que c'est grand honneur pour toi de mourir le jour où Jésus-Christ est mort, » lui dit-on. Quelques minutes après, il tombait sous les balles. Les assistants prièrent peut-être pour le repos de son âme, mais ils ne firent rien pour le sauver.

Dans cette commune, les chouans opéraient parfois avec plus de courtoisie. Sur la route de Coutances à Saint-Lo, dans la nuit du 14 août 1797, ils dévalisèrent prestement, malgré ses quatre soldats d'escorte, le *carabas*, voiture publique, qui portait 24,000 livres appartenant au fisc. Le conducteur et les soldats furent traités avec des égards qui font songer aux brigands de l'Opéra-Comique. La diligence de Saint-Lo à Coutances fut moins heureuse en 1802, au même lieu, comme on le verra dans la suite.

(3) Rébellion dans le canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

Dans le canton de Saint-Sauveur-Lendelin, des rébellions et des mesures sévères accompagnèrent et suivirent *la levée de 300,000 hommes*, au mois de mars 1793. Le 17 mars, jour des opérations, le tocsin sonna presque partout dans la région. Les habitants, conduits en certains endroits par la municipalité, marchèrent contre les autorités, réunies au chef-lieu, et les dispersèrent par la force. Le canton fut occupé militairement. La commune de Mesnilbus, qui avait pris la tête du mouvement, perdit son autonomie. Les prêtres réfractaires, signalés comme instigateurs du désordre, furent activement recherchés. Deux furent décapités à Coutances, le 23 octobre suivant, les abbés Lebœuf et Lemoine. Ils avaient été arrêtés, dans une battue, par un de leurs anciens confrères, l'abbé Brision, curé constitutionnel de Saint-Sauveur-Lendelin et revêtu des fonctions municipales. Ces rigueurs laissèrent des ressentiments dont bénéficia la Chouannerie.

(4) Blondel.

On sait que les chouans dissimulaient leur identité sous des noms de guerre : de Frotté avait choisi celui de Blondel et Mme d'Anjou celui de Duchesne.

Le château de Montorgueil, avec lequel correspondaient Duchesne et Blon-

del, était la résidence du prince de Bouillon, commandant des forces maritimes de l'Angleterre à Jersey, intermédiaire officiel entre les chouans et le gouvernement britannique. On peut lire, sur ce sujet, dans *Le Correspondant*, d'intéressants articles de Forneron.

(5) La Becquetière.

Bougainville, qui n'avait point émigré, et qui, pendant la Terreur, s'était caché près d'Anneville-sur-Mer, aux Miellettes, commune de Pirou, obtint, dit-on, grâce à l'intervention de l'amiral Lepeley-Pléville, la suspension de poursuites commencées contre sa femme. Le dossier de celle-ci se trouve au greffe du tribunal civil de Coutances. Ajoutons que La Becquetière s'appelle aujourd'hui Bougainville. La maison de maître a été démolie.

(6) Le vicomte et la vicomtesse de Bricqueville.

Peut-être y avait-il autre chose que des dissidences politiques entre ces époux mal assortis. Parmi les amis de Dumouriez à Cherbourg, raconte M. de Pontaumont, « la divine vicomtesse » faisait tourner bien des têtes. Or, sur certains chapitres, son mari n'entendait point raillerie. En 1786, dans une fête de charité, au Becquet, Mme de Bricqueville, secondée par Mlle de Percy, l'un des personnages du *Chevalier des Touches*, de Barbey d'Aurevilly, vendait des bagatelles au bénéfice de paysans incendiés. « Que puis-je acheter ? » lui dit un jeune fou, le marquis de Boisgelin, gendre du duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie. — « Ce qu'il vous plaira. » — « Je voudrais un baiser : combien cela coûte-t-il ? » — « Dix pistoles. » — Le marquis versa cent livres et prit le baiser. Le lendemain, il dut aller sur le pré avec le mari. Le duel fit du bruit dans Landerneau.

(7) Division du Cotentin.

La division du Cotentin était séparée de celle de Coutances par la route de Coutances à Saint-Lo. La division de Coutances s'étendait jusqu'à la route de Granville à Vire. Là commençait la division d'Avranches.

(8) De Moustier.

Le jeune de Moustier, fils du dernier ambassadeur de Louis XVI à Constantinople, n'avait que 17 ans. Il fut plus tard ministre plénipotentiaire et pair de France sous la Restauration. Il a laissé des mémoires manuscrits auxquels M. de la Sicotière a fait de curieux emprunts dans son ouvrage si plein de choses : *Louis de Frotté et les insurrections normandes.*

(9) Château de Pont-Roger.

Le château de Pont-Roger se trouve aux confins de l'Avranchin et du pays de Coutances, dans la commune de Saint-Jean-des-Champs. M. de la Sicotière, d'ordinaire si exact, le place à tort près d'Octeville, c'est-à-dire près de Cherbourg.

(10) Landes de Lessay.

Le *fief des Landes*, à Lessay, dont le vicomte de Bricqueville était propriétaire, rappelle des incidents significatifs, comme peinture de ce qu'on nomme aujourd'hui un état d'âme. Il s'agit des dispositions d'esprit des habitants de nos campagnes pendant la Révolution, dispositions déjà définies à propos du canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

De Bricqueville avait tenté de mettre les landes en valeur. Il avait, à cet effet, enclos des champs et bâti des corps de ferme. Mais le public n'y avait point trouvé son compte, car la culture close, c'était la mort de la vaine pâture. Au mois d'août 1789, de toutes les communes du voisinage on se porta sur les fermes nouvelles. Ce ne fut point une rage, mais un sac méthodique. Quand la garde nationale de Coutances arriva pour défendre la propriété, il était trop tard : la destruction était complète. On cherchait l'emplacement des maisons rasées. Les matériaux avaient été scrupuleusement emportés, pour servir ailleurs. Eh bien ! si de Bricqueville avait vécu, il aurait eu sans doute sous ses ordres nombre de ceux qui avaient dévasté son fief. Plus d'un gars du pays commença par la Jacquerie et finit par la Chouannerie.

(11) Coigny.

Le maréchal de Coigny, qui détestait les vers, avait pour secrétaire un poète. C'était Gentil Bernard, qui écrivait les siens avec esprit et les récitait avec art. « Surtout point de versification chez moi, » lui avait dit le maréchal. Or, en 1740, au château de Coigny, Gentil Bernard composa le premier chant d'un poème léger, dont le titre est emprunté à *Ovide* et qui débute ainsi :

J'ai vu Coigny, Bellone et la Victoire.

« C'est une félonie, » s'écria le vainqueur de Parme et de Guastalla ; « vous aviez juré de ne jamais rimer sous mon toit. » « Mais non sous vos arbres, M. le duc, » répondit le coupable, qui avait commis son délit respectueusement dans la futaie.

Quant à la *jeune captive* d'André Chénier, un peu moins jeune que ne le dit le poète, elle n'était point la fille, mais la nièce du maître du domaine ducal. Cependant Aimée de Coigny avait souvent passé la belle saison au château, avant la Révolution, auprès de sa cousine, la future comtesse de Sébastiani, célébrée par Châteaubriand dans son *Itinéraire*. Il y a une quarantaine d'années, si l'on en croit M. de Pontaumont, les anciens du village se souvenaient « de sa chevelure blonde, » surtout de ses allures cavalières. Ils l'avaient vue le dimanche, à l'église, escortée d'une duègne en vêtements noirs. Elle préférait l'église à la chapelle seigneuriale.

(12) Florian.

M. de Pontaumont a publié les vers de Florian, dont le manuscrit est au Roure, dans ses *Etudes sur les paroisses de l'élection de Carentan.*

(13) Lemoine.

Le général Lemoine était né à Saumur. Il fut un des divisionnaires de l'Empire. Son nom est inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile.

(14) Le moulin du Castel.

Au moulin du Castel, Anne Darthenay et Félix Lamache appartenaient à la bande des chauffeurs de Saint-Louet-sur-Lozon, dirigée par Moussel, dit la Madeleine, guillotiné à Coutances, avec dix de ses complices, le 28 mars 1798 (1). Lamache avait appartenu auparavant à la bande des chouans de David, dit la Terreur, de Cerisy-la-Forêt, un beau garçon de 25 ans, qui touche à l'opérette par son feutre à panache et à devises, mais aussi à l'épopée par sa bravoure, son audace et le fanatisme dont il animait ses hommes, à l'instar du *Vieux de la Montagne*.

(15) Chouans et chauffeurs autour de Coutances, avant la mort du vicomte de Bricqueville.

Dans la région coutançaise, on chouanna, comme ailleurs, avant la chouannerie, en d'autres termes, avant que les déserteurs, les réfractaires et les mécontents eussent été embrigadés. Cet embrigadement, œuvre des agents du comte de Frotté, s'opéra pendant l'été de 1795. De cette époque à celle de l'exécution militaire du comte de Bricqueville, il y a une année. Cette année-là est l'âge d'or de l'institution chouannique. Les villes ont des garnisons, mais les bourgs n'ont que des gardes nationales, plus riches de vertus domestiques que de valeur guerrière. Muni de son fusil de calibre, don de *la perfide Albion,* le chouan passe, la tête haute, dans les villages abandonnés à eux-mêmes. Il ne se contente pas des surprises de nuit, où il apparaît comme dans un rêve ; il se groupe, quand il le faut, en colonne expéditionnaire de cinq à six cents hommes et tient la campagne en plein jour. C'est à la tête de corps de cette importance que le général de Frotté et le comte de Ruays, commandant de la division d'Avranches, visitent les cantons de Gavray et de Saint-Denis-le-Gast, où ils préparent la voie aux chauffeurs. C'est dans les mêmes conditions que *le vainqueur de Marigny et de Torigny*, du Rozel, de Courson, près de Vire, commandant de la division de Coutances avant d'Hugon, parcourt, de son côté, les cantons de Périers, de Bréhal, de Prétot, de La Haye-du-Puits et de Lessay, où il désorganise l'administration communale et suspend l'action de la justice (2).

---

(1) Félix Lamache, dit Alexandre, et Anne Darthenay furent arrêtés à la suite de l'assassinat de *Santa-Maria*, à Montcuit (1797), dans lequel une famille entière, la famille Lechevalier, fut égorgée.

(2) Du Rozel traversa, en effet, ces cantons, soit à l'aller, soit au retour, au cours des deux incursions qu'il fit dans le Cotentin. Dans la première, il fut battu à Pont-l'Abbé par les garnisons des villes voisines (décembre 1795). Dans la se-

Des deux expéditions de du Rozel, on ne retiendra que les épisodes de Vesly, du Plessis et de Feugères. On parlera ensuite de celles du comte de Frotté et du comte de Ruays, et on ajoutera un mot des chauffeurs. — Cela expliquera l'état d'esprit des habitants de Coutances, quand le vicomte de Bricqueville y fut passé par les armes.

Vesly. — L'agent municipal de Vesly, Le Vauffre, habitait une ferme sans voisins, à l'extrémité de la commune. Le 27 janvier 1796, à dix heures du soir, il venait de se mettre au lit... Ses garçons de labour étaient couchés dans une dépendance de l'habitation, de l'autre côté de la cour. Ses deux enfants, l'un de trois ans, l'autre de quatre mois, dormaient dans la même chambre que lui. Seules, sa jeune femme, Marie Hommeril, et sa vieille mère, veillaient, avec une servante, autour du foyer. On frappe à la porte : c'est un ordre pressant du gouvernement pour l'agent municipal, assure celui qui a frappé. La servante ouvre sans défiance. Des gens armés, quelques-uns la figure noircie, se précipitent dans la maison. La servante effrayée appelle les serviteurs : ils sont déjà cernés et tenus en respect, le couteau sous la gorge. Cependant celui qui est le chef des envahisseurs s'approche de Le Vauffre : « Lève-toi, lui dit-il, le comité royaliste t'a condamné à mort et nous venons pour t'exécuter... » La femme et la mère de Le Vauffre se jettent aux genoux de l'homme qui parle ainsi et offrent de mourir à la place de celui qui leur est cher. Le chef les écoute patiemment sans répondre. Puis, il s'approche du lit, écarte un berceau qui le gêne, et, saisissant Le Vauffre par le bras : « Si tu as du cœur, voilà le moment de le montrer. » Le Vauffre se lève. « Je n'ai jamais agi que selon ma conscience, dit-il ; j'espère que ma mort sera vengée... » On le conduit dans son jardin, on le lie à un pommier, on lui met une lanterne allumée au cou, et, au commandement de : feu ! on tire presque à bout portant (1). Bien-

---

conde, il fut enveloppé par des forces supérieures et dut son salut au voisinage de la forêt de Bricquebec (mars 1796). On raconte que ses volontaires portaient des chapelets en sautoir. On ne dit pas s'ils récitaient souvent le Rosaire.

Avant les deux incursions de du Rozel, pendant l'automne de l'année 1795, dans les cantons dont il est ici parlé, il y avait eu, pour les prêtres constitutionnels et les patriotes, de mauvais jours et surtout de mauvaises nuits. L'abbé Mériel, à Baudreville, l'abbé Bazin, à Montgardon, le receveur des impositions, à Doville, Angot, à Lastelle, ne se seraient point inscrits alors en faux contre cette assertion. A Omonville-la-Foliot, l'ancien seigneur de la paroisse, Eustace d'Omonville, un rêveur pacifique, un poète humanitaire, avait été traité comme un simple Jacobin. Il est vrai qu'il avait planté un arbre de la liberté en 1789. Les « exécuteurs de la justice du roi, » comme l'un d'eux s'intitulait, s'étaient enhardis au point d'attaquer en plein jour un lieu fortifié, défendu par une garnison, le château de Prétot, maison de détention pour les prêtres réfractaires. C'était, paraît-il, Le Sauvage d'Houesville, l'ami de Florian, qui dirigeait l'attaque. Il ne s'agissait pourtant pas d'une Pastorale. (Alfred Piquot : *Histoire d'Omonville-la-Foliot*).

(1) A Vesly, le 15 août 1789, après la messe, on avait allumé un feu de joie pour fêter l'abolition des privilèges. On s'était même affranchi, sans scrupule et

tôt, il n'y eut plus là qu'un cadavre entre deux femmes éplorées. (Un souvenir de la Chouannerie : *Dépêche de l'Ouest* des 19 et 26 avril 1891).

Le Plessis. — Dans la nuit du dimanche des Rameaux de l'année où périt Le Vauffre (24 mars 1796), le tocsin sonna au Plessis et à Gorges. Mais la contrée était terrifiée par la récente incursion des chouans de la division de Coutances, dont il vient d'être parlé. Les gardes nationaux ne répondirent point à l'appel de « la cloche d'alarme. » Les Chevaliers du clair de lune, dont la présence avait motivé cet appel, eurent donc beau jeu. Une de leurs « cohortes », celle de la Grenade, selon les gens du pays, parcourut impunément les deux communes et y arrêta quatre personnes, les deux prêtres constitutionnels du Plessis, Guillemin et Charette, l'agent municipal de Gorges, Lefèvre, et le curé constitutionnel de ce lieu, Lehouelleux (1). Ces rôdeurs nocturnes avaient des principes. Ils conduisirent leurs prisonniers à la chapelle de Sainte-Anne-des-Bois, au Plessis : « Pensez à Dieu, leur dirent-ils, on ne sait jamais ce qui peut arriver dans la vie... » Les prisonniers savaient bien ce qui devait leur arriver. De la chapelle, on se rendit au quartier de la Blonderie, vers une heure du matin. Là, le chef rangea les patriotes le long d'une haie et désigna quatre de ses hommes : « Chacun le vôtre, dit-il, préparez les crucifix à ressort... » C'était le nom populaire du mousquet parmi les chouans de la Manche. Quatre coups de feu retentirent et quatre victimes tombèrent. Les meurtriers s'éloignèrent. A quelques pas, le commandant se retourna et vit un des fusillés qui relevait la tête. « Tout le monde n'est donc pas mort par là, » dit-il, et il dépêcha un tireur pour donner au récalcitrant le coup de grâce. Puis, la « cohorte » reprit sa route en chantant :

---

sans argent, au détriment de la famille Lebrun de Rochemont, des droits seigneuriaux rachetables sur les marais à *tangue* du voisinage. Mais là s'était arrêtée l'adhésion aux idées nouvelles. — Il avait fallu l'intervention de la force armée pour installer le curé constitutionnel, au mois de mai 1791, et pour procéder à la *levée militaire*, au mois de mars 1793. — Depuis lors, la lutte avait été vive entre les *patriotes*, ayant pour chef Le Vauffre, et les *fanatiques*, ayant pour chef Legastelois, prédécesseur de Le Vauffre à la mairie. — Des excès avaient été inévitables de part et d'autre. En 1795, Legastelois s'était affilié à la corporation de ces hommes discrets qui s'absentaient parfois le soir et, le lendemain, ne parlaient point de leur absence. Ses compagnons, on le voit, étaient intervenus en sa faveur. Il fut plus tard, à Coutances, un des sauveurs de des Touches. Louis XVIII lui accorda une gratification de 50 fr. Ce n'était point le prix de la poudre qu'il avait brûlée.

(1) Il y avait une seconde « cohorte, » dite de *La Planquairie*. Cette dernière fit, de son côté, ce que l'autre faisait du sien, mais avec moins d'apparat. A Gorges, Letay et trois membres de la famille Lecoq comptèrent parmi ses victimes. Avec elle, c'était la mort sans phrases. (Lerosey, *Histoire de Périers*).

A propos de ces massacres, on a cité, à tort, paraît-il, le nom d'un chouan connu, Roger Leplanquais, de Gorges, le *fourrier* de la troupe qui délivra des Touches. Leplanquais devint, sous la Restauration, brigadier de gendarmerie à Saint-Lo. Il maintint l'ordre public comme il l'avait troublé, en conscience.

Tu portes l'habit bleu,
Tu te bats contre ton Dieu,
Maudite république !

Tout le monde n'était pas mort par là, comme avait dit le commandant, même après que le coup de grâce avait été donné. L'abbé Lehouelleux avait seulement le bras cassé et la main trouée. Il se cacha, guérit, et, par la volonté du gouvernement consulaire, fut plus tard au nombre des *jureurs* conservés en fonction, à la restauration du culte. Il devint curé du Plessis.

Ce qui vient d'être raconté avait eu des témoins. L'un d'eux parla et reçut une balle, partie on ne sait d'où. Les autres se turent. (Enquête de Lemoucheux, juge de paix de Prétot. *Revue catholique* du Diocèse de Coutances, du 12 janvier 1867).

Feugères. — On a parlé d'écrire l'histoire de France avec des chansons. La Chouannerie normande fournirait peu d'éléments à cette entreprise. Dans le voisinage de Coutances, la tradition n'a conservé que deux chants de cette origine, l'un des Blancs, celui que répétaient les tireurs du Plessis, l'autre des Bleus, qui porta malheur à deux habitants de Feugères.

Le 15 mars 1796, à neuf heures du soir, Le Chevalier, maréchal ferrant, travaillait dans sa forge, au bourg de Feugères, avec son compagnon Fréret. Tous deux chantaient « la chanson des chouans », sorte de complainte qui courait alors les campagnes :

Dors, dans ta maison paisible,
Patriote vertueux :
A tes vertus insensible,
Un scélérat monstrueux,
Pour trancher ta destinée,
Arme sa main forcenée.

La nuit l'on frappe à ta porte :
Qui va là ? — Chasseurs du roi.
. . . . . .

Quand on parle du loup, on en voit la queue, dit le proverbe : Les forgerons l'apprirent à leurs dépens... Des chasseurs du roi passaient. La chanson leur paraît malséante. Ils entrent dans la forge. « On va vous faire entonner un autre air, disent-ils ; commencez par crier : vive le roi ! » « Vive la nation ! » crient les interpellés. « A bas la nation et vive le roi ! » répliquent les chouans qui dégaînent. Les deux ouvriers restent sur le carreau.

Gavray. — Dans le district de Coutances, les communes voisines de la forêt de Gavray furent les premières à connaître les chouans. Au mois de juillet 1795, de Frotté, qui aspirait à devenir *le roi des genêts du pays*, inaugura son commandement en faisant une pointe sur Gavray. Le 10 juillet, il campa dans la forêt, avec ses chasseurs du roi. Le lendemain matin, il força le pont de la Sienne, que les habitants du bourg avaient barricadé, où ils se défendirent

et où ils perdirent deux hommes, le boulanger Loisel et un gendarme. Le bourg vit alors défiler les six cents vainqueurs, quelque peu dépenaillés. Il n'avait pas eu, sans doute, de spectacle aussi pittoresque, depuis le jour où Lafontaine-Rigaudière avait passé par là, en 1639, avec ses *Nu-pieds*, la veille de la foire Saint-Luc. — De Frotté établit un instant son quartier-général dans l'ancienne vicomté, où les de Brébeuf, de la famille du poète, avaient longtemps rendu la justice. Le soir, après avoir enlevé les armes de la garde nationale et les chevaux de la gendarmerie, il s'éloigna par les mauvais chemins et alla coucher à l'abbaye de Hambye, dans ce coin mélancolique du Val-de-Sienne dont Octave Feuillet a fait le cadre de *La petite Comtesse* (1).

Saint-Denis-le-Gast et Hambye. — L'hiver suivant, le comte de Ruays, commandant de la division d'Avranches, guidé par Le Poitevin du Moutier, commandant en second de la division de Coutances (2), voulut « tâter » le

---

(1) A cette expédition se rattache le souvenir du *Brutus coutançais*, comme on disait dans le temps.

Fonnard du Hamel, riche propriétaire à Saint-Louet-sur-Sienne (Trelly), avait épousé M^lle^ Lepigeon de Launay, fille du seigneur du Mesnil-Vilman. A la Révolution, il adopta les idées nouvelles et, de 1792 à 1794, administrateur du district de Coutances, il ne prit point place parmi les modérés. M^me^ Fonnard du Hamel, au contraire, resta attachée aux principes de sa famille, surtout quand son père eut été décapité en 1794, comme royaliste. De là désaccord de ménage d'abord, rupture ensuite. Le mari resta à Saint-Louet, l'épouse se retira avec ses enfants à Mesnil-Vilman. Quand de Frotté traversa la forêt de Gavray, l'un des fils Fonnard, à peine adolescent, se joignit à lui et servit dans les *chevaliers de la couronne*, le corps aristocratique des chasseurs du roi. Peut-être n'était-il pas le plus jeune des pupilles de ce corps : Potier du Parc, de Coutances, y gagna ses éperons à douze ans. Quoi qu'il en soit, aux termes de la loi, le cas était grave. Le père dénonça-t-il son fils ? Les *Mémoires* de Moulin, dit Michelot, en donnent l'assurance. Fit-il son devoir, s'il agit ainsi ? On en discuta. Les chouans furent pour la négative. Deux fois ils tentèrent de fusiller le *Brutus coutançais*, au pont de l'Epinay, à Cérences, en 1797, et à Saint-Louet, en 1799. Ils échouèrent, quoique bons tireurs, mais les tentatives sont historiques. On n'avait pas besoin de cet exemple pour savoir que la guerre civile ne resserre pas les liens de la famille.

(2) La division de Coutances eut pour premier chef un homme d'une rare audace, du Rozel, dont le nom a déjà été cité. Après sa mort au combat de Vengeons (avril 1796), la commandement passa au baron d'Hugon, d'humeur plus tempérée. D'Hugon avait sous ses ordres deux commandants en second, *Le Poitevin du Moutier*, de La Colombe, et *de La Mariouze*, de Clinchamps. Le major de la division était *Boudier de La Valainerie*, de Trelly. Un simple paysan, *Blin*, dit *Sincère*, de Cérences, était très considéré dans l'état-major, quoi qu'il n'eût que le grade de lieutenant.

Le Poitevin du Moutier, de La Mariouze et de La Valainerie firent partie du groupe héroïque des *Seize*, qui enlevèrent des Touches des prisons de Coutances, le 9 février 1799. Après la pacification de 1800, ils suivirent des voies différentes. Brisant ce qu'il avait adoré, de La Mariouze entra, comme officier, dans l'armée consulaire. De La Valainerie l'imita plus tard sous l'Empire, fut sous la Restaura-

canton de Saint-Denis-le-Gast, réputé à tort favorable à la Chouannerie. Le 19 février 1796, il occupa sans coup férir le bourg de Hambye où il fit abattre l'arbre de la liberté et enlever le bonnet phrygien, au chant du refrain connu :

Arbre de misère,
Bonnet de galère,
Plantés par des brigands,
Abattus par les chouans.

La poésie laissait à désirer, mais l'intention était évidente.

Dédaignant le vieux château des Paynel, alors intact, le château dont François Ier avait été l'hôte et dont M. Vacquerie, dans *Les miettes de l'histoire*, a écrit la légende, il s'établit fortement au modeste manoir de la Colombière, avec l'intention de rayonner dans les environs.

Le lendemain, au point du jour, il parut au bourg de Saint-Denis-le-Gast, où il voyait un dépôt d'armes à enlever et des caisses publiques à piller. Accueilli à coups de fusil par la garde nationale, il rebroussa chemin, fut poursuivi, mais fit brusquement volte-face à l'avenue du château de Saint-Evremond et dispersa les assaillants. Alors, à titre d'exemple, il lança autour de lui des batteurs d'estrade. On peut les suivre à leur trace sanglante de village en village. A *La Gentilerie,* Lefranc est considéré comme l'âme de la résistance : fusillé dans sa maison. Aux *Camps-de-la-Cour*, Quesnel est rencontré porteur d'une canardière : fusillé au pied d'une haie. A *La Davière* (Hambye), Baudry refuse de servir de guide : fusillé dans un chemin. On ne parle pas ici des blessés.

Ces rigueurs n'intimidèrent point les habitants. La nuit suivante, ils se joignirent à un bataillon de la garnison de Coutances, sous les ordres du commandant Guibert, et marchèrent avec lui à la Colombière. Après une vive escarmouche, les « rebelles » se retirèrent, emportant leurs morts.

Les incursions de Frotté, de Ruays et de Le Poitevin avaient jeté le désarroi dans la contrée (1). L'heure des chauffeurs était venue.

---

tion le soldat-laboureur à la mode et mourut au château de Chanteloup, en 1861, à l'âge de 85 ans. Le Poitevin du Moutier resta fidèle aux dieux de sa jeunesse. Louis XVIII lui conféra le brevet de colonel en 1814, mais il n'eut jamais d'emploi ; il vécut dans les plaisirs. Son pied-à-terre de la rue au Grand, à Coutances, savait, dit-on, bien des choses. Quant à Blin, qui resta aussi orthodoxe, la Restauration lui décerna un *fusil d'honneur*. Cela n'était pas ruineux pour le Trésor.

Puisqu'on vient de parler de Boudier de La Valainerie, dit *Le Silencieux,* on se permettra de rappeler qu'il était de la famille de Boudier de La Jousselinière (1634-1723), de Trelly, l'écrivain dont Voltaire cite le nom avec éloge et dont une épigramme, sur la vénalité des offices, est dans la mémoire des amateurs.

(1) Les juges de paix de Saint-Denis-le-Gast et de Gavray n'osèrent instruire contre les complices des « rebelles. » Effrayés par des menaces secrètes, ils se réfugièrent à Coutances. Pendant plus d'une année, le cours de la justice fut suspendu et la terreur régna dans les deux cantons. Le répertoire des chroniques locales s'enrichit dans cette période. Voici, à titre d'exemple, ce que racontaient

Les chauffeurs. — La guerre de partisans prête au brigandage. Les détrousseurs, en effet, ont alors beau jeu pour dévaliser les gens paisibles au nom des belligérants. La Chouannerie normande fit la part large aux malfaiteurs en disponibilité. Le pays de Coutances eut, comme d'autres régions, ses conjurations de bandits. Les conjurés avaient pour but le pillage à main armée. On compta dans le pays trois bandes à réputation sinistre, sans parler de ces heureux du crime qui gardèrent un incognito modeste et échappèrent à la guillotine.

Chaque bande avait sa circonscription de préférence. Celle de *Grente*, dit *Sans-Chagrin*, de Percy, instrumentait dans les cantons de Saint-Denis-le-Gast, de Percy et de Trelly. Celle de *Prével*, du Mesnil-Rogues, se confinait dans les cantons de Gavray et de Cérences. Celle de *Moussel*, dit *La Madeleine*, de Saint-Louet-sur-Lozon, dont le nom a été cité précédemment, opérait dans les cantons de Coutances, de Saint-Sauveur-Lendelin, de Saint-Jean-de-Daye et de Marigny.

D'où sortaient ces brigands ? Ordinairement des classes inférieures de la société, mais parfois aussi d'ailleurs. La bande de *Sans-Chagrin* avait pour inspirateurs *Hazard*, dit *Cœur-de-Lion*, instituteur à Hambye, et *Crespin*, ci-devant curé de Chevry. Ce dernier aurait pu réciter les prières des agonisants aux victimes, mais il ne prenait point une part active aux expéditions.

Ces *garçons de minuit* ne portaient point un costume de circonstance, comme leurs congénères du mélodrame. Le jour, laboureurs diligents, artisans

---

nos grand'mères, sous le manteau de la cheminée. C'est *Le dîner de la Vallée*, à Mesnil-Amand. Le manoir de la Vallée, autrefois siège de la Gruerie de Gavray, c'est-à-dire de « la juridiction des bois, » s'élève sur la Bérance, à la lisière de la forêt, qui passe pour avoir vu tant de choses à l'époque dont il s'agit.

L'un des hommes les plus considérables de la contrée, Piel-Lavallée, conseiller à l'élection de Coutances avant la Révolution, donnait un repas de famille dans son manoir, « le ci-devant jour de Pâques » de 1797. Il attendait quinze parents : il lui survint dix-huit personnes. Il est vrai que les trois derniers venus n'avaient point été priés. C'étaient des inconnus, en armes, dont on devina la qualité à première vue. Ils cherchaient quelqu'un. Chaque convive se crut obligé de décliner son nom. Tout à coup : « Sors de table, citoyen, » dirent-ils à un vieillard ; « c'est à toi que nous avons affaire. » L'interpellé était un riche propriétaire de Montaigu-les-Bois, Tiercelin. Les inconnus l'emmenèrent. Il ne rentra point vivant chez lui.

« Nous sommes des lâches..., » dit après cet incident l'un des invités, Gilles Piel, commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité cantonale de La Haye-Pesnel : « A quinze, nous pouvions avoir raison de trois... » Il quitte la compagnie, monte à cheval et se rend à Coutances, pour provoquer une enquête. Quelques jours plus tard, il est dans son bureau, à La Haye-Pesnel. Deux hommes, d'apparence inoffensive, demandent à l'entretenir. Il les reçoit et... il est sabré sur place par eux. Ni ses meurtriers, ni ceux de Tiercelin ne furent pris.

Ce récit, vrai dans le fond, paraît dramatisé dans la forme.

laborieux, commerçants probes, ils étaient à leur travail, de même que le commun des mortels. La nuit, quand il y avait lieu, ils faisaient en armes, la figure masquée d'un crêpe, des descentes dans les fermes riches et isolées. Les uns se tenaient en sentinelles, les autres frappaient à la porte au nom du roi. Les paysans, surpris, se sentaient si bien à leur merci qu'ils ne songeaient pas même à résister. Ils étaient « atteints d'un coup de foudre. » Ils ouvraient leurs portes et il suffisait d'une escopette pour les tenir en respect. Le maître de céans était sommé de fournir une contribution de guerre pour le trésor de l'armée royale, en expiation de ses prétendus méfaits : achat de biens nationaux, assistance à la messe des *intrus* ou autres griefs imaginaires. Finançait-il, on lui recommandait la discrétion, s'il tenait à sa peau, et on détalait, non sans menaces de retour. Se montrait-il récalcitrant, perquisition était faite dans son domicile mis à sac. Avait-il pris ses mesures en cachant son argent, on faisait appel à son égard aux arguments persuasifs. Les arguments variaient selon les tempéraments. Dans la bande de Grente, on usait du fusil, du pistolet ou du bâton. Dans celle de Moussel et de Prével, les deux plus féroces, on recourait à la torture, parfois à la torture par le feu, appliquée de façons diverses. Chacun avait sa méthode. Prével garrottait son homme et lui brûlait les pieds au foyer. Moussel, le redouté Moussel, arrosait le sien d'huile bouillante. Le torturé ne faisait point toujours connaître la cachette. Parfois il mourait de ses blessures, parfois il guérissait. Huit fois sur dix, les coupables restaient inconnus.

Dans le pays de Coutances, ce fut un riche laboureur de Lameurdraquière, Jacques Lenoir, qui reçut le premier la visite des chauffeurs. Un soir d'hiver, ils le surprirent au coin du feu, au milieu de sa famille, et lui brûlèrent atrocement les pieds sur les tisons (décembre 1795). A Hambye, dans un endroit désert et sauvage, qui semblait appeler le crime, à côté de la motte du vieux château d'Olivier de Mauny, cousin de Duguesclin, la propriétaire du moulin du lieu, « la citoyenne Duval », subit le même supplice que Jacques Lenoir (8 mars 1796). A Roncey, la « citoyenne Lerond », dont le mari avait été adjudant de la garde nationale de Coutances, fut soumise à l'épreuve de l'eau bouillante (23 février 1796). A Saint-Denis-le-Vêtu, la « citoyenne Jouvet » fut traitée par la bâtonnade (avril 1796). A Hambye encore, « la citoyenne Allié » aima mieux être volée que brûlée.

Qui commettait ces atrocités ? Mystère. Seuls, les bourreaux de Jacques Lenoir furent immédiatement connus, saisis et condamnés : c'était la bande de Prével, du Mesnil-Rogues. Celle de Grente, à laquelle appartenait Hazard de Hambye, n'était sans doute point étrangère à ces crimes. Toutefois, quand on l'arrêta plus tard, la condamnation à mort de ses membres fut motivée par d'autres raisons (Tribunal criminel de Coutances, 14 décembre 1797).

Tels étaient les chauffeurs ou garrotteurs, « les rois de l'épouvante » dans nos campagnes.

(16) Potté et Leloutre.

Potté était originaire du département de la Haute-Saône. Soldat de l'armée républicaine, en garnison à Cherbourg, il avait déserté et, pour ce fait, avait été condamné à mort par contumace. Son nom de guerre *Moustache* fut relevé par un gentilhomme, de la Mariouze, l'un des chefs de la division de Coutances. Leloutre, également déserteur, était de Vaudrimesnil (Vérusmor).

(17) Expédition de Coutances.

On appelle quelquefois *expédition de Coutances* la campagne dirigée par de Frotté en personne, du 30 octobre au 4 novembre 1799. Pendant ces six jours, qui parurent longs aux patriotes ruraux, traités par les envahisseurs comme leurs ancêtres du XV^e^ siècle par les *Faux visages*, de Frotté menaça Coutances dont il voulait, dit-on, forcer les prisons pleines de chouans déférés au tribunal criminel de la Manche. Il menait alors en guerre environ deux mille hommes, dont deux cents à cheval, « trottant à la façon des garçons de ferme. » Les fantassins cheminaient, le fusil sous le bras, « comme des braconniers. » Les mesures prises à Coutances lui imposèrent sans doute. Il se contenta de défiler devant la ville, à distance respectueuse, depuis le château de Monceaux à Contrières, domaine de son lieutenant Louvel de Monceaux (1), beau-frère de M^me^ d'Anjou, jusqu'au château de Briouze, au Lorey, dans le voisinage du manoir de Vanloue. Surpris au château du Lorey, dans la nuit du 3 novembre, par la garde nationale mobilisée de Coutances, sous les ordres du commandant Hervieu, il fut le lendemain battu au village de Lafosse, non loin de Hauteville-la-Guichard, entre le Lorey et Marigny, par les troupes du général Gratien, et obligé de rentrer dans ses cantonnements du Bocage. On ne devait plus le revoir dans la contrée. Le combat de Lafosse précédait, en effet, de six jours le coup d'Etat du 18 brumaire, et le Consulat, on le sait, n'était point un temps propice aux héros de petite guerre.

M^me^ d'Anjou se trouvait au château du Lorey, dans la nuit du 3 novembre, au moment de la surprise. Elle y fut reconnue par l'abbé Guillot, curé constitutionnel de Montpinchon, qui faillit périr dans la bagarre.

Les chouans ne s'imposaient pas une conduite édifiante, mais ils exigeaient

---

(1) Louvel de Monceaux, dit *Monsieur Lebrun*, fut « le moins chouan de tous les chouans », en ce sens qu'il n'était point né pour les aventures. Il tient cependant une des premières places dans la Chouannerie. Officier d'artillerie, émigré, riche, il était influent dans la région contançaise par sa famille, et dans le Bocage par la famille de sa femme, née de Bignon. Commandant, en 1799, de la division de Saint-Jean-des-Bois, l'élite de l'armée chouannique, il fut encore à cette époque le véritable chef de la division de Coutances, qui, dans les expéditions, se joignit à la sienne. Il devint député de Coutances sous la Restauration. C'était une fin moins pittoresque, mais plus confortable, que celle des gars tombés au coin des bois.

du clergé une orthodoxie exemplaire. Point de quartier aux *jureurs*, telle était leur devise. Dans l'expédition dont il s'agit, les prêtres constitutionnels, qui se trouvèrent sur leur chemin, passèrent, comme on dit, un mauvais quart d'heure : fusillés sur place comme l'abbé Douville, à Saint-Denis-le-Gast, ou emmenés prisonniers comme l'abbé Héot, de Cérences, et l'abbé Guillot, de Montpinchon. Ces deux derniers étaient au château de Lorey, dans la nuit du 3 novembre, gardés à vue par des camarades peu accommodants. Quand les sentinelles crièrent aux armes, la confusion fut grande au quartier-général, d'autant qu'on y avait joyeusement soupé la veille, car si certains jours étaient d'abstinence, d'autres étaient de frairie. A la faveur du trouble, l'abbé Héot tenta de s'enfuir : un des gardiens lui brûla la cervelle. Au bruit, un chef accourut : « C'est bien, » dit-il, quand il sut ce qui s'était passé. Or, ce chef avait un compagnon, dans lequel l'abbé Guillot crut reconnaître Mme d'Anjou, mal déguisée en paysan.

M. de la Sicotière assure que l'abbé Guillot périt au Lorey, avec l'abbé Héot. C'est là un meurtre, non par imprudence, mais par erreur. L'abbé Guillot parvint à s'échapper et ne mourut qu'en 1820.

(18) Mme d'Anjou.

Mme d'Anjou prit, vers 1802, un pied-à-terre à Coutances, où elle abandonna son hôtel de la rue Basse pour un des manoirs capitulaires du Pertuis-Trouard. Elle retrouva dans cette ville deux repenties de sa connaissance, soit dit au bon sens du mot, Mme et Mlle du Hommet, devenues Sœurs de charité. Elle s'était liée avec elles à Cherbourg, avant la Révolution, dans la *Société du Becquet*, dont le général Dumouriez était l'âme (1).

---

(1) Avant 1789, Mme d'Anjou avait fréquenté dans la maison de « Messire Jacques Duprey de Pierreville, seigneur de la paroisse de ce nom, résidant à Cherbourg », frère aîné de son premier mari. C'est ainsi qu'elle avait connu Dumouriez. Elle s'était rapidement placée en bon rang parmi les mondaines qu'on appelait *Les Muses de M. le Gouverneur*.

Selon M. Welschinger, une autre Coutançaise, Mme d'Agon, aurait compté alors non parmi les *Muses*, mais parmi les *Correspondantes* du général. L'historien parle sans doute d'une femme de distinction, Mme Guérin d'Agon, mère d'un jeune capitaine de la division des chouans de Coutances, qui passe pour avoir, au combat de la Fosse, en compagnie de deux sous-lieutenants, Coutançais comme lui, Enault et Bigot, sauvé, au péril de sa vie, un détachement de l'armée du comte de Frotté, auquel la retraite allait être coupée.

Le jeune capitaine en question devint chef d'escadrons sous la Restauration, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Les sous-lieutenants Bigot et Enault durent se contenter alors d'une pension de 50 francs, comme d'anciens serviteurs de bonne maison. En général, la Monarchie légitime ne gâta point les chouans de roture. « Vous ne faites rien pour eux, » disait au comte d'Estourmel, préfet de la Manche, le chef des *Seize* de l'enlèvement de des Touches, le baron *Lemouzin de Saint-Germain*, de Marchésieux, ancien commandant de la division chouannique

Quelques-uns des habitués de cette réunion appartiennent au monde de la Chouannerie, à des titres divers : le vicomte et la vicomtesse de Bricqueville, l'abbé de Percy et ses deux sœurs, auxquels Barbey d'Aurevilly a donné, on l'a déjà dit, des rôles dans *Le Chevalier des Touches ;* l'ingénieur de Cahouet, allié du chevalier Louvel de Monceaux ; enfin, la marquise de Feu-Ardent, dont la correspondance avec le baron de Cormatin, prisonnier à Cherbourg, vient d'être publiée par M. Welschinger.

Dans ce milieu, où l'on s'ennuyait peu, Mme d'Anjou avait tenté de faire vivre en bonne intelligence trois personnes difficiles à accorder, *Dumouriez, sa femme*, que le général oubliait trop ; *Mme de Bauvert*, sœur de Rivarol, que le général n'oubliait pas assez. Après un échec, elle avait attiré à Coutances Mme Dumouriez, dont la santé était chancelante. Le prétexte, c'était de procurer à la malade les soins d'un médecin célèbre, le docteur Bonté. La cause, c'était de dissimuler une querelle de ménage et de fournir à Dumouriez, l'homme à la mode, des occasions de venir à Coutances, c'est-à-dire chez Mme d'Anjou elle-même. On avait donc sollicité pour Mme Dumouriez une chambre de pensionnaire à l'abbaye des Bénédictines, aujourd'hui le Palais de Justice. Mais l'abbesse, Mme de la Roche-Bernard, soupçonnait quelque chose et elle refusa d'ouvrir sa porte (1).

Douze ans plus tard, Mme d'Anjou était toujours en relation avec Dumouriez, traître à son pays. En 1799, elle lui avait adressé un mémoire militaire, rédigé par le baron d'Hugon, et l'avait encouragé à occuper les îles Saint-Marcouf, à la tête d'un corps d'armée de la coalition, ainsi qu'il a été dit précédemment. Les préparatifs de l'expédition étaient prêts : la victoire de Zurich arrêta le plan tout net. (Ernest Daudet : *Les Bourbons et la seconde coalition.* Welschinger : *Dumouriez, Cormatin.* De Pontaumont : *Histoire anecdotique du vieux Cherbourg*).

On vient de citer le nom du baron d'Hugon, commandant de la division de Coutances. Ce nom est inséparable de celui de Mme d'Anjou, chez qui le proscrit trouva asile pendant quatre années (2). Leur liaison dura quatre ans

---

de Carentan : « Vous ne faites rien pour eux, si ce n'est les laisser paisiblement mourir de faim.... » — « C'est déjà quelque chose », répondit le préfet. Vrai ou non, le mot porte.

On pardonnera cette digression, dans des *notes* qui ne sont qu'une digression perpétuelle.

(1) Les particularités relatives à Mme d'Anjou ont été confirmées ou fournies par une femme d'esprit libéral, qui l'avait connue dans sa jeunesse. Il s'agit de son arrière-petite-fille, décédée au château de Mesnilaumont, en 1892.

(2) Le baron d'Hugon, ancien capitaine au régiment de Beauvaisis, n'était point seulement chouan, ce qui comportait amnistie, mais encore émigré, ce qui n'en comportait pas. On ignore son origine. Contrairement aux habitudes de ses frères d'armes, il ne prit jamais de nom de guerre.

en effet. C'était beaucoup au siècle de Faublas, surtout dans un monde mobile où l'imprévu tenait une grande place.

Cette liaison n'est point l'idylle de la vingtième année, comme celle à laquelle se rattache le souvenir du jeune chevalier de Coulonges, tué à Coutances lors de l'enlèvement de des Touches ; mais elle suffit à intéresser ceux qui aiment le roman dans l'histoire. Il est vrai que, dans la chouannerie, ceux-là trouvent largement leur compte (1).

(19) Cérences.

On a souvent accusé les autorités rurales de pusillanimité pendant la chouannerie. Tout n'était pas rose dans leurs fonctions. L'exemple de Cérences, pour être le dernier dans l'ordre chronologique, n'en est pas moins probant.

Dans la nuit du 20 octobre 1799, le baron d'Hugon surprit le bourg de Cérences (2). Il désarma les gardes nationaux du *Bureau municipal*, enleva un dépôt d'armes et se retira en laissant une menace écrite. Par un placard, signé de sa main, il ordonnait aux détenteurs des pouvoirs publics de résilier leurs fonctions, sous peine de mort. L'agent municipal ou maire du lieu, Lemonnier, grand-père maternel de celui qui écrit ces lignes ; l'adjoint, Closet, et le curé constitutionnel, Héot (3), furent au nombre de ceux qui ne tinrent point compte de l'ordre donné.

---

(1) A ce point de vue, il y aurait une *nouvelle* toute faite dans une aventure à laquelle le nom de M^me^ d'Anjou fut mêlé. Il s'agit de deux jeunes gens, Lahupe de Larturière, d'Avranches, et Louise Morin, de Coutances. On sait que Lahupe de Larturière, le *Bellavidès* de l'épopée chouannique, s'évada du *Fort-Colin*, à Coutances, le 7 décembre 1797, grâce à Louise Morin, belle-fille du concierge de la prison. On sait aussi qu'il enleva sa libératrice. On sait enfin que les héros de cette équipée eurent pour auxiliaire un adolescent, d'un caractère chevaleresque, Henry Duprey de Pierreville, de Coutances, parent de M^me^ d'Anjou. Mais ce qu'on sait moins, parce que cela n'a pas été écrit, c'est l'odyssée des fugitifs, à la recherche d'un asile. Ils avaient compté sur une maison hospitalière de Saint-Pair, dont la porte s'était ouverte à plus d'un proscrit. Là habitaient, en effet, à Larture, des fermiers des Lahupe de Larturière, les Norais, tout dévoués à leur jeune maître. Mais la maîtresse du logis, une femme aux mœurs austères, ne se sentit point de vocation pour le rôle qu'on lui offrait. Louise Morin apprit à ses dépens que la morale courante a du bon, même pour les jeunes filles.

La famille de la fermière puritaine, aujourd'hui établie à Coutances, garde souvenance de ces incidents domestiques.

(2) Il agit de même à Muneville-sur-Mer et dans quelques autres communes du voisinage. — A Roncey, ses hommes fusillèrent, à une fenêtre, une curieuse qui les regardait passer, Marie Lafosse-Leterrier. On prétendait que les chouans contaient fleurette aux jeunes filles, quand ils n'avaient rien de mieux à faire. Il faut croire qu'ils avaient d'autres préoccupations à Roncey. On en était d'ailleurs aux préparatifs de l'*expédition de Coutances*.

(3) L'abbé Héot était le frère d'un magistrat pour lequel les chouans n'avaient qu'une sympathie tempérée : Il s'agit de l'accusateur public près le Tribunal cri-

Le 9 novembre suivant, au début de la *campagne de Coutances*, mentionnée plus haut, « l'armée catholique et royale du comte de Frotté » occupa militairement Cérences et imposa à la commune une contribution de guerre en vivres et en chevaux. L'agent municipal et l'adjoint se cachèrent. Le curé constitutionnel resta chez lui. Mal lui en prit. Il fut arrêté et, comme on le sait, fusillé au Lorey, quelques jours plus tard.

Après le départ des soldats du comte de Frotté, l'agent municipal reçut de son adjoint, contre des personnes considérables du pays, parentes ou alliées de chefs de chouans, une accusation qui pouvait mener loin. Il s'agissait de complicité avec les envahisseurs. Or, un soir, l'agent municipal fut accosté, dans un chemin, par deux inconnus, qui lui tinrent à peu près ce langage : « Gare à toi et à ton adjoint, si vous avez la langue trop longue. » Lemonnier comprit l'avertissement et se tut. Mais Closet parla. Il parla si haut que Deschamps, juge de paix de Cérences, alors chef-lieu de canton, fut forcé d'ouvrir une enquête. L'instruction n'était point terminée, lorsqu'un incident extra-judiciaire en modifia la tournure.

Dans la nuit du 9 au 10 décembre, vers une heure du matin, on frappe à la porte de Closet, au milieu d'un bourg populeux, où la garde nationale est régulièrement organisée. Une domestique ouvre. Une vingtaine d'hommes en armes, portant le costume connu des chasseurs du roi, pénètrent dans la maison. On saisit l'adjoint qui est couché, on fouille ses armoires et on l'invite à sortir. Son jeune fils se met à pleurer. « Ne pleure pas », lui dit le chef de la bande, « ce sera l'affaire d'un instant ; on te rendra ton père mort ou vif. »

Le cortège se dirige vers la demeure du juge de paix qui est voisine. Deschamps vient de s'enfuir. On examine minutieusement ses papiers et quand on arrive à l'instruction provoquée par Closet, il en est donné lecture à haute voix. « C'est bien, dit le chef, sortons. » Les visiteurs sortent. Les habitants du bourg entendent des coups de fusil et tout rentre dans le silence accoutumé. Le lendemain matin, on trouva dans la rue le corps de Closet troué de balles. Personne n'avait osé bouger dans la nuit (1).

---

minel de Coutances. Ce dernier, depuis son élection en 1795, avait *réquis* dans cent cinquante-deux affaires de chouannerie ou de brigandage, notamment dans celle de la bande du trop fameux Dauguet dit *Franc-Cœur*, de Carnet (27 octobre 1798). Il avait fait dresser vingt-six fois la guillotine sur la *Croûte-au-Chantre*. C'est justice de dire que les vingt-six guillotinés avaient trente-cinq meurtres ou assassinats sur la conscience.

(1) Ce meurtre, raconté d'après les rapports de Nicolas Guillot, juge de paix du canton de Bréhal, enquêteur délégué, ne clôt point la série des *vendettas* chouanniques dans le pays. Quelques mois plus tard, le 2 avril 1800, à Heugueville, un patriote tenu pour dénonciateur de chouans, Dubreuil, ancien maire de la commune, ancien administrateur du district de Coutances, était fusillé chez lui, à huit heures du soir, par quatre *bravi*, malgré le tocsin qui donnait l'alarme dans

(20) Le général Antonio.

Quoiqu'il fût du Cotentin et non de La Calabre, Alain (1) arrêtait les diligences dans les formes consacrées. Il n'y mettait qu'une condition, c'est qu'elles portassent des fonds d'Etat. Scrupuleux à sa façon, il consentait à voler le fisc, dans l'intérêt de la caisse royale, mais non les particuliers, à moins qu'ils ne fussent des patriotes.

Au mois de janvier 1802, à la tête d'une dizaine d'hommes armés, dont quelques-uns à cheval, il s'embusqua la nuit sur la route de Saint-Lo à Coutances (2), non loin du lieu où le fisc s'était vu enlever 24,000 livres, en 1797, ainsi qu'on le sait déjà. Bientôt passa la diligence de Saint-Lo, portant, comme le mulet du fabuliste, l'*argent de la gabelle*. Mettre l'escorte de gendarmerie hors de combat, s'emparer de l'argent, s'excuser auprès des voyageurs de la liberté grande, disparaître au galop dans l'ombre, ce fut pour lui et les siens l'affaire d'un instant. Le surlendemain, pendant que la police faisait fausse route en arrêtant à Coutances l'horloger Loquet, qui avait joué un rôle consi-

---

les villages. *Blanc-d'Amour* fut accusé d'avoir fait le coup, mais couvert par une amnistie. C'était le sobriquet d'un des majors de la division de Saint-James, Augeard, connu par son audacieuse évasion du Mont Saint-Michel.

(1) Un homme de goût et de savoir, épris des choses du passé dans le pays de Coutances, M. Armand Lebrun, a bien voulu dépouiller le dossier d'Alain aux Archives nationales, en vue de cette bluette. C'est le lieu de le remercier de son obligeance.

(2) Sur cette route, entre Contances et Saint-Lo, l'ombre du chouan continua longtemps de hanter les imaginations. — L'arrestation mouvementée d'Armand de Châteaubriand, le cousin de *René*, en fournirait une preuve (9 janvier 1809). — Tout le monde a lu les pages, non sans apprêt, mais non sans grandeur, consacrées par l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* au compagnon de son enfance, fusillé à Paris comme conspirateur, malgré l'intervention de la reine Hortense. Les curieux connaissent aussi l'étude moins colorée, mais plus précise, de M. de Contades, sur cette victime d'évènements qui rappellent la fatalité antique. Emigré impénitent, agent infatigable du gouvernement anglais auprès de la chouannerie, familier avec la mer comme un contrebandier, courant au danger en dilettante, Armand de Châteaubriand avait sollicité le périlleux privilège d'apporter en France le mot d'ordre des Princes. Arrêté à Bretteville-sur-Ay, après trois mois d'aventures, après trois naufrages, il avait été emprisonné à Coutances. — Eh bien ! pour le transférer à Saint-Lo, où le comte Costaz, préfet de la Manche, voulait l'interroger, le maréchal des logis Mauduit réquit deux brigades de gendarmerie. Ce n'était point là, à proprement parler, une escorte d'honneur. On craignait, sans doute, qu'il ne restât, le long du chemin, quelques-uns de ces vieux fusils habitués à partir seuls.

Le propriétaire d'une des villas de la banlieue de Coutances possède, sur ce sujet, un document qui a son prix. Ce sont les impressions de voyage de son grand-père, chargé, comme capitaine, de conduire Armand de Châteaubriand de Saint-Lo à Paris. Ce ne fut point une excursion de plaisance. La voiture versa et le prisonnier, un instant libre, s'empressa.... de relever son gardien, blessé à la tête. Pour un homme qu'on menait à la plaine de Grenelle, c'était du dernier galant.

dérable et trop peu connu dans l'enlèvement de des Touches, Alain et sa bande instrumentaient déjà à cinquante lieues plus loin : ils opéraient avec succès contre la diligence d'Evreux et prenaient en poste le chemin de Paris. Arrêtés à Mantes, il furent traduits devant le tribunal criminel d'Evreux, présidé par Dupont de l'Eure, et jugés pour les deux coups de main. Dans les deux cas en effet, on le répète, les détrousseurs étaient les mêmes. C'était d'abord le politique du groupe, Armand Lechevalier, d'Exmes, dans l'Orne, le père de l'éditeur parisien, ancien officier amnistié du comte de Frotté, homme de plaisir, mais aussi d'audace, riche naguère, achevant de se ruiner en l'aimable compagnie de la marquise de Férolles, de Falaise, à demi-ruinée elle-même. Après lui, venait un membre de la petite noblesse des Marches de Bretagne, de Châteauneuf, comme lui ancien officier du comte de Frotté, comme lui amnistié, comme lui relaps. Les autres appartenaient au menu peuple de la chouannerie, tels que La Noë, dit *Happe-Galette*. Quant à l'Amazone, dont il a été parlé plus haut, elle avait disparu. Quel était son nom ? On en est réduit aux hypothèses. Il ne serait pas trop téméraire de songer à la marquise de Férolles qui, ainsi qu'on le verra, intervenait volontiers de sa personne, quand il s'agissait de remplir la caisse royale et même sa propre caisse. Alain fut acquitté, faute de preuves, malgré sa culpabilité, proclamée plus tard par ses amis. Il en fut de même de Lechevalier, qui se créa un alibi, avec la complicité d'un sénateur. De Châteauneuf et quelques autres furent condamnés à mort et guillotinés.

Cinq ans plus tard, au mois de juin 1807, les acquittés devenaient des récidivistes. La ténébreuse affaire du bois du Quesnay, près de Falaise, où la diligence de cette ville fut arrêtée par Antonio, chef d'une bande organisée par Lechevalier et Mme de Férolles, a été racontée trop souvent pour qu'on la raconte de nouveau ici. Ce fut l'épilogue de cette trilogie de grand chemin. (M. Ernest Daudet : *Un drame politique et judiciaire sous l'Empire. — La police impériale*).

FIN DES NOTES.

ERRATUM. — Page 174, à propos du chevalier Louvel de Monceaux, au lieu de : *par sa femme, née de Bignon*, lire : *par sa seconde femme, née de Bignon*.

SAINT GAUD

Dernières observations critiques.

Dans un précédent article, nous avons réfuté quelques allégations que nous croyons inexactes concernant saint Gaud, et publiées par un écrivain anonyme, le 20 janvier dernier. Aujourd'hui, nous nous proposons de faire ressortir l'inanité de la réponse opposée à nos observations, les 6 et 13 octobre, par le même inconnu.

Cette réponse, où l'imagination supplée à l'insuffisance de connaissance et de recherches, a ceci de particulièrement insidieux qu'elle étaie une argumentation de citations erronnées ou tronquées ; c'est un procédé d'une honnêteté scientifique douteuse. Quoiqu'il en soit, il constitue un piège très propre à tromper le lecteur qui n'a pas la facilité de contrôler les textes invoqués.

C'est donc uniquement pour éclairer le lecteur que nous écrivons cette réplique et non pour continuer une discussion stérile : la logique est capable d'ébranler les convictions des gens sincères, mais elle est impuissante contre le parti-pris et l'entêtement.

I

Nous disions, dans nos premières observations critiques, qu'il n'y avait pas de tradition représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin, et, pour le démontrer, nous citions la liste du Vatican, du XIII^e^ siècle, qui place saint Waldus après des évêques qui vécurent au VII^e^ siècle. La liste de Robert de Torigni, du XII^e^ siècle, celle de l'abbaye de Jumièges, du XIV^e^ siècle, le placent de même au VII^e^ siècle.

On nous objecte que ces listes ont été faites, comme le dit M. Léopold Delisle, longtemps après les invasions normandes, et en l'absence de documents sérieux ; mais remarquons que l'illustre membre de l'Institut ajoute que la partie ancienne de ces listes a été empruntée tout entière à des documents hagiographiques.

Les commencements de ces catalogues ne sont donc pas à négliger. Ils sont incomplets, beaucoup de noms ont été oubliés, mais ceux qui sont donnés se trouvent généralement bien à leur place. Nous l'avons prouvé pour Evreux, dans nos premières observations critiques, et nous pouvons en citer d'autres exemples. La liste d'A-

vranches, de Robert de Torigni, est conservée jusqu'à saint Aubert ; celle de Bayeux est maintenue jusqu'à saint Gerbold ; de Sainte-Marthe en a seulement retranché saint Regnobert, placé au second rang et au IVe siècle, pour l'identifier avec saint Ragnobert du VIIe siècle. La liste de Coutances n'éprouve aucune modification jusqu'à saint Fromond, évêque du VIIe siècle ; aussi le Livre-Noir de ce diocèse conservait-il un double exemplaire de cet ancien catalogue épiscopal, où on lisait avec orgueil les noms de quinze pontifes placés au nombre des saints !

Ils n'étaient donc pas tant à dédaigner, ces anciens dyptiques du Moyen-Age ; mais fussent-ils plus imparfaits encore qu'on affecte de le supposer, ils n'en prouveraient pas moins qu'au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècles, on ne regardait pas saint Gaud comme le second évêque d'Evreux, successeur de saint Taurin, au Ve siècle. Il n'y avait donc pas de tradition, et c'est là le point fondamental de notre thèse.

Nous ajoutons : S'il eut existé une tradition représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin, il est certain que Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel, n'eut pu l'ignorer, puisqu'il vécut longtemps, comme moine et comme prieur, dans l'abbaye du Bec, située aux portes d'Evreux.

S'il l'avait ignorée, les moines de Jumièges et de Saint-Wandrille, qui habitaient sur les limites du diocèse de saint Gaud, auraient rectifié son erreur. Ils ne l'ont pas fait, donc la tradition n'existait pas.

C'est au XVIe siècle seulement qu'une nouvelle opinion se forme avec Jacques Lebachelier, sieur d'Aviron, avocat au Présidial d'Evreux, et mort en 1590. C'est, en effet, le premier auteur connu qui ait écrit : « Le second qui tint le siège épiscopal d'Evreux fut saint Gaud. » Mais quelle preuve donne-t-il pour soutenir ce qu'il avance ? Aucune. A cette époque on ne possédait point de vie de saint Gaud ; son office, au 31 janvier, se faisait du commun des pontifes et on n'avait point de leçons spéciales pour rappeler ses actes.

En 1664 parut sur saint Gaud une vie dont on ignore l'auteur ; elle renouvelle l'assertion de Jacques Lebachelier, mais comme lui ne donne aucune preuve.

Dom Bessin, enfant du diocèse d'Evreux, en 1717, reconnaît non

pas saint Gaud, mais bien saint Déodat, comme successeur de saint Taurin; il ne donne à saint Gaud que le troisième rang, avec la date de 491.

Cependant notre contradicteur pense que de Sainte-Marthe devait avoir des motifs très graves pour placer saint Gaud au second rang, et il regarde cet historien comme un auteur quasi infaillible. Pourtant, que de fautes on lui a reprochées, et combien de ses catalogues épiscopaux ont été réformés !

Bayeux, malgré ses observations, conserve ses deux Regnobert. A Avranches, saint Sever, qu'il avait mis au second rang, c'est-à-dire après Nepus, contre toutes les listes du Moyen-Age qui le placent après saint Sénier, a repris dans le rituel diocésain, comme chez tous les historiens modernes, le septième rang ; c'est également celui que lui donnent tous nos bréviaires de Coutances et d'Avranches. Dans la nouvelle édition du *Gallia*, dom Piolin rectifie souvent, par des notes mises en marge, l'œuvre de son savant devancier. M. Léopold Delisle, dans le *Bulletin historique et philologique*, vient de publier le travail de M. l'abbé Albanès qui retouche profondément, et avec des preuves irrécusables, la liste des évêques de Gap, donnée par de Sainte-Marthe.

Cette auteur est donc loin d'être infaillible ; en plaçant saint Gaud après saint Taurin, il a suivi l'opinion en vogue de son temps, mais n'a pu la motiver par aucune preuve sérieuse.

Cette argumentation qui apporte des faits à l'appui de nos dires, est remplacée, dans l'article que nous combattons, par une simple négation, longue et diffuse, qui finit par perdre de vue la thèse majeure et se porte sur de minimes détails.

Examinons-en quelques-uns sommairement.

1° Notre anonyme cite la chapelle de Notre-Dame-du-Gaud à huit kilomètres d'Evreux et dans la forêt du même nom. Il nous apprend que cet oratoire fut le premier ermitage de saint Gaud; c'est évidemment nous faire entendre que saint Gaud a séjourné là quelque temps. Or Rouault, curé de Saint-Pair, dit simplement dans sa *Vie de saint Gaud* que cette chapelle indique l'endroit où le clergé et le peuple d'Evreux vinrent conduire le saint Evêque partant pour le pays de Coutances. Nous ferons remarquer en outre que si saint Gaud possède une statue très vénérée dans cet oratoire, jamais celui-ci ne fut placé sous son invocation. D'ailleurs, dans nos vieux

glossaires, le mot « *gaud* » signifie « *bois* » et « *forêt* » : « *Gaud, enim in lingua gallica, sylvam sonat.* » Maintenant encore, nous avons le Mesnil-Gaud, la Lande-du-Gaud, le château du Gaud, près de Saint-James, parce que tous ces lieux sont dans le voisinage d'un bois ou d'une forêt. Notre-Dame-du-Gaud, au milieu de sa forêt, a donc la même origine que les appellations modernes de Notre-Dame-de-la-Forêt, de Notre-Dame-du-Bois, de Notre-Dame-du-Vert-Bois.

2° L'anonyme nous apprend encore que le *Martyrologe d'Usuard*, (auteur du neuvième siècle), publié en 1573, porte, à la date du 31 janvier, cette mention : « Cité d'Evreux, le bienheureux Gaud, évêque de cette ville. » Ceci est inexact, car Usuard n'a point connu saint Gaud et n'a jamais cité son nom. Ce qui est vrai, c'est que Molanus donnant, en 1573, une nouvelle édition d'Usuard, l'enrichit de notes et de suppléments, et que, dans un de ceux-ci, il rappela le nom de saint Gaud.

3° Nous avons dit qu'au Moyen-Age la seule fête en l'honneur de saint Gaud avait été celle du 11 juillet, anniversaire de la découverte de son corps. Notre anonyme fait entendre que celle du 31 janvier pourrait être antérieure à 1131. Il faudrait pouvoir le prouver. Or, presque toutes nos fêtes de saints ont commencé par l'invention de leurs précieux restes ou la translation de leurs reliques dans une terre étrangère, ainsi que le montrent les exemples suivants :

Saint Pair, qui est le seul dont on possède une vie authentique écrite par un auteur connu, Fortunat, fut d'abord fêté le 23 septembre, qui est le jour de l'arrivée de son corps à Paris ou à Orléans. C'est ce que nous apprend Usuard dans son *Martyrologe* (1), et Malmesbury dans son *Histoire d'Angleterre*. La fête du 16 avril, qui rappelle le jour de sa mort, ne vient que fort tard remplacer celle du 23 septembre.

L'ancienne fête de Saint-Sever avait lieu le 1er février, jour de l'arrivée de son corps à Rouen. L'auteur de sa vie dit qu'on

(1) Saint Pair, évêque d'Avranches, est le seul de nos saints du diocèse de Coutances et Avranches qui soit cité dans le *Martyrologe* d'Usuard. On sait que ce martyrologe est devenu le martyrologe romain, avec quelques additions. Usuard cite saint Pair au 23 septembre, mais au 16 avril il ne fait aucune mention de ce pontife.

ignorait le jour de sa mort ; on fixa le 6 juillet pour la rappeler, et cette solennité remplace aujourd'hui celle du 1er février.

Le 18 juin fut aussi la première fête de saint Aubert, parce que cette date rappelait celle de la découverte de son corps. Elle a été tardivement remplacée par le 10 septembre, qui est le jour de sa mort.

Nous pourrions citer une foule d'autres exemples démontrant l'existence d'une coutume qui était suivie à Saint-Pair, de même qu'à Evreux, comme le prouve l'ancien bréviaire manuscrit de Mgr Mathieu des Essarts, mort en 1310. C'est dans ce précieux livre liturgique que l'abbé Chemin, à la fin du siècle dernier, copia les leçons qui concernent l'invention du corps de saint Gaud, et qui étaient semblables à celles qu'on lisait à Saint-Pair. La fête du saint était donc alors celle du 11 juillet. Le bréviaire d'Evreux, qui donne la fête du 31 janvier, n'a plus celle de l'invention du corps, ce qui prouve bien que la fête du 11 juillet fut la première solennité de saint Gaud. Quand la fête du 31 janvier eut remplacé à Evreux celle du 11 juillet, Coutances l'admit aussi dans son bréviaire de 1715, et l'antique fête de l'invention ne fut plus solennisée, même à Saint-Pair, où elle avait pris naissance.

Mais toutes ces questions incidentes traitées par notre contradicteur ne touchent en rien à la thèse principale qui reste entière, à savoir qu'il n'y a pas de tradition représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin.

II

Nous avons dit, en second lieu, que saint Gaud avait dû être inhumé dans le tombeau d'un autre religieux de Sessiac, décédé bien avant lui. C'est ce qui ressort clairement des 4e et 5e leçons de l'histoire de l'invention du corps de saint Gaud :

« En creusant la fondation de la tour actuelle de Saint-Pair, dit » l'historien du XIIe siècle, un des ouvriers enfonça, sans s'en » douter, sa pioche dans un sarcophage. Par l'ouverture ainsi pra- » tiquée s'échappa une odeur avec une si grande quantité de fumée » que tous ceux qui étaient dans l'église pouvaient à peine se re- » connaître, mais furent embaumés par ce parfum céleste... Il y » avait alors un grand concours de clercs et de laïques, parce que

» c'était un samedi et le jour de la translation de saint Benoît, qui » se célèbre annuellement le 4 des ides de juillet. Guillaume Piclerc, » le premier, essaya de voir ce qui y avait dans le cercueil par » l'ouverture qui était assez grande, et, y passant la main, il en » retira la tête d'un mort... Quand il l'eût assez admirée, il la » remit en place... Prenant ensuite un cierge allumé, il y attacha » quelques feuillage desséchés et, avançant cette torche dans l'in- » térieur du sarcophage, afin de voir plus distinctement ce qu'il » contenait, il le parcourut des yeux dans toutes ses parties et il » aperçut le corps d'un homme mort qui avait conservé sa chair et » sa peau. Regardant de nouveau, avec plus d'attention, il vit, près » du premier mort, les ossements d'un autre défunt. Plusieurs » personnes regardèrent après et constatèrent ce qu'il avait vu. » » — « *Tunc melius atque melius inspiciens, alterius mortui ossa* » *juxta conspexit. Post hunc, alii, satis inspicientes, haud dissimilia* » *viderunt.* »

Si notre anonyme traduit « *Alterius mortui ossa* » par « *des reliques de différents saints* », il faut avouer que s'il est fort en thème il est bien faible en version. Ce texte si formel et si clair renverse sa thèse, qu'il tente cependant de soutenir encore par des arguments plus industrieux et subtils que sincères.

1° Il suppose que le tombeau de saint Gaud fut ouvert au IX^e^ ou au X^e^ siècle, quand les moines de Sessiac quittèrent le pays à l'arrivée des barbares du Nord.

2° Il suppose également que le corps ayant paru aux moines trop bien conservé pour être transporté, ils cachèrent dans le cercueil des reliques qui devaient se trouver, sans doute, dans l'église de Saint-Pair.

3° Il compare ces reliques à celles qui furent trouvées, dit-il, au commencement de notre siècle, dans le tombeau de sainte Marthe et dans celui de saint Taurin. Toutefois, il oublie de dire que les sarcophages avaient été ouverts bien des fois et que les reliques des saints se trouvaient placées dans des châsses splendides : saint Taurin avait, dans le XIII^e^ siècle, un admirable reliquaire qui existe encore, et sainte Marthe, au XV^e^ siècle, en avait un fort remarquable, puisqu'il passait pour le plus riche de toute la France.

4° Il ajoute que les reliques mises dans le tombeau de saint Gaud

devaient avoir des étiquettes, mais que celles-ci avaient disparu avec le temps ou à cause de l'humidité du lieu, semblables à celles des reliques de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Paris, qui sont également perdues ou illisibles. Mais il se garde d'ajouter que ces dernières reliques avaient été déposées, d'abord, dans l'église de Saint-Barthélemy-de-la-Cité, puis, qu'on les avaient portées à l'abbaye de Saint-Magloire, où elles restèrent bien des siècles, qu'on les avait ensuite enlevées pêle-mêle, pendant les mauvais jours, pour les déposer de nouveau dans l'église de Saint-Jacques, voisine de l'ancien monastère, et qu'enfin, avant tous ces changements de domicile, elles avaient été visitées, remuées et partagées une foule de fois.

5° Aux hypothèses qui précèdent, il ajoute un argument qu'il juge décisif : « Au Moyen-Age, dit-il, on ne pouvait mettre un corps mort sur un autre défunt et dans un même cercueil ; l'affirmation contraire est insoutenable. » Il indique en même temps un canon d'un concile du VI^e^ siècle, mais qu'il a bien soin de ne pas citer.

Nous allons renverser ce laborieux échafaudage, qualifié de dilemme avec une emphase un peu puérile, en démontrant : d'abord, que le tombeau de saint Gaud n'a pas été ouvert au IX^e^ ou au X^e^ siècle, pour y mettre des reliques ; puis, en second lieu, qu'il était très ordinaire, au Moyen-Age, de mettre un mort dans le sarcophage d'un autre mort, quand le corps de ce dernier était consumé ; enfin, que les moines de Sessiac, en inhumant saint Gaud dans le tombeau d'un de leurs anciens pères, n'ont transgressé aucune loi civile ou ecclésiastique.

Le tombeau de saint Gaud n'a pas été ouvert au IX^e^ ou X^e^ siècle. Cette proposition résulte des circonstances qui accompagnèrent, en 1131, l'ouverture du sarcophage ; nous voulons parler de cette fumée, de cette odeur aromatique si forte qui se répandit alors dans l'église, et de l'état de conservation parfaite du mort dans son cercueil. Toutes ces particularités n'eussent point existé si le corps avait déjà vu le jour. Voici quelques exemples de cas analogues choisis dans nos contrées.

Quand, pour la première fois, on ouvrit le tombeau de saint Marcouf, au VII^e^ siècle, celui de saint Liboire du Mans, en 836, et celui de saint Sever, à la fin du X^e^ siècle, les corps furent trouvés

en parfaite conservation, bien que desséchés et pour ainsi dire momifiés (1). Quand on leva les couvercles des sarcophages, des effluves odoriférantes se dégagèrent comme à l'ouverture du tombeau de saint Gaud, et furent perçues de tous les assistants. Au Mans, des aveugles recouvrèrent la vue, et à Saint-Sever plusieurs infirmes furent rendus à la santé. Mais ces corps, comme nous l'apprend l'historien de l'invention de saint Sever, avaient été embaumés, « *Unguintis pretiosis delibutum* » (2), et ces parfums, ces aromates, ces huiles odoriférantes dont on s'était servi avaient assuré la conservation des corps à travers les âges. Mais ces heureux effets diminuèrent rapidement et disparurent tout à fait dès que ces précieux restes eurent pris le contact de l'air. Au XI^e^ siècle, moins de cent ans après l'invention, le corps de saint Sever n'offrait plus que des os et un peu de peau; en 1454, le chef n'avait plus de peau, mais conservait une odeur quelque peu aromatique; en 1639, on ne trouva plus que des ossements desséchés.

Les mêmes constatations furent faites relativement à saint Gaud. En 1664, quand on ouvrit, pour la seconde fois, son tombeau, il en sortit encore un parfum odorant, mais il n'y avait plus que des « *ossements vermeils, dépouillés de leur chair, tout onctueux comme* » *s'ils avaient nagés dans l'huile ou du baume, exhalant une odeur* » *très suave et très odoriférante, rappelant le baume et les pastilles* » *brûlées* » (3).

En 1698, les ossements ne sont plus vermeils ; ils se sont desséchés et n'ont plus qu'une faible odeur. En 1760, l'odeur n'est plus sensible, et en 1853, quelques ossements commencent à se réduire en poussière (4). Cependant ces précieuses reliques étaient bien renfermées, bien enveloppées dans leur caisse de chêne, où on les avait mises en les retirant du tombeau ; les sceaux des pontifes les garantissaient même de tout regard indiscret. Mais le contact de l'air, pendant les périodes courtes et espacées d'ouvertures de leurs châsses, a suffi pour dissiper l'atmosphère préservatrice de leur sarcophage et amener la destruction progressive du corps.

---

(1) Ces saints avaient conservé leurs vêtements, leur chair et leur peau. Le visage de saint Marcouf paraissait si frais qu'on l'eût dit encore animé. Saint Sever ressemblait à un homme livré au sommeil; on dit la même chose de saint Liboire.

(2) Histoire de l'invention et de la translation du corps de saint Sever, *Acta Sanctorum*, apud Bolland.

(3) Procès-verbal de 1664. — (4) Procès-verbal, publié en 1853.

Il est donc certain que si le cercueil de saint Gaud avait été ouvert antérieurement à 1131, on n'aurait point constaté, à cette date, des aromes d'une expansion si puissante, avec fumée comme nuages d'encens, et un corps d'une conservation si parfaite. Saint Gaud avait été embaumé, comme saint Sever, « *unguintis pretiosis delibutum*, » et, jusqu'en 1131, il avait reposé dans son sarcophage sans être troublé par les regards des hommes.

Nous disons en second lieu que ce n'étaient pas des reliques qu'on trouva auprès de saint Gaud, mais les ossements d'un second mort, dans le cercueil duquel il avait été inhumé.

Il était d'usage, au Moyen-Age, de placer un mort dans le cercueil d'un autre défunt, quand le corps de celui-ci était consumé. Cela se faisait principalement pour les tombeaux en pierre, qui étaient relativement rares. On les réservait pour les seigneurs, les pontifes et parfois les abbés de monastère. Souvent on se contentait d'une simple maçonnerie formant caveau, et un grand nombre d'abbés n'eurent qu'une fosse vulgaire. Mais dans ces modestes caveaux, dans ces simples fosses, on inhumait d'autres prêtres, d'autres religieux, quand les premiers corps étaient consumés. C'est ainsi que, dans nos églises, nous avons eu une suite de pasteurs inhumés tour à tour à la même place.

Mais les meilleurs usages ont toujours leurs abus. Au VI^e^ et au VII^e^ siècles, quand on voulait donner un cercueil de pierre à un ami défunt, on l'inhumait parfois sur un corps en putréfaction ; on volait même les tombeaux ! Ces pratiques révoltantes furent dénoncées aux pères du deuxième concile de Mâcon, tenu en 586, la 24^e^ année du règne de Gontran, et les évêques rédigèrent ainsi leur 17^e^ canon :

« Nous avons appris que plusieurs personnes ouvraient les sé-
» pulcres des morts, dont les membres n'étaient pas encore consu-
» més, pour mettre dessus leurs propres morts ; que d'autres (ce
» qui est défendu) usurpaient pour leurs morts les religieuses sé-
» pultures d'autres défunts, sans la permission du propriétaire de
» ces tombeaux. Nous prohibons de pareils actes. Si on transgresse
» notre défense, que les corps ainsi superposés soient, selon la loi,
» arrachés de ces sépultures. »

— « Comperimus multos necdum marcidatis mortuorum mem-
» bris sepulchra reserare et mortuos suos superimponere, et

» aliorum (quod nefas est) pro mortuis suis religiosa loca usurpare sine voluntate domini sepulchorum : ideoque statuimus ut » nullus deinceps hoc peragat. Quod si factum fuerit secundum » legem superimposita corpora de eisdem tumulis rejactentur. »

Ainsi, comme le remarque M. Rousselet dans son *Histoire des Conciles*, les pères réunis à Mâcon ne défendent qu'une chose principale : « Ne pas enterrer un corps sur un autre qui n'est pas encore consumé. »

Les moines de Sessiac n'ont donc transgressé aucune loi ecclésiastique, aucun décret du « *Corpus juris canonici.* » Le tombeau qu'ils ont ouvert leur appartenait ; ils savaient n'y trouver que des ossements desséchés, et c'est dans le sépulcre d'un de leurs vénérés fondateurs qu'ils ont inhumé leur cher défunt.

Ainsi s'écroule par la base le fameux dilemme édifié par notre anonyme, avec le concours de son savant ami. Nous laissons donc au lecteur le soin d'apprécier de semblables procédés de discussion, où l'on donne à des textes invoqués, mais non cités, un sens absolument fantaisiste et dénaturé.

Dans son article, notre anonyme dit que les ossements du second mort trouvé avec saint Gaud sont restés, au moins en partie, dans le tombeau du saint. Nous avions supposé, et nous ne sommes pas le seul, qu'on avait pu mettre une partie de ces ossements dans le caveau placé sous l'autel de l'oratoire de saint Gaud, au midi du cimetière, parce que là se trouvait une certaine quantité d'ossements qu'on croyait de saint Gaud et qui n'en sont assurément pas. En 1664, *tous* les os de saint Gaud se retrouvèrent dans la châsse ou caisse où ils étaient déposés, et on ne donna à la chapelle citée plus haut, ancienne cellule du saint, « que le petit os faucille de la jambe. » Les ossements du caveau pouvaient donc provenir, non pas du corps de saint Gaud, comme on le croyait, mais de l'autre mort trouvé dans son cercueil.

L'anonyme n'admet pas qu'il ait eu de caveau. « Les ossements » en question, dit-il, n'étaient point dans un petit caveau sous » l'autel, pour l'excellente raison qu'il n'existait point de petit caveau sous l'autel de l'oratoire de saint Gaud, mais ils furent » trouvés dans ce qu'on appelle liturgiquement le sépulcre de l'autel. » Je crois qu'on serait fort embarrassé pour nous indiquer beaucoup de sépulcres d'autel comme celui-là ! Quoiqu'il en soit,

je n'ai pas inventé le caveau et je cite le procès-verbal : « En 1821, » le sieur Petit, démontant l'ancien autel en bois de la chapelle » Saint-Gaud, trouva sous le lambris une grande dalle de six pieds » de longueur, deux pieds et demi de largeur, six à sept pouces » d'épaisseur. Vers l'extrémité de droite était pratiquée une ouver- » ture carrée en sifflet, de huit pouces de largeur en dessus et de » quatre pouces en dessous. Lorsque cette dalle fut enlevée, Petit » trouva dans la maçonnerie de l'autel, au droit de cette ouver- » ture, une conduite inclinée et carrée, puis à quinze pouces envi- » ron au-dessous de la table, un tout *petit caveau*, voûté en petites » pierres, dont le contour était en pierre de taille. Il était orné » de deux colonnes d'un pied de haut, chacune sur un piédestal » d'environ six pouces de hauteur. A l'un des bouts de cet enclos » était une porte bien fermée avec plâtre ou ciment. En dedans » étaient des ossements que l'on assura ne pouvoir être que de » saint Gaud. Il y avait partie des os de jambes nommés *tibia* et » *peroné*, partie des os frontaux et pariétaux, des os du coude, du » rayon (*radius*) et du bras. Tous les ossements représentaient à » peu près le quart des os d'un corps humain. »

Il y avait donc bien un petit caveau, différent de nos sépulcres d'autel. Quand on a inhumé saint Gaud dans le tombeau d'un ancien fondateur du monastère, on croyait, sans doute, le mettre avec un personnage mort en odeur de sainteté. Si, comme on le dit, il y a eu dix-sept corps saints enterrés dans l'église de Saint-Pair, celui dont nous parlons dut être des premiers. Il n'a pas eu de culte public ; mais combien de saints, dont les reliques se trouvent dans nos autels, sont dans le même cas ! Ainsi notre supposition relative à l'origine des ossements trouvés sous l'autel de la chapelle de Saint-Gaud reste-t-elle très admissible, malgré cette déclaration de notre anonyme : « Dans l'antiquité, on préférait consacrer des autels sans reliques plutôt que d'y placer des reliques douteuses ; on se contentait au besoin de linges ayant été appliqués à des reliques authentiques. » Les ossements dont nous parlons et que nous supposons venus du tombeau de saint Gaud, comme on le croyait en 1821, auraient touché des reliques authentiques, et cela pendant bien des siècles ; on pouvait donc les regarder comme très vénérables.

Mais sortons de cette question incidente pour revenir à la thèse

majeure. Nous avons prouvé que saint Gaud, selon l'usage de son temps, a dû être inhumé dans le tombeau d'un ancien moine et que son corps a été embaumé. Cet embaumement, accordé seulement à quelques supérieurs de monastère, pourrait faire penser que saint Gaud était peut-être devenu abbé de Sessiac, comme saint Sever, ancien évêque, le fut dans son monastère du Val-de-Vire.

Quoiqu'il en soit, cette inhumation de saint Gaud dans le tombeau d'un ancien fondateur donne une force nouvelle aux vieilles listes qui le font vivre au VII^e^ siècle. Ce saint serait alors le contemporain de saint Fromond ou de saint Aubert. Sa présence, à cette époque, prouverait combien cette abbaye de Sessiac, dont nous ne savons rien depuis le VI^e^ jusqu'au IX^e^ ou X^e^ siècle, jouissait encore d'une grande réputation de sainteté pour attirer dans son cloître un ascète tel que saint Gaud.

III

Notre anonyme veut aussi que l'inscription lue sur la pierre trouvée sous la tête de saint Gaud n'était pas seulement : « *Hic requiescit beatus Gaudus.* » — « *Ici repose le bienheureux Gaud ;* » mais qu'on y lisait encore ces mots : « *Olim episcopus Ebroicensis.* » — « *Autrefois évêque d'Evreux.* »

Toustain de Billy, le meilleur des historiens de Coutances, extrait du manuscrit de Saint-Pair le passage renfermant l'inscription ; il copie exclusivement pour nous la donner telle qu'elle se lisait sur le parchemin, et il n'a vu que ces mots : « *Hic requiescit beatus Gaudus.* »

Le chanoine Charles Guérin, qui nous a laissé sur les évêques d'Avranches une histoire sérieuse et étendue, fait le voyage de Saint-Pair, copie tout le manuscrit et, arrivé à l'inscription, ne lit également que ces mots : « *Hic requiescit beatus Gaudus.* »

Dans les neuf longues leçons qu'il a transcrites dans ce vieux lectionnaire qui avait près de six cents ans de service et qui, par conséquent, devait présenter quelques lignes difficiles à lire, Guérin s'aperçoit qu'il a oublié deux mots qui, du reste, se devinent facilement, en lisant le texte, savoir « *corpus* » et « *monasterium.* » Il relève, en outre, huit autres mots qu'il croit avoir mal lus, mais

qu'on rétablit aisément en parcourant sa copie. En regard de chaque omission, de chaque mot douteux, il a écrit en marge de son manuscrit ces mots : « *A revoir.* » Ces détails prouvent combien il tenait à l'exactitude de sa copie, à la fidélité et à la pureté de son texte. Or, cette mention « *A revoir* » ne se trouve ni en face du passage relatif au second mort du tombeau de saint Gaud, ni en face de l'inscription.

Or, on ne peut croire que deux historiens tels que Toustain et Guérin, aussi graves, aussi savants en manuscrits, aient pu commettre un oubli si considérable dans une inscription tellement courte et qu'ils tenaient particulièrement, tous les deux, à nous donner exacte. On peut passer un mot, mais en omettre trois sur sept, et les plus longs, ce n'est pas croyable. Si l'un des deux avait commis cet oubli, l'autre l'eût à coup sûr rectifié. Dire que les deux auteurs ont eu successivement la même distraction sur l'unique inscription qu'ils désiraient nous conserver, est insoutenable. Il n'y avait donc bien que ces mots : « *Hic requiescit beatus Gaudus.* »

Notre anonyme ajoute qu'on lisait à Evreux, dans le bréviaire du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle que nous avons déjà cité : « *Olim Episcopus Ebroïcensis.* » Une copie des leçons de ce bréviaire, semblables à celles qu'on lisait à Saint-Pair, dit-il, et faites avant 1781, par l'abbé Chemin, curé de Tourneville, reproduisait les mêmes mots. Malheureusement, le bréviaire et la copie sont perdus et l'on se demande comment il est dès lors possible de prouver cette assertion ? Et lors même qu'on aurait ajouté ces trois mots sur le manuscrit d'Evreux, celui de Saint-Pair serait encore le seul authentique, le seul qu'on pût invoquer. Ce qui est certain, c'est que la vie de 1664 avait complété l'inscription en ajoutant : « *Autrefois Evêque d'Evreux.* » C'est assurément là que Rouault l'avait prise pour la mettre dans sa nouvelle vie de saint Gaud. Mais cela ne prouve rien contre le manuscrit primitif.

Il n'était nullement nécessaire, comme le veut encore notre anonyme, d'indiquer sur l'inscription tumulaire la dignité du défunt. Saint Sever, ancien pontife, n'a même pas d'inscription ; on n'en a jamais cité non plus pour le vénérable Norgaudus, ancien évêque d'Avranches et devenu moine du Mont Saint-Michel. Dans leurs tombeaux, ils sont inhumés avec le costume pauvre de leur ordre ; on ne signale sur eux ni croix, ni crosse, ni mitre, ni anneau, enfin

aucun insigne épiscopal. Ils furent donc enterrés comme de simples moines, et c'est pour cela que les religieux du Mont Saint-Michel appellent saint Gaud leur confrère.

Nous avons indiqué, dans le cours de cet article, avec quelle désinvolture notre anonyme maniait les textes et affirmait imperturbablement des faits dont il n'avait ancune preuve sérieuse. Nous tenons à relever ici la mauvaise humeur manifeste qu'il témoigne contre le chanoine Guérin, ce Guérin qui a eu la malencontreuse idée de venir copier le manuscrit de Saint-Pair. Il est qualifié d'*ignorant*, *malhabile*, *maladroit*, *historien peu connu*..... Toutes ces épithètes ne peuvent éclabousser que celui qui les profère, car Guérin est bien au-dessus d'attaques parties on ne sait d'où.

Ancien notaire apostolique, intendant de Mgr de la Vieuville, évêque de Rennes, pour l'abbaye de Savigny-le-Vieux, puis chanoine, prieur de Saint-James, ami des seigneurs évêques de Tessé et de Daniel Huet, archiviste fort habile et pour lequel les chartriers du pays avaient peu de secrets, Guérin est un de nos historiens les plus consciencieux, les plus intéressants et les plus précieux.

Après avoir qualifié Guérin comme il est dit plus haut, on l'accuse encore, sur un ton plaisant, de faire des fautes de latin, et l'on a la prétention de citer des preuves à l'appui. Ainsi Guérin aurait écrit : « *percussum est* » qui s'accorderait avec « *Petrus.* » Quant à notre anonyme, il déclare avoir lu « *punctus est* » sur le manuscrit. Or, il y a « *nasum percussum* » et le mot « *est* » n'existe pas. En ce qui concerne les mots « *punctus est* », ils sont de son invention. Jamais il ne les a lus dans le manuscrit. Plusieurs personnes ont pu le vérifier, et l'original est encore à la disposition de ceux qui désireraient le voir.

Nous avons terminé la tâche que nous nous étions proposée au début de cet article, et les lecteurs sauront dorénavant opposer une juste méfiance aux déclarations de notre contradicteur inconnu.

Quant à nous, malgré les critiques pédantes qu'il nous adresse à la fin de son filandreux mémoire, nous lui donnons ici un utile conseil : Qu'il se passionne moins pour une date, pour une question purement historique, qui ne touche ni au dogme, ni à la morale, et qui ne diminue en aucune façon la gloire ou la sainteté du bienheureux Gaud ; enfin qu'il ne s'applique pas à torturer les

faits, les dates et les textes, pour les faire coïncider avec sa propre imagination.

Un mot encore pour finir.

L'anonyme, que nous avons voulu redresser, nous semble avoir oublié quelque peu la limite de son droit. Le galant homme, en effet, quand il veut décocher des traits, ne néglige pas de montrer son visage. Qui me prend de la sorte à partie? Qui me juge? Qui me condamne avec ces airs, cette dépense d'esprit, cette hauteur? J'aimerais le savoir; et personne, je le pense, ne s'en étonnera.

Quoiqu'il en soit, il nous a paru bon de défendre loyalement ce que nous avions loyalement avancé. Je l'ai fait, même dans d'autres conditions, je n'y reviendrai plus.

E.-A. PIGEON.

TABLE

PAGES

Saint Sever, Translation de son corps dans la cathédrale de Rouen, par M. PIGEON..... 1

Saint Marcouf, Notions préliminaires et critiques..... 11

Actes de saint Marcouf..... 17

Vita sancti Marculfi..... 29

Histoire de la Ville de Saint-James-de-Beuvron (*suite*), par M. MÉNARD. — Chapitre IVe, Histoire civile et religieuse de la ville de Saint-James pendant la Révolution (1789-1802). — Première et seconde guerre de la Chouannerie, à Saint-James et dans les paroisses voisines..... 49

Saint Hélier, Notions préliminaires et critiques, par M. PIGEON..... 113

Passion de saint Hélier..... 121

Passio sancti Hilerii..... 132

Le vicomte de Bricqueville, Episode de l'histoire de la Chouannerie au pays de Coutances, par M. A. LAIR..... 143

Observations critiques sur saint Gaud.

Avranches. — Imprimerie de Alfred Perrin. 1881